



Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances-
Société Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme
Registre de commerce N° B138682003
Siège Social : 15, rue de Mauritanie, 1002, Tunis
Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44
Fax : +216 71 78 88 10
Site Web : www.assurancesami.com

PROSPECTUS D'EMISSION D' ACTIONS CORRELATIVE A LA TRANSFORMATION DE LA FORME JURIDIQUE DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

- Conversion du fonds commun en capital initial pour un montant de 1 735 140 DT
- Souscription en numéraire de 31 400 000 DT par l'émission de 1 570 000 actions portant le capital social de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT

Visa **№ 14 - 0862** du **30 AVR. 2014** du Conseil du Marché Financier donné en application de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994. Ce visa n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Ce prospectus a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

Responsable Chargé de l'information

Mlle. Sayda Kebaier
Chargée des études statistiques, attachée à la Direction Développement et Coordination Commerciale
15 Rue de Mauritanie – 1002 Tunis Belvédère
Tél : +216 71 784 544/ Fax : +216 71 788 810

Intermédiaire en Bourse chargé de l'opération

MAXULA BOURSE



Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053
Les Berges du Lac
Tél : +216 71 96 05 30/96 02 92
Fax : +216 71 96 05 65
E.mail : maxulabourse@topnet.tn

Evaluateur

BANQUE D'AFFAIRES DE TUNISIE



بنك الأعمال التونسي
Banque d'Affaires de Tunisie

10 Bis Rue Mahmoud El Matri, Mutuelleville,
1002 Tunis
Tel : +216 71 143 800 / 143 801
Fax : +216 71 891 678
Email : bat@bat.com.tn

Avril 2014



TABLE DES MATIERES

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE	1
PRESENTATION DE L'OPERATION DE TRANSFORMATION D'AMI ASSURANCES DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME	3
FLASH SUR L'OPERATION DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL	8
CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES 10	
1.1. Responsable du prospectus	10
1.2. Attestation du responsable du prospectus	10
1.3. Responsable du contrôle des comptes	10
1.4. Attestation des commissaires aux comptes	18
1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération	19
1.6. Responsable de l'information et de la communication financière	19
CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION	20
2.1. Renseignements relatifs à l'émission	20
2.1.1. Décision à l'origine de l'émission	20
2.1.2. Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire	24
2.1.3. Jouissance des actions émises.....	27
2.1.4. But de l'émission	28
2.2. Le prix de l'offre et sa justification	28
2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation	28
2.2.1.1. Méthodes analogiques ou comparatives.....	28
2.2.1.2. Méthodes d'actualisation des flux futurs	30
2.2.1.3. Méthodes patrimoniales.....	33
2.2.2. Méthodes d'évaluation retenues	35
2.2.3. Résultat des travaux d'évaluation de la société AMI Assurances.....	37
2.2.3.1. Détermination du taux d'actualisation	37
2.2.3.2. Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué	38
2.2.3.3. Valorisation par la méthode DCF-FCFE	40
2.2.3.4. Valorisation par la méthode des comparables boursiers	41
2.2.4. Synthèse de la valorisation.....	42
2.3. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises	42
2.3.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes.....	42
2.3.2. Régime de négociabilité	42
2.3.3. Régime fiscal applicable	43
2.4. Marché des titres	43
2.4.1. Négociation en bourse des actions émises	43
2.5. Tribunaux compétents en cas de litiges.....	43
2.6. Prise en charge de la STICODEVAM	43

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'EMETTEUR ET SON CAPITAL 44

3.1. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur	44
3.1.1. Dénomination et siège social	44
3.1.2. Forme juridique de l'émetteur	44
3.1.3. Date de constitution et durée	44
3.1.4. Nationalité.....	44
3.1.5. Objet social conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013...	44
3.1.6. Registre de commerce	45
3.1.7. Matricule fiscale	45
3.1.8. Régime fiscal.....	45
3.1.9. Exercice social	45
3.1.10. Capital social.....	45
3.1.11. Lieu où peuvent être consultés des documents de la société.....	45
3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF et la BVMT 46	
3.1.13. Clauses statutaires particulières conformément au projet des statuts tels que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013	46
3.2. Evolution du fonds commun	52
3.3. Relation de la société AMI Assurances avec les parties liées	53
3.3.1. Informations sur les engagements	53
3.3.2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données	53
3.3.3. Transfert de ressources	54
3.3.4. Relations commerciales	54
3.4. Marché des titres	54

**CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON
EVOLUTION 55**

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur.....	55
4.1.1. L'assurance dans le monde	55
4.1.2. L'assurance en Tunisie.....	56
4.1.2.1. Positionnement de la Tunisie, Pénétration et densité	56
4.1.2.2. Les indicateurs clés du secteur des assurances Tunisien.....	57
4.1.3. Présentation sommaire de la société	59
4.2. Activité de la société au 31 Décembre 2012.....	60
4.2.1. Activité technique	60
4.2.1.1. Chiffre d'affaires	60
4.2.1.2. La charge de sinistres.....	62
4.2.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations.....	63
4.2.1.4. La réassurance	64
4.2.1.5. Résultat technique net de cessions	64
4.2.2. L'activité Financière.....	65
4.2.3. Résultats	66
4.3. Activité de la société au 31 Décembre 2013 telle qu'elle ressort des états financiers provisoires arrêtés à cette date	66
4.3.1. Activité technique	66
4.3.1.1. Chiffre d'affaires	66

4.3.1.2.	La charge de sinistres.....	67
4.3.1.3.	Les provisions techniques liées aux acceptations.....	67
4.3.1.4.	La réassurance	68
4.3.1.5.	Résultat technique net de cessions	68
4.3.2.	L'activité Financière.....	68
4.3.3.	Résultats.....	69
4.4.	Indicateurs d'activité au 31 Mars 2014	70
4.5.	Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)	72
4.6.	Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité.....	73
4.6.1.	Risques techniques.....	73
4.6.2.	Risques financiers.....	73
4.6.3.	Risques commerciaux.....	74
4.6.4.	Risques opérationnels	74
4.6.5.	Risques juridiques	74
4.6.6.	Risques de crédit	75
4.6.7.	Risques spécifiques à la société AMI Assurances.....	75
4.6.7.1.	Risque de dépendance à la branche Auto	75
4.6.7.2.	Risque de l'impact sur les performances futures de la société, résultant des réserves non quantifiées	75
4.6.7.3.	Risque de continuité d'exploitation.....	76
4.6.7.4.	Risque de défaillance d'un réassureur ou l'augmentation des coûts de réassurance.....	76
4.6.7.5.	Risque de non sécurité des placements	76
4.6.7.6.	Risque d'insuffisance de couverture des provisions techniques	76
4.7.	Litiges et arbitrage en cours.....	76
4.8.	Dépendance de l'émetteur	77
4.9.	Organisation de la société	78
4.9.1.	Gouvernance et contrôle Interne.....	78
4.9.1.1.	Gouvernance.....	78
4.9.1.2.	Contrôle Interne	83
4.9.2.	Système d'information	84
4.9.3.	Politique sociale et structure de l'effectif	86
4.9.3.1.	Politique sociale	86
4.9.3.2.	Effectif.....	88
4.10.	Politique d'Investissement.....	89
CHAPITRE 5.	PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS.....	91
5.1.	Patrimoine d'AMI Assurances au 31 décembre 2012	91
5.1.1.	Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2012	91
5.1.2.	Placements au 31 décembre 2012	91
5.1.2.1.	Placements Immobiliers	92
5.1.2.2.	Placements dans les entreprises liées et participations	92
5.1.2.3.	Autres placements financiers	92
5.2.	Patrimoine de l'AMI Assurances au 31 décembre 2013 (situation provisoire)	95
5.2.1.	Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2013 (situation provisoire)	95
5.2.2.	Placement au 31 décembre 2013 (situation provisoire)	96

5.2.2.1.	Placements immobiliers (situation provisoire)	96
5.2.2.2.	Placement dans les entreprises liées et participations (situation provisoire)	97
5.2.2.3.	Autres placements financiers (situation provisoire)	97
5.3.	Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2012	100
5.3.1.	Etats financiers comparés au 31 décembre 2012	104
5.3.1.1.	Bilans comparés au 31 décembre 2012	104
5.3.1.2.	Etat de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance non vie	106
5.3.1.3.	Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie	107
5.3.1.4.	Etat de résultat	108
5.3.1.5.	Tableau des engagements reçus et donnés	109
5.3.1.6.	Etat de flux de trésorerie	110
5.3.2.	Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012	111
5.3.3.	Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012	135
5.3.4.	Note explicative aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012	147
5.3.5.	Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012	147
5.3.6.	Rapport général et spécial des commissaires aux comptes au 31 décembre 2012	154
5.3.7.	Tableau de mouvement des capitaux propres	159
5.3.8.	Affectation des résultats des trois dernières années	160
5.3.9.	Evolution du résultat net et du résultat technique	160
5.3.10.	Principaux indicateurs	161
5.3.11.	Principaux ratios	162
5.4.	Renseignements sur les états financiers provisoires au 31 décembre 2013, ayant fait l'objet d'un examen limité	163
5.4.1.	Etats financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013	163
5.4.1.1.	Bilans provisoires au 31 décembre 2013	164
5.4.1.2.	Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Non Vie provisoire, arrêté au 31 décembre 2013	166
5.4.1.3.	Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie provisoire, arrêté au 31 décembre 2013	167
5.4.1.4.	Etat de résultat provisoire, arrêté au 31 décembre 2013	168
5.4.1.5.	Tableau des engagements reçus et donnés provisoires, arrêté au 31 décembre 2013	169
5.4.1.6.	Etat de flux de trésorerie provisoires, arrêté au 31 décembre 2013	170
5.4.2.	Notes aux états financiers provisoires, arrêtés au 31 décembre 2013	171
5.4.3.	Notes rectificatives aux états financiers provisoires au 31 décembre 2013	197
5.4.4.	Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers provisoires au 31 décembre 2013 202	
5.4.5.	Tableau de mouvements des capitaux propres	205
5.4.6.	Affectation des résultats des deux dernières années	206
5.4.7.	Evolution du résultat net et du résultat technique	206
CHAPITRE 6.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES	207
6.1.	Membre des organes d'administration et de direction	207
6.1.1.	Membre des organes d'administration	207
6.1.2.	Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société	207
6.1.3.	Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction	208

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2012	208
6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2012	208
6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2012	209
6.3. Contrôle.....	209
CHAPITRE 7. LES PERSPECTIVES D'AVENIR	210
7.1. Evolution récente et orientation	210
7.1.1. Evolution récente	210
7.1.2. Stratégie de développement.....	212
7.2. Perspectives d'avenir.....	213
7.2.1. Principales hypothèses de prévision retenues	213
7.2.1.1. Chiffre d'affaires	213
7.2.1.2. Les prévisions de la sinistralité et de la provision technique.....	214
7.2.1.3. Les prévisions de la réassurance.....	217
7.2.1.4. Les frais d'exploitation	218
7.2.1.5. Résultat technique net de cession.....	218
7.2.1.6. Activité Financière	219
7.2.2. Etats financiers prévisionnels.....	220
7.2.2.1. Bilans prévisionnels	220
7.2.2.2. Etats de Résultats techniques Non Vie prévisionnels	221
7.2.2.3. Etats de Résultats techniques Vie prévisionnels.....	221
7.2.2.4. Etats de Résultats prévisionnels	222
7.2.2.5. Etat des flux prévisionnels	223
7.2.3. Indicateurs prévisionnels	224
7.2.4. Ratios prévisionnels	224
7.2.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2013 à 2017	226
<i>Demande de souscription.....</i>	<i>227</i>
<i>Bulletin de souscription.....</i>	<i>231</i>
<i>Etat des souscripteurs</i>	<i>233</i>

PRESENTATION RESUMEE DE LA SOCIETE

La société Assurances Mutuelle Ittihad, AMI Assurances, a été créée le 1^{er} octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. AMI Assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

Opérant sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, Assurances Mutuelles Ittihad, AMI Assurances, a disposé à fin 2012, d'un fonds commun s'élevant à 6,2 MDT dépassant largement le minimum exigé par la réglementation en vigueur. Ce fonds représente les droits d'adhésion payés, soit 20 DT par adhérent et est composé comme suit :

Désignation	Montant
Fonds commun FIN 2012	6 183 142
Fonds commun (Adhérents assurés)	1 287 740
Fonds commun (Adhérents non assurés)	4 895 402

Lors de la tenue de l'AGE du 28 décembre 2013, il a été décidé que seuls les assurés adhérents, c'est-à-dire, ceux qui disposent d'une police d'assurance valide à cette date, et qui ont payé le droit d'adhésion de 20 DT avant le 31 janvier 2014, pourront bénéficier de la conversion du fonds commun en capital, suite à la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de Mutuelle en Société Anonyme.

L'AGE du 28 décembre 2013 a ainsi décidé de porter la période d'adhésion au 31 janvier 2014, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013.

En date du 31 janvier 2014, la structure du fonds commun se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Fonds commun au 31 Janvier 2014	6 548 002
Fonds commun (Adhérents assurés)	1 735 140
Fonds commun (Adhérents non assurés)	4 812 862

L'activité d'AMI Assurances est scindée en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises.

L'Assurances Mutuelle Ittihad n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses réelles ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance Tunisien.

En effet, avec dix ans d'expérience, l'AMI s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté, en conquérant une part de marché concluante pour occuper en 2012, le 4^{ème} rang sur le marché des assurances Tunisien, et ce grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

Le développement soutenu du réseau d'agences est une priorité pour l'AMI Assurances, qui distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend 138 agences gérées par 124 agents généraux d'assurance agréés, 32 courtiers, 06 conseillers de clientèle et une succursale, répartis sur tout le territoire Tunisien.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de présenter une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile, Multirisque Habitation, etc.) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation, etc.).

La stratégie de déploiement de l'AMI s'articule sur les axes suivants :

- Le développement des risques des entreprises ;
- L'amélioration de la qualité du service ;
- La dotation en outils modernes de gestion.

PRESENTATION DE L'OPERATION DE TRANSFORMATION D'AMI ASSURANCES DE MUTUELLE EN SOCIETE ANONYME

Depuis sa création, l'Assurances Mutuelles Ittihad, AMI Assurances, n'a cessé de se développer pour occuper à fin 2012, le quatrième rang sur le marché des assurances et le deuxième en termes de réseau d'agences en Tunisie. Toutefois, et pour être à même de maintenir son bon positionnement face à une concurrence sectorielle de plus en plus rude, d'une part, et de développer davantage son activité, afin de profiter des opportunités présentes, d'autre part, la Direction Générale de concert avec le Conseil d'Administration d'AMI Assurances ont exprimé leur volonté d'engager un processus de réforme et de restructuration, en mesure d'offrir les meilleures conditions pour la réussite de la compagnie.

A cet effet, et suite à plusieurs échanges positifs au niveau des différentes instances d'AMI Assurances et de l'Autorité de régulation « CGA », certaines faiblesses ont été soulevées, dont principalement:

-Une faiblesse des fonds propres qui l'ont privé de se conformer aux normes et ratios prudentiels du secteur, notamment en termes de couverture des engagements techniques et de marge de solvabilité ;

-Un portefeuille peu diversifié et une forte concentration sur la branche automobile.

A la lumière de ces constats, AMI Assurances s'est retrouvée dans l'obligation de se doter des moyens financiers nécessaires pour pallier à ces insuffisances. Toutefois, de par son statut de mutuelle, AMI Assurances ne dispose pas de capital social, mais d'un fonds commun essentiellement constitué des droits d'adhésion acquittés par ses adhérents, la privant d'accéder à des fonds externes. Cette situation a incité la société à mener, depuis 2010, une réflexion stratégique quant à sa transformation juridique d'une mutuelle à une Société Anonyme. Cette réflexion a fait l'objet de consultations, d'échanges et de discussions au niveau du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Générale tels que détaillés comme suit :

Instance	Date	Points discutés
AGE	29/05/2010	Discussion de manière générale sur les limites que pose le statut de mutuelle au développement d'AMI Assurances et sur la nécessité d'engager une réflexion sur le changement de son statut, tout en préservant les valeurs qui la caractérisent et en maintenant ses relations historiques avec l'UGTT.
CA	15/12/2010	Présentation des perspectives d'AMI Assurances et de son projet de développement suite au changement de son statut et de l'ouverture de son capital. Accord des membres du CA sur la démutualisation via le changement de statut.
CA	03/05/2011	Présentation des étapes nécessaires au changement de statut d'AMI Assurances et de l'évaluation de ses actifs.

CA	24/05/2011	Présentation du projet de restructuration d'AMI Assurances et discussion de ses différentes étapes (Changement de statut de la Mutuelle, ouverture du capital à un partenaire stratégique, introduction en Bourse et ouverture du capital au public)
AGE	28/05/2011	Présentation du projet de restructuration d'AMI Assurances, mettant en exergue la nécessité de cette action pour l'évolution de la société.
AGE	25/06/2011	Consultation des experts comptables qui ont confirmé la nécessité de changer le statut de la mutuelle. Décision d'approfondir la réflexion quant au projet de restructuration.
CA	08/09/2011	Accord des membres du CA sur le caractère déterminant de la restructuration d'AMI Assurances quant au maintien de son positionnement sur le secteur et le développement de son activité.
AGO	30/06/2012	Insister sur la nécessité de mettre en œuvre le projet de restructuration selon les différentes étapes envisagées à cette fin.
CA	14/07/2012	Point de suivi sur la restructuration et discussion des principaux enjeux liés au changement de statut (problématiques juridiques, constitution du capital social et son mode de répartition sur l'ensemble des adhérents, évaluation de l'AMI Assurances, choix des critères techniques et financiers pour la sélection du partenaire stratégique, introduction en Bourse après la transformation du statut, etc.). Création d'une cellule de suivi de la restructuration d'AMI Assurances présidée par le Président du CA.
CA	10/11/2012	Etat sur l'avancement des travaux de la cellule de suivi de restructuration. Sélection d'une équipe pour les consultations juridiques et lancement des consultations pour la sélection de l'équipe financière.
CA	22/12/2012	CA entièrement dédié au projet de restructuration. L'ordre du jour a porté sur l'examen des consultations pour le choix de l'équipe financière puis sur la discussion du rapport de l'équipe juridique qui a exposé les deux options qui s'offrent à AMI Assurances, soit le changement de statut, soit la création d'une filiale à laquelle sera transférée une partie du portefeuille.
CA	09/02/2013	Suivi des travaux de restructuration (audit juridique, choix de la banque d'affaires, etc.)
CA	19/06/2013	Projet de démutualisation d'AMI Assurances mutuelle
AGE	29/06/2013	<ul style="list-style-type: none">• Approbation du rapport du CA qui a mis l'accent sur :<ul style="list-style-type: none">-L'insuffisance des fonds propres d'AMI Assurances, traduisant sa non-conformité aux normes prudentielles de solvabilité;-Un portefeuille produit peu diversifié, concentré sur la branche automobile, ceci a entravé la capacité d'AMI Assurances à développer d'autres branches d'activité.• A cet effet, les organes d'administration d'AMI Assurances ainsi que ses collaborateurs juridiques et financiers se sont concertés sur:<ul style="list-style-type: none">-Le changement de statut de la société, lui permettant d'accéder à d'autres sources de financement;-La recherche d'un partenaire stratégique, afin de bénéficier des effets de synergie et renforcer en conséquence, son positionnement sur le secteur.

• Ainsi il a été décidé:

- La transformation juridique du statut d'AMI Assurances de mutuelle en Société Anonyme;
- La modification des statuts de la société, permettant la conversion du fonds commun en capital social, réservé uniquement aux adhérents (toute personne ayant acquitté le droit d'adhésion) de la société;
- La souscription au capital est réservée exclusivement à l'UGTT, aux adhérents et personnel d'AMI Assurances;
- Possibilité d'intégrer les agents généraux à l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances.

-Approbation du rapport du Conseil d'Administration portant sur l'opération de restructuration d'AMI Assurances;

-Transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme

AGE 28/12/2013

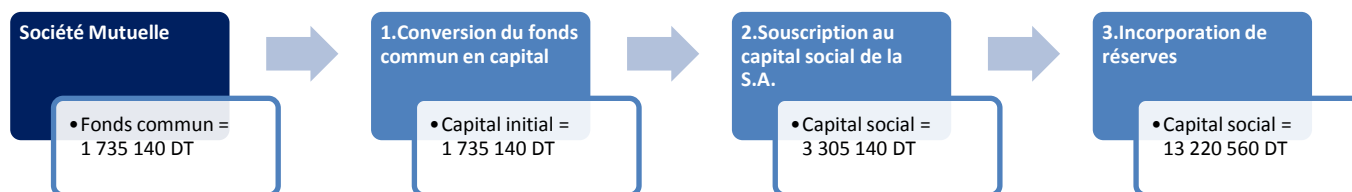
-Conversion du fonds commun en capital social

-Ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;

-Fixation du prix de souscription par action ;

-Modification des statuts d'AMI Assurances, etc.

A la lumière de ces différents travaux, l'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 28 décembre 2013, a statué sur l'opération de restructuration d'AMI Assurances tout en détaillant les différentes étapes de sa transformation d'une mutuelle à une Société Anonyme. Cette nouvelle entité, dont la dénomination sociale a été modifiée de « Assurances Mutuelles Ittihad » à « Assurances Multirisques Ittihad », est appelée à se conformer à la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, nécessitant la constitution d'un capital social réglementaire de 10 MDT. Pour ce faire, trois étapes seront adoptées :



1- La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT en 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir sur tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

STRUCTURE DU FONDS COMMUN		→ AGE du 28/12/2013 →	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL	
Nombre d'adhérents	86 757	Transformation de Mutuelle à Société Anonyme S.A.	Création d'actions	1 735 140 actions
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT		Valeur par action (nominal)	1 DT
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT		Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
			Nombre d'actionnaires	86 757
			Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 ctions

2- La souscription au capital en numéraire :

La souscription au capital en numéraire pour un montant de 1 570 000 DT et ce par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés¹, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 20% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

¹ Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT				
		Capital social après souscription	3 305 140 DT		

3- L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

FLASH SUR L'OPERATION DE SOUSCRIPTION AU CAPITAL

1. Montant de l'opération : 31 400 000 DT

Le capital sera porté de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT, par l'émission de:

- 1 570 000 actions à un prix d'émission de 20 DT chacune, correspondant à une valeur nominale de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT, à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription ;

2. Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Montant de l'opération : 31 400 000 DT

Nombre d'actions offertes : 1 570 000 actions

Valeur nominale : 1 Dinars Tunisien

Forme des actions : Nominative

Catégorie : Actions ordinaires

Prix d'émission des actions émises : Les actions à souscrire en numéraire seront émises à un prix d'émission de 20 DT chacune, soit 1 DT de valeur nominale et 19 DT de prime d'émission, à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération : La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés², adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription : La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire se fera du 16/05/2014 au 06/06/2014 inclus.

Modalités de souscription : Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription figurant en annexe.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra l'acceptation de l'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires : Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des

² Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

souscriptions seront effectués, sans frais³, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) 07 401 00491 01 11004 2 31

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du versement au compte de la banque ou son agence ayant réceptionné le versement), et la mention de la police d'assurances donnant droit à la souscription.

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Jouissance des actions émises : Les 1 570 000 actions émises porteront jouissance en dividende à partir du 01 janvier 2014.

Offre proposée : L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A		
U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B		
Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C		
Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D		
Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

³ La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

CHAPITRE 1. RESPONSABLE DU PROSPECTUS ET RESPONSABLE DU CONTROLE DES COMPTES

1.1. Responsable du prospectus

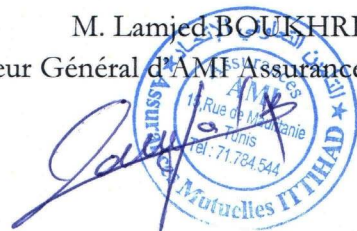
Monsieur Lamjed BOUKHRIS

Directeur Général d'AMI Assurances.

1.2. Attestation du responsable du prospectus

« A notre connaissance, les données du présent prospectus sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur ainsi que sur les droits rattachés aux titres offerts. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée ».

M. Lamjed BOUKHRIS
Directeur Général d'AMI Assurances



1.3. Responsable du contrôle des comptes

Etats financiers arrêtés au 31/12/2010, 31/12/2011 et 31/12/2012 :

-Le cabinet « FMBZ-KPMG Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Moncef Boussanouga Zammouri.

Adresse : B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

-Le cabinet « UNION AUDIT TUNISIE », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Abdellatif Abbes.

Adresse : 67, Avenue Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage, 1082 Tunis

Etats financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013 :

-Le cabinet « FMBZ-KPMG Tunisie », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par Mme Emna Rachikou.

Adresse : B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

-Le cabinet « UNION AUDIT TUNISIE », société inscrite au tableau de l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie, représentée par M. Abdellatif Abbes.

Adresse : 67, Avenue Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage, 1082 Tunis.



• **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2010**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2010 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie, représenté par M. Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet UNION AUDIT TUNISIE, représenté par M. Abdellatif Abbes, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves :

« 6- Nos travaux d'audit de l'exercice 2010 nous ont permis de dégager les points suivants ayant pour origine les exercices précédents :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 17.389 mDT n'est pas encore établie à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).

c- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC612).

Opinion sur les états financiers

7- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans le paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'**ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI »** ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2010, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

• **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2011**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2011 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie, représenté par M. Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet UNION AUDIT TUNISIE, représenté par M. Abdellatif Abbes, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie et ont été certifiés sous réserves :

« 6- Nos travaux d'audit de l'exercice 2011 nous ont permis de dégager les points suivants ayant pour origine les exercices précédents :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 23.634 mDT n'est pas encore établie à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).

c- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIMAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de ta dette de l'ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC612).

d- Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIMAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

Opinion sur les états financiers

7- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans le paragraphe 6 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2011, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie. »

Les commissaires aux comptes ont également émis les observations suivantes :

« 8- Sans remettre en cause notre avis précité, nous vous informons qu'à la suite d'investigations particulières accomplies par ta Mutuelle, il appert que, dans la branche vie relative aux crédits commerciaux individuels, les réassureurs assument une part dans les provisions mathématiques vie. Egalement, les traités de réassurance vie et non vie prévoient la participation des réassureurs aux bénéfices et ristournes (les notes aux états financiers n° AC5, CHNV3 et CHV3).

Compte tenu de ces informations complémentaires, il a été constaté en 2011 des produits cumulés ainsi ventilés :

-la part des réassureurs dans les provisions mathématique vie pour un montant total de 3.182 mDT,

-la participation aux bénéfices et ristournes à la charge des réassureurs (vie et non vie) pour un montant global de 827 mDT. »

• **Opinion sur les états financiers arrêtés au 31/12/2012**

Les états financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2012 ont fait l'objet d'un audit effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie, représenté par M. Moncef Boussanouga Zammouri et le cabinet UNION AUDIT TUNISIE, représenté par M. Abdellatif Abbes, selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'opinion suivante:

1- « En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de

l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD «AMI» arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 241.416.840 dinars et un résultat déficitaire de 7.417.447 dinars, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation, du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2012 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Nos travaux d'audit de l'exercice 2012 nous ont permis de dégager les situations suivantes :

6- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée à partir des coûts des sinistres, dossier par dossier, obtenus de l'inventaire permanent, diminués des règlements cumulés enregistrés en comptabilité depuis la création de l'AMI et non des règlements, dossier par dossier. En effet, les règlements constatés dans l'inventaire permanent comportent des erreurs qui font l'objet actuellement d'une action spéciale

d'analyse et de justification. L'impact des résultats de cette action sur les états financiers ne peut être actuellement appréhendé.

Par ailleurs, la provision pour sinistres à payer « auto matériel » a été déterminée compte tenu d'un ajustement du coût de certains dossiers, soit en raison de leur prescription, soit du fait que la responsabilité de l'assuré AMI n'est pas totale. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude ou le bien-fondé de ces ajustements.

7- Les provisions pour sinistres à payer auto corporel et matériel n'incluent pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). Cette minoration se compense en partie par un chargement au titre des dossiers de même nature à la charge des compagnies adverses. Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI ne nous permet pas d'évaluer leur impact sur les états financiers

8- Les situations suivantes ayant pour origine les exercices précédents demeurent non suivies d'effet :

8-1- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 30.952 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

8-2- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD vers la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :

- a- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).
- b- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).
- c- Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

Opinion sur les états financiers

9- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 8 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

10- Sans remettre en cause notre avis mentionné ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la Mutuelle a enregistré en 2012, au débit du compte « modifications comptables » un montant de 487 mDT au titre de la provision pour risques en cours de la branche incendie non constatée en 2011. Contrairement à la norme comptable n°11, les états financiers de l'exercice 2011 n'ont pas été retraités pour les besoins de la comparaison.

Vérifications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

12-Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers ».

• **Avis sur les états financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013**

Les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 ont fait l'objet d'un examen limité effectué par le cabinet FMBZ_KPMG Tunisie représenté par Mme Emna Rachikou et le cabinet Union Audit Tunisie représenté par M. Abdellatif ABBES. Les co-commissaires aux comptes ont émis l'avis suivant :

1- « Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société **ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD «AMI»**, nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 qui font apparaître un total bilan net de 252 450 087 dinars et un résultat bénéficiaire de 434 144 dinars.

2- Ces états financiers relèvent de la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un

audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

4- Les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables et notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Fondement de notre conclusion avec réserves

5- L'audit des provisions techniques a permis de dégager les réserves suivantes:

a- L'inventaire permanent permettant de calculer la provision pour sinistres à payer de la branche automobile fait actuellement l'objet d'une action spéciale d'analyse et de justification en raison d'erreurs constatées dans la prise en compte des règlements. Par conséquent, l'impact des résultats de cette action sur le montant de la provision ne peut actuellement être appréhendé.

b- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile n'inclut pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). L'effet de cette minoration pourrait se compenser par un chargement au titre des dossiers de même nature à la charge des compagnies adverses. Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI ne nous permet pas d'évaluer leur impact net sur les états financiers

c- la provision pour sinistres à payer « auto-matériel » a été déterminée compte tenu d'un ajustement du coût de certains dossiers, soit en raison de leur prescription, soit du fait que la responsabilité de l'assuré AMI n'est pas totale. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude ou le bien-fondé de ces ajustements.

6- La rubrique « autres créances nées d'opérations de réassurance » (note AC62) comporte une créance sur la Best Ré pour d'un montant de 2.831 mDT. Compte tenu de certains facteurs de risques, nous estimons que cette créance devrait faire l'objet d'une provision de l'ordre de 50% soit 1.415 mDT.

7- Les situations suivantes, ayant pour origine les exercices antérieurs, demeurent non suivies d'effet :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 39.259 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD à la Mutuelle, ne sont pas recouverts à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :

i. Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71)

ii. La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).

- iii. Les comptes «débiteurs et créditeurs divers» font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).**

Conclusion

8- Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des situations décrites dans les paragraphes 5 à 7 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires au 31 décembre 2013, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations :

9- Sans remettre en cause notre conclusion précitée, nous informons que les provisions sur les dossiers déclarés tardivement (IBNR) ont été estimées sur la base de la méthode des fréquences qui a fait l'objet de retraitements pour tenir compte de l'amélioration de la sinistralité en 2013 et des actions mises en place durant cette année, notamment la fermeture de deux agences assez déficitaires. Lors de l'arrêté des états financiers définitifs, les provisions ainsi constituées pourraient être ajustées compte tenu des sinistres à déclarer jusqu'à la date de cet arrêté. Selon les informations disponibles, l'effet de cette actualisation ne risquerait pas d'être significatif. »

1.4. Attestation des commissaires aux comptes

« Nous avons procédé à la vérification des informations financières et des données comptables figurant dans le présent prospectus en effectuant les diligences que nous avons estimées nécessaires selon les normes de la profession. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité de la régularité des informations financières et comptables présentées ».



Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



U.A.T

Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES



Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU



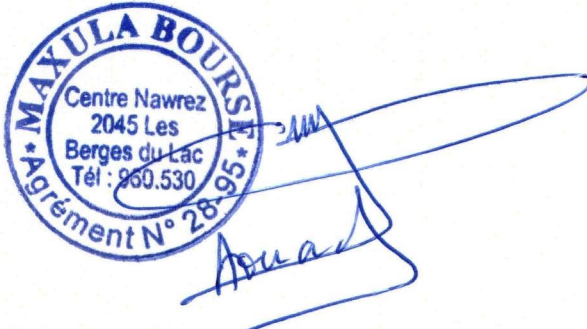
1.5. Attestation de l'intermédiaire en bourse chargé de l'opération

« Nous attestons avoir accompli les diligences d'usage pour s'assurer de la sincérité du présent prospectus ».

MAXULA BOURSE

Le Président Directeur Général

M. Raouf AOUADI



1.6. Responsable de l'information et de la communication financière

Mlle. Sayda KEBAIER

Chargée des études statistiques, attachée à la Direction Développement et Coordination Commerciale

15 Rue de Mauritanie, 1002 Tunis Belvédère.

La notice légale est publiée au JORT n°.....55..... du ...08/05/2014

 **Conseil du Marché Financier**
No Visa n° 0862 du 30 AVR. 2014
établi au vu de l'article 2 de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994
Le Président du Conseil du Marché Financier

Signé: Salah ESSAYEL



CHAPITRE 2. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'OPERATION

2.1. Renseignements relatifs à l'émission

2.1.1. Décision à l'origine de l'émission

Autorisation de la transformation juridique

L'AGE du 29/06/2013, a approuvé la restructuration de l'AMI Assurances et le principe de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme et ce, suite aux discussions et négociations réalisées au sein des structures de direction de l'AMI Assurances, en concertation et coordination avec le Comité Général des Assurances (conformément aux termes du rapport du Conseil d'Administration de l'AMI Assurances soumis pour approbation à l'AGE du 28/12/2013).

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013⁴, a décidé dans sa 2^{ème} résolution, la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme, régie par le Code des Sociétés Commerciales, ses statuts et le Code des Assurances, et a délégué au Conseil d'Administration les pouvoirs d'achever la procédure légale exigée pour la transformation de l'AMI Assurances particulièrement la publication des nouveaux statuts, l'organisation des souscriptions au capital social, la convocation de l'AGE de la société transformée ainsi que l'obtention des autorisations si nécessaire.

Le Comité Général des Assurances, après avoir exposé le cas de la transformation de la forme juridique de l'AMI Assurances de mutuelle en société anonyme à son collègue réuni le 28/04/2014, a décidé qu'il ne voyait aucune objection à ladite transformation.

Autorisation de conversion du fonds commun en capital social

Le Conseil d'Administration, réuni le 10/12/2013, a proposé de convertir le montant du fonds commun arrêté fin décembre 2012 et tel qu'il sera actualisé à la date du 28/12/2013, pour la constitution du nouveau capital social, à répartir entre les adhérents figurant dans une liste nominative qui sera arrêtée à la date du 28/12/2013.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 4^{ème} résolution, la conversion du fonds commun en capital social, à répartir entre tous les adhérents figurant dans la liste initialement arrêtée au 28/12/2013, et telle qu'elle sera mise à jour ultérieurement.

Autorisation de rallonger la période d'adhésion

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 8^{ème} résolution, de fixer au 31 janvier 2014 la date limite, pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance

⁴ Un extrait du Procès Verbal de l'AGE du 28/12/2013 approuvant le rapport du Conseil d'Administration relatif à la transformation de l'AMI Assurances en une société anonyme ainsi que la structure de son capital, l'affectation de son fonds commun et la réservation de la souscription à la couverture du capital social, la détermination de la valeur de l'action et des avantages attribués aux adhérents au capital social, a été publié au JORT n°15 du 04/02/2014.

valide à la date du 28/12/2013, afin de régulariser leur situation en payant le droit d'adhésion, ce qui leur procure légalement la qualité d'adhérent.

Fixation du nouveau capital social de l'AMI Assurances SA

Le Conseil d'Administration d'AMI Assurances, réuni le 10/12/2013, a décidé d'atteindre un capital minimum de 10 millions DT, tel qu'est exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances, réparti sur des actions de valeur nominale égale à 1 DT.

Après l'opération de conversion du fonds commun, le reliquat du montant du capital social nécessaire pour atteindre au moins le capital minimum, sera constitué au moyen d'une souscription au capital, réservée aux assurés, (adhérents et non adhérents) de la société et d'une opération d'incorporation de réserves.

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28/12/2013, a décidé dans sa 5^{ème} résolution, que l'ensemble des assurés à la date du 28/12/2013 participeront à ladite souscription.

La souscription au capital social pour atteindre au moins le capital minimum légal, sera ouverte:

- Aux assurés à la date du 28/12/2013, adhérents et non adhérents,
- Au personnel de l'AMI Assurances,
- A l'UGTT
- Aux agents Généraux.

L'AGE du 28/12/2013 a approuvé les pourcentages réservés aux différentes catégories tels que prévus par le Conseil d'Administration du 10/12/2013 et a délégué au Conseil d'Administration le pouvoir de fixer définitivement ces pourcentages.

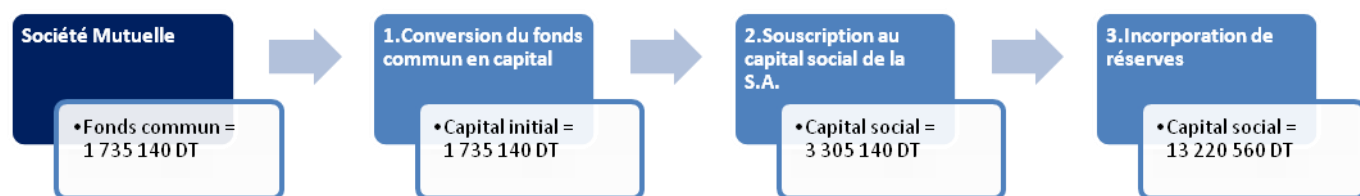
Fixation du nombre définitif des adhérents

Le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 27/12/2013, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette date, contenant 68 688 adhérents.

Suite au rallongement de la période d'adhésion au 31/01/2014, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à cette date, a validé la liste des adhérents arrêtée à cette même date, ayant procédé à la régularisation de leur situation. Cette liste contient désormais 20 832 nouveaux adhérents.

Après des opérations de vérification réalisées par AMI Assurances, les adhérents et les agents généraux, le Procès Verbal de l'huissier notaire, établi à la date du 10/04/2014, a validé la liste définitive des adhérents arrêtée à la date du 31/01/2014, contenant 86 757 adhérents.

Ainsi, la constitution du capital social d'AMI Assurances suite à l'opération de transformation de sa forme juridique de mutuelle en société anonyme se fera en trois étapes:



1- La conversion du fonds commun en capital de 1 735 140 DT composé de 1 735 140 actions, de nominal de 1 DT :

La valeur finale du fonds commun, constituée de la somme des adhésions acquittées jusqu'au 31/01/2014, suivant la décision de l'AGE du 28/12/2013, est de 1 735 140 DT. Ce montant sera converti en actions de nominal de 1 DT, à répartir entre tous les adhérents d'AMI Assurances, adhérents qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013 et ayant payé le droit d'adhésion de 20 DT.

Au 31 janvier 2014, ce montant a atteint les 1 735 140 DT du fait que l'AGE ait décidé de rallonger la période d'adhésion à cette date, et ce uniquement pour les assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28 décembre 2013, mais qui n'ont pas payé le droit d'adhésion. Ces derniers ont été appelés à se présenter pour régulariser leur situation et pouvoir bénéficier de la conversion du fonds commun en capital social, avant la date limite.

STRUCTURE DU FONDS COMMUN	→ AGE du 28/12/2013 →	CONSTITUTION DU CAPITAL SOCIAL																
<table border="1"> <tr> <td>Nombre d'adhérents</td> <td>86 757</td> </tr> <tr> <td>Montant de l'adhésion unitaire</td> <td>20 DT</td> </tr> <tr> <td>Montant total du fonds commun</td> <td>1 735 140 DT</td> </tr> </table>	Nombre d'adhérents	86 757	Montant de l'adhésion unitaire	20 DT	Montant total du fonds commun	1 735 140 DT	<p>Transformation de Mutuelle à Société Anonyme S.A.</p>	<table border="1"> <tr> <td>Création d'actions</td> <td>1 735 140 actions</td> </tr> <tr> <td>Valeur par action (nominal)</td> <td>1 DT</td> </tr> <tr> <td>Capital initial (conversion fonds commun)</td> <td>1 735 140 DT</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actionnaires</td> <td>86 757</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'actions octroyées / actionnaire</td> <td>20 actions</td> </tr> </table>	Création d'actions	1 735 140 actions	Valeur par action (nominal)	1 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT	Nombre d'actionnaires	86 757	Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions
Nombre d'adhérents	86 757																	
Montant de l'adhésion unitaire	20 DT																	
Montant total du fonds commun	1 735 140 DT																	
Création d'actions	1 735 140 actions																	
Valeur par action (nominal)	1 DT																	
Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT																	
Nombre d'actionnaires	86 757																	
Nombre d'actions octroyées / actionnaire	20 actions																	

2- La souscription au capital en numéraire :

La souscription en numéraire au capital pour un montant de 1 570 000 DT se fera par l'émission de 1 570 000 actions émises à 20 DT chacune, de nominal de 1 DT et une prime d'émission de 19 DT.

Cette souscription est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés⁵, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous ces souscripteurs devront être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Par ailleurs, le prix par action à appliquer pour la souscription au capital d'AMI Assurances a été fixé à 20 DT par action. Cette valeur a été arrêtée après l'application d'une décote de 19,79% sur la valeur par action issue du processus d'évaluation réalisé par la Banque d'Affaires de Tunisie, soit 24,934 DT.

VALORISATION		STRUCTURE DU CAPITAL		STRUCTURE DES FONDS PROPRES	
Valorisation Post-Money	74 663 854 DT	Produit de la souscription	31 400 000 DT	Capital social après souscription	3 305 140 DT
Produit de la souscription	31 400 000 DT	Prix par action (après décote)	20 DT	Capital initial (conversion fonds commun)	1 735 140 DT
Valorisation Pre-Money	43 263 854 DT			Capital social (souscription)	1 570 000 DT
Nombre d'actions	1 735 140	Nombre d'actions émises	1 570 000		
Valeur par action	24,934 DT	Nombre initial d'actions	1 735 140	Prime d'émission	29 830 000 DT
Décote	20 %	Nombre total d'actions	3 305 140		
Prix par action (après décote)	20 DT				
		Capital social après souscription	3 305 140 DT		

3- L'incorporation de réserves par attribution gratuite d'actions

A l'issue de ces deux étapes, et afin de se conformer aux exigences légales de capital social minimum pour les sociétés d'assurances et sous réserve de la réalisation des étapes antérieures, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE, à convoquer ultérieurement, portant sur un montant à prélever sur les réserves de la société issu de l'opération de souscription et ce par incorporation d'une partie de la prime d'émission, et la création d'actions nouvelles à attribuer gratuitement aux actionnaires

⁵ Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

détenteurs des actions anciennes créées suite aux opérations de conversion du fonds commun et de souscription au capital.

INCORPORATION DE RESERVES ENVISAGEE: ATTRIBUTION DE TROIS NOUVELLES ACTIONS GRATUITES POUR UNE ACTION ANCIENNE

Capital social après attribution	13 220 560 DT
Capital social après souscription	3 305 140 DT
Capital social issu de l'émission de nouvelles actions gratuites	9 915 420 DT
Prime d'émission	19 914 580 DT

Toutes les actions à émettre seront nominatives et seront de catégorie ordinaire.

2.1.2. Caractéristiques de l'opération de souscription au capital en numéraire

Le capital social sera souscrit à hauteur de 1 570 000 DT par souscription en numéraire et par émission de 1 570 000 actions, tel que décidé par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 28 décembre 2013.

Prix d'émission des actions à souscrire :

L'émission va être opérée à un prix d'émission égal à 20 DT par action, représentant un (1) dinar de valeur nominale et 19 dinars de prime d'émission. Le prix de l'émission est à libérer intégralement à la souscription.

Personnes concernées par l'opération :

La souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à l'UGTT, au personnel d'AMI Assurances, aux agents généraux et aux assurés⁶, adhérents et non adhérents, d'AMI Assurances.

Tous les souscripteurs doivent être assurés à la date du 28/12/2013 et ce indépendamment de leur statut d'adhérent.

Période de souscription :

La souscription aux 1 570 000 actions nouvelles à émettre en numéraire **se fera du 16/05/2014 au 06/06/2014 inclus.**

Modalités de souscription :

Les souscripteurs au capital d'AMI Assurances devront en faire la demande auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemman Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, en remplissant la demande de souscription figurant en annexe.

⁶ Est considéré comme assuré, toute personne détenant un contrat d'assurance valide à la date du 28/12/2013, tel que décidé par l'AGE tenue à la même date.

Maxula Bourse recevra les demandes de souscription des souscripteurs des catégories A, B, C et D pour qui elle ouvrira des comptes titres et espèces et y inscrira les souscriptions respectives, sauf pour les souscripteurs qui disposent déjà d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse.

Toute demande de souscription signée vaudra acceptation d'ouverture d'un compte titres et espèces chez Maxula Bourse, et fera office de spécimen de signature.

Etablissements domiciliaires :

Les souscriptions seront reçues au siège de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac. Les versements à l'appui des souscriptions seront effectués, sans frais⁷, soit directement auprès de Maxula Bourse, sis Rue du Lac Lemane Centre Nawrez, 1053, Les Berges du Lac, soit par virement au compte bancaire de Maxula Bourse ouvert auprès de l'AMEN BANK.

AMEN BANK (Kheireddine Pacha) 07 401 00491 01 11004 2 31

En souscrivant, il devra être versé le montant de 20 DT par action souscrite. Toute souscription ne sera reçue qu'après la justification du versement du montant total correspondant (mention du versement au compte de la banque ou son agence ayant réceptionné le versement), et la mention de la police d'assurances donnant droit à la souscription.

Pour les versements effectués directement auprès de Maxula Bourse, un reçu de versement mentionnant également la police d'assurances donnant droit à la souscription sera remis aux souscripteurs.

A la clôture de l'opération, le montant global des fonds versés à l'appui des demandes de souscription, correspondant au montant de souscription au capital, soit 31 400 000 DT (soit un nominal de 1 570 000 DT et une prime d'émission de 29 830 000 DT), sera versé dans le compte indisponible d'AMI Assurances, réservé à cette opération :

RIB : 0700 1000 134 000 096 529

TITULAIRE DU COMPTE : ASSURANCES AMI

DOMICILIATION : AMEN BANK, Agence place pasteur 150 avenue de la liberté Tunis.

N° IBAN : TN 59 0700 1000 134 000 096 529 TND

Après répartition, les sommes restant disponibles sur les fonds versés à l'appui des souscriptions, seront restituées, sans intérêts, par Maxula Bourse, par virement ou par chèque, sur demande du souscripteur.

Modalités et délais de livraison des titres :

Une fois la liste des souscriptions arrêtée, Maxula Bourse procédera à sa vérification en se référant à la liste des assurés éligibles à la souscription, la liste du personnel, la liste des agents généraux, communiquées par AMI Assurances. Tout souscripteur non assuré à la date du

⁷ La souscription, l'ouverture et la clôture d'un compte titre et espèces inhérent à cette opération se feront sans frais.

28 décembre 2013, et donc non listé sur la base de sa police d'assurance, sa carte d'identité nationale, ou son nom et prénom, sera rejeté.

Les souscriptions au capital seront constatées par une attestation portant sur le nombre de titres souscrits, délivrée par Maxula Bourse et ce dès la réalisation définitive de l'opération.

Mode de placement :

L'opération de souscription au capital en numéraire est réservée exclusivement à des souscripteurs assurés à la date du 28/12/2013, telle que décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013, et porte sur 1 570 000 actions. Ces souscripteurs sont répartis sur les quatre (4) catégories suivantes :

CATEGORIES	REPARTITION EN %	NOMBRE DE TITRES OFFERTS
Catégorie A		
U.G.T.T	20%	314 000
Catégorie B		
Personnel AMI Assurances	10%	157 000
Catégorie C		
Agents Généraux	10%	157 000
Catégorie D		
Assurés (Adhérents et non adhérents)	60%	942 000
Total	100%	1 570 000

- **Catégorie A** : 20% des titres offerts, soit 314 000 actions réservées à l'Union Générale Tunisienne du Travail, U.G.T.T.

- **Catégorie B** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

- **Catégorie C** : 10% des titres offerts, soit 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

- **Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

- Pour les catégories B et C, une partie des titres respectivement offerte à chaque catégorie, sera allouée de manière préfixée garantissant l'allocation d'un nombre minimum de titres à chaque souscripteur des catégories B et C. Dans ce cadre, la Direction Générale d'AMI Assurances a décidé d'allouer à chaque souscripteur 100 titres, auxquels il souscrira de manière garantie, si sa demande de souscription correspond à un nombre de titres égal ou supérieur à 100 titres. Si la demande correspond à un nombre inférieur à 100 titres, cette demande sera intégralement satisfaite.

Pour le reliquat des titres offerts aux catégories B et C, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

Quantité offerte (Reliquat) / Quantité demandée (Non Satisfaite)

- Pour la catégorie D, les demandes de souscription seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

$$\text{Quantité offerte} / \text{Quantité demandée}$$

- Pour toutes les catégories, l'allocation d'actions se fera par nombre entier. Le reliquat sera réparti sur les souscripteurs, de manière unitaire par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.
- En cas d'excédent de titres offerts non demandés par l'une des catégories A, B et C, le reliquat sera affecté à la catégorie D.

Dans ce cas, les demandes de souscription de la catégorie D seront satisfaites au prorata sur la base d'un taux d'allocation, déterminé par le rapport :

$$\text{Quantité offerte et reliquat} / \text{Quantité demandée}$$

- En cas d'excédent de titres offerts non demandés par la catégorie D, le reliquat sera affecté par ordre de priorité aux catégories A, B et C.

La répartition de ce reliquat de titres offerts sur les souscripteurs de chaque catégorie se fera par ordre des quantités demandées, du plus grand au plus petit.

- Tout souscripteur ne peut émettre qu'une seule demande de souscription correspondant à une seule catégorie.

En cas de demandes de souscription multiples correspondant à plusieurs catégories, seule une demande par souscripteur sera retenue, selon l'ordre suivant des catégories : A, B, C, D.

Dépouillement et déclaration des résultats :

Maxula Bourse procédera au dépouillement des demandes de souscription, affectera les quotas et établira un procès-verbal à cet effet.

Dès la réalisation de l'opération de dépouillement des demandes de souscription, le résultat de l'opération de souscription au capital d'AMI Assurances fera l'objet d'un avis qui sera publié par Maxula Bourse sur les Bulletins Officiels de la BVMT et du CMF.

2.1.3. Jouissance des actions émises

Les actions souscrites, soient 1 570 000 actions porteront jouissance en dividendes à compter du 01 janvier 2014.

2.1.4. But de l'émission

Les principaux objectifs assignés à cette opération sont :

- Favoriser le renforcement des fonds propres d'AMI Assurances et par conséquent, constituer une marge de solvabilité conforme aux exigences réglementaires ;
- Se conformer aux exigences de capital social réglementaire pour les sociétés d'assurances ;
- Consolider sa position sur le marché local ;
- Accéder à de nouveaux marchés et s'attaquer ainsi à couvrir des risques élevés. Ceci lui permettra de diversifier son portefeuille produits et d'améliorer en conséquence, sa compétitivité ;
- Améliorer sa notoriété ; etc.

2.2. Le prix de l'offre et sa justification

2.2.1. Choix des méthodes d'évaluation

Les différentes méthodes usuelles d'évaluation peuvent être regroupées selon trois approches éprouvées et communément acceptées par le marché financier :

- L'approche analogique ou comparative qui consiste à analyser la Société par des multiples boursiers déterminés par référence à des Sociétés cotées similaires et par des multiples de transactions comparables ayant eu lieu sur le marché local voire international au cours d'une période récente ;
- L'approche intrinsèque (actualisation des flux futurs) qui repose sur le postulat financier selon lequel le prix qu'un investisseur est prêt à payer pour une entreprise dépend des performances financières que l'entreprise pourrait générer dans l'avenir et du risque lié à ces performances et leur réception effective ;
- L'approche comptable ou patrimoniale basée sur les actifs où l'on prend en compte la situation patrimoniale de la société ou sa situation nette réévaluée.

Les méthodes d'évaluation décrites ci-après produiront des valeurs qui seront significatives dans leur contexte propre. C'est pourquoi il est recommandé de procéder à une analyse de sensibilité (matrice taux d'actualisation et taux de croissance à l'infini) et de croiser et recouper les résultats des différentes méthodes d'évaluation afin de réconcilier les différentes approches.

La fourchette de valeurs proposées sera issue d'une combinaison des valeurs issues de l'application des méthodes exposées. Quant à la valeur de référence de l'action de la Société, elle sera une moyenne pondérée des différentes valeurs issues de chacune des méthodes retenues. La pondération des valeurs sera effectuée sur la base de la pertinence de la méthode qui en découlera et de son degré d'adéquation au contexte spécifique de la présente Opération.

2.2.1.1. Méthodes analogiques ou comparatives

- Méthodes des multiples boursiers

La méthode de type analogique se base sur le principe implicite que le marché des actions (la Bourse) évalue de manière efficiente les actifs financiers. Les résultats de cette méthode dépendent de la validité de ce principe et de l'identification/choix de titres cotés comparables à ceux de la Société à valoriser. Elle conduit à reconstituer la valeur de la Société par référence aux

multiples constatés sur un échantillon de Sociétés cotées dont la taille et les segments d'activité sont jugés comparables.

La méthode consiste à déterminer le rapport entre la valeur de marché des titres cotés et des indicateurs de performance. En ce qui concerne les résultats, le rapport généralement analysé est le ratio capitalisation boursière sur résultat net (PER de l'expression anglo-saxonne Price to Earnings Ratio). La valeur des titres à évaluer est déterminée en appliquant la médiane et la moyenne des PER de l'échantillon des titres comparables choisis au résultat net de la société à valoriser. Les résultats obtenus représentent une fourchette de la valeur des fonds propres de la Société à valoriser, valeur implicite dérivée de la valeur des titres cotés.

En ce qui concerne la rentabilité des fonds propres, le rapport généralement analysé est celui entre la capitalisation boursière et la valeur comptable des fonds propres (PBR de l'expression anglo-saxonne Price to Book Ratio). L'application directe de ce ratio peut induire en erreur étant donné que la proportionnalité des fonds propres comptables à la capitalisation boursière n'est pas souvent pertinente. Ceci dépend de plusieurs facteurs, le facteur le plus pertinent est le rendement des fonds propres (ROE de l'expression anglo-saxonne Return On Equity) qui est un indicateur de rentabilité du capital calculé en divisant le résultat net par les fonds propres comptables.

Toute chose étant égale par ailleurs, une Société ayant un ROE plus élevé aura un multiple de PBR plus haut et vice versa. En partant de l'hypothèse d'un rapport linéaire de ces deux ratios, il est possible de déterminer ce rapport en effectuant une régression linéaire. Ainsi, la valeur de PBR obtenu en appliquant le ROE à la fonction de la droite de régression est le PBR qui doit être utilisé pour calculer la valeur de marché de la Société valorisée, valeur implicite dérivée de la valeur de marché des titres comparables.

Dans des cas particuliers, peuvent être préconisés des indicateurs d'exploitation et bilanciaux et les rapports généralement analysés sont les ratios capitalisation boursière sur le chiffre d'affaires ou sur le total actifs (respectivement EV/Sales ou EV/Total actifs). La valeur des titres à évaluer est déterminée en appliquant la médiane et la moyenne des ratios (EV/Sales et/ou EV/Total Actifs) de l'échantillon des titres comparables choisis au Sales et/ou Total Actifs de la Société à valoriser. Les résultats obtenus représentent une fourchette de la valeur des fonds propres de la société à valoriser, valeur implicite dérivée de la valeur des titres cotés.

- Méthodes des multiples de transactions comparables

Cette méthode dérivée de l'approche analogique est fondée sur l'analyse et l'évaluation de la Société à travers des multiples établis sur la base de transactions comparables (fusion, acquisition, introduction en bourse...) récentes dans le secteur (qui ont notamment porté sur des Sociétés similaires en termes d'activité et de structure opérant dans des pays équivalents). Elle vise à reconstituer la valeur de la Société par référence aux multiples constatés sur un échantillon de transactions récentes intervenues dans le capital de Sociétés du même secteur d'activité, présentant des caractéristiques comparables et dont les conditions sont connues.

Elle est utilisée habituellement en complément et pour conforter les résultats obtenus à partir des méthodes d'évaluation basées sur l'actualisation des flux.

Sa principale limite est la non disponibilité de l'information pour les transactions réellement comparables et dans l'interprétation des primes de contrôle, voire de positionnement stratégique ou de synergies, intégrées dans les valeurs de transactions étudiées.

2.2.1.2. Méthodes d'actualisation des flux futurs

Faisant partie des méthodes modernes les plus employées de détermination normative de la valeur actionnariale, les méthodes d'actualisation des flux futurs soutiennent le fait que la valeur d'une entité économique est essentiellement déterminée par son aptitude à générer des flux de trésorerie dans le futur. La valeur de l'entreprise correspond alors à la somme actualisée des flux futurs au coût de capital de la société.

Cette méthode dynamique, méthode d'évaluation intrinsèque, repose sur des projections de flux et sur leur actualisation à un taux spécifique assimilé au coût des capitaux qui correspond, dans le cadre général, à une pondération entre le coût des capitaux propres (calculé selon la MEDAF) et le coût moyen pondéré de la dette.

S'agissant d'une institution offrant des prestations financières, le taux d'actualisation est alors assimilé au coût des capitaux propres (Cost of Equity, CoE ou Ke) calculé selon la MEDAF et schématiquement présenté comme suit :

$$\text{CoE} = K_e = R_f + \beta * (R_m - R_f)$$

R_f : Taux sans risque (assimilable au taux d'intérêt des bons de trésor assimilables),

β : Coefficient de risque, estimé selon une régression statistique,

R_m : Rendement du marché financier tunisien exigé par les investisseurs.

La valorisation par l'actualisation des flux futurs peut se faire sur la base des cash-flows libres (méthode Free Cash-Flows to Equity ou FCFE) ou encore sur la base des dividendes actualisés (méthode de la valeur de rendement).

- Méthode d'actualisation des cash-flows libres FCFE

Une des méthodes modernes les plus employées de détermination normative de la valeur actionnariale, la méthode FCFE (Free Cash-flows to Equity) soutient le fait que la valeur de l'action d'une entité économique est essentiellement déterminée par son aptitude à générer des flux de trésorerie (cash-flows) dans le futur. La valeur des fonds propres de l'entreprise correspond alors à la somme actualisée, au taux de rendement exigé par les actionnaires, de ces cash-flows libres.

La méthode FCFE définit l'actionnaire comme s'intéressant à l'ensemble des revenus dégagés par l'entreprise. Il actualisera donc les résultats économiques représentés par les cash-flows libres (du terme anglo-saxon Free Cash-Flows to Equity ou FCFE) ou flux de trésorerie avant charges d'intérêt. Ainsi, la valeur globale des fonds propres de la Société est schématiquement déterminée comme suit :

$$V = \sum_{t=1}^n \frac{FCFE_t}{(1+k)^t} + \frac{VT}{(1+k)^n}$$

V : Valeur des fonds propres

FCFE_t : Free cash Flow to equity,

k : Coût des fonds propres,

VT : Valeur Terminale.

Les cash-flows libres revenant aux actionnaires (du terme anglo-saxon free cash-flows to equity) sont déterminés comme suit :

$$\begin{aligned} \text{Cash-flows Libres (FCFE)} &= \text{Résultat Net} \\ &+ \text{Dotations aux amortissements et aux provisions} \\ &- \text{Variation du Besoin en Fonds de Roulement} \\ &- \text{CAPEX} \end{aligned}$$

Étant donné la structure du capital d'AMI Assurances, différente de celle des sociétés industrielles du fait de la réglementation en matière d'assurances, de la gestion des risques et plus généralement des spécificités de l'activité des assurances, les flux à actualiser (FCF) sont déterminés compte tenu de la spécificité de chacune des rubriques (retraitement des variations de provisions technique, prise en compte des placements, etc.).

En effet, la spécificité de l'activité d'une compagnie d'assurances est que la dette n'est pas seulement un mode de financement et que les ressources proviennent d'une clientèle à laquelle des provisions doivent être constituées et doivent être placées pour une éventuelle couverture des risques encourus.

En outre, la valeur terminale est la valeur projetée de l'entreprise à la fin de la période du business plan. Elle suppose une cession hypothétique de l'entreprise à la fin de la période considérée, basée sur les prévisions de performance à ce moment et représente une approximation de la valeur par les DCF à la fin du business plan. Généralement, la détermination de la valeur terminale se base sur l'une des deux méthodes suivantes :

- i. la perpétuité du dernier cash-flow. Cette approche suppose que le dernier cash-flow se perpétuera à l'infini avec une croissance annuelle fixe. La valeur terminale est donc égale à :

$$VT = \frac{FCFE_n * (1 + g)}{k - g}$$

FCFE_n : Cash Flow libre de la dernière année,

g : Taux de croissance à l'infini du cash-flow libre (2%),

k : Taux d'actualisation (coût des fonds propres).

- ii. la valeur terminale peut être estimée à partir de la performance et la situation financière de la société à évaluer en fin de période de son business plan. Il s'agit à titre d'exemple d'appliquer un multiple de PER de sortie au résultat net que dégagerait l'entreprise en fin de période.

- Valeur de rendement

Contrairement au principe de la méthode DCF ou des FCFE, un actionnaire minoritaire, selon la méthode de la valeur de rendement ne s'intéresse qu'aux dividendes distribués par l'entreprise. D'après cette méthode, la valeur d'une action est différente de la somme des flux actualisés des profits par action. Les profits sont en général supérieurs aux dividendes parce qu'une partie est réinvestie au sein de la société. En d'autres termes, cela signifie que la valeur d'une action est égale aux flux actualisés des dividendes futurs par actions.

Cette méthode est celle parmi les plus adaptées au contexte précis d'une ouverture du capital à un nombre très élevé d'actionnaires (cas d'une introduction en bourse) étant donné que la majorité des investisseurs potentiels seront des petits porteurs ayant comme principal intérêt le rendement de l'action et qui seront à un degré minime intéressés par d'autres aspects de croissance et de développement.

L'actualisation des flux futurs se limitera par conséquent aux dividendes futurs. La valeur de la société est donc schématiquement présentée comme suit :

$$V = \sum_{i=1}^n \frac{D_t}{(1 + k_e)^t} + \frac{VT}{(1 + k_e)^n}$$

D_t : Dividende prévisionnel de l'année t ,

VT : Valeur terminale correspondant à la croissance à l'infini du dividende de la dernière année,

K_e : Taux d'actualisation (coût des fonds propres).

De même, cette approche suppose que le dernier dividende se perpétuera à l'infini à un taux de croissance annuel fixe, et la valeur terminale (VT) est calculée comme suit :

$$VT = \frac{D_n * (1 + g)}{k_e - g}$$

D_n : Dividende de la dernière année,

g : Taux de croissance à l'infini du dernier dividende,

K_e : Taux d'actualisation (coût des fonds propres).

Il est à noter que la mise en place de cette méthode et les résultats qui en découlent sont en stricte relation avec la politique de distribution de dividendes appliquée par la Société.

- Analyse de sensibilité

Dans le cadre de cette approche de détermination de la valeur par l'actualisation des flux futurs, il est entendu qu'une analyse de sensibilité sera réalisée pour chacune des deux méthodes en faisant varier les paramètres suivants :

- ✓ le taux de rendement exigé par l'investisseur représenté par le coût des fonds propres ;
- ✓ le taux de croissance à l'infini ou PER de sortie.

2.2.1.3. Méthodes patrimoniales

- Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR)

La méthode de l'Actif Net Réévalué, classée parmi l'approche comptable, correspond à un actif net comptable corrigé des données économiques et financières venant modifier les valeurs de certains postes du bilan en tenant compte des éventuels conséquences fiscales. Sa détermination consiste, grâce à des retraitements ou des corrections, à reconstituer l'actif réel et le passif exigible réel qui seront substitués à l'actif et à l'endettement comptables.

La méthode de la valeur patrimoniale est intéressante dans la mesure où elle est souvent considérée comme une valeur planchée. En effet, la Société est alors évaluée comme un bien statique sans tenir compte de sa capacité (potentiel) à dégager des résultats. Elle vaut au moins ses capitaux propres.

De ce fait, la méthode patrimoniale est la moins contestable et la plus simple des méthodes d'évaluation à mettre en œuvre. Elle trouve tout son intérêt quand la rentabilité de l'entreprise est faible ou que son patrimoine est considérable.

Elle consiste à procéder à une revue critique de chaque élément du bilan et du hors bilan afin de substituer à sa valeur comptable, une estimation de sa valeur réelle (valeur de marché/valeur de réalisation attendue ou valeur d'usage) corrigée en règle générale d'un effet d'impôt. La différence entre les actifs réévalués et les passifs réévalués augmenté du Goodwill constitue la valeur patrimoniale de marché de la Société.

En règle générale, cette méthode passe principalement par la réévaluation des éléments du bilan en appliquant des méthodes diverses, y compris la méthode de l'actualisation des cash-flows, multiples boursiers, réévaluation immobilière, etc. Cette revue détaillée de l'ensemble des postes d'actifs et de passif de la Société sera effectuée en fonction de la destination de chaque élément :

- ✓ Pour les biens d'exploitation : ces actifs seront évalués à leur valeur d'utilité pour le futur investisseur,
- ✓ Pour les biens hors exploitation ou destinés à être cédés : ces actifs seront évalués à leur valeur de marché ou à leur valeur de réalisation attendue.

Dans le cas d'espèce, les principales évaluations porteront sur les éléments suivants :

- ✓ Les actifs incorporels : la valeur de ces actifs est corrigée des non-valeurs et les autres valeurs incorporelles telles que le fonds de commerce, le droit au bail, les concessions, les brevets, licences et marques.

- ✓ Les actifs corporels d'exploitation : Ces actifs sont retenus à leur valeur d'utilité.
- ✓ Le retraitement des contrats de leasing.
- ✓ Le retraitement des indemnités de départ à la retraite.
- ✓ Les placements : Les placements à caractère financier sont évalués à leur valeur actuelle des flux monétaires futurs auxquels ils donnent lieu. Quant aux placements à caractère immobilier, ils sont évalués à leur valeur d'utilité.
- ✓ Les autres postes d'actifs : Ils sont corrigés de la surévaluation ou sous-évaluation éventuelles.
- ✓ Les provisions pour autres risques et charges : Il s'agit de vérifier si ces provisions ne sont ni insuffisantes ni exagérées.
- ✓ Evaluation des impôts différés.
- ✓ Risques et pertes latents : Il s'agit de tenir compte des risques économiques, fiscaux et sociaux non pris en compte au niveau des états financiers.

- Valeur du Fonds de Commerce – Goodwill

A la valeur de l'actif net réévalué ainsi déterminée, il convient d'ajouter la valeur du fonds de commerce de la Société « Goodwill » qui représente généralement une composante très significative dans l'évaluation d'une Société par l'approche patrimoniale.

Le fonds de commerce traduit la valeur qui peut être attribuée à la clientèle propre de la Société (clientèle privée et institutionnelle) en fonction de ses différentes activités. Il dépend essentiellement de l'aptitude de la Société à mettre en œuvre les moyens matériels et humains pour générer de la rentabilité. La valeur du fonds de commerce est souvent approchée avec la méthode du goodwill, qui permet de chiffrer la survalueur liée à la rentabilité attendue de l'exploitation de ce fonds de commerce. Une des principales méthodes de calcul du goodwill (GW) est la suivante :

$$GW = \sum_{i=1}^n \frac{(CB - i * ANR)}{(1 + k_e)^t}$$

CB : Capacité bénéficiaire,

ANR : Actif net réévalué,

i : Taux de rémunération de l'ANR qui correspond au taux de placement sans risque,

K : Taux d'actualisation (coût des fonds propres).

La capacité bénéficiaire (CB) représente un résultat net normatif c'est-à-dire un résultat net uniquement basé sur les performances propres à l'activité de l'entreprise.

La détermination de la capacité bénéficiaire obéit aux deux règles suivantes :

- ✓ La suppression de tous les produits et charges hors exploitation ;
- ✓ Et l'élimination de l'ensemble des charges et produits exceptionnels c'est-à-dire non récurrents dans la vie de l'entreprise.

La formule de détermination de la capacité bénéficiaire est la suivante :

Résultat des activités ordinaires
+ Charges exceptionnelles non récurrente
- Produits exceptionnels non récurrents
+ Charges hors exploitation- Produits hors exploitation
= **Capacité Bénéficiaire avant impôt**
- Impôt sur les Sociétés théorique
= **Capacité Bénéficiaire (CB)**

La détermination de la valeur du Goodwill constitue ainsi une passerelle qui relie l'approche patrimoniale ou comptable et l'approche prospective ou par les flux. Le Goodwill ainsi déterminé constitue un supplément de rentabilité par rapport à la valeur patrimoniale.

⇒ Le choix définitif des méthodes d'évaluation à utiliser (et des méthodes à écarter) dépend du contexte de l'évaluation, des particularités et des spécificités de l'entreprise objet de l'évaluation et de la nature et de la pertinence des informations disponibles.

Etant donné que pour notre cas, il s'agit de déterminer une valeur de référence pour l'action de la société AMI Assurances dans le cadre de la souscription de ses adhérents au capital initial d'AMI SA en vue de sa démutualisation, nous avons jugé opportun de retenir les méthodes d'évaluation suivantes pour les raisons détaillées ci-après.

2.2.2. Méthodes d'évaluation retenues

- Méthode DCF-FCFE

Comme indiqué précédemment, s'agissant d'une ouverture du capital aux adhérents de la Société, l'Opération s'inscrira pour l'adhérent dans un horizon d'investissement à court et moyen terme et à des objectifs de rentabilité financière. Ces considérations nous amènent à proposer les méthodes d'actualisation des flux futurs (issues de l'approche intrinsèque) comme les méthodes les plus indiquées dans le cadre de l'Opération envisagée.

En effet, l'un des principaux attraits des méthodes d'actualisation des flux futurs précédemment exposées est de mettre en lumière l'ensemble des hypothèses sous-jacentes à une valorisation notamment la croissance, la rentabilité et l'investissement.

Les souscripteurs potentiels devraient être raisonnablement sensibles à la capacité de la Société à générer des flux de liquidités, dans le futur nécessaires pour la continuation de ses activités et étant donné que l'Opération s'inscrit, pour les souscripteurs potentiels dans un horizon court et moyen terme se basant sur la capacité de la Société à générer des flux futurs, il convient alors de considérer la valorisation de l'action de la Société par l'actualisation de ses flux futurs (DCF-FCFE).

- Méthode ANR

L'importance des prises de participations et des placements ainsi que les autres postes d'actifs spécifiques dans le secteur des assurances, nous amène à considérer aussi la valorisation par la méthode de l'actif net réévalué issue de l'approche comptable.

La méthode de l'actif net réévalué (ANR), présente l'inconvénient d'être statique. Pour pallier à cette limite, il est d'usage de tenir compte de la rente du goodwill. Ainsi, la méthode du goodwill, utilisée comme un complément à l'évaluation patrimoniale classique, introduit une dynamique prévisionnelle qui lui faisait défaut et constitue donc de ce fait un pont vers les méthodes dynamiques basées sur l'exploitation de flux futurs de rentabilité.

- Méthode des multiples boursiers

L'approche comparative est la plus généralement préconisée dans les travaux d'évaluation engagées dans des opérations d'ouverture du capital et notamment celle qui ciblent un public large de souscripteurs. Par ailleurs, cette méthode nous permettra d'avoir une idée sur la confiance dont jouit le secteur des assurances dans certaines places boursières des pays émergents. A l'aune des résultats trouvés, nous pourrions, soit considérer que le secteur est soutenu par le marché financier, ce qui est de nature à impacter positivement sur la capitalisation boursière des entreprises du secteur, soit déceler une tendance baissière des différents ratios boursiers, et par conséquent, avoir l'effet inverse.

Compte tenu de la spécificité de l'activité AMI Assurances et de la forte volatilité de ses résultats nets, le multiple PER (Price to Earning Ratio) a été écarté et la valeur de ses fonds propres sera déterminée en se basant sur des multiples de chiffres d'affaires (EV/Sales) et de total actifs (EV/Total actifs) avec pour référence le chiffres d'affaires et le total actifs de l'exercice 2012.

Les multiples de PER et de PBV n'ont pas été adoptés dans la détermination de la valeur des fonds propres d'AMI Assurances pour les raisons suivantes:

- La forte volatilité des résultats nets enregistrés
- Le niveau faible des fonds propres de la Société résultant du cumul des résultats nets déficitaires constatés.
- La forte sinistralité constatée au cours des exercices 2012 et 2013 en relation avec la conjoncture économique nationale et plus généralement la situation politique que traverse le pays depuis 2011.

Par ailleurs, les méthodes des transactions comparables et les Méthodes des rendements ont été écartées pour les raisons suivantes :

- Méthodes des transactions comparables : Comme indiqué précédemment, ces méthodes ne peuvent être considérées que lorsqu'on arrive à collecter un certain nombre d'informations publiques qui nous permettent de calculer des benchmark fiables. Suite à nos diverses recherches et investigations dans des pays proches (pays du Maghreb et de l'Europe) et en Tunisie, certaines opérations de fusion acquisition et d'introduction en bourse ont été recensées. Cependant, compte tenu de la spécificité de l'Opération, l'étroitesse et la rareté voir l'inexistence d'opérations similaires de démutualisation jugées comparables nous amène à écarter l'approche analogique représentée par les méthodes des transactions comparables.
- Méthodes des rendements : La mise en place de cette méthode et les résultats qui en découlent sont en stricte relation avec la politique de distribution de dividendes appliquée par la Société. Compte tenu du fait que la politique de distribution de dividende sera

déterminée dans une phase postérieure à la transformation juridique d'AMI Assurances d'une société à forme mutuelle en une société anonyme, la mise en œuvre de cette méthode n'est pas possible à ce stade.

En outre, cette méthode est généralement adaptée à l'évaluation d'actifs financiers dont la cible est uniquement des actionnaires uniquement intéressés par la rentabilité future et non soucieux des efforts de développement à déployer et de son avenir à moyen et long terme. A cet effet, il nous semble peu opportun d'utiliser cette méthode pour la détermination du prix de référence d'AMI Assurances.

Récapitulatif de la méthodologie retenue :

En définitif, l'évaluation de la société AMI Assurances résultera d'un arbitrage entre les différentes valeurs résultant des méthodes suivantes :

- ✓ Méthode DCF- Free Cash-Flows to Equity (FCFE),
- ✓ Méthode des multiples boursiers,
- ✓ Méthode de l'Actif Net Réévalué (ANR).

2.2.3. Résultat des travaux d'évaluation de la société AMI Assurances

2.2.3.1. Détermination du taux d'actualisation

Le taux d'actualisation retenu correspond au coût des capitaux propres, correspondant au taux de rentabilité attendu par l'investisseur (taux sans risque augmenté d'une prime de risque), calculé généralement selon le modèle d'évaluation des actifs financiers (MEDAF). Ce taux est déterminé par la formule suivante :

$$R_e = R_f + \beta \times (R_m - R_f)$$

$(R_m - R_f)$: La prime de risque mesure l'écart de rentabilité attendue entre le marché dans sa totalité et l'actif sans risque. En l'absence d'une période d'observation suffisante pour dégager des résultats statiquement significatifs sur le marché Tunisien, il est recommandé de retenir comme prime de risque celle d'un marché mature (Etats-Unis), auquel il faut rajouter une prime de risque pays calculée en fonction du Rating du pays. A la date d'évaluation, la prime de risque du marché américain retenue par les analystes financiers s'élève à 3,73% (Source : John R. Graham-The Equity Risk Premium in 2014-Duke University) et la prime de risque pays (Tunisie) est de l'ordre de 3,6%(Source Damodaran- Country Default Spreads and Risk Premiums (www.stern.nyu.edu). Ainsi, la prime de risque retenue s'élève à 7,33%.

R_f : Taux sans risque assimilable aux taux d'intérêt des Bons du Trésor Assimilables BTA aout 2022- Courbe des taux du 21-04-2014 (BCT) de 6,334%.

β : Estimé à partir d'un échantillon de sociétés, nationales et internationales, jugées comparables pour une valeur moyenne de 0,98.

Coût des capitaux propres	
Taux sans risque (R_f)	6,334%
Prime de risque ($R_m - R_f$)	7,33%
β	0,98
Taux de rendement du capital (CoE)	13,52%

2.2.3.2. Valorisation par la méthode de l'actif net réévalué**A. Détermination De L'actif Net Réévalué****A.1. Actif net comptable (ANC)**

Actifs comptables au 31/12/2012 (en DT)	VNC	Passifs comptables exigibles au 31/12/2012(en DT)	VNC
Immobilisation Incorporelles	165 474	Provisions techniques brutes	226 018 974
Immobilisations Corporelles	1 455 580	Provisions pour autres risques et charges	50 000
Immobilisations Financières	170 724 122	Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	5 418 591
Stock		Autres dettes	3 606 954
Clients Comptes Rattachés	43 007 010	Autres Passifs	1 104 985
Part réassurances dans les provisions techniques	9 716 109	Emprunts	1 991 709
Placement et autre actifs financiers			
Liquidité et équivalent liquidités	16 348 546		
Total Actifs	241 416 841	Total passifs exigibles	238 191 213
		Actifs net comptable (ANC)	3 225 628

A.2. Réévaluation des immobilisations corporelles

	VNC 31/12/2012	Réévaluation (+/-) value	Effet de réévaluation net
Terrain	464 500	650 000	185 500
Immeuble Siège	567 456	3 925 000	3 357 544
Terrain du lac de Tunis + Acompte nouveau Siège	17 722 613	35 655 277	17 932 664
Total	18 754 569	40 230 277	21 475 708

La réévaluation des immobilisations corporelles est basée sur un rapport d'expertise immobilière élaboré par un expert immobilier.

La réévaluation du nouveau siège a été retraitée (en moins) pour tenir compte des coûts supplémentaires engagés en 2013 d'un montant total de 5.345 mDT.

A.3. Réévaluation des immobilisations financières

	VNC 31/12/2012	Nombre d'actions	Cours 21-04- 2014	Réévaluation	+/-value	Risques fiscaux latents	Valeur nette
Attijari Bank	1 202 480	80 000	17,4	1 392 000	189 520	66 332	123 188
Monoprix	379 775	14 500	24,13	349 885	-29 890	-10 461	-19 428
SFBT	222 785	17 000	15,8	268 600	45 815	16 035	29 780
CIL	250 848	16 000	13,88	222 080	-28 768	-10 069	-18 699
Groupe Poulina	236 670	35 000	5,35	187 250	-49 420	-17 297	-32 123
BIAT	421 206	6 800	65,3	444 040	22 834	7 992	14 842
Ciment De Bizerte	746 132	106 957	6,72	718 751	-27 381	-9 583	-17 798
Amen Bank	466 425	13 500	28,5	384 750	-81 675	-28 586	-53 089
STAR	140 578	950	143,84	136 648	-3 930	-1376	-2 555
Simpar	409 056	6 000	65	390 000	-19 056	-6 670	-12 386
Sotrapil	237 480	15 000	9,51	142 650	-94 830	-33 191	-61 640
Sotuver	443 600	50 000	6,67	333 500	-110 100	-38 535	-71 565
Tunis Re	3 190 378	366 668	10,09	3 699 680	509 302	178 256	331 046
Carthage Cement	814 862	217 703	3,25	707 535	-107 328	-37 565	-69 762
Ennaki	721 305	65 000	9,4	611 000	-110 305	-38 607	-71 698
Telnet Holding	104 265	15 000	5,39	80 850	-23 415	-8 195	-15 220
AMS	154 453	13 000	4,59	59 670	-94 783	-33 174	-61 609
FCP Securities BNA	8 000 000	80 000	126,148	10 091 840	2 091 840	732 144	1 359 696
Attijari obligataire SICAV	625 249	4 939	103,698	512 164	-113 085	-39 580	-73 505
Sicav BIAT tresor	1 160 183	11 255	104,364	1 174 617	14 434	5052	9 382
Tunisio-émiratit SICAV	2 349 480	23 252	104,591	2 431 950	82 470	28 865	53 605
	22 277 210						1 340 462

A.4 Actif Net comptable corrigé

En DT au 31/12/2012	VNC
Actif net comptable (31/12/2012)	3 225 628
Réévaluation nettes des actifs (après impôts) (Immob ^o Corporelles)	21 475 708
Réévaluation nettes des actifs (après impôts) (Placements titres cotés)	1 340 462
Provision sur créances Best Ré	-1 415 000
Provision sur actifs transférés EL ITTIHAD :	
Provisions sur créances nées d'opérations d'assurance directe	-2 045 000
Provisions sur les comptes 'Débiteurs et créditeurs divers'	- 446 000
Provisions sur les comptes bancaires transférés	-607 000
Actif net comptable corrigé (ANCC)	21 528 798

L'actif net comptable a été retraité sur la base des observations des commissaires aux comptes par les éléments suivants :

- ✓ Provisions sur créances nées d'opérations d'assurance directe
- ✓ Provisions sur les comptes 'Débiteurs et créditeurs divers'
- ✓ Provisions sur les comptes bancaires transférés

Estimation Goodwill en DT (sauf indication contraire)	Projections				
	2013P	2014E	2015E	2016E	2017E
Résultat net prévisionnel(1)	434 144	3 810 428	6 532 859	9 270 801	12 543 706
ANCC au 31/12/2012	21 528 798				
Taux sans risque	6,33%				
Rémunération de l'ANCC au taux sans risque (2)	1 363 634	1 363 634	1 363 634	1 363 634	1 363 634
Super profit (1)-(2)	-929 490	2 446 794	5 169 225	7 907 167	11 180 072
Taux d'actualisation	13,52%	13,52%	13,52%	13,52%	13,52%
Facteur d'actualisation	0,88	0,78	0,68	0,60	0,53
Super profit actualisé	-818 808	1 898 771	3 533 769	4 761 800	5 931 061
Super profit actualisé (année 1 - année 5)	15 306 593				
Super profit actualisé (année 6 - année 20)	37 326 308				
Rente du Goodwill	52 632 901				

Sensibilité de la valeur globale	12,52%	13,52%	14,52%
Rente goodwill	56 950 200	52 632 901	48 753 962
ANCC au 31/12/2012	21 528 798	21 528 798	21 528 798
Valeur globale (100% du capital) en DT	78 478 998	74 161 700	70 282 761
Sensibilité de la valeur centrale	5,82%		-5,23%

Sur la base de la méthode de l'Actif Net Réévalué, la valeur globale des fonds propres de la société se situe entre 70.282.761 DT et 78.478.998 DT, soit une valeur centrale de 74.161.700 DT.

2.2.3.3. Valorisation par la méthode DCF-FCFE

En DT	2013P	2014E	2015E	2016E	2017E
Résultat Net	434 144	3 810 428	6 532 859	9 270 801	12 543 706
Dotations aux amortissements et aux provisions	10 358 450	19 986 228	23 123 126	26 907 179	31 465 975
Capex	2 692 146	24 455 696	21 544 152	29 036 078	37 112 299
Working Capital Investment (BFR)	6 633 014	-4 649 515	5 163 762	3 521 966	2 447 219
Free Cash-Flows to Equity (FCFE)	1 467 434	3 990 476	2 948 071	3 619 937	4 450 163
Taux d'actualisation	13,52%	13,52%	13,52%	13,52%	13,52%
Facteur d'actualisation	0,88	0,78	0,68	0,6	0,53
FCFE actualisés (Free Cash-Flows to Equity) au 31/12/2012	1 292 695	3 096 705	2 015 350	2 179 974	2 360 825
Somme des Discounted Cash-Flows to Equity	10 945 549				
Valeur Terminale correspondant au prix de sortie de l'action d'AMI Assurances à fin 2017 correspondant à un PER de 10	125 437 059				
Valeur présente de la valeur terminale	66 544 733				
Valeur des FP	77 490 282				

Sur la base de la méthode des Discounted Cash-Flows, la valeur globale des fonds propres de la Société se situe entre 64.787.786 DT et 91.239.946 DT avec une valeur centrale de 77.490.282 DT.

Sensibilité de la valeur économique par rapport à des variations du Taux d'actualisation et du PER de Sortie								
En DT		PER de sortie						
		8,5 x	9,0 x	9,5 x	10,0 x	10,5 x	11,0 x	11,5 x
Taux d'actualisation	12,52%	70 373 491	73 851 234	77 328 976	80 806 719	84 284 461	87 762 204	91 239 946
	12,77%	69 643 262	73 082 626	76 521 989	79 961 352	83 400 715	86 840 078	90 279 441
	13,02%	68 922 461	72 323 952	75 725 443	79 126 934	82 528 425	85 929 916	89 331 407
	13,27%	68 210 945	71 575 063	74 939 181	78 303 299	81 667 416	85 031 534	88 395 652
	13,52%	67 508 572	70 835 809	74 163 045	77 490 282	80 817 519	84 144 755	87 471 992
	13,77%	66 815 204	70 106 044	73 396 883	76 687 723	79 978 562	83 269 402	86 560 241
	14,02%	66 130 706	69 385 625	72 640 544	75 895 463	79 150 383	82 405 302	85 660 221
	14,27%	65 454 944	68 674 412	71 893 880	75 113 348	78 332 816	81 552 285	84 771 753
	14,52%	64 787 786	67 972 265	71 156 745	74 341 224	77 525 704	80 710 184	83 894 663

2.2.3.4. Valorisation par la méthode des comparables boursiers

	Pays	EV/SALES	EV/Total Actifs
STAR	Tunisie	1,45	0,42
SALIM	Tunisie	1,78	0,38
Wafa Assurances	Maroc	0,26	0,06
AGMA LAHLOU-TAZI	Maroc	0,50	0,20
Rand Merchant Insurance Holdings Ltd	Afrique Du Sud	1,26	0,16
Grupo Catalana Occidente	Espagne	1,37	0,40
Mapfre SA	Espagne	0,55	0,21
Milano Assicurazioni	Italie	0,57	0,16
Schweizerische National-Versicherungs-Gesellschaft AG	Suisse	0,81	0,20
HELVETIA HOLDING AG	Suisse	0,60	0,09
Mediterranean & Gulf Insurance & Reinsurance Co	Arabie Saoudite	0,63	0,19
Vienna insurance group	Autriche	0,62	0,14
Tower Ltd	Nouvelle-Zélande	0,84	0,14

Sources : (Infincial)

	Min	Max	Moyenne	Médiane
EV / Sales	0,26 x	1,78 x	0,87 x	0,63 x
Chiffre d'affaires de AMI Assurances 2012				108 015 771
Valeur Globale des fonds propres (EV/Sales)	28 041 304	192 340 643	93 547 724	67 779 016
EV / Total Actifs	0,06 x	0,42 x	0,21 x	0,19 x
Total Actifs de AMI Assurances 2012				241 416 841
Valeur Globale des fonds propres (EV/T.A)	14 028 876	101 080 480	51 131 439	44 808 437
Valeur Globale des fonds propres	21 035 090	146 710 561	72 339 581	56 293 727

Sur la base de la méthode des multiples, la valeur globale des fonds propres de la Société se situe entre 21.035.090 DT et 146.710.561 DT soit une valeur centrale de 72.339.581 DT.

2.2.4. Synthèse de la valorisation

Méthodologie	Valeurs		
		Valeur centrale	
ANR (En DT)	70 282 761	74 161 700	78 478 998
DCF (En DT)	64 787 786	77 490 282	91 239 946
Multiples (En DT)	21 035 090	72 339 581	146 710 561
Valeur globale (En DT)	52 035 212	74 663 854	105 476 502

Sur la base des trois méthodes retenues, la valeur globale des fonds propres de la Société se situe entre 52.035.212 DT et 105.476.502 DT. Soit une valeur globale moyenne de 74.663.854 DT.

Valeur Post-Money	74 663 854
Souscription Nouvelle (Apport de fonds)	31 400 000
Valeur Pre-Money	43 263 854
Nombre d'adhérent	86 757
Droit unitaire d'adhésion	20
Capital Initial (nominal)	1 735 140
Valeur nominale (DT)	1,000
Nombre d'actions	1 735 140
Prix de l'action (Avant décote)	24,934
<i>Décote (en %)</i>	20%
Prix de l'action (Après décote)	20,000
Nombre d'actions par adhérent	1
Nombre d'actions à souscrire	1 570 000
Souscription du capital social (nominal)	1 570 000
Prime d'émission	29 830 000
Nombre d'actions (après augmentation de capital)	3 305 140
Capital Social après souscription (DT)	3 305 140

2.3. Renseignements généraux sur les valeurs mobilières émises

2.3.1. Droits attachés aux valeurs mobilières offertes

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le partage des bénéfices revenant aux actionnaires, proportionnellement au nombre des actions émises.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité seront prescrits conformément à la loi.

La détention individuelle ou collective de dix (10) actions ouvre le droit à la participation aux assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

2.3.2. Régime de négociabilité

Les actions sont librement négociables.

2.3.3. Régime fiscal applicable

Droit commun. Les dividendes sont soumis à l'impôt selon les dispositions légales en vigueur.

2.4. Marché des titres

Les actions d'AMI Assurances sont négociables sur le marché hors-cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

2.4.1. Négociation en bourse des actions émises

Les actions issues de la souscription au capital seront négociables en bourse à partir de la réalisation définitive de l'opération et la publication de la notice conséquente au Journal Officiel de la République Tunisienne (JORT) et aux bulletins officiels du Conseil du Marché Financier (CMF) et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis (BVMT). Conformément à l'article 320 du CSC, les actions sont négociables à compter de l'immatriculation de la société au Registre de Commerce. Elles seront dès lors, négociées sur le marché hors cote.

2.5. Tribunaux compétents en cas de litiges

Tout litige pouvant surgir suite à cette opération sera de la compétence exclusive du tribunal de Tunis I.

2.6. Prise en charge de la STICODEVAM

Les actions souscrites ne seront pas prises en charge par la STICODEVAM.

CHAPITRE 3. RENSEIGNEMENT CONCERNANT L'ÉMETTEUR ET SON CAPITAL

3.1. Renseignement de caractère général concernant l'émetteur

3.1.1. Dénomination et siège social

Dénomination sociale actuelle : Assurances Mutuelle El Ittihad -AMI Assurances-

Dénomination sociale après transformation : Assurances Multirisques Ittihad -AMI Assurances-

Siège social : 15, rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Téléphone : +216 71 78 39 95/71 78 45 44

Fax : +216 71 78 88 10

Email : ami.ass@planet.tn

Site Web: www.assurancesami.com

3.1.2. Forme juridique de l'émetteur

Forme juridique : Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme

Législation particulière applicable : Loi N°92-24 du 9 mars 1992 portant promulgation du Code des assurances, telle que complétée et modifiée par les textes subséquents.

3.1.3. Date de constitution et durée

Date de constitution : 01/10/2003

Durée : 99 ans à compter du jour de sa constitution

3.1.4. Nationalité

Tunisienne

3.1.5. Objet social conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013

Selon l'Article 2 du projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013, la société a pour objet en Tunisie comme à l'étranger :

1/La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances ;

2/En vue de la réalisation de cet objet social, et plus spécialement de la gestion et du placement des actifs et des disponibilités de la société, celle-ci peut :

- Participer, par tout moyen, à toutes entreprises ou sociétés, quel qu'en soit la nature juridique ou objet, par voie d'acquisition de parts ou actions, souscription, apport ou autrement ;
- Acquérir ou aliéner tous titres ou valeurs mobilières cotées ou non cotées ;

- Acquérir et gérer tous immeubles et domaines immobiliers, aliéner lesdits immeubles et domaines immobiliers ;
- Et plus généralement, effectuer ou participer à toutes opérations industrielles, commerciales, financières, agricoles, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus définis.

3.1.6. Registre de commerce

N° du registre de commerce : B138682003

3.1.7. Matricule fiscale

Matricule fiscal : 845686/P

3.1.8. Régime fiscal

L'AMI Assurances est soumise aux règles de droit commun.

3.1.9. Exercice social

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

3.1.10. Capital social

La société AMI Assurances a été constituée le 01 octobre 2003. Son exploitation effective n'a débuté qu'en 2004.

Au 31/12/2004, le fonds commun de la société AMI Assurances s'est élevé à 2 282 120 DT. Au 28/12/2013, le montant total de ce fonds commun s'est établi à 6 183 142 DT. L'AGE tenue à la date du 28/12/2013 a décidé la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme, par la conversion de la partie de son fonds commun en capital social, constituée uniquement du montant des adhésions reçues jusqu'au 31/01/2014 et payées par des adhérents assurés, qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013.

Ainsi, et tenant compte du nombre définitif des adhérents à la date du 31/01/2014⁸, le nombre des adhérents assurés et qui ont acquitté la somme d'adhésion de 20 DT, est de 86 757 adhérents. Par conséquent, le fonds commun à convertir en capital social sera de 1 735 140 DT.

Dans une seconde étape, ce capital sera augmenté d'un montant de 1 570 000 DT.

Ensuite, une augmentation de capital par incorporation de réserves sera décidée par une AGE à convoquer ultérieurement pour porter le capital au montant minimum exigé par la législation en vigueur régissant le secteur des assurances.

3.1.11. Lieu où peuvent être consultés des documents de la société

Siège social de l'AMI Assurances, Rue de Mauritanie, 1002, Tunis, Belvédère.

⁸ PV du huissier notaire à la date du 10/04/2014.

3.1.12. Responsable chargé de l'information et des relations avec les actionnaires, le CMF et la BVMT

Mlle. Sayda KEBAIER

Chargée des études statistiques, attachée à la Direction Développement et Coordination Commerciale

15 Rue de Mauritanie, 1002 Tunis Belvédère.

3.1.13. Clauses statutaires particulières conformément au projet des statuts tels que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013

Affectation des bénéfices – Dividendes (Article 32 conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013)

Les produits annuels de la Société constatés par l'inventaire, après déduction des dépenses d'exploitation, des frais généraux, des charges fiscales et financières, de tous amortissements, de toutes provisions pour risques commerciaux et industriels ainsi que les prélèvements nécessaires pour la constitution de tous fonds de prévoyance que le conseil jugera utile, constituant les bénéfices nets.

Sur ces bénéfices, après affectation, s'il y a lieu à l'extinction des pertes des exercices antérieurs, il est prélevé : 5% au moins pour la constitution de fonds de réserve. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ce fonds de réserve atteint une somme égale à un dixième du capital social, mais reprend son cours si cette réserve venait à descendre au dessous de cette fraction.

Sur l'excédent disponible, l'Assemblée Générale Ordinaire a le droit de décider, sur proposition du Conseil d'Administration, de prélever toute somme qu'elle juge convenable, soit pour être portée à un ou plusieurs fonds de réserves généraux ou spéciaux, dont elle règle l'affectation ou l'emploi, soit pour être reportée à nouveau sur l'exercice suivant.

Le surplus est réparti entre les actionnaires.

Aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres de la société sont ou deviendraient à la suite de la distribution, inférieurs au montant du capital, majoré des réserves que la loi ou les statuts interdisent leur distribution.

Les dividendes sont payés aux époques et aux lieux fixés par l'Assemblée ou par le Conseil d'Administration, entre les mains d'actionnaires.

Tous dividendes régulièrement perçu ne peuvent faire l'objet de report ou de restitution sauf si la distribution des dividendes a eu lieu contrairement aux dispositions ci-dessus ou s'il est établi que les actionnaires savaient le caractère fictif des dividendes distribués.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur exigibilité sont prescrits conformément à la loi.

La société s'engage à conformer l'article 32 de ses statuts aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales et de l'article 17 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier.

Dispositions communes aux assemblées ordinaires et extraordinaire (Article 28 conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013)

Assemblées Ordinaires et Extraordinaire :

L'Assemblée Générale, régulièrement constituée, représente l'universalité des actionnaires .Elle se compose des actionnaires détenant individuellement ou collectivement au moins 10 actions. Elle peut avoir les pouvoirs, à la fois, d'une assemblée ordinaires et d'une assemblée extraordinaires si elle réunit les conditions nécessaires.

Les délibérations de l'assemblée, régulièrement prises obligent tous les actionnaires, même les absents ou incapables.

Convocation des Assemblées :

Les actionnaires sont réunis, chaque année en Assemblée Générale Ordinaire par le Conseil d'Administration, dans les six premiers mois qui suivent la clôture de l'exercice, pour contrôler les actes de gestion de la Société, approuver les comptes de l'exercice et affecter les résultats .

L'Assemblée Générale est convoquée par le Conseil d'Administration ou en cas de nécessité par les commissaires aux comptes , par un mandataire nommé par le tribunal sur demande de tout intéressé ou d'un ou plusieurs actionnaires détenant au moins 5% du capital, par le liquidateur et par les actionnaires détenant la majorité du capital ou des droits de vote après offre publique de vente ou d'échange ou après cession d'un bloc de contrôle.

Les réunions ont lieu au siège social ou dans tout autre lieu indiqué par l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par avis inséré au Journal Officielle la République Tunisienne (JORT) et dans deux journaux quotidiens dont l'un est en langue arabe dans un délai de 15 jours au moins avant la date fixée pour la réunion. L'avis indiquera la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion de l'assemblée générale.

Les Assemblées peuvent même être réunies verbalement sans délais si tous les actionnaires sont présents ou représentés.

Droit de siéger à une Assemblée Générale :

Seuls les titulaires individuels ou collectifs d'au moins dix actions, libérés des versements exigibles peuvent assister à l'Assemblée Générale sur justification de leur identité ou s'y faire représenter.

Les actionnaires ont la latitude de choisir leurs représentants à l'Assemblée Générale aussi bien parmi les actionnaires que les non actionnaires.

Toutefois les sociétés sont valablement représentées soit par un de leur gérant ou par le Président Directeur Général ou le Directeur Général ou par mandataire muni d'un pouvoir régulier, sans qu'il soit nécessaire que ces personnes soient personnellement actionnaires.

La forme des pouvoirs et les lieux et délais de leur production sont déterminés par le Conseil d'Administration

Conditions à Remplir pour Siéger ou se faire Représenter :

Les propriétés d'actions doivent, pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées Générales, être inscrites sur les registres de la Sociétés avant le jour fixé pour la réunion.

Préalablement à l'Assemblée Générale réunie sur première convocation, le texte des résolutions proposées et généralement tous les documents, qui d'après la loi doivent être communiqués à l'Assemblée, doivent être tenus à la disposition des actionnaires au siège (15) jours au moins avant la date de l'Assemblée.

Tout actionnaires détenant au moins dix pour cent du capital social a le droit à tout moment d'obtenir communication d'une copie des documents sociaux visés à l'article 201 du Code des Sociétés Commerciales qui concernent les trois derniers exercices ainsi qu'une copie des procès verbaux et feuilles de présence des assemblées tenues au cours des trois derniers exercices.

Règlement des Assemblées Générales :

L'Assemblée Générale est présidée par le Président ou, en son absence, par un Administrateur délégué spécialement à cet effet par le Conseil d'Administration.

Le Président de l'Assemblée Générale est assisté de deux scrutateurs et d'un secrétaire, désignés par les actionnaires présents. Ils forment le bureau de l'assemblée.

Il est tenu une feuille de présence laquelle contient les noms et domiciles des actionnaires présents ou représentés, et indique le nombre des actions possédées par chacun d'eux et le droit de vote attribué à chacun d'eux. Cette feuille est signée par les actionnaires présents ou leurs mandataires et certifiée par le bureau ; elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout requérant.

Ordre du jour de l'Assemblée :

L'ordre du jour est arrêté par le Conseil d'Administration si la convocation est faite par lui ou par la personne qui a fait la convocation de l'Assemblée.

Il n'est porté à l'ordre du jour que les dispositions émanant du Conseil d'Administration, ou qui ont été communiquées au Conseil d'Administration quinze jours au moins avant la convocation, au moyen des demandes revêtues de la signature des actionnaires représentant au minimum 5% du capital social.

Aucune proposition ne peut être soumise à l'Assemblée Générale si elle ne figure pas à son ordre du jour.

Droit de vote de l'Assemblée Générale

La détention individuelle ou collective de dix (10) action ouvre le droit à une voix.

Aucun actionnaire ne peut voter, à titre personnel ou par procuration lorsqu'il s'agit d'une décision lui attribuant un avantage personnel ou de statuer sur un différend entre lui et la Société.

Procès –Verbale de l'Assemblée Générale

Les délibérations de l'Assemblée Générale sont constatées par des procès verbaux inscrits ou annexés sur un registre spécial et signés par les membres composant le bureau ou tout au moins par la majorité d'entre eux.

La société s'engage à conformer l'article 28 de ses statuts aux dispositions des articles 277, 279 et 284 du Code des Sociétés Commerciales.

Assemblées Générales Ordinaires – Assemblées Générales Extraordinaires (Article 29 conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013)

Assemblées Générales Ordinaires :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Ordinaire

Les Assemblées Générales Ordinaires (annuelles ou convoquées extraordinairement) se composent des actionnaires titulaires individuellement ou collectivement d'au moins dix (10) actions, pourvu qu'elles aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire sont prises à la majorité des voix présentes ou représentées.

Pour délibérer valablement, l'Assemblée Générale Ordinaire doit être composée d'un nombre d'actionnaires représentant le tiers au moins du capital social après déduction s'il ya lieu, de la valeur nominale des actions privées du droit de vote, en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

Si ce quorum n'est pas atteint, l'Assemblée Générale est convoquée à nouveau sans qu'aucun quorum ne soit requis. Dans cette seconde réunion, les délibérations sont valables quelque soit le nombre d'actions représentées, mais elles ne peuvent porter que sur les objets mis à l'ordre du jour de la première réunion.

Entre la première et la deuxième convocation, un délai minimum de quinze jours doit être observé.

b) Pouvoir de l'Assemblée Générale Ordinaire :

Les Assemblées Générales Ordinaires ont à statuer sur toutes les questions qui excèdent la compétence du Conseil d'Administration et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire.

Elles confèrent au conseil d'administration les autorisations nécessaires pour tous les cas où les pouvoirs à lui attribuer seraient insuffisants.

D'une manière générale elles règlent les conditions du mandat imparti au Conseil d'Administration et elles déterminent souverainement la conduite des affaires de la société.

L'Assemblée Générale Ordinaire doit notamment entendre le rapport du Conseil d'Administration sur les affaires sociales ainsi que le rapport des Commissaires aux comptes.

Elle discute, approuve ou redresse les comptes d'une façon générale, examine tous les actes de gestion d'administration et leur donne quitus.

Elle statue sur l'affectation et la répartition des bénéfices.

Elle approuve ou rejette les nominations provisoires d'Administrateurs effectuées par le Conseil d'Administration

Elle nomme, remplace et réélit les Administrateurs et les Commissaires aux Comptes.

Elle détermine le montant des jetons de présence alloués au Conseil d'Administration.

Elle approuve ou désapprouve les conventions visées à l'article 200 du CSC que le Conseil d'Administration a autorisé.

Elle approuve les emprunts par voies d'émission de bons ou d'obligations hypothécaires ou autres.

Les délibérations concernant l'approbation du bilan et des comptes doivent être précédées du rapport du ou des commissaires aux comptes à peine de nullité.

Enfin, elle délibère sur toutes les autres propositions portées à son ordre du jour et qui ne sont pas de la compétence de l'Assemblée Générale Extraordinaire.

L'Assemblée Générale Ordinaire convoquée Extraordinairement statue sur toutes questions qui lui sont soumises et qui ne comportent pas une modification des Statuts.

Assemblées Générales Extraordinaires :

a) Constitution de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire se compose des actionnaires titulaires individuellement ou collectivement d'au moins dix actions, pourvu que ces dernières aient été libérées des versements exigibles.

Les délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

b) Pouvoir de l'Assemblée Générale Extraordinaire

L'Assemblée Générale Extraordinaire peut, sur la proposition du Conseil d'Administration et dans le cadre de la législation et de la réglementation des sociétés anonymes, apporter aux statuts toutes modifications quelles qu'elles soient

Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires de la Société, à moins qu'elle ne réunisse l'unanimité des actionnaires.

c) Quorum

Les Assemblées Générales constitutives et Extraordinaires ne sont pas régulièrement constituées et ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents ou les représentants au droit de vote détiennent, au moins, la moitié du capital social sur première convocation.

Si la première Assemblée n'a pas réuni la moitié du capital social, une nouvelle Assemblée peut être convoquée dans les formes légales.

Elle ne délibère valablement que si elle est composée d'actionnaires ou de représentants détenant au moins le tiers du capital social.

Au défaut de ce dernier quorum, une troisième Assemblée peut être convoquée dans les deux mois à partir de la date de convocation. Elle statue à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés.

Dans toutes les Assemblées Générales, le quorum n'est calculé qu'après déduction de la valeur nominale des actions privées du droit de vote en vertu des dispositions législatives ou réglementaires.

La société s'engage à conformer l'article 29 de ses statuts aux dispositions de l'article 277 du Code des Sociétés Commerciales.

Indivisibilité des actions (Article 14 conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013)

Les actions sont indivisibles et la société ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chaque action.

Tous les propriétaires indivis d'une action sont tenus de se faire représenter auprès de la société par une seule et même personne.

Dans le cas où une action est possédée séparément pour l'usufruit et la nue-propriété, l'action peut être inscrite au nom de l'usufruitier et des nus-propriétaires, mais l'usufruitier est seul convoqué aux assemblées générales, même extraordinaires ou modificatives des statuts. Il a seul le droit d'y assister et de prendre part au vote comme s'il avait la toute propriété du titre.

En cas d'augmentation du capital, le droit de préférence à la souscription sera exercé, vis-à-vis de la Société, par l'usufruitier seul ; le tout à défaut d'entente entre l'usufruitier et le nu-propriétaire.

Transmission des droits et obligations attachés aux actions (Article 16 conformément au projet des statuts tel que mis à jour par l'AGE du 28/12/2013)

Les droits et obligations attachés à l'action la suivent dans quelque main qu'elle passe. La possession d'une action emporte, de plein droit, adhésion aux statuts de la société et aux résolutions régulièrement prises par l'Assemblée Générale.

La Société ne sera pas dissoute par le décès, l'interdiction ou la déconfiture d'un ou plusieurs actionnaires.

Les héritiers, ayant droit ou créancier d'un actionnaire ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la Société, en demander le partage ou la licitation ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration ; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'Assemblée Générale.

3.2. Evolution du fonds commun

Le tableau suivant retrace l'évolution du fonds commun de la société AMI Assurances au 31 décembre de chaque année et ce à partir de l'année de sa constitution :

Au 31 décembre	Fonds commun (en DT)
Au 01/10/2003	0
2004	2 282 120
2005	2 999 840
2006	3 576 820
2007	4 125 660
2008	4 652 380
2009	5 106 020
2010	5 478 000
2011	5 814 140
2012	6 183 142
2013	6 503 402*
31 Janvier 2014	6 548 002

*Etats financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

La société AMI Assurances a été constituée le 1^{er} octobre 2003, mais elle n'a débuté son exploitation effective qu'en 2004.

Au 31/12/2004, le fonds commun d'AMI Assurances s'est élevé à 2 282 120 DT, avec l'augmentation du nombre des adhérents, ce fonds commun a atteint 6 548 002 DT au 31 janvier 2014.

L'Assemblée Générale Extraordinaire, tenue le 28/12/2013, a décidé la transformation de la forme juridique d'AMI Assurances d'une mutuelle en société anonyme, et ce par la conversion de la partie de son fonds commun en capital social, constituée uniquement du montant des adhésions reçues jusqu'au 31/01/2014 et payées par des adhérents assurés qui disposent d'une police d'assurance valide à la date du 28/12/2013. Le reliquat du fonds commun, constitué du montant des adhésions payées par des non assurés à AMI Assurances, sera inscrit au niveau des autres capitaux propres mis à la disposition de la société.

A cet effet, le fonds commun de l'AMI Assurance à la date du 31 janvier 2014 se présente comme suit :

Désignation	Montant (DT)
Fonds commun au 31 Janvier 2014	6 548 002
Fonds commun (Adhérents assurés)	1 735 140
Fonds commun (Adhérents non assurés)	4 812 862

Ainsi, et tenant compte du nombre définitif des adhérents à la date du 31/01/2014, le nombre des adhérents assurés qui ont acquitté la somme d'adhésion de 20 DT, est de 86 757 adhérents, portant en conséquent, le fonds commun à convertir en capital social à 1 735 140 DT.

3.3. Relation de la société AMI Assurances avec les parties liées

3.3.1. Informations sur les engagements

Reçus :

En DT	Prêts accordés au 31/12/2012	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé					
Néant	-	-	-	-	-
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles l'AMI Assurances détient une participation au capital et exerce un contrôle					
GMP*	60 000,000**				60 000,000
Membres du Conseil d'Administration et de Direction					
Mr Abdessalem Jrad					
Mr Mouldi Jendoubi					
Mr Mohamed Moussa					
Mr Nouredine Taboubi					
Mr Ferjani Ben Mbarek					
Mr H'ssen Aissaoui					
Mr Lamine Tlili					
Mr Mohamed Moncef Ezzahi					
Mr Mohamed Saad					
Mr Tarek el Ghandri					
Mr Lamjed Boukhris (Directeur Général)	17 181,250				17 181,250
Total	77 181,250				77 181,250

*Groupement Mutualiste pour la Prévoyance

**Prêt sous forme d'avance sur compte courant associé

Donnés :

43% des actions souscrites pour participer à l'augmentation du capital de GMP en 2011 ne sont pas encore libérées, soient 64 977 DT.

3.3.2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

Reçus: Néant.

Données: Néant.

3.3.3. Transfert de ressources

Reçues :

Néant.

Données :

AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 21,7% des parts sociales.

En 2009, l'apport en capital dans la société « GMP » a atteint 108 330 dinars, divisé en 10 833 actions nominatives de 10 dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société « GMP » par la souscription en numéraires à 15 166 actions de nominal 10 dinars chacune, libérées à concurrence de 57% de la souscription, soit 86 663 dinars.

3.3.4. Relations commerciales

Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2012 : Néant.

Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant.

Les prestations de services reçues ou données :

Reçues :

AMI Assurances a conclu en 2012 avec la société « GMP » une convention de délégation de gestion de son portefeuille assurances vie.

En rémunération de ses services, « GMP » perçoit au titre de sa gestion :

-Une commission de gestion de 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos, précédent celui au titre duquel les échéances sont dues,

-Une commission de 0,5% du chiffre d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Lesdites commissions s'élèvent à 140 536,929 dinars au titre de l'exercice 2012.

Données :

Néant.

3.4. Marché des titres

Les actions de l'AMI Assurances sont négociées sur le marché hors cote de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis.

CHAPITRE 4. RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR ET SON EVOLUTION

4.1. Présentation générale de la société et de son secteur

4.1.1. L'assurance dans le monde

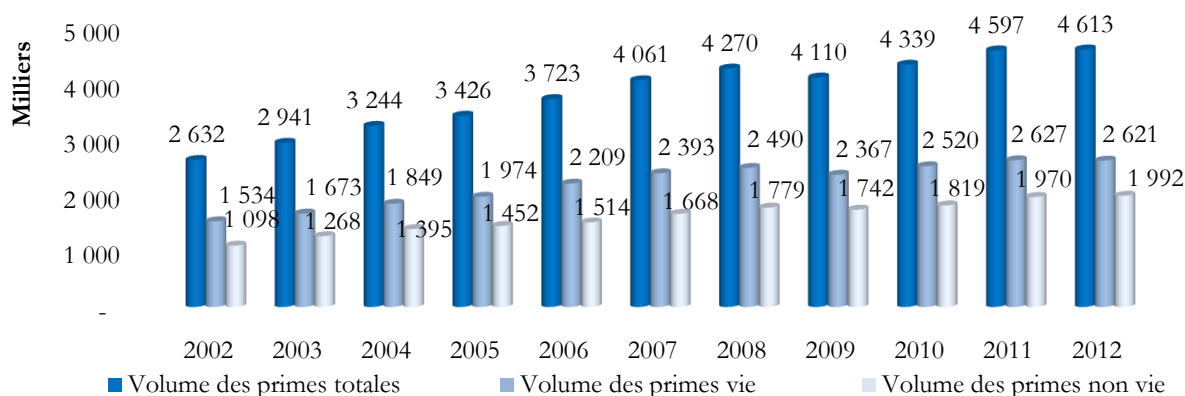
En 2012, la rentabilité du secteur des assurances s'est améliorée sous l'effet d'une sinistralité plus clémente. En effet, les dommages assurés et non assurés supportés par le secteur des assurances à la suite des catastrophes ont atteint 186 milliards USD, contre 403 milliards USD en 2011, l'année des dommages économiques les plus élevés jamais enregistrés.

Historiquement, le volume des primes de l'assurance mondiale est passé de 2 632 473 millions USD en 2002 à 4 269 737 millions USD en 2008, affichant ainsi une croissance annuelle moyenne de l'ordre de 8,39%. Le secteur des assurances n'a pas été épargné par la crise mondiale, en effet, le volume des primes a clôturé l'année 2009 en baisse de 3,74%, une dégradation qui a brisé la tendance haussière enregistrée depuis des années.

La reprise de l'économie mondiale qui a débuté mi-2009 a favorisé la croissance des primes d'assurances. Ces dernières se sont accrues à 4 612 514 millions d'USD en 2012, une croissance qui reste à la traîne avec des taux inférieurs à la moyenne d'avant-crise.

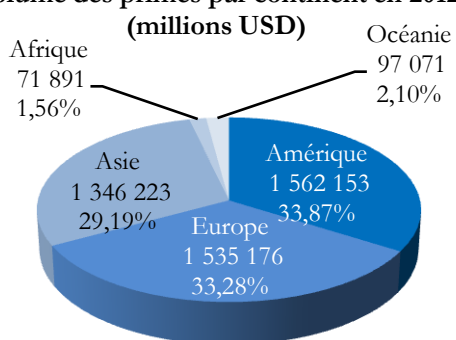
Dans l'ensemble, les primes d'assurance ont dégagé une croissance annuelle moyenne de 5,77% sur une période allant de 2002 à 2012, avec une progression annuelle moyenne de 5,5% pour les primes vie et de 6,13% pour les primes non vie.

Evolution du volume des primes dans le monde en millions USD



Source : Sigma 2012

Volume des primes par continent en 2012



Source : Sigma 2012

La répartition des primes mondiales par continent fait ressortir une prépondérance des primes en provenance de l'Amérique et de l'Europe qui accaparent respectivement 33,87% et 33,28% du total des émissions.

Avec 1 346 223 millions USD, l'Asie atterrit en troisième position laissant loin derrière l'Océanie et l'Afrique dont la participation demeure dérisoire.

En outre, les primes qui découlent des marchés avancés ont totalisé, en 2012 3 889 836 millions USD contre 722 678 millions USD seulement pour les marchés émergents.

4.1.2. L'assurance en Tunisie

En dépit des mutations et de la stagnation économique, le secteur des assurances Tunisien a préservé son équilibre financier et technique. Il est à rappeler que l'année 2011 fut une année difficile pour le pays et que le secteur des assurances a été touché de plein fouet par la révolution Tunisienne. En effet, le début de l'année 2011 fut une période délicate pour ce secteur qui a vu son chiffre d'affaires se détériorer et ses charges de sinistres grimper. Néanmoins, ce secteur a résisté à la crise et a clôturé cette année avec les moindres dégâts.

4.1.2.1. Positionnement de la Tunisie, Pénétration et densité

Tunisie 2012	Primes totales	Primes Vie	Primes non vie
Rang mondial (en termes de primes émises)	77	81	73
Densité d'assurance par tête en USD	76	11	64
Taux de pénétration (% PIB)	1,8	0,3	1,5

Source : Sigma 2012

La Tunisie s'est rangée à la 77ème place mondiale du classement du réassureur Swiss Re, en termes de volume de primes émises d'assurances (neuvième en Afrique), avec des émissions qui ont totalisé les 1 285 468 774 TND, gardant ainsi la même position qu'en 2011.

Cette évolution est principalement influencée par la branche automobile qui génère en moyenne 45,72% du Chiffre d'Affaires du secteur.

Toutefois, le secteur demeure faiblement représenté dans l'économie nationale avec un taux de pénétration de 1,8% du PIB. Les activités non vie dominent toujours les portefeuilles des assureurs tunisiens où la contribution de cette branche dans le PIB est de 1,5% contre une participation qui ne dépasse pas les 0,3% pour la branche vie. A cet effet, la pénétration de l'assurance vie reste très faible, ce qui souligne le fort potentiel de croissance du marché vie

En termes de densité, la prime moyenne d'assurance par habitant en Tunisie a clôturé l'année 2012 à 76 USD. Cette prime moyenne par habitant comporte une part importante afférente à l'assurance automobile.

Les perspectives des marchés d'assurance africains restent positives eu égard à la richesse croissante et la classe moyenne naissante qui va engendrer une amélioration notable au niveau du taux de pénétration.

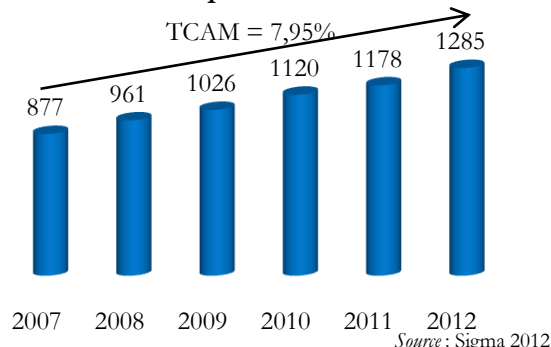
4.1.2.2. Les indicateurs clés du secteur des assurances Tunisien

- Primes émises

Le total des primes émises du secteur des assurances a évolué dans une tendance haussière durant les six dernières années avec un taux de croissance annuel moyen de l'ordre de 7,95%.

A la lumière de la conjoncture difficile qu'a connue la Tunisie en 2011, et dont le secteur

Evolution des primes émises en MDT



des assurances n'a pas été épargné, la progression des primes émises a été freinée avec une évolution timide de 5,17% pour la période 2010-2011 comparée à une croissance de 9,16% pour la période 2009-2010. Toutefois, en 2012, le secteur a pu réaliser un chiffre d'affaires de 1 285,469 MDT, en accélération de plus de 9,1% par rapport à 2011.

L'activité du marché de l'assurance est fortement corrélée à l'évolution de l'activité économique et du niveau de vie des ménages.

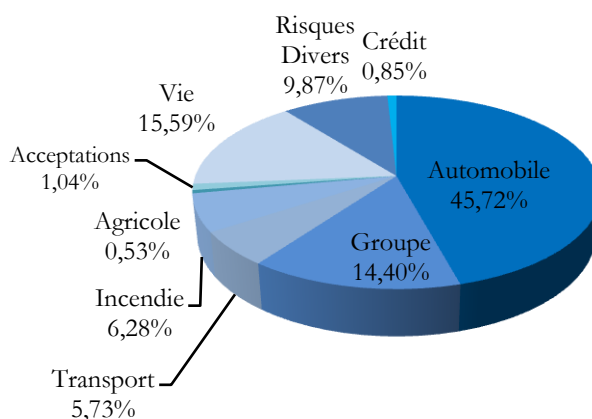
- Physionomie du secteur des assurances Tunisien

Avec une évolution de 9,18%, la branche automobile est toujours en tête avec une part de 45,72% du total des primes émises.

La branche vie, qui est caractérisée par une faible pénétration, a enregistré une évolution de 13,25% et représente 15,59% du chiffre d'affaires global. Les branches Crédit et Incendie ont connu les taux de croissance les plus élevés en 2012 avec respectivement 14,97% et 13,38%.

En dépit de ses variations, la structure du marché est restée inchangée.

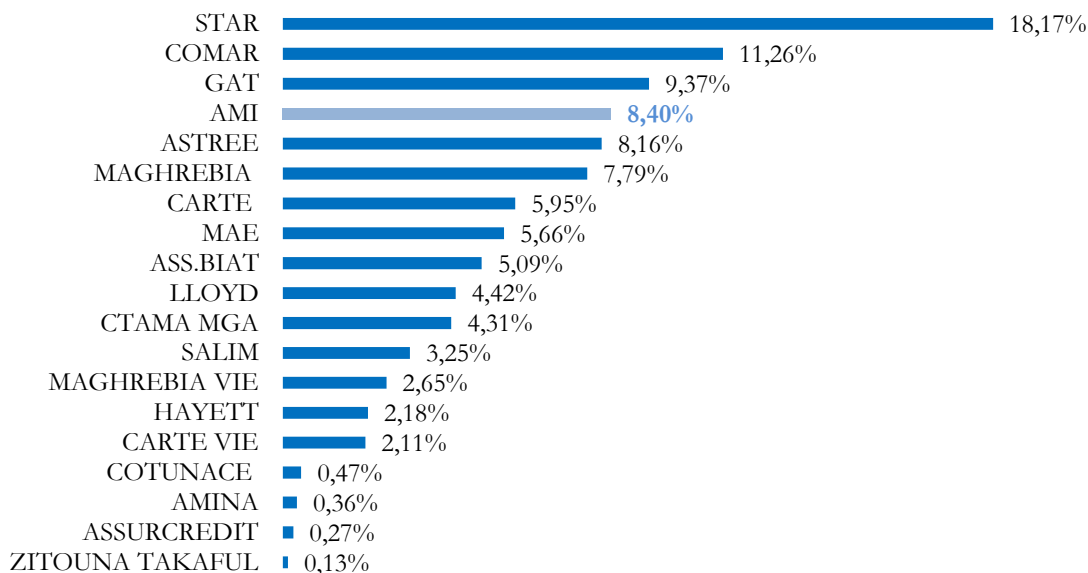
Structure du marché par branche (2012)



Source : Rapport FTUSA 2012

- **Classement des compagnies d'assurance opérant sur le marché Tunisien**

Structure du marché de l'assurance en Tunisie 2012



Source : Rapport FTUSA 2012

Le marché des assurances Tunisien demeure fragmenté par rapport à l'Algérie et au Maroc. En effet, dix neuf compagnies se partagent le marché Tunisien et seules les quatre premières sociétés représentent plus de 47,2% du secteur.

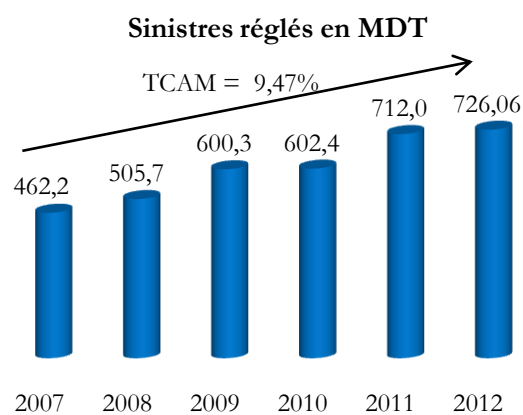
Avec la réalisation d'un montant de primes émises totalisant les 108 015 770 DT, à fin 2012, AMI Assurances occupe la quatrième position dans le secteur des assurances Tunisien avec une part de marché dépassant les 8,40%, gagnant ainsi deux places par rapport à l'année 2011

La compagnie est devancée par la GAT, COMAR et STAR qui détiennent des participations respectives de 9,37%, 11,26% et 18,17%.

- **Sinistres réglés**

Les sinistres réglés ont évolué durant les six dernières années sur une tendance haussière avec un taux de croissance annuel moyen de 9,47%, ces derniers sont passés de 462,205 MDT en 2007 à 726,064 MDT durant l'année 2012.

A travers sa forte sinistralité, la branche automobile arrive en haut du podium avec une participation de 52,72% au montant total des indemnisations contre 50,53% une année auparavant.

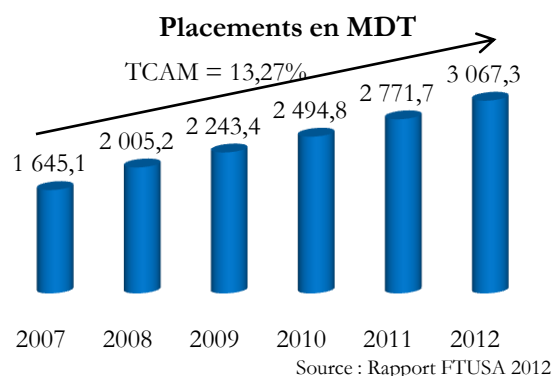


Source : Rapport FTUSA 2012

- Placements

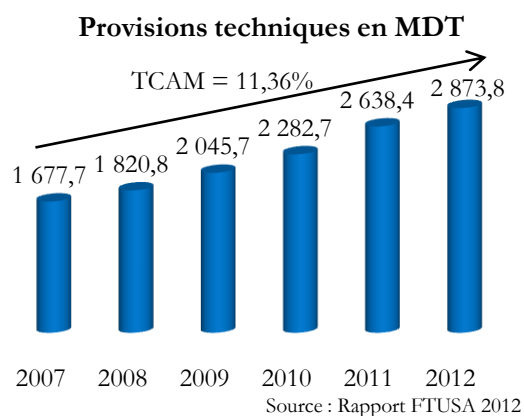
Les placements des entreprises d'assurances figurant à l'actif du bilan s'élèvent à 3 067,3 MDT en 2012 contre 2 771,7 MDT en 2011, en amélioration de 10,66%.

Ces derniers ont affiché une croissance annuelle moyenne sur les six dernières années de l'ordre de 13,27%.



- Provisions techniques

Les Provisions techniques ont grimpé à 2 874 MDT en 2012 en hausse de 8,91% par rapport à 2011, marquant ainsi une croissance annuelle moyenne de 11,36% sur un historique de six ans.



4.1.3. Présentation sommaire de la société

La société Assurances Mutuelle Ittihad, AMI Assurances, a été créée le 1^{er} octobre 2003 suite au transfert du portefeuille de la société coopérative d'assurance et de réassurance Al Ittihad dont l'agrément a été retiré. AMI Assurances a eu son agrément en Août 2003 et est entrée en activité en Octobre de la même année.

Opérant sous forme de mutuelle, jusqu'au 28 Décembre 2013, AMI Assurances a disposé, à fin 2012, d'un fonds commun s'élevant à 6,2 MDT dépassant largement le minimum exigé par la réglementation en vigueur. Ce fonds représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

L'activité d'AMI Assurances est répartie en deux catégories :

- Des services aux particuliers
- Des services aux entreprises.

L'Assurances Mutuelle Ittihad n'a cessé d'améliorer ses fondamentaux et de confirmer ses réelles ambitions pour un meilleur positionnement et un rôle plus dynamique au sein du secteur d'assurance tunisien.

En effet, après dix ans d'expérience, l'AMI s'assure aujourd'hui une place de choix au sein d'un secteur assez fragmenté, elle a pu conquérir une part de marché concluante pour occuper la 4^{ème} place sur le marché des assurances Tunisien, en 2012, et ce grâce à une parfaite maîtrise du risque automobile et un développement significatif des risques des particuliers.

Le développement soutenu du réseau d'agence ressort une priorité pour l'AMI, elle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnels composant son réseau commercial qui comprend 138 agences, 29 courtiers, 06 conseillers de clientèle et une succursale, répartis sur tout le territoire tunisien.

Ce réseau lui permet d'assurer une meilleure proximité de sa clientèle et de présenter une gamme de produits aussi bien pour les particuliers (Assurance Auto, Assurance Vie, Responsabilité civile, Multirisque Habitation...) que pour les entreprises (Assurance de construction, Assurance d'exploitation...).

La stratégie de déploiement de l'AMI s'articule sur les axes suivant :

- Le développement des risques des entreprises,
- L'amélioration de la qualité du service,
- La dotation en outils modernes de gestion.

4.2. Activité de la société au 31 Décembre 2012

4.2.1. Activité technique

4.2.1.1. Chiffre d'affaires

Sur un historique de trois ans, le chiffre d'affaires total de la compagnie a connu une accélération annuelle moyenne de l'ordre de 8,01% pour clore l'année 2012 à 108 014 mDT. L'activité d'AMI Assurances a renoué avec la hausse après avoir attesté d'un retard, courant l'année 2011, suite aux événements inopinés survenus en Tunisie.

La branche vie a marqué l'une des plus fortes hausse durant cette période avec une croissance annuelle moyenne qui de 6,27%, une hausse qui découle essentiellement d'une nouvelle dynamique au niveau du réseau Attijari Bank. A ce titre, il est à rappeler que l'AMI a établi une convention de bancassurance avec Attijari Bank depuis 2005.

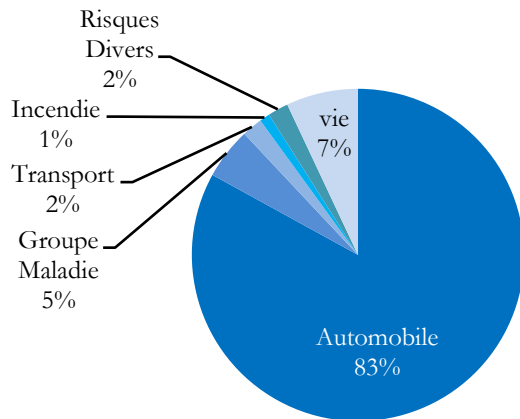
D'un autre côté, et en dépit du ralentissement enregistré au niveau de l'activité, suite aux événements de 2011, AMI Assurances a pu améliorer ses performances avec des primes émises et acceptées non vie s'élevant à 100 088 mDT, en 2012, marquant ainsi une croissance de 18,34% comparées à 2011 contre une baisse de 1,17% entre 2011 et 2010.

mDT	2010	2011	2012	TCAM AMI	TCAM Secteur*
Assurance Automobile	76 311	74 567	89 953	8,57%	6,59%
Assurance Groupe Maladie	4 315	5 687	5 741	15,35%	12,51%
Assurance Risques Techniques et Divers	2 713	2 576	1 947	-15,29%	0,51%
Assurance Incendie	717	766	940	14,50%	12,93%
Assurance Transport	1 356	981	1 507	5,42%	-1,40%
Acceptations	162				
Total Non Vie	85 574	84 577	100 088	8,15%	6,56%
Assurance Vie	7 018	6 686	7 926	6,27%	11,25%
Total Brut	92 592	91 263	108 014	8,01%	7,27%

*Source Rapport FTUSA 2012

- Primes Par Branche

Répartition des primes émises et acceptées
d'AMI Assurances en 2012



Source Rapport FTUSA 2012

Branches	Part de marché	Rang
Branche Automobile	15,31%	2
Branche Groupe Maladie	3,10%	10
Branche Risques Techniques et Divers	1,53%	12
Branche Incendie	0,34%	11
Branche Transport	2,05%	11
Branche Vie	3,96%	8

Source Rapport FTUSA 2012

Avec une participation qui dépasse les 83%, la branche automobile représente le fer de lance de l'activité d'AMI Assurances.

La concentration d'AMI sur cette branche lui a permis d'occuper la deuxième place dans le classement des sociétés d'assurances Tunisiennes relatif à la branche automobile avec une part de marché de 15,31% et un total de primes émises relatives à cette branche de 89 953 mDT.

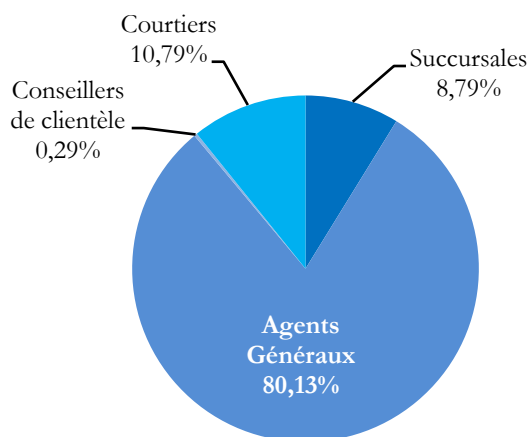
L'importance de la branche automobile dans le portefeuille d'AMI Assurances est au dépend de l'évolution des autres branches qui gardent des participations modérées au chiffre d'affaires total.

En effet, à fin 2012, l'AMI Assurances a dégagé un montant de primes émises, en provenance de la branche Groupe Maladie, totalisant les 5 741 mDT. Il est à rappeler que cette branche détient une pondération dérisoire au chiffre d'affaires global d'AMI Assurances (5%). Par conséquent, AMI Assurances figure en bas du classement des assureurs Tunisiens en termes d'émissions de primes de la branche Groupe Maladie avec une part de marché de 3,1%.

Pareillement pour la branche Vie, qui ne représente que 7% du portefeuille d'AMI Assurances et qui occupe la 8^{ème} place dans le classement des assureurs Tunisiens relatif à cette branche, avec une part de marché qui ne dépasse pas les 3,96%.

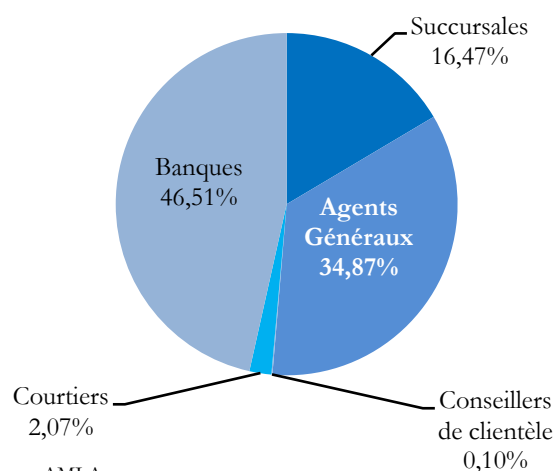
- Primes par réseau de distribution

Répartition des primes Non Vie par réseau de distribution en 2012



Source : AMI Assurances

Répartition des primes Vie par réseau de distribution en 2012



Source : AMI Assurances

AMI Assurances est présente sur tout le territoire Tunisien avec en 2012, un réseau composé de la succursale du siège, de 139 agents généraux et de 6 conseillers clientèle. Elle dispose ainsi du deuxième plus important réseau d'agents en Tunisie.

L'essentiel de la distribution des produits Non Vie est réalisé par les agents généraux avec une participation de 80,13% du total des primes non vie.

Du côté de la bancassurance, il est à rappeler que l'AMI Assurances a conclu deux conventions, la première a été effectuée en 2005 avec Attijari Bank et la seconde en 2008 avec la BTE.

4.2.1.2. La charge de sinistres

Les sinistres réglés Bruts ont atteint les 72 874 mDT en 2012 contre 65 553 mDT en 2011 et 55 334 mDT en 2010 soient des progressions respectives de 11,17% et de 18,47%.

Les branches Incendie et Transport ont marqué les plus fortes croissances en 2011, ces dernières ont grimpé respectivement de 1 806% et 1 914% entre 2010 et 2011. Cette progression découle des événements d'émeutes survenus en Tunisie courant 2011.

L'augmentation du volume des sinistres réglés est centralisée au niveau de la branche automobile avec un montant de 66 610 mDT contre 59 946 mDT entre 2012 et 2011, soit une évolution d'environ 6 664 mDT.

Il est à remarquer que l'impact de ces événements n'a pas été d'une grande ampleur sur la sinistralité globale de la compagnie AMI Assurances qui a gardé le même rythme de progression. Ceci découle du fait que les branches fortement touchées par les événements détiennent des participations dérisoires au chiffre d'affaires global d'AMI Assurances.

Dans l'ensemble, la hausse annuelle moyenne des sinistres réglés, sur la période 2010-2012, a été plus rapide que celle de l'évolution annuelle moyenne du chiffre d'affaires étant donné que la sinistralité a grimpé de 14,76% contre 8,01% pour les primes émises et acceptées.

La répartition des sinistres réglés est la suivante :

Sinistres Réglés Bruts (mDT)	2010	2011	2012	TCAM
Automobile	51 207	59 946	66 610	14,05%
Groupe Maladie	2 964	3 963	4 714	26,11%
Risques techniques et Divers	733	179	397	-26,41%
Incendie	31	591	58	36,78%
Transport	10	141	30	73,21%
Total Non Vie	54 945	64 820	71 809	14,32%
Vie	389	733	1 065	65,46%
Total	55 334	65 553	72 874	14,76%

La charge de sinistres constituée de sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer a atteint les 84 288 mDT en 2012, soit une croissance annuelle moyenne de 13,68% sur un historique de trois ans. A cet effet, et en dépit de cette hausse, la compagnie a pu maintenir son ratio S/P dans les normes. Ce dernier a évolué sur un trend haussier, sur les trois dernières années, en passant de 69,43% en 2010 à 81,37% en 2012.

4.2.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations

Les provisions techniques constituées des provisions pour primes non acquises, provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques ont atteint les 226 019 mDT en 2012 contre 201 388 mDT en 2010, marquant ainsi un accroissement annuel moyen de 5,94%.

Une hausse importante est à remarquer au niveau des autres provisions techniques non vie dont le taux de croissance annuel moyen est de 213,99%.

Par ailleurs, de 2011 à 2012 les provisions mathématiques Vie ont enregistré un taux de croissance de 24,17%, ces provisions sont déterminées conformément au décret du ministre des finances du 05/01/2009 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Ces dernières ont atteint les 24 262 mDT à fin 2012 contre 19 539 mDT à fin 2011.

Provisions (mDT)	2010	2011	2012	TCAM
Provisions pour primes non acquises	33 668	33 590	38 026	6,28%
Provisions Mathématique Vie	14 332	19 539	24 262	30,11%
Provisions pour sinistres à payer vie	1 786	2 071	2 414	16,26%
Provisions pour sinistres à payer non vie	151 500	153 966	160 314	2,87%
Autres provisions Techniques non vie	102	110	1 003	213,99%
Total	201 388	209 276	226 019	5,94%

En outre, les provisions mathématiques vie ont suivi le même trend haussier que l'activité de la branche vie dont les primes sont en constante augmentation.

Il est à noter qu'au vu de l'importance des provisions mathématiques à constituer, la société a évoqué la possibilité d'augmenter d'avantage la part des provisions à céder aux réassureurs.

4.2.1.4. La réassurance

mDT	2010	2011	2012	TCAM
Primes cédées aux réassureurs	3 272	3 556	3 161	-1,71%
Taux de cession*	3,49%	3,89%	3,05%	
Part des réassureurs dans les sinistres payés	1 691	3 609	720	-34,75%
Parts des réassureurs dans les provisions sinistres	-241	5 040	-1 022	
Commissions reçues des réassureurs	802	599	666	-8,87%
Solde de réassurance	-1 020	5 692	-2 797	

*Taux de cession = $\frac{\text{Primes cédées}}{\text{Primes acquises}}$

Au 31/12/2012, les primes cédées ont totalisé les 3 161 mDT, ce qui correspond à un taux de cession de 3,05% des primes émises contre 3,89% pour 2011 et 3,49% pour 2010. Les primes cédées ont évolué suivant une courbe baissière sur les trois dernières années en affichant un taux de croissance annuel moyen de -1,71%.

Pareillement pour les sinistres réglés à la charge des réassureurs qui ont dégagé un taux de croissance annuel moyen de -34,75% sur la période allant de 2010 à 2012.

Les parts des réassureurs dans les provisions sinistres se sont établies à -1 022 mDT en 2012 contre 5 040 mDT en 2011 et -241 en 2010. La hausse notable qui a caractérisé l'exercice 2011 est expliquée par le fait que la part des réassureurs dans les provisions mathématiques n'a pas été comptabilisée dans les années précédentes bien qu'il soit prévu dans les traités de réassurance. Cette situation a été régularisée via l'imputation de cette cession de provision au niveau des comptes relatifs à l'exercice 2011.

4.2.1.5. Résultat technique net de cessions

L'année 2011 a été caractérisée par un renversement de tendance au niveau du résultat technique net vie d'AMI Assurances qui est passé au vert en clôturant l'exercice à 2 680 mDT contre -1280 mDT en 2010.

Cette réalisation exceptionnelle trouve son origine dans la baisse remarquable au niveau des charges de sinistres vie de 6 308 mDT en 2010 à 2 963 mDT fin 2011. Cette baisse émane de l'imputation de 3 181 mDT du total des provisions mathématiques à la charge des réassureurs au titre de l'exercice 2011, ce poste n'a pas été comptabilisé dans les années précédentes.

Toutefois, en dépit de la hausse du chiffre d'affaires de la branche vie, le résultat technique de cette branche a affiché un déclin en clôturant l'exercice 2012 à 520 mDT, en baisse de 80,60% par rapport à 2011. La hausse de la variation des provisions d'assurance vie se trouve à l'origine de cette baisse.

Du côté du résultat technique non vie, il est passé de 12 729 mDT en 2010 à 2 509 mDT fin 2011. Ceci résulte essentiellement de la baisse du chiffre d'affaires de la branche non vie et de l'aggravation des charges de sinistres.

En 2012, l'amélioration des primes acquises non vie d'AMI Assurances a été contrecarrée par l'accélération des charges de sinistres et des frais d'exploitation. Par conséquent, le résultat technique non vie a viré au rouge, à fin 2012, en totalisant une perte de 8 186 mDT.

La dégradation du résultat technique global s'est répercutée sur la marge technique d'AMI Assurances (Résultat technique/Primes acquises) qui s'est nettement détériorée passant de 12,20% en 2010 à -7,40% en 2012.

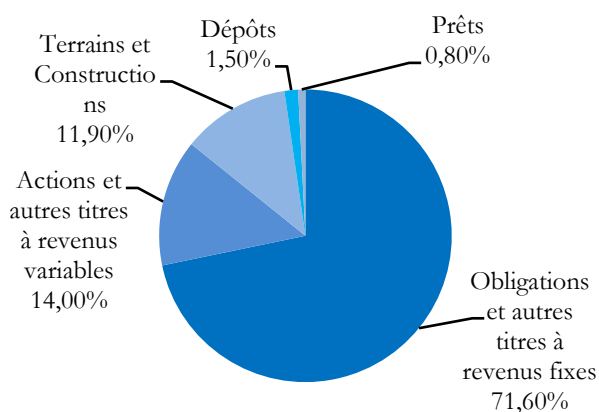
mDT	2010	2011	2012
Résultat technique Vie	-1 280	2 680	520
Résultat technique Non Vie	12 729	2 509	-8 186
Résultat Technique Total	11 449	5 189	-7 666
Marge technique	12,20%	5,68%	-7,40%

4.2.2. L'activité Financière

L'activité financière d'AMI Assurances est constituée de placements immobiliers, des placements dans les entreprises liées et participations, des autres placements financiers (qui englobent les Actions, autres titres à revenus variables et part dans les FCP, Obligations et autres titres à revenus fixe, Autres prêts et dépôts auprès des établissements financiers et bancaires) et créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes. Elle s'est caractérisée en 2012 par un volume de 170 724 mDT contre 164 341 mDT en 2010, soit accroissement annuel moyen de 1,92%.

mDT	2010	2011	2012	TCAM
Placements Immobiliers	8 881	13 145	20 339	51,33%
Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	60	
Autres placements financiers	155 348	156 691	150 139	-1,69%
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	8 117	8 965	23 822	71,31%
Obligations et autres titres à revenus fixe	110 825	105 578	122 291	5,05%
Autres prêts	644	979	1 412	48,07%
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	35 761	41 169	2 612	-72,97%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	113	167	188	28,99%
Total des Placements	164 341	170 003	170 724	1,92%

Structure des placements en 2012



La politique de placement d'AMI Assurances ne présente pas de modifications majeures au niveau de la répartition et respecte les normes de répartition fixées par la réglementation en vigueur. A cet effet, un comité de placement se réunit pour la mise en place et le suivi de la stratégie de placement.

La répartition des placements, à fin 2012, fait ressortir une prépondérance pour les obligations et autres titres à revenus fixes dont la part a atteint les 71,6%.

4.2.3. Résultats

mDT	2010	2011	2012
Résultat Technique*	4 128	573	-12 257
Résultat Financier	7 532	4 756	4 836
Résultat non technique	4,270	5,174	4,000
Résultat Net	11 664	5 334	-7 417

* Résultat Technique-Produits de Placements alloués, transférés de l'Etat de résultats

Les bénéfices d'AMI Assurances se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements. Le solde de la gestion financière constitue la part prépondérante du résultat net de la compagnie.

L'ensemble des activités d'AMI Assurances a dégagé un résultat déficitaire de 7 417 mDT en 2012 contre des résultats positifs de 11 664 mDT en 2010 et 5 334 mDT à fin 2011.

4.3. Activité de la société au 31 Décembre 2013 telle qu'elle ressort des états financiers provisoires arrêtés à cette date

4.3.1. Activité technique

4.3.1.1. Chiffre d'affaires

A fin décembre 2013, le chiffre d'affaires total de la compagnie AMI Assurances ressort à 118 992 mDT, en hausse de 10,16% par rapport à l'exercice précédent.

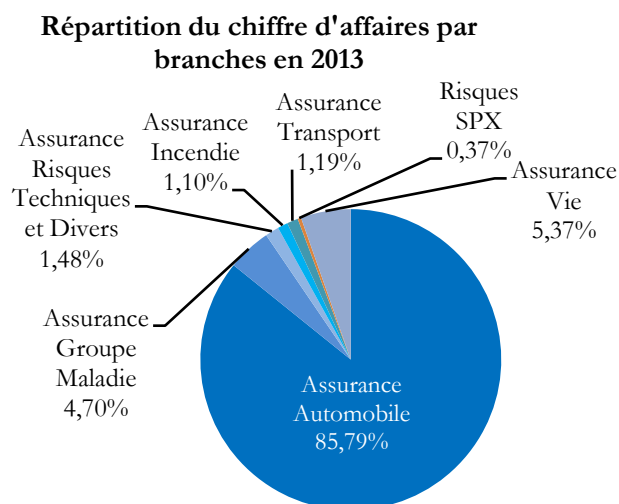
mDT	2012	2013 provisoire	Variation
Assurance Automobile	89 953	102 087	13,49%
Assurance Groupe Maladie	5 741	5 593	-2,58%
Assurance Risques Techniques et Divers	1 947	1 759	-9,66%
Assurance Incendie	940	1 308	39,10%
Assurance Transport	1 507	1 413	-6,26%
Risques SPX	-	441	-
Total Non Vie	100 088	112 600	12,50%
Assurance Vie	7 926	6 392	-19,35%
Total Brut	108 014	118 992	10,16%

Le chiffre d'affaires relatif à la branche non vie à clôturé l'exercice 2013 à 112 600 mDT, affichant ainsi une accélération de l'ordre de 12,5% comparé à l'exercice 2012. Cette performance est tributaire essentiellement de la bonne réalisation de la branche automobile dont le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 13,49%.

Du côté de la branche vie, les primes émises et acceptées se sont établies à 6 392 mDT à fin 2013 contre 7 926 mDT à fin 2012, en baisse de 19,35%.

La répartition du chiffre d'affaires par branche, à fin 2013, montre une prépondérance de la branche automobile dans la structure du portefeuille d'AMI Assurances, affichant une part de 85,79%.

Cette participation a augmenté par rapport à l'exercice 2012 où elle était à 83%. Cette augmentation freine l'évolution des autres branches. En effet, la contribution de la branche vie au chiffre d'affaires total s'est inscrite en baisse de 7% en 2012 à 5,37% en 2013.



4.3.1.2. La charge de sinistres

Les sinistres réglés bruts ont totalisé, à fin 2013, les 82 699 mDT contre 72 874 mDT au titre de l'exercice 2012, soit une aggravation de 13,48%. Les plus fortes hausses se sont affichées au niveau des branches Transport et Incendie avec des accélérations respectives de 2 533,33% et 94,83% entre 2012 et 2013. Néanmoins, l'évolution du volume des sinistres réglés demeure centralisée au niveau de la branche automobile dont la variation a atteint 8 758 mDT, en 2013.

Sinistres Réglés Bruts	2012	2013 provisoire	Variation
Automobile	66 610	75 368	13,15%
Groupe Maladie	4 714	4 997	6,00%
Risques techniques et Divers	397	229	-42,32%
Incendie	58	113	94,83%
Transport	30	790	2533,33%
Risques SPX	-	21	-
Total Non Vie	71 809	81 518	13,52%
Vie	1 065	1 181	10,89%
Total	72 874	82 699	13,48%

La charge de sinistres constituée de sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer a atteint les 90 146 mDT en 2013, en hausse de 6,95% par rapport à 2012. En dépit de cette croissance, une correction au niveau du ratio S/P s'est affichée au titre de l'exercice 2013 pour s'établir à 77,54% contre 81,37% en 2012.

4.3.1.3. Les provisions techniques liées aux acceptations

Provisions	2012	2013 provisoire	Variation
Provisions pour primes non acquises	38 026	40 759	7,19%
Provisions Mathématique Vie	24 262	26 745	10,23%
Provisions pour sinistres à payer vie	2 414	3 295	36,50%
Provisions pour sinistres à payer non vie	160 314	164 797	2,80%
Autres provisions Techniques	1 003	604	-39,78%
Total	226 019	236 199	4,50%

Les provisions techniques constituées de provisions pour primes non acquises, provisions pour sinistres à payer et provisions mathématiques se sont accrues de 226 019 mDT en 2012 à 236 199 mDT à fin 2013, en croissance de 4,5%.

4.3.1.4. La réassurance

mDT	2012	2013 provisoire	Variation
Primes cédées aux réassureurs	-3 161	-4 970	57,25%
Taux de cession	3,05%	4,28%	40,10%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	720	3 396	371,78%
Parts des réassureurs dans les provisions sinistres	-1 022	-33	-96,74%
Commissions reçues des réassureurs	666	864	29,66%
Solde de réassurance	-2 797	-744	-73,39%

*Taux de cession = $\frac{\text{Primes cédées}}{\text{Primes acquises}}$

Confirmant la tendance haussière sur la quelle elles se sont inscrites au cours des années précédentes, les primes cédées aux réassureurs ont affiché une croissance de l'ordre de 57,25% pour clôturer l'exercice 2013 à 4 970 mDT. A cet effet, le taux de cession, qui représente le rapport entre les primes cédées aux réassureurs et les primes acquises, a été tiré vers le haut de 3,05% en 2012 à 4,28% en 2013.

Conjointement pour la part des réassureurs dans les sinistres payés qui a suivi la même tendance haussière pour s'accroître de 720 mDT à 3 396 mDT entre 2012 et 2013. Par conséquent, le solde de réassurance est passé de -2 797 mDT à -744 mDT entre 2012 et 2013.

4.3.1.5. Résultat technique net de cessions

mDT	2012	2013 provisoire	Variation
Résultat technique Vie	520	1 133	117,88%
Résultat technique Non Vie	-8 186	-785	-
Résultat Technique Total	-7 666	348	-
Marge technique	-7,40%	0,29%	-

L'amortissement de l'impact de la hausse de sinistralité, grâce à la politique de réassurance, sur les résultats de la société couplé, par l'amélioration du volume de l'activité technique de la compagnie AMI Assurances ont induit un redressement au niveau du résultat technique total de la société.

En effet, ce dernier a viré au vert au titre de l'exercice 2013 pour s'établir à 348 mDT, une réalisation qui demeure encore faible comparée aux réalisations antérieures de la compagnie, spécialement au niveau du résultat technique relatif à la branche non vie qui a clôturé l'année 2013 à -785 mDT.

4.3.2. L'activité Financière

Le volume des placements d'AMI Assurances, qui englobe les placements immobiliers, les placements financiers, les placements dans les entreprises liées et participations et les créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédante, s'est élevé à la clôture de l'exercice 2013 à 174 393 mDT contre 170 724 mDT une année auparavant, en amélioration de 2,15%.

La plus forte hausse en volume est à remarquer au niveau des placements immobiliers qui se sont accrus de 20 339 mDT à 25 642 mDT entre 2012 et 2013, tandis que la plus forte baisse a caractérisé les autres placements financiers qui ont baissé d'un volume de 1 564 mDT sur la même période.

mDT	2012	2013 provisoire	Variation
Placements Immobiliers	20 339	25 642	26,07%
Placements dans les entreprises liées et participations	60	140	133,33%
Autres placements financiers	150 139	148 574	-1,04%
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 822	25 490	7,00%
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291	119 216	-2,52%
Autres prêts	1 412	1 890	33,85%
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 612	1 979	-24,25%
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	188	37	-80,25%
Total des Placements	170 724	174 393	2,15%

4.3.3. Résultats

mDT	2012	2013 provisoire	Variation
Résultat Technique*	-12 257	-4 627	
Résultat Financier	4 836	5 061	4,65%
Résultat non technique	4,000		
Résultat Net	-7 417	434	

* Résultat Technique-Produits de Placements alloués, transférés de l'Etat de résultat

Les bénéfices d'AMI Assurances se composent essentiellement d'une marge technique issue de l'activité de base de la compagnie ainsi que les produits réalisés sur les placements. Le solde de la gestion financière constitue la part prépondérante du résultat net de la compagnie.

L'ensemble des activités d'AMI Assurances a dégagé un résultat bénéficiaire de 434 mDT en 2013 contre un résultat déficitaire de 7 417 mDT en 2012.

4.4. Indicateurs d'activité au 31 Mars 2014

Primes Emises Nettes d'Annulations en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	629 280	601 044	4,70%	1 350 753
Transport	200 656	251 536	-20,23%	1 402 643
Risques divers	2 079 727	2 346 300	-11,36%	7 732 612
Risques spéciaux	66 857	61 218	9,21%	454 159
Automobile	24 814 006	23 254 360	6,71%	102 390 609
Total non vie	27 790 526	26 514 458	4,81%	113 330 776
Vie	906 082	1 824 369	-50,33%	6 392 121
Total général	28 696 608	28 338 827	1,26%	119 722 897

Primes cédées en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	541 181	518 243	4,43%	1 157 367
Transport	59 475	79 440	-25,13%	938 195
Risques divers	458 398	352 060	30,20%	569 763
Risques spéciaux	42 828	40 260	6,38%	284 859
Automobile	0	0	-	1 055 111
Total non vie	1 101 882	990 003	11,30%	4 005 296
Vie	98 205	197 732	-50,33%	937 903
Total général	1 200 087	1 187 735	1,04%	4 943 199

Commissions en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	145 469	57 724	152,01%	286 469
Transport	48 607	58 979	-17,59%	185 456
Risques divers	166 689	162 639	2,49%	433 079
Risques spéciaux	4 867	5 333	-8,74%	189 579
Automobile	3 015 514	2 764 822	9,07%	11 099 752
Total non vie	3 381 146	3 049 497	10,88%	12 194 336
Vie	55 633	218 083	-74,49%	934 568
Total général	3 436 779	3 267 580	5,18%	13 128 904

Sinistres réglés en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	109 025	1 375	7829,09%	113 389
Transport	39 217	2 321	1589,66%	789 531
Risques divers	1 278 505	1 278 497	0,00%	5 226 673
Risques spéciaux	0	0	-	20 610
Automobile	16 770 607	15 327 519	9,42%	75 368 284
Total non vie	18 197 354	16 609 712	9,56%	81 518 486
Vie	337 461	191 898	75,85%	2 062 460
Total général	18 534 815	16 801 610	10,32%	83 580 946

Sinistres déclarés (nombre)				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	11	22	-50,00%	57
Transport	1	10	-90,00%	25
Risques divers	73	69	5,80%	269
Risques spéciaux	3	1	200,00%	4
Automobile	6 477	5 994	8,06%	24 283
Total non vie	6 565	6 096	7,69%	24 638
Vie	0	0	-	0
Total général	6 565	6 096	7,69%	24 638

Revenus Financiers en DT				
	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
TOTAL	2 010 455	1 766 076	13,84%	7 016 033

4.5. Matrice SWOT (Forces, Faiblesses, Opportunités et Menaces)

<i>Points forts</i>	<i>Points Faibles</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le maintien d'un positionnement concurrentiel, • Une forte adhésion du management et du personnel au projet de développement de la société, • La société dispose d'une base de données clientèle importante qui offre un bon potentiel de développement, • AMI Assurances a été pionnière sur le marché avec la mise en place d'un produit dédié aux femmes (pack Eve) et l'organisation annuelle d'un événement sur la sécurité routière, • Un large réseau de distribution. 	<ul style="list-style-type: none"> • La société ne dispose pas d'une structure de pilotage, d'où des difficultés à appliquer les orientations commerciales, • La politique commerciale est définie dans les grandes lignes, elle n'est pas déclinée par agent, • Un portefeuille non diversifié et une concentration élevée sur la branche automobile, • L'effort commercial est davantage orienté sur les volumes que sur les produits offerts, • Vacance de certains postes clés de la société, • Organigramme peu adapté pour certaines fonctions de la société, • Des fonds propres insuffisants pour se positionner sur d'autres branches d'activité, • Non respect des normes prudentielles du secteur.
<i>Opportunités</i>	<i>Menaces</i>
<ul style="list-style-type: none"> • Le faible taux de pénétration du secteur des assurances en Tunisie par rapport à la région MENA indique que le potentiel de développement est encore important, • Les réformes du secteur, portant sur la hausse des fonds propres minimums, vont entraîner des mouvements de restructuration sur le marché. 	<ul style="list-style-type: none"> • Clientèle peu sensibilisée à la culture de l'assurance notamment l'assurance vie, • Taille limitée de la production cible ayant atteint une capacité d'épargne suffisante, • Concurrence élevée au niveau de certaines branches telles l'automobile, ce qui limite les marges de profit, • Faible capitalisation des sociétés d'assurances, • Les incertitudes liées à la politique économique et à la conjoncture en général, • Le développement de nouvelles niches (Takaful) et la menace de nouveaux arrivants sur le marché.

4.6. Facteurs de risque et nature spéculative de l'activité

La notion de risque se trouve au cœur du domaine des assurances. Par conséquent, les risques encourus par une entreprise en général, et une compagnie d'assurance en particulier, sont divers et multiples. Six familles de risques affectent généralement la rentabilité et la solvabilité des sociétés d'assurance :

- Les risques se rapportant à l'activité technique,
- Les risques se rapportant à l'activité financière,
- Les risques se rapportant à l'activité commerciale,
- Les risques opérationnels,
- Les risques juridiques,
- Les risques de crédit,
- Les risques spécifiques à la société AMI Assurances.

4.6.1. Risques techniques

Il s'agit des risques propres émanant de l'activité même de la compagnie d'assurance. Les risques techniques sont concrétisés par la réalisation d'événements générateurs de paiements aux assurés, dont les potentialités figurent au passif du bilan sous forme de provisions. Dans la pratique, si les primes et les facteurs de sinistralité potentielle des contrats d'assurance ont été correctement évalués, et si les asymétries d'information pouvant être à l'origine de l'aggravation de la sinistralité, ainsi que si le nombre des contrats sont suffisamment élevés, le risque technique d'une compagnie d'assurance ne devrait pas être important, sinon nul. Cependant, il est à rappeler que les risques techniques peuvent être aggravés par les catastrophes naturelles ou d'origine humaine. Ainsi, le risque de corrélation affecte l'équilibre des assureurs dans les cas les plus simples. Par exemple, en cas d'inondation ou d'incendie, tous les assurés résidents à proximité sont sinistrés.

4.6.2. Risques financiers

Ils proviennent d'une part des fluctuations des cours des valeurs de placements figurant à l'actif du bilan d'une compagnie d'assurance, et d'autre part par les options offertes aux assurés. Concernant les fluctuations des valeurs de placement, les primes acquises par l'assureur sont placées dans des portefeuilles d'obligations et d'actions, dans des investissements immobiliers, et des placements de trésorerie. S'agissant des placements en actions, le risque est celui d'une baisse générale des cours boursiers affectant tout le marché, pour les obligations, le risque associé est aussi celui d'une baisse des cours des obligations détenues dans le portefeuille de la compagnie d'assurance, suite à la hausse des taux d'intérêt. Quant à l'immobilier, son risque est celui d'une baisse maintenue des valeurs mobilières.

Pour ce qui est des options offertes aux assurés, elles concernent principalement les assurances-vie où la rubrique épargne du contrat d'assurance qui représente la composante principale de sa valeur intrinsèque. En effet, un assuré est libre de poursuivre l'exécution d'un contrat jusqu'à son échéance, ou de le racheter, en demandant à l'assureur de lui verser l'épargne accumulée jusqu'à la date de rachat, rompant ainsi le contrat. Le risque encouru par l'assureur est que l'assuré peut, à tout moment interrompre son contrat en le rachetant, provoquant ainsi une sortie de fonds et un manque à gagner sur les primes futures.

Le risque financier encouru par l'assureur lors de la gestion de ses actifs dépend de plusieurs facteurs : des facteurs macroéconomiques liés à l'évolution des marchés boursiers, et des facteurs microéconomiques liés à la qualité de la gestion des placements et des comportements opportunistes des assurés.

4.6.3. Risques commerciaux

Il s'agit des risques émanant du principe de la libre-concurrence, règle qui régit le secteur des assurances. En effet, l'accès au secteur des assurances est libre une fois les contraintes réglementaires sont satisfaites. Les compagnies d'assurance sont donc exposées aux risques commerciaux comme toute autre entreprise, elles doivent multiplier leurs efforts en matière de recherche d'une nouvelle clientèle et de maintien de la clientèle actuelle, tout en facturant des primes qui correspondent au niveau de risque entrepris. Or, le niveau des primes est déterminé par le marché à travers le jeu de l'offre et de la demande.

4.6.4. Risques opérationnels

Le comité de Bâle définit le risque opérationnel comme étant le "risque de pertes provenant de processus internes inadéquats ou défectueux, de personnes et systèmes ou d'événements externes". Cette définition recouvre les erreurs humaines, les fraudes et malveillances, les défaillances des systèmes d'information, les problèmes liés à la gestion du personnel, les litiges commerciaux, les accidents, etc. Les entreprises d'assurance sont elles aussi exposées aux risques opérationnels qui proviennent des erreurs et des dysfonctionnements divers provenant, lors du traitement et de l'exécution des contrats d'assurance depuis la souscription, d'un contrat jusqu'à son échéance, qui peut avoir lieu plusieurs années plus tard.

4.6.5. Risques juridiques

Sous l'influence d'un environnement réglementaire en constante évolution conjuguée à la volonté des régulateurs de renforcer les exigences de transparence et de sécurité au sein des sociétés, les règles juridiques qui encadrent les processus fonctionnels et opérationnels internes de la compagnie d'assurance ne cessent d'évoluer vers davantage de complexité. Le secteur des

assurances est en effet régi par plusieurs règles : définir ce qui est assurable et ce qui ne peut pas l'être, délimiter les responsabilités, les droits et devoirs des assurés et ceux des assureurs, définir les modes de calcul des indemnisations, établir la fiscalité des contrats, etc.

4.6.6. Risques de crédit

Contrairement aux autres établissements financiers, les compagnies d'assurance ont peu de créances à l'actif de leurs bilans. Elles sont donc exposées partiellement au risque de non-paiement ou de retards de paiement, qui proviennent essentiellement des créances sur d'autres entreprises d'assurance. On distingue, d'une part, les créances nées à l'occasion d'un pool associant plusieurs assureurs se partageant les risques d'un contrat et dans lequel l'un d'eux, le responsable (chef de file), centralise tous les paiements, d'autre part on retrouve les contrats de réassurance, où les cédantes sont créancières des indemnisations des réassureurs.

Dans ces deux cas il y a un risque de crédit, que ce soit au niveau du pool où certains assureurs peuvent ne pas être solvables, ou dans le cas du réassureur.

4.6.7. Risques spécifiques à la société AMI Assurances

4.6.7.1. Risque de dépendance à la branche Auto

- La représentation significative du chiffre d'affaire de la branche « Auto » par rapport au chiffre d'affaires global de la société : en effet, cette branche représente 83,28% du chiffre d'affaires en 2012 et 85,80% en 2013.
- Risque de déficit : la branche auto qui constitue plus des 3/4 du chiffre d'affaires de la société, est constamment et fortement déficitaire. En effet, le résultat technique est de -8 188 967 en 2012 et de -2 029 217 en 2013.

Cette situation présente un risque élevé pour la société d'assurance.

4.6.7.2. Risque de l'impact sur les performances futures de la société, résultant des réserves non quantifiées

Les réserves non quantifiées sont exprimées par les commissaires aux comptes aux niveaux de leurs rapports au titre des états financiers arrêtés au 31/12/2012 et reproduites au niveau de leurs rapports au titre des états financiers arrêtés au 31/12/2013.

En effet, la provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée à partir des coûts des sinistres dossiers par dossier obtenus de l'inventaire permanent, diminués des règlements cumulés. Les règlements constatés dans l'inventaire permanent comportent des erreurs qui font l'objet d'une action spéciale d'analyse et de justification. L'impact des résultats de cette action sur les états financiers ne peut être actuellement appréhendé.

Aussi, les provisions pour sinistres à payer auto corporel et matériel n'incluent pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI n'a pas permis d'évaluer leur impact sur les états financiers.

4.6.7.3. Risque de continuité d'exploitation

Risque de retrait total ou partiel de l'agrément en vertu de l'article 51 du code des assurances, en cas d'observation de la marge de solvabilité prévue par l'article 58 dudit code, d'autant plus que la marge de solvabilité réglementaire au titre de l'exercice 2012 n'est satisfaite qu'à concurrence de 12,9%.

4.6.7.4. Risque de défaillance d'un réassureur ou l'augmentation des coûts de réassurance

Si les accords de réassurance ont pour objet de transférer à d'autres assureurs une partie des pertes et charges connexes, ils ne suppriment pas l'obligation pour la mutuelle, assureur direct, de régler les demandes d'indemnisation. A ce titre, la mutuelle est donc soumise au risque de solvabilité des ses réassureurs au moment du recouvrement à leur encontre des sommes dues.

4.6.7.5. Risque de non sécurité des placements

Risques lié au non respect en matière de représentation des provisions techniques par les placements dans les titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie. En effet le placement dans ces dits titres ne peut être inférieur à 20% du montant total des provisions techniques, alors qu'il ne dépasse pas en 2012 les 16,92% pour la mutuelle AMI et ce, contrairement aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2011 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

4.6.7.6. Risque d'insuffisance de couverture des provisions techniques

Risque d'insuffisance de couverture des provisions techniques par les placements admis en leur représentation qui a été pour l'exercice 2012 de 82% et ce, contrairement aux dispositions de l'arrêté du ministre du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

4.7. Litiges et arbitrage en cours⁹

- En 2014, AMI Assurances a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis, à l'encontre d'un agent général d'assurance pour motif d'abus de confiance. Les sommes réclamées s'élèvent à 60 008,570 DT. Il est à noter que la partie défenderesse est décédée début du mois de mars 2014.
- En 2013, AMI Assurances a déposé une plainte auprès du procureur de la république, à l'encontre d'un agent général d'assurance, pour motif de falsification de documents officiels : faux, usage de faux et trahison.
- En 2012, AMI Assurances a déposé une plainte auprès du procureur de la république, à l'encontre d'un agent général d'assurances, pour motif d'abus de confiance. Les sommes réclamées s'élèvent à 96 928,312 DT.

⁹ Source : La société AMI Assurances

Il s'en est suivi un engagement écrit de remboursement suivant un échéancier prédéterminé avec une transcription d'hypothèque au profit d'AMI Assurances.

- AMI Assurances est en litige avec un agent général d'assurance, pour motif d'abus de confiance. Les sommes réclamées s'élèvent à 110 447,061 DT, et ce après remboursement d'une partie des sommes dues suite à la cession du portefeuille de cet agent.

Une plainte auprès du procureur de la république sera déposée à la suite d'une procédure de règlement à l'amiable non aboutie, et ce afin de restituer les sommes dues.

- AMI Assurances est en litige avec un agent général d'assurance, pour motif d'abus de confiance. Les sommes réclamées s'élèvent à 367 228,486 DT.

Il s'en est suivi un engagement écrit de remboursement suivant un échéancier prédéterminé avec une transcription d'hypothèque au profit d'AMI Assurances. La plainte inhérente à ce litige n'a pas encore été déposée.

4.8. Dépendance de l'émetteur

Dépendance par branche :

La répartition du chiffre d'affaires par branche fait ressortir une prépondérance de la branche Automobile dans la structure du chiffre d'affaires global de la compagnie, marquant ainsi une part de 83%, à fin 2012.

La branche Automobile est considérée, d'une façon générale, comme une branche à risque élevé en dégageant un Loss Ratio sectoriel moyen de 83%. AMI Assurances envisage de relativiser cette dépendance à travers le développement des autres branches d'activité qui lui permettra de disposer d'un portefeuille plus équilibré.

Dépendance vis-à-vis des cédantes :

AMI assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses cédantes, du moment où son taux de rétention 2012 ((primes émises et acceptées vie et non vie- les cessions vie et non vie)/ les primes émises et acceptées vie et non vie) est égal à 96,92%.

Dépendance vis-à-vis des courtiers :

AMI Assurances n'a pas de dépendance vis-à-vis de ses courtiers, du moment où la participation des courtiers de la société dans les primes émises nettes d'annulations en 2012, est égale à 9,65%.

4.9. Organisation de la société

4.9.1. Gouvernance et contrôle Interne

4.9.1.1. Gouvernance

Les statuts d'AMI Assurances séparent les tâches du Président du Conseil d'administration et celles du Directeur Général. Le Conseil d'administration est présidé par M. Abdessalem Jrad et la Direction Générale est assurée par M. Lamjed Boukhris.

Conformément à l'article 10 des statuts de la société, les membres du conseil d'administration sont élus pour six ans.

Le conseil d'administration :

Le Conseil d'Administration de « AMI Assurances » a pour mission de :

- Approuver les règlements généraux, les orientations stratégiques de l'activité de la mutuelle, le plan d'affaires et l'organisation de l'entreprise tout en veillant à leur mise en œuvre ;
- S'assurer que la gestion de l'entreprise est effectuée avec économie, efficacité et efficience;
- Revoir et arrêter les états financiers à soumettre aux commissaires aux comptes ;
- Élire et pourvoir à la nomination, parmi ses membres, du Président, du Vice-Président et du Secrétaire du conseil d'administration;
- Nommer un Directeur Général et déterminer sa rémunération ;
- Constituer les comités du conseil et en établir les mandats ;
- Convoquer aux assemblées générales.

Le conseil d'administration de « AMI Assurances » se réunit au moins quatre fois par an, il est composé de dix administrateurs.

L'audit externe :

Les états financiers arrêtés par les organes de direction et d'administration de l'Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » font l'objet d'un audit externe assuré par les commissaires aux comptes.

Ces derniers sont nommés par l'assemblée générale pour 3 exercices renouvelables deux fois. Leur mission consiste à fournir aux adhérents une assurance raisonnable que les états financiers de la mutuelle ne comportent pas d'anomalies significatives, et ce en procédant à :

- Une évaluation du système de contrôle interne et du système comptable de la mutuelle ;
- Un audit effectué selon les Normes Internationales d'Audit en mettant en œuvre toutes les diligences requises pour une mission de certification.

Le Comité permanent d'audit :

Conformément aux dispositions de la loi sur la sécurité financière et afin de renforcer la lisibilité dans la conduite stratégique, le Conseil d'administration a mis en place en 2009 (PV du Conseil d'Administration du 22/11/2008) un Comité permanent d'audit. Ce Comité se compose de

quatre (04) membres émanant du conseil d'administration, nommés par ledit Conseil d'Administration et approuvés par l'AGO du 30/12/2008 et l'AGO du 30/06/2012.

Le comité s'est doté d'un règlement intérieur faisant ressortir deux missions essentielles :

- Mission comptable comprenant notamment l'étude des rapports financiers annuels et périodiques avant leur présentation au conseil d'administration, et les politiques comptables et toutes les modifications opérées sur ces dernières, les modifications significatives effectuées suite à des procédures d'audit, le degré de conformité aux instructions des autorités ainsi que les autres exigences juridiques.
- Missions de contrôle interne : Dans ce cadre, il appartient au Comité d'audit de s'assurer de la mise en place du système de contrôle interne performant de nature à promouvoir l'efficacité, l'efficacités, la protection des actifs de la société, la fiabilité de l'information financière et le respect des dispositions légales et réglementaires.

Au cours de ses réunions tenues en 2013, le Comité d'audit a délibéré principalement sur les sujets suivants : examen des comptes annuels, examen du projet de démutualisation de AMI Assurances, audit intermédiaire du projet de construction du nouveau siège¹⁰ et examen de la performance commerciale des agences hyper sinistrées.

Le comité se réunit au moins 4 fois par an ou sur convocation de son président en cas de nécessité.

Les comités internes

Le Directeur Général d'AMI Assurances est assisté dans le cadre de sa mission de détermination et de mise en œuvre des orientations de l'activité de la société, par des comités internes dont essentiellement :

- Le comité directeur ;
- La commission de placement (émanant du conseil) ;
- La commission des achats ;
- Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau SI ;
- Le comité de suivi du nouveau siège

❖ Le comité directeur :

Le Comité Directeur est un organe de réflexion, d'échange et de discussion des enjeux de l'organisation. Il réunit tous les responsables des structures opérationnelles, fonctionnelles, de pilotage et de contrôle.

¹⁰ Est constitué d'auditeurs externes pour accomplir une mission d'audit approfondi des procédures administratives et financières liées à la construction du nouveau siège social.

Il a pour mission de :

- Définir les orientations stratégiques de la compagnie,
- Exercer un contrôle administratif, technique et financier sur l'organisation,
- Prendre toutes les mesures nécessaires au bon fonctionnement de l'activité de AMI Assurances et à la sauvegarde de son équilibre financier.

❖ La commission de placement :

L'administration du portefeuille d'AMI Assurances est confiée à la Commission de placement composée de deux membres parmi les administrateurs, du Responsable de la sous-direction financière et du Responsable du service contrôle de gestion.

- Ils se réunissent périodiquement avec la présence du Directeur Général (Président) afin de mettre en place et assurer le suivi de la stratégie de placement.
- Leur principale fonction est de recommander le conseil d'administration l'adoption de politiques de placements qui aide la compagnie à répondre à ses obligations financières, en plus de maximiser le rendement de ces placements tout en optimisant la valeur ajoutée à long terme et en minimisant le potentiel de pertes lourdes.
- Leur rôle est aussi d'assurer la supervision des gestionnaires des placements et de leurs performances financières.

❖ La commission des achats :

La commission des achats au sein de AMI Assurances examine la régularité des procédures de recours à la concurrence, l'attribution des marchés, la sincérité et la transparence dans les procédures de passation des marchés et s'assure du caractère acceptable des conditions administratives, financières et techniques et ce, à la lumière des données des cahiers de charges dont les composantes sont exécutés dans le cadre des marchés qui leur sont soumis et notamment les études d'opportunité, les coûts prévisionnels, les modalités de financement, les étapes d'exécution et toutes autres données utiles.

❖ Le comité de pilotage et de suivi des développements du nouveau système d'information :

Tenant compte de l'importance stratégique du projet de refonte du système d'information, un comité de pilotage dudit projet a été mis en place en 2010 regroupant des responsables des directions informatique, opérationnelles, de soutien fonctionnel et d'aide à la décision.

La mission de ce comité est de valider les développements réalisés, de trancher sur les idées divergentes émanant des gestionnaires et de se prononcer sur toute nouvelle règle de gestion ou toute nouvelle politique d'habilitation au profit des gestionnaires et des agents généraux.

❖ Le comité de suivi du nouveau siège :

Mis en place début 2009, ce comité regroupent un membre du conseil d'administration, le Directeur Général, le contrôleur de gestion, la responsable de la communication et de

coordination, le conseiller juridique auprès de Président du Conseil d'Administration et un conseiller technique expert en ingénierie architecturale.

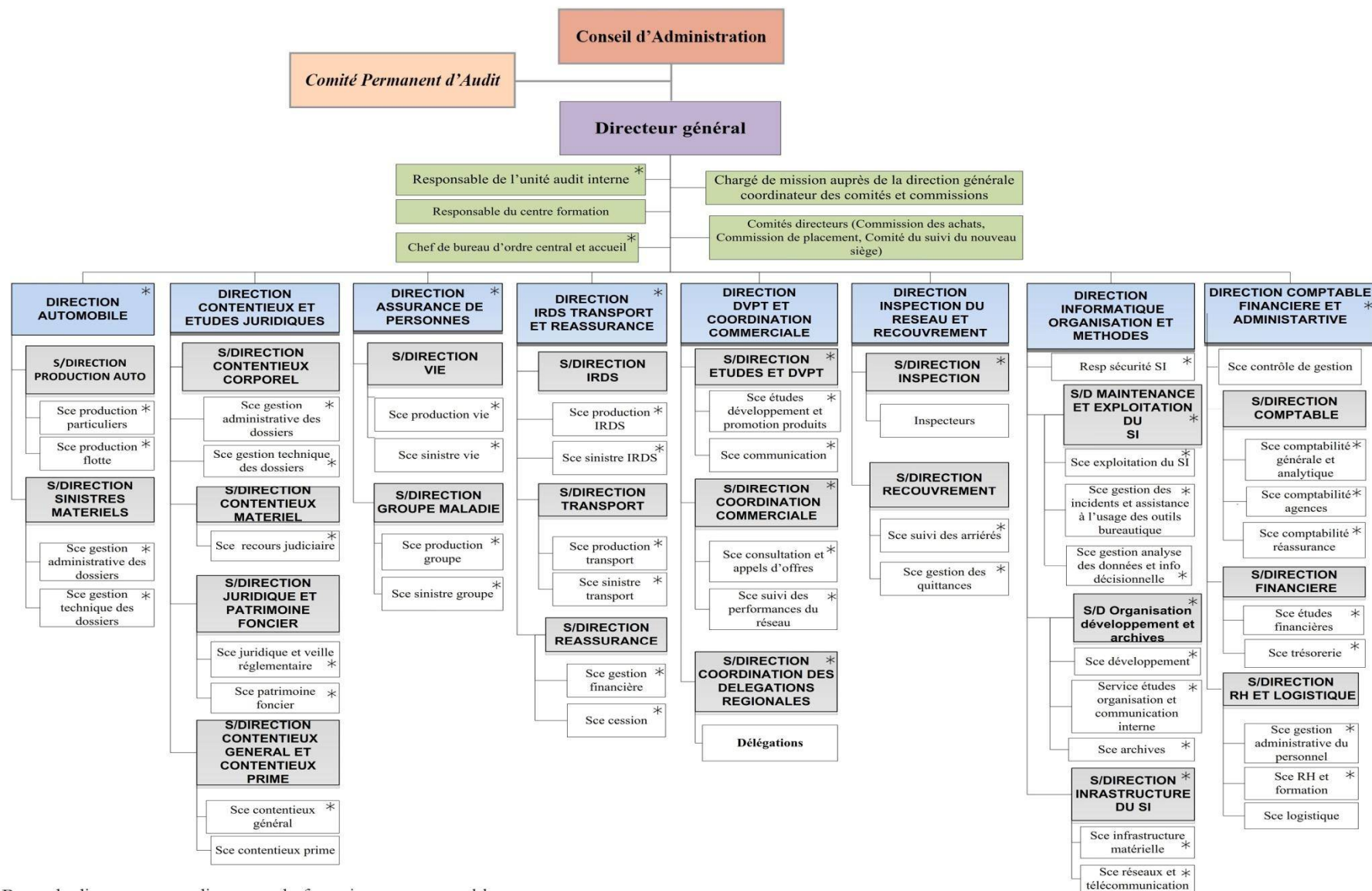
La mission de ce comité est de contrôler et de superviser tous les aspects du projet de construction du nouveau siège.

L'organisation interne

L'amélioration de l'organisation interne d'AMI Assurances s'inscrit dans le cadre des soucis majeurs du Conseil d'Administration de favoriser la mise en œuvre de ses orientations stratégiques et de se rapprocher au mieux des impératifs de l'efficacité managériale et la sécurisation du système de contrôle.

Ainsi, AMI Assurances a entamé depuis 2009 son projet de réorganisation dont les dernières mises à jour remontent au mois de Février 2012.

L'organisation générale de la société, se traduit à travers l'organigramme suivant :



* Poste de directeur, sous-directeur, chef service ou responsable vacant

❖ Direction automobile :

La direction automobile a pour mission l'élaboration de la stratégie de développement de la branche automobile, ainsi que la coordination des activités de production et de gestion des sinistres matériels.

❖ Direction assurances de personnes :

Elle est chargée de l'élaboration de la stratégie de développement de la branche assurance des personnes vie (activités de souscription, de production des contrats vie, temporaires décès, épargne et sinistres vies) et groupe (déclaration des salaires, liquidation primes).

❖ Direction IRDS (Incendies et Risques Divers et Spéciaux), transport et réassurances :

Cette direction a pour mission l'élaboration de la stratégie de l'entreprise en matière de développement des assurances IRDS, transport et réassurance, ainsi que la mise en œuvre de la stratégie au niveau de la souscription, la production et la gestion des sinistres.

❖ Direction inspection du réseau et recouvrement :

Cette direction a pour mission l'inspection et le contrôle du respect par les agents généraux des règles et procédures de la compagnie.

❖ Direction contentieux et études juridiques :

Cette direction a pour mission la gestion du contentieux corporel et matériel, le contentieux prime, ainsi que le contentieux relatif aux affaires juridiques, de patrimoine foncier et de contentieux général.

❖ Direction développement et coordination commerciale :

Cette direction a pour mission l'élaboration d'une politique commerciale permettant de développer le chiffre d'affaires de l'AMI Assurances et d'améliorer son image.

4.9.1.2. Contrôle Interne

Le système de contrôle interne au sein d'AMI Assurances tend à permettre le respect des exigences légales et réglementaires applicables en Tunisie et particulièrement celles énoncées par la loi N°2005-96 du 18 Octobre 2005 relative au renforcement de la sécurité des relations financières (Art 12), la norme comptable N° 27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance (Art 20).

AMI Assurances s'emploie à mettre en place un système performant de contrôle interne à même de permettre :

- Le respect des normes, plans, procédures, lois et réglementations ;
- La fiabilité et l'intégrité des informations financières et d'exploitation ;
- La protection et la sauvegarde des actifs de l'entreprise.

Pour ce faire, AMI Assurances a mis en place divers manuels de nature à cerner les risques majeurs et à fixer les règles de conduite des utilisateurs dont :

- Le manuel d'organisation et de procédures;
- Le manuel comptable ;
- Le manuel d'audit.

Dans le but d'asseoir un bon système de contrôle interne efficace et performant, AMI Assurances a mis en place des structures de contrôle, de conseil et d'aide à la décision à savoir le service Contrôle de gestion et l'unité d'Audit interne¹¹ dont le rôle est de mettre en œuvre des contrôles permanents et à posteriori de nature à contenir les risques encourus par l'entreprise et d'assister la Direction Générale dans l'exercice de ses responsabilités en lui fournissant des analyses et constats, des appréciations, des recommandations et des commentaires concernant l'ensemble des activités de la compagnie. Les auditeurs internes de la compagnie ainsi que le commissaire aux comptes sont les garants de la bonne application des règles de contrôle interne à travers leurs missions périodiques.

4.9.2. Système d'information

Compte tenu des difficultés d'adaptation et de développement du SI fonctionnel d'AMI Assurances, le management de la société a décidé de migrer vers un nouveau SI adapté à l'activité et permettant une gestion et une flexibilité optimales. AMI Assurances avait étudié en 2009 trois alternatives pour la mise en place d'un nouvel SI : Acquérir une solution externe, envisager un autre fournisseur et reprendre le processus d'acquisition d'un SI externe ou développer le SI en interne.

La société a fait le choix d'un développement interne du SI, sachant qu'elle avait recruté un nouveau directeur SI en 2009. Le développement interne offre l'avantage d'un SI adapté aux métiers de la société et une flexibilité étendue.

Ainsi, parallèlement à la maintenance régulière et l'évolution qui s'impose aux différents modules qui constituent le système d'information actuel, La Direction Informatique, Organisation et Méthodes a achevé les développements d'un nouveau système d'information qui couvre l'ensemble des domaines de production, sinistres et primes. Ce nouveau système s'apprête, de par sa conception, à une meilleure exploitation et analyse des données. Ce système est actuellement en phase de test et sa mise en production est prévue pour l'année 2014.

D'un autre côté, la construction du nouveau siège était une opportunité pour la mise en œuvre de nouvelles salles serveurs modernes et conformes aux normes de sécurités, d'une infrastructure réseau redondante et performante et d'un système téléphonique numérique.

Au terme de l'année 2013, le système d'information chez AMI Assurances a été soumis à l'audit de sécurité conformément aux exigences imposées par l'Agence nationale de sécurité informatique. Un plan d'action sur deux ans sera tracé afin de mettre en application les recommandations de l'auditeur en matière de sécurités organisationnelle et physique.

¹¹ PV du Conseil d'administration du 22/11/2008

Certaines insuffisances au niveau du système de contrôle interne et du système d'information ont été relevées, et qui concernent notamment :

-La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe de cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

-Insuffisance de couverture des provisions techniques par des placements : les provisions techniques ne sont présentées qu'à concurrence de 82% au 31/12/2012.

-Non respect en matière de représentation des provisions techniques par les placements contrairement aux dispositions de l'article 31 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation, en matière des actifs règlementés. En effet, le placement dans les titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie ne peut être inférieur à 20% du montant total des provisions techniques, alors qu'il ne dépasse pas les 16,92% pour AMI Assurances et ce pour l'année 2012.

-L'absence d'un système de gestion actifs passifs qui permet à l'AMI Assurances d'appréhender et de contrôler les risques d'actifs et de passifs de manière cordonnée.

-L'absence de tenue d'une comptabilité multi devises conformément aux dispositions du paragraphe 28 de la NC27 relative au contrôle interne et à l'organisation comptable dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

-L'absence de structure de tenue d'une comptabilité analytique indispensable pour la bonne affectation des charges par nature aux charges par destination exigée par les dispositions de la NC26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

-L'absence d'inscription des valeurs mobilières affectées à la représentation des provisions techniques auprès d'un intermédiaire agréé ou aux comptes de la personne morale émettrice et ce, contrairement aux dispositions de l'article 35 de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

-La non application des dispositions de l'article 17 de la loi n°96-112 relative au système comptable des entreprises, en matière de rapprochement de l'inventaire physique des immobilisations avec la comptabilité.

-Une faible efficacité de l'unité de contrôle interne.

-L'existence d'écarts entre les données relatives aux sinistres à payer saisies au niveau de l'AS 400 et celles issues de la comptabilité.

-L'insuffisance d'intégration à la comptabilité de tout le chiffre d'affaires, le chiffre d'affaires provenant de l'assurance bancaire n'est pas couvert par la procédure d'intégration comptable.

4.9.3. Politique sociale et structure de l'effectif

4.9.3.1. Politique sociale

Depuis sa création, AMI Assurances s'est engagée à préserver les acquis sociaux octroyés à ses employés et a veillé à les améliorer.

Soucieuse de répondre au mieux aux attentes de son personnel, AMI Assurances déploie une politique sociale à même de partager les valeurs communes de l'entreprise, de privilégier l'esprit d'équipe et de cultiver la fierté d'appartenance à l'entreprise. Cette approche s'articule autour des principaux axes suivants :

- motivation et implication du personnel dans le développement de la Société ;
- formation ;
- développement des actions sociales ;
- amélioration des conditions de travail et instauration d'une politique active de prévention de santé.

- **Politique de rémunération et avantages au personnel**

Dans une optique de mise en valeur des performances de ses employés et de mise en avant de leur implication au développement de la compagnie, AMI Assurances octroie son Personnel, outre les rémunérations déterminées par voie de convention collective régissant le secteur des assurances, des indemnités et des avantages en espèce et en nature ayant un caractère général et spécifique. Par ailleurs, il bénéficie d'une prime de productivité fixée par le conseil d'administration en fonction de la rentabilité et d'une prime de vacances.

Pour préparer la retraite, le personnel bénéficie d'une promotion exceptionnelle d'une échelle à partir de leur 55^{ème} anniversaire, et le jour de départ à la retraite, il bénéficie en plus de la compensation financière dictée par la convention collective d'autres compensations selon les délibérations du Conseil d'Administration et d'une donation servie par le fonds social.

- **Politique de formation**

La formation demeure un axe fondamental de développement d'AMI Assurances en matière de politique sociale. En effet, la compagnie participe régulièrement à des séminaires et des formations aussi bien en Tunisie qu'à l'étranger. Le montant alloué aux formations, par AMI Assurances, au titre de l'exercice 2012 s'élève à 77 mDT.

- **Les actions sociales**

Le Comité d'Entreprise et l'Amicale du Personnel sont pleinement soutenus par la Direction Générale et associés aux différentes activités.

Institué depuis 2009, le fonds social d'AMI Assurances est employé au financement des œuvres sociales, à la subvention de diverses activités sociales, culturelles et de loisirs, à l'octroi des prêts fonciers et des prêts à moyen et court terme.

L'Amicale du Personnel d'AMI Assurances participe à l'organisation de diverses activités culturelles et de loisirs au profit du personnel de la compagnie et notamment à l'organisation de la journée du savoir.

- **Condition du travail et politique de prévention de santé**

L'amélioration des conditions de travail et du bien-être professionnel, représentent une préoccupation croissante d'AMI Assurances. La Direction Générale en collaboration avec les représentants des travailleurs se mobilisent de plus en plus autour de ces enjeux sociaux en mettant en place une politique de prévention santé/sécurité de l'entreprise.

Avec l'évolution de l'effectif des employés et afin d'améliorer les conditions de travail, AMI Assurances a profité de ses différents projets d'extension et de déménagement pour intégrer de l'ergonomie.

AMI Assurances a également investi dans un espace dédié à la vie sociale. En effet, cet espace est réservé à son Personnel et à ses agents généraux et comporte entre autre 2 salles de formation dédiées aux activités technique et commerciale répondant aux normes du Constructeur, une salle de prière, un lieu réservé pour faire les ablutions, un service médical, etc.

AMI Assurances a conclu, depuis sa constitution, une convention avec un médecin consultant et traitant spécialisé en médecine générale dont la mission est de prodiguer des soins et des conseils au personnel de l'entreprise.

Des prestations de prévention sont assurées au personnel d'AMI Assurances suite à la signature des conventions avec des centres de radiologie et des laboratoires d'analyses de biologie médicale.

AMI Assurances est en train d'étudier un projet de signature d'une convention avec l'inspection médicale du travail relevant du ministère chargé des Affaires Sociales.

Le médecin inspecteur sera chargé principalement de :

- Veiller à l'application de la législation relative à la santé et à la Sécurité au travail en coordination avec les inspecteurs du travail,
- Statuer sur les litiges concernant les examens médicaux des travailleurs,
- Contrôler les soins fournis aux victimes d'accidents du travail et de maladies professionnelles.

Un comité d'hygiène et de sécurité a été institué début 2014 siégeant :

- un représentant du Directeur Général assumant la présidence ;
- deux représentants du personnel, membres élus du comité d'entreprise ;
- Un agent chargé de la sécurité et des conditions de travail.

Le rôle de ce comité est de s'occuper des activités de protection et de prévention des risques professionnels de l'entreprise.

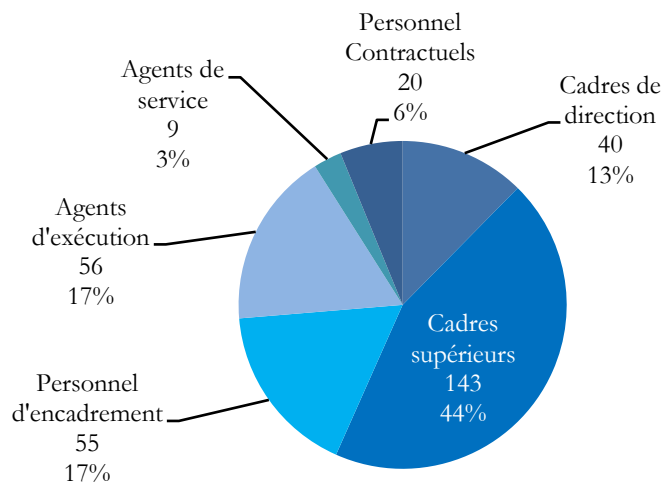
4.9.3.2. Effectif

L'effectif total d'AMI Assurances est de 323 employés dont 303 titulaires et 20 contractuels. Ainsi, la part du personnel contractuel est passée de 21,3% en 2010 à 6,19% en 2013, ce qui assure une plus grande stabilité au sein de la société.

Le personnel d'AMI est relativement jeune, puisque la moyenne d'âge est de 39,6 ans. D'autre part, 169 du total de l'effectif ont une ancienneté de 0 à 5 ans.

Il est à mentionner que 41% de l'effectif total sont des cadres supérieurs. Toutefois, le taux d'encadrement supérieur (Directeurs centraux, Directeurs et Directeurs adjoints) est faible et ne représente que 12% du total des emplois fonctionnels.

Répartition du personnel par catégorie au 31/12/2013

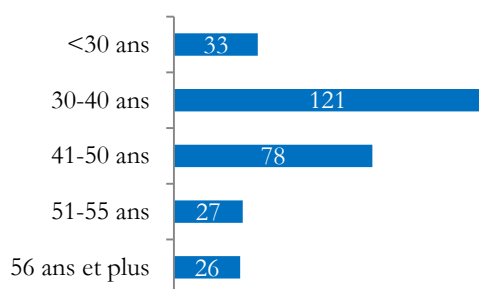


En outre, la société ne dispose ni d'un plan de recrutement ni d'un plan de carrière.

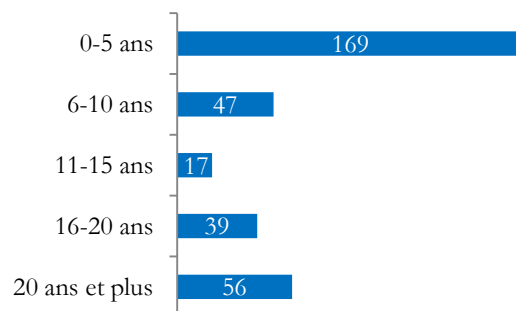
L'évolution de l'effectif du personnel de AMI Assurances sur la période 2010-2013 se présente comme suit :

	2010	2011	2012	2013
Cadres de direction	27	35	39	40
Cadres Supérieurs	92	110	139	143
Personnel d'encadrement	44	52	50	55
Agents d'exécution	31	48	51	56
Agents de services	10	10	9	9
Contractuels	88	69	44	20
SIVP	3	-	-	-
Total	295	324	332	323

Répartition des effectifs par âge (au 30/06/2013)



Répartition des effectifs par ancienneté (au 30/06/2013)



4.10. Politique d'Investissement

La construction du nouveau siège social d'AMI Assurances s'inscrit dans le cadre de l'amélioration de l'image de marque de la société, de la prise de mesures pour moderniser ses structures et de l'adaptation des besoins de développement de son activité avec son environnement.

En effet, ce siège est à l'image de l'ambition des Assurances AMI de croissance, de développement, de positionnement sur le marché et de confort pour ses employés et clients.

Le nouveau siège d'AMI Assurances comprend deux bâtiments, le premier qui sera dédié au siège social de la compagnie et le deuxième sera loué pour la rentabilisation du projet.

Le nouveau siège, dont la construction a nécessité trois ans de travaux, a été inauguré le 27 Décembre 2013.

En outre, les investissements au 31/12/2013 de la compagnie se détaillent comme suit :

- **Actifs incorporels**

mDT	Valeur Brute				VCN à la clôture 2013 (P)
	Solde à l'ouverture	Acquisition	Cessions	Solde à la clôture	
Frais de recherche et développement	0	0	0	0	0
Concessions, brevets, licences, marque	887	18	0	905	14
Fonds de commerce	138	159	0	297	268
Acomptes versés	0	0	0	0	0
TOTAL	1 025	177	0	1 202	282

- **Actifs Corporels d'exploitation**

mDT	Valeur Brute				VCN à la clôture 2013 (P)
	Solde à l'ouverture	Acquisition	Cessions	Solde à la clôture	
Installations techniques et machines	2 263	66	0	2 329	761
Autres installations, outillage et mobilier	863	14	0	877	317
Acomptes versés	78	0	0	78	78
TOTAL	3 204	80	0	3 284	1 156

- **Placements**

mDT	2013 (P)		
	Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	Valeur nette au bilan
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	26 135	0	25 642
Placements dans les entreprises avec un lien de participation	140	-	140
Autres placements financiers	151 052	2 478	148 574
Actions, autres titres à revenus var	27 969	2 478	25 490
Obligations et autres titres à revenu fixe	119 216	0	119 216
Autres prêts	1 890	-	1 890
Dépôts auprès des établ, bancaires et financiers	1 979	-	1 979
Créances pour espèces déposées	37	-	37
TOTAL	177 364		174 393

- **Actifs incorporels, corporels et placements sur la période 2013-2017**

mDT	2013Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p
Actifs Incorporels	282	295	321	355	400
Actifs Corporels D'exploitation	1 156	1 870	2 032	2 252	2 532
Placements	174 393	224 539	244 080	270 415	304 076

CHAPITRE 5. PATRIMOINE-SITUATION FINANCIERE-RESULTATS

5.1. Patrimoine d'AMI Assurances au 31 décembre 2012

Le patrimoine de la société est composé essentiellement d'actifs incorporels et corporels et de placements et se détaille comme suit :

5.1.1. Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2012

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC	
	Ouverture	Acqui-sitions	Cessions	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture	
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov		
Actifs incorporels														
Concessions, brevets, licences, marques	862	25	0	887	780		56					836		51
Fonds commercial	171		33	138	19		5					23		114
Total actifs incorporels	1 033	25	33	1 025	799	0	61	0	0	0	859	0	165	
Actifs corporels d'exploitation														
Installations techniques et machines	2 191	72		2 263	1 014		258					1 272		991
Autres installations, outillage et mobilier	831	32		863	392		84					476		387
Dépôts et cautionnements	0	78		78										78
Total actifs corporels d'exploitation	3 022	182	0	3 204	1 406	0	342	0	0	0	1 748	0	1 456	

5.1.2. Placements au 31 décembre 2012

Les placements d'AMI Assurances se détaillent comme suit :

mDT	2010	2011	2012
Placements Immobiliers	8 881	13 145	20 339
Placements dans les entreprises liées et participations	0	0	60
Autres placements financiers	155 348	156 690	150 138
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	113	167	188
Total des Placements	164 341	170 002	170 724

5.1.2.1. Placements Immobiliers

mDT	Nombre	Coût d'entrée au bilan	2012		Valeur nette au bilan
			Amortissement		
Terrains et construction d'exploitation		2 610	397		2 213
TERRAIN	-	465	0		465
IMMEUBLE SIEGE	-	696	129		567
IMMEUBLE SOUSSE	-	350	65		285
IMMEUBLE SFAX	-	684	127		558
IMMEUBLE GABES	-	87	16		71
IMMEUBLE BIZERTE	-	328	61		267
Terrains et constructions hors exploitation	-	18 172	46		18 126
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	-	117	0		117
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	-	4 189	0		4 189
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA	-	104	19		85
IMMEUBLE NABEUL	-	48	9		39
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	-	180	18		162
CONSTRUCTIONS EN COURS	-	13 534	0		13 534
Total		20 782	443		20 339

5.1.2.2. Placements dans les entreprises liées et participations

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	Ouverture	Acqui- sitions	Cessions	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	0	60		60									60

5.1.2.3. Autres placements financiers

mDT	2010	2011*	2012
Autres placements financiers	155 348	156 691	150 138
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	8 117	23 635	23 822
Obligations et autres titres à revenus fixe	110 825	128 587	122 292
Autres prêts	644	979	1 412
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	35 761	3 490	2 612

*Etats financiers 2011 retraités

▪ **Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP**

mDT	Nombre	Coût d'entrée au bilan	2012	Valeur nette au bilan
			Provisions pour dépréciation	
ACTIONS MONOPRIX	14 500	380	0	380
ACTIONS SFBT	17 000	254	31	223
ACTIONS CIL	16 000	281	31	251
ACTIONS ATTIJARI BANK	80 000	1 311	108	1 202
ACTIONS BIAT	6 800	453	32	421
ACTIONS POULINA	35 000	280	43	237
ACTIONS CIMENTS DE BIZERTE	106 957	1 169	423	746
ACTIONS STAR	950	141	-	141
ACTIONS TUNIS RE	366 668	3 479	289	3 190
ACTIONS CARTAGE CIMENT	217 703	838	24	815
ACTIONS ENNAKL	65 000	744	23	721
ACTIONS AMEN BANK	13 500	521	54	466
ACTIONS TELNET HOLDING	15 000	133	28	104
ACTIONS TELNET AMS	13 000	202	47	154
ACTIONS SIMPAR	6 000	417	8	409
ACTIONS SOTRAPIL	15 000	277	39	237
ACTIONS SOTUVER	50 000	481	38	444
Total 1	-	11 360	1 217	10 142
ACTIONS STS	390	6	1	5
ACTIONS BTS	653	10	0	10
ACTIONS SODAT	150	2	0	2
ACTIONS AMILCAR	50	970	970	0
ACTIONS ISKEN	800	8	8	0
ACTIONS COPHUTOUR	1 000	17	17	0
ACTIONS LOISIR	800	2	2	0
ACTIONS SOTUTOUR	-	5	5	0
ACTIONS WARAK	-	9	9	0
ACTIONS IMPRIMERIE UGTT	-	20	20	0
ACTIONS SDA	1 200	8	6	2
ACTIONS STIL	45 636	1	1	0
ACTIONS STM	1 200	2	2	0
PARTICIPATION CAPITAL DHAMEN TUNISIE (GMP)	25 999	260	0	260
Total 2	-	1 320	1 041	279
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	80 000	8 000	-	8 000
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	-	200	-	200
FOND COMMUN DE PLACE. AXIS CAPITAL PROTEGE	-	346	-	346
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	-	220	-	220
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	-	500	-	500
Total 3	-	9 266	-	9 266
SICAV TRESOR (BIAT)	11 255	1 160	-	1 160
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV (ATTIJARI BANK)	4 939	625	-	625
TUNISIO EMIRATIE SICAV (BTE)	23 252	2 349	-	2 349
Total 4	-	4 135	-	4 135
Total 1+2+3+4		26 080	2 258	23 822

- Obligations et autres titres à revenus fixe

mDT	Nombre	Coût d'entrée au bilan	2012	Valeur nette au bilan
			Provisions pour dépréciation	
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie (A long Terme)		38 235	-	38 235
BTA ATTIJARI BANK	-	33 004	-	33 004
BTA BIAT TUNIS	-	506	-	506
BTA TUNISIE VALEURS	-	1 011	-	1 011
BTA STB TUNIS	-	3 714	-	3 714
Emprunts obligataires (À long terme)		27 321	-	27 321
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	5 000	500	-	500
EMPRUNT OBLIGATAIRE MOURADI PALACE	7 000	300	-	300
EMPRUNT OBLIGATAIRE FONDS DE GARANTIE STAR	2 774	2 774	-	2 774
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK	40 000	3 714	-	3 714
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	23 000	1 400	-	1 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	20 000	1 683	-	1 683
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	30 000	2 717	-	2 717
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	9 500	670	-	670
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	15 000	940	-	940
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	3 000	240	-	240
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	4 000	280	-	280
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	10 000	867	-	867
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	38 000	3 460	-	3 460
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING	10 000	880	-	880
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	8 000	702	-	702
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	3 000	300	-	300
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	2 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	4 000	320	-	320
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	2 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	3 000	240	-	240
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	13 000	1 275	-	1 275
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B SOUSSE	2 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	5 000	500	-	500
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	5 000	500	-	500
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	10 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	2 000	200	-	200
Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		56 735	-	56 735
BC BIAT	-	8 850	-	8 850
BC ATTIJARI BANK ASSURANCE VIE	-	1 190	-	1 190

BC UBCI PASTEUR	-	1 220	-	1 220
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	-	1 105	-	1 105
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	-	750	-	750
COMPTE A TERME AMEN BANK SFAX	-	200	-	200
COMPTE A TERME AMEN BANK SOUSSE	-	2 700	-	2 700
COMPTE A TERME AMEN BANK TUNIS	-	1 150	-	1 150
COMPTE A TERME STB TUNIS LAFAYETTE	-	3 350	-	3 350
COMPTE A TERME STB GABES	-	1 350	-	1 350
COMPTE A TERME ATB SFAX	-	2 000	-	2 000
COMPTE A TERME ATB TUNIS	-	2 750	-	2 750
COMPTE A TERME BTE	-	3 420	-	3 420
COMPTE A TERME BEST BANK	-	300	-	300
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	-	1 500	-	1 500
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	-	700	-	700
COMPTE A TERME BTL SFAX	-	200	-	200
C.D.P AMEN BANK TUNIS	-	6 000	-	6 000
C.D.P ATTIJARI BANK TUNIS	-	7 500	-	7 500
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	-	1 000	-	1 000
C.D.P BTE TUNIS	-	6 000	-	6 000
C.D.P STB GABES	-	500	-	500
C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	-	1 500	-	1 500
C.D.P AMEN BANK SFAX	-	1 500	-	1 500
Total		122 292		122 292

5.2. Patrimoine de l'AMI Assurances au 31 décembre 2013 (situation provisoire)

La situation provisoire du patrimoine de la société AMI Assurances au 31/12/2013 se détaille ainsi :

5.2.1. Actifs incorporels et corporels au 31 décembre 2013 (situation provisoire)

- Actifs Incorporels au 31 Décembre 2013 (situation provisoire)

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	887	18	0	905	836	0	56	0	0	0	891		14
Fonds commercial	138	159	0	297	23	0	5	0	0	0	29		269
Total actifs incorporels	1 025	177	0	1 202	859	0	61	0	0	0	920	0	282

- Actifs corporels d'exploitation au 31 Décembre 2013 (situation provisoire)

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 263	66	0	2 329	1 272		296					1 568	761
Autres installations, outillage et mobilier	863	14	0	877	476		84					560	317
Dépôts et cautionnements	78	0	0	78									78
Total actifs corporels d'exploitation	3 204	80	0	3 284	1 749	0	380	0	0	0	2 129	0	1 156

5.2.2. Placement au 31 décembre 2013 (situation provisoire)

mDT	2012	2013
Placements Immobiliers	20 339	25 642
Placements dans les entreprises liées et participations	60	140
Autres placements financiers	150 138	148 574
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	188	37
Total des Placements	170 724	174 393

5.2.2.1. Placements immobiliers (situation provisoire)

mDT	Nombre	2013 (P)		Valeur nette au bilan
		Coût d'entrée au bilan	Amortissement	
Terrains et construction d'exploitation		2 610	440	2 170
TERRAIN	-	465	0	465
IMMEUBLE SIEGE	-	696	143	554
IMMEUBLE SOUSSE	-	350	72	278
IMMEUBLE SFAX	-	684	140	544
IMMEUBLE GABES	-	87	18	69
IMMEUBLE BIZERTE	-	328	67	260
Terrains et constructions hors exploitation	-	23 525	53	23 472
TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	-	117	0	117
TERRAIN AU LAC DE TUNIS	-	4 189	0	4 189
GARAGE RUE MZ BOURGUIBA	-	104	21	83
IMMEUBLE NABEUL	-	48	10	38
IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	-	180	22	159
CONSTRUCTIONS EN COURS	-	18 887	0	18 887
Total		26 135		25 642

5.2.2.2. Placement dans les entreprises liées et participations (situation provisoire)

mDT	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	Ouverture	Acquisitions	Cessions	Clôture	A l'ouverture		Augmentations		Diminutions		A la clôture		Clôture
					Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	Amort	Prov	
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	60	80	0	140									140

5.2.2.3. Autres placements financiers (situation provisoire)

mDT	2012	2013
Autres placements financiers	150 138	148 574
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	23 822	25 490
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 292	119 216
Autres prêts	1 412	1 890
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 612	1 979

▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP

mDT	Nombre	2013 (P)		Valeur nette au bilan
		Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	
ACTIONS MONOPRIX	9 500	251	25	226
ACTIONS SFBT	18 200	247	1	246
ACTIONS CIL	8 000	141	37	104
ACTIONS ATTIJARI BANK	98 200	1 619	4	1 616
ACTIONS BIAT	8 000	521	29	493
ACTIONS ADWYA	15 000	115	8	107
ACTIONS POULINA	10 000	80	26	54
ACTIONS CIMENTS DE BIZERTE	86 957	1 000	505	495
ACTIONS TUNIS RE	366 668	3 679	49	3 631
ACTIONS CARTAGE CIMENT	109 125	392	12	380
ACTIONS ENNAKL	55 650	637	76	561
ACTIONS AMEN BANK	15 500	589	64	525
ACTIONS SIMPAR	5 500	382	47	335
ACTIONS SOTRAPIL	16 540	292	138	154
ACTIONS SOTUVER	100 000	787	118	669
ACTIONS NEW BODY LINE	60 132	500	87	413
ACTIONS SYPHAX AIRLINES	10 000	100	12	88
ACTIONS EURO-CYCLES	34 823	465	123	342
ACTIONS ICF	1 521	78	12	65
ACTIONS SOTUMAG 2013	12 752	23	1	22
ACTIONS LAND'OR 2013	24 667	84	17	67

ACTIONS ATTIJARI LEASING	13 910	407	46	361
ACTIONS HANNIBAL LEASE	10 527	100	4	96
ACTIONS ONE TECH HOLDING	7 692	500	0	500
ACTIONS SAH NS 2013	3 100	29	0	29
ACTIONS CITY CARS (K.I.A)	-	55	0	55
PLACEMENT GARANTI LAND'OR	-	125	0	125
PLACEMENT DE GARANTIE BEST LEASE	-	150	0	150
Total 1	-	13 348	1 439	11 910
ACTIONS STS	390	6	0	6
ACTIONS BTS	535	10	0	10
ACTIONS SODAT	123	2	0	2
ACTIONS AMILCAR	50	970	970	0
ACTIONS ISKEN	800	8	8	0
ACTIONS COPHUTOUR	1 000	17	17	0
ACTIONS LOISIR	800	2	2	0
ACTIONS SOTUTOUR	-	5	5	0
ACTIONS WARAK	-	9	9	0
ACTIONS IMPRIMERIE UGTT	-	20	20	0
ACTIONS SDA	1 200	8	6	2
ACTIONS STIL	45 636	1	1	0
ACTIONS STM	1 200	2	2	0
PARTICIPATION CAPITAL DHAMEN TUNISIE (GMP)	21 293	260	0	260
ACTIONS STE ATTAKAFULIA	260 000	1 300	0	1 300
Total 2	-	2 620	1 040	1 580
FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA	80 000	8 000	-	8 000
FOND COMMUN DE PLACE. MAXULA CROISSANCE PRODUCE	-	200	-	200
FOND COMMUN DE PLACE. AXIS CAPITAL PROTEGE	-	497	-	497
FOND COMMUN DE PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017	-	220	-	220
FOND COMMUN DE PLACEMENT F.C.P.R MAX-ESPOIR	-	650	-	650
Total 3	-	9 567	-	9 567
SICAV TRESOR (BIAT)	1 725	178	-	178
ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV (ATTIJARI BANK)	9 757	1 115	-	1 115
TUNISIO EMIRATIE SICAV (BTE)	11 283	1 140	-	1 140
Total 4	-	2 433	-	2 433
Total 1+2+3+4		27 969	2 478	25 490

▪ Obligations et autres titres à revenus fixe

mDT	Nombre	2013 (P)		Valeur nette au bilan
		Coût d'entrée au bilan	Provisions pour dépréciation	
Titres émis par l'Etat ou jouissant de sa garantie (A long Terme)		35 913	-	35 913
BTA ATTIJARI BANK	-	34 366	-	34 366
BTA BIAT TUNIS	-	506	-	506
BTA TUNISIE VALEURS	-	1 011	-	1 011
BTA STB TUNIS	-	30	-	30
Emprunts obligataires (À long terme)		26 567	-	26 567
EMPRUNT OBLIGATAIRE EL WIFAC LEASING	3 000	300	-	300
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK	5 000	429	-	429
EMPRUNT OBLIGATAIRE MOURADI PALACE	4 000	160	-	160
EMPRUNT OBLIGATAIRE FONDS DE GARANTIE STAR	2 774	2 774	-	2 774
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI BANK	40 000	3 029	-	3 029
EMPRUNT OBLIGATAIRE BH	25 000	1 238	-	1 238
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B TUNIS	17 000	1 493	-	1 493
EMPRUNT OBLIGATAIRE STB	30 000	2 400	-	2 400
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING	9 300	810	-	810
EMPRUNT OBLIGATAIRE HANNIBAL LEASE	17 000	840	-	840
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX 2008	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.T.L	7 000	700	-	700
EMPRUNT OBLIGATAIRE SUBORDONNE BNA 2009	10 000	800	-	800
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTE	38 000	3 315	-	3 315
EMPRUNT OBLIGATAIRE ATTIJARI LEASING	11 500	970	-	970
EMPRUNT OBLIGATAIRE BTK 2009	8 000	652	-	652
EMPRUNT OBLIGATAIRE A I L 2010-1	5 000	320	-	320
EMPRUNT OBLIGATAIRE MEUBLATEX INDUSTRIES 2010	3 000	240	-	240
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL	3 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR 2010	3 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2011	4 000	240	-	240
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2011/1	2 000	120	-	120
EMPRUNT OBLIGATAIRE TUNISIE LEASING 2011/1	3 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE UIB	13 000	1 207	-	1 207
EMPRUNT OBLIGATAIRE BNA 2011 P/C F.G.A	1 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE A.B SOUSSE	2 000	180	-	180
EMPRUNT OBLIGATAIRE CIL 2012/1	5 000	400	-	400
EMPRUNT OBLIGATAIRE AIL 2012/1	5 000	400	-	400
EMPRUNT OBLIGATAIRE PRIVE TUNISIAN QATARI BANK	10 000	1 000	-	1 000
EMPRUNT OBLIGATAIRE MODERN LEASING 2012	2 000	200	-	200
EMPRUNT OBLIGATAIRE SERVICOM	2 000	200	-	200
EMPRUNT OBLIGATAIRE UBCI	4 000	400	-	400
EMPRUNT OBLIGATAIRE UNIFACTOR	1 500	150	-	150
Placements sur le marché monétaire et dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		56 735	-	56 735
BC BIAT	-	5 450	-	5 450
BC ATTIJARI BANK ASSURANCE VIE	-	560	-	560
BC UBCI PASTEUR	-	1 120	-	1 120
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK VIE	-	605	-	605
COMPTE A TERME ATTIJARI BANK BIZERTE	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME AMEN BANK SFAX	-	200	-	200
COMPTE A TERME AMEN BANK SOUSSE	-	2 900	-	2 900
COMPTE A TERME AMEN BANK TUNIS	-	3 250	-	3 250

COMPTE A TERME STB TUNIS LAFAYETTE	-	1 850	-	1 850
COMPTE A TERME STB GABES	-	1 250	-	1 250
COMPTE A TERME ATB SFAX	-	1 500	-	1 500
COMPTE A TERME ATB TUNIS	-	3 550	-	3 550
COMPTE A TERME BTE	-	1 800	-	1 800
COMPTE A TERME BEST BANK	-	300	-	300
COMPTE A TERME UBCI PLACE PASTEUR	-	1 000	-	1 000
COMPTE A TERME STUSID BANK TUNIS	-	700	-	700
COMPTE A TERME BTL SFAX	-	200	-	200
C.D.P AMEN BANK TUNIS	-	5 000	-	5 000
C.D.P ATTIJARI BANK TUNIS	-	8 500	-	8 500
C.D.P ATTIJARI BANK VIE	-	2 000	-	2 000
C.D.P BTE TUNIS	-	7 000	-	7 000
C.D.P STB TUNIS	-	2 500	-	2 500
C.D.P STB GABES	-	1 000	-	1 000
C.D.P UBCI PLACE PASTEUR	-	1 500	-	1 500
C.D.P BTE SFAX	-	500	-	500
C.D.P AMEN BANK SFAX	-	1 000	-	1 000
CDP BTK MEGRINE	-	500	-	500
Total		119 216		119 216

5.3. Renseignements sur les états financiers au 31 décembre 2012

A signaler que les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 présentés au niveau du présents prospectus, en raison de la **non disponibilité** d'états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2013, ont fait l'objet d'un **examen limité** par les commissaires aux comptes.

A ce niveau il convient de rappeler qu'un examen limité ne se substitue en aucun cas à un audit des comptes, dans la mesure où il permet d'obtenir une « **assurance modérée** », c'est-à-dire une **assurance moins élevée** que celle obtenue dans le cadre d'un audit des comptes, que les informations financières ne comportent pas d'anomalies significatives.

Par ailleurs, les règles d'établissements et de présentation des états financiers arrêtés au 31/12/2012, ne s'accrochent pas systématiquement des dispositions du système comptable des entreprises, outre les points énoncés au niveau des réserves formulées par les commissaires aux comptes, les points ci-après :

- Absence de calcul et de prise en compte des provisions techniques suivantes :
- Provisions pour risque d'exigibilité des engagements techniques,
- Provisions pour les frais de gestion,
- Provisions pour participation aux bénéficiaires,
- Provisions pour égalisation vie,

et ce, contrairement aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation ainsi qu'aux dispositions de la norme comptable n°29 relative aux provisions techniques dans les entreprises d'assurance et de réassurance.

- Le mode de calcul des provisions pour sinistres à payer (sinistres matériels-branche auto) n'est pas conforme aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

Il est rappelé dans ce cadre que, les dérogations (portant sur l'absence de calcul des provisions sus mentionnées), ne sont autorisées que dans le cas exceptionnel où l'application d'un principe comptable se révèle impropre à donner une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ou du résultat et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 71 de la norme 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et /ou de réassurance.

- La mutuelle a enregistré en 2012, des modifications comptables pour un montant de 487mDT au titre de la provision pour risque en cours de la branche incendie non constatée en 2011. Contrairement à la norme comptable 11, les états financiers de l'exercice 2011 n'ont pas été retraités pour les besoins de la comparaison.
- Les notes aux états financiers ne présentent pas systématiquement les chiffres correspondants à l'exercice précédent (2011) et ce, contrairement aux dispositions du paragraphe 65 de la norme 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et /ou de réassurance.

Les notes aux états financiers ne comportent pas toutes les notes obligatoires telles que :

- Une note descriptive des opérations de la mutuelle et de ses principales activités tout en faisant un rappel historique succinct des principales étapes de son développement et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 67 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance.
- Une note décrivant les règles retenues pour l'imputation des charges par destination et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 70 de la norme 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance.
- Une note sur les parties liées conformément aux dispositions de la NC 39 relative aux informations sur les parties liées.
- Une note sur la ventilation des primes brutes émises par zone géographique telle que prévue par le paragraphe 94 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance, et ce pour les zones que la société considère comme importantes au regard de son activité et a fin de remplir les objectifs de l'information financière.
- Une note sur les placements et les filiales en indiquant :
 - ✓ L'effectif employé au cours de l'exercice ventilé par catégorie de salariés ainsi que les frais de personnel s'y rapportant à l'exercice conformément aux dispositions du paragraphe 68 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance.

- ✓ La répartition pour chaque catégorie de placement, entre les placements admis et les placements non admis en représentation des provisions techniques, conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 31 relative aux placements des entreprises d'assurance et /ou réassurance.
- Une note sur les participations en indiquant le nom, le siège, le pourcentage de capital détenu, et ce conformément aux dispositions du paragraphe 78 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance.
- Une note sur les frais d'acquisitions reportés figurant au bilan dans la rubrique AC 721 « frais d'acquisitions reportées », comportant toutes les informations exigées par la NC 10 relative aux charges reportées et notamment :
 - ✓ La valeur brute des frais 'acquisitions reportées et le montant cumulé des résorptions ;
 - ✓ Les méthodes de résorption utilisées et, le cas échéant, les taux correspondants.
- Le tableau de passage des charges par nature aux charges par destination ou inversement ainsi que les clefs de répartition retenues conformément aux dispositions du paragraphe 35 de la NC 30 relative aux charges techniques dans les entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Une note sur l'état de flux de trésorerie conformément aux dispositions du paragraphe 100 la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance :
 - ✓ Détaillant les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités au niveau de l'état des flux de trésorerie, et la méthode adoptée pour la détermination de ces composantes,
 - ✓ Etablissant le rapprochement de l'état des flux de trésorerie avec les éléments équivalents inscrits au bilan,
 - ✓ Présentant les informations complémentaires permettant de comprendre la situation financière et la liquidité de l'entreprise justifiées par un commentaire.
- Les annexes 15 et 16 prévues par la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance qui représentent les tableaux de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers et ce, conformément aux dispositions des paragraphes 101 de ladite norme.
- Une note sur la ventilation des créances et des dettes de la société conformément aux dispositions du paragraphe 77 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance portant indication la ventilation selon la durée résiduelle des dettes et créances en distinguant la part à moins d'un an, la part à plus d'un an et moins de cinq ans et la part à plus de cinq ans.

- Une note portant sur l'état des engagements hors bilan indiquant séparément pour les engagements donnés qui figurent dans le tableau des engagements, le montant des engagements à l'égard des dirigeants, le montant des engagements envers les entreprises liées et les entreprises avec un lien de participation et ce, conformément aux dispositions du paragraphe 48 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou réassurance.
- L'état récapitulatif des placements, dûment complété par la juste valeur des placements, tel que préconisé par les dispositions du paragraphe 75 de la NC 26 relative à la présentation des états financiers des entreprises d'assurance et/ou de réassurance et par l'annexe 9 de ladite norme.

La société s'engage à se conformer scrupuleusement aux dispositions de la norme 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et de réassurance, ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation lors de l'établissement de ses états financiers définitifs au titre de l'exercice 2013 et suivants.

La majorité des insuffisances par rapport aux dispositions du système comptable des entreprises relevées au niveau des états financiers arrêtés au 31/12/2012 a été observée au niveau des états financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013.

5.3.1. Etats financiers comparés au 31 décembre 2012

5.3.1.1. Bilans comparés au 31 décembre 2012

Annexe 1

ACTIF Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2012			2011	2011 retraité	2010
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net	Net	Net
AC1-Actifs incorporels						
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	886 811	835 600	51 211	82 197	82 197	152 166
AC13- Fonds commercial	137 725	23 462	114 263	152 213	152 213	150 271
	1 024 536	859 062	165 474	234 410	234 410	302 437
AC2-Actifs corporels d'exploitation						
AC21-Installations techniques et machines	2 262 968	1 272 381	990 587	1 177 137	1 177 137	1 009 653
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	863 405	476 312	387 093	438 753	438 753	475 881
AC23- Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900	0	0	0
	3 204 273	1 748 693	1 455 580	1 615 890	1 615 890	1 485 534
AC3-Placements						
AC31-Terrains et constructions						
AC311 -Terrains et constructions d'exploitation	20 781 903	443 082	20 338 822	13 145 268	13 145 268	8 880 946
AC312-Terrains et constructions hors exploitation						
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations						
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	60 000	0	60 000	0	0	0
AC33-Autres placements financiers						
*AC331 - Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 080 306	2 258 184	23 822 123	8 965 462	23 635 175	8 117 336
*AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291 591		122 291 591	105 577 648	128 587 101	110 825 425
AC334- Autres prêts	1 412 199		1 412 199	978 606	978 606	644 429
**AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 611 854		2 611 854	41 168 883	3 489 717	35 760 597
AC33-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	187 533		187 533	166 754	166 754	112 674
	173 425 388	2 701 266	170 724 122	170 002 620	170 002 620	164 341 407
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques						
AC510-Provision pour primes non acquises	1 010 381		1 010 381	840 885	840 885	713 190
AC520-Provision d'assurance vie	3 530 281		3 530 281	3 181 852	3 181 852	0
AC530-Provision pour sinistres vie	349 017		349 017	144 390	144 390	378 167
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 826 430		4 826 430	6 400 790	6 400 790	4 308 856
	9 716 108		9 716 109	10 567 916	10 567 916	5 400 213
AC6-Créances						
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe						
AC611-Primes acquises et non émises	1 423 734		1 423 734	974 499	974 499	828 477
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	29 827 475	2 915 514	26 911 961	27 423 837	20 567 170	20 495 020
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	8 416 325		8 416 325		6 856 667	
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 618 127		3 618 127	8 847 761	8 847 761	3 583 461
AC63-Autres créances						
AC631 -Personnel	357 264		357 264	370 926	370 926	265 918
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques						0
AC633-Débiteurs divers	2 279 599		2 279 599	2 726 278	2 726 278	2 699 052
	45 922 524	2 915 514	43 007 010	40 343 301	40 343 301	27 871 927
AC7-Autres éléments d'actif						
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	8 410 873	196 346	8 214 527	6 042 001	6 042 001	7 342 732
AC72-Charges reportées						
AC721-frais d'acquisition reportés	4 439 700		4 439 700	3 984 520	3 984 520	4 070 669
AC73-Comptes de régularisation Actif						
AC731 -Intérêts et loyers acquis et non échus	3 674 535		3 674 535	4 069 853	4 069 853	4 489 531
AC733-Autres comptes de régularisation	19 784		19 784	70 988	70 988	156 497
	16 544 892	196 346	16 348 546	14 167 362	14 167 362	16 059 429
Total de l'actif	249 837 721	8 420 881	241 416 840	236 931 499	236 931 499	215 460 947

La mutuelle a procédé à des changements de présentation en ce qui concerne :

*Les placements en SICAV obligataires et les FCP ont été présentés au 31/12/2011 au niveau du poste « obligations et autres titres à revenus fixes ». Ces montants ont été reclassés au 31/12/2012 dans la rubrique « actions et autres titres à revenus variables ».

**Les placements en bons de trésor BTA ont été présentés au 31/12/2011 au niveau du poste « dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ». Ces montants ont été reclassés dans la rubrique « obligations et autres titres à revenus fixes » au 31/12/2012.

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2012	2011	2011 retraité	2010
Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT				
Capitaux propres				
CP1-Fonds communs	6 183 142	5 814 140	5 814 140	5 478 000
CP2-Réserves et primes liées au capital	0	0	0	0
CP3-Résultats reportés	4 459 932	-386 212	-386 212	-12 050 364
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 643 074	5 427 928	5 427 928	-6 572 364
CP6-Résultat de l'exercice*	-7 417 447	5 333 611	4 846 143	11 664 152
Total capitaux propres avant affectation	3 225 627	10 761 539	10 761 540	5 091 788
PA1-Autres passifs financiers				
PA13-Autres emprunts	1 991 709	3 000 000	3 000 000	
	1 991 709	3 000 000	3 000 000	0
PA2-Provisions pour autres risques et charges				
PA23-Autres provisions	50 000	231 203	231 203	
	50 000	231 203	231 203	0
PA3-Provisions techniques brutes				
PA310-Provisions pour primes non acquises	38 025 848	33 590 269	33 590 269	33 668 378
PA320-Provisions assurance vie	24 262 109	19 538 591	19 538 591	14 331 730
PA330-Provision pour sinistre (vie)	2 413 501	2 071 280	2 071 280	1 785 610
PA331-Provision pour sinistres (non vie)	160 313 973	153 966 383	153 966 383	151 499 597
PA360-Autres provisions techniques (vie)	0	0	0	0
PA361-Autres provisions techniques (non vie)	1 003 543	110 379	597 847	101 734
	226 018 974	209 276 903	209 276 903	201 387 049
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	5 418 591	9 890 386	9 890 386	5 229 801
PA6-Autres dettes				
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0	0	0
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	714 676	458 422	458 422	644 456
PA63-Autres dettes				
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	72 096	57 696	57 696	45 000
PA632- Personnel	0	0	0	0
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 105 966	1 689 977	1 689 977	1 320 581
PA634-Créditeurs divers	714 216	713 997	713 997	708 607
	3 606 954	2 920 092	2 920 092	2 718 643
PA7-Autres passifs				
PA71-Comptes de régularisation Passif	53 389			
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 051 596	851 375	851 375	1 033 666
	1 104 985	851 375	851 375	1 033 666
Total du passif	238 191 214	226 169 959	226 169 959	210 369 159
Total des capitaux propres et du passif	241 416 840	236 931 499	236 931 499	215 460 947

*La mutuelle a enregistré en 2012, des modifications comptables pour un montant de 487 mDT au titre de la provision pour risque en cours de la branche incendie non constatée en 2011. Les états financiers de l'exercice 2011 ont été retraités pour les besoins de la comparaison.

**5.3.1.2. Etat de résultat technique de l'assurance et/ ou de la réassurance
non vie**

Annexe 3

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2012			2011	2010
ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE NON VIE	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1-Prime acquises					
PRNV 11-Primes émises et acceptées	100 089 498	-2 387 352	97 702 146	81 700 879	83 641 380
PRNV 12-Variation de la provision pour primes non acquises	-4 435 578	169 496	-4 266 082	205 803	1 317 803
	95 653 920	-2 217 856	93 436 064	81 906 682	84 959 183
PRNT3-Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 590 809	0	4 590 809	4 616 152	7 321 456
PRNV2-Autres produits techniques	0	0	0	0	3 600
CHNV1-Charges de sinistres					
CHNV 11-Montants payés	-71 809 685	497 226	-71 312 459	-61 524 601	-53 286 135
CHNV 12-Variation de provision pour sinistres	-6 347 590	-1 574 360	-7 921 950	-374 853	-4 177 012
	-78 157 275	-1 077 134	-79 234 409	-61 899 454	-57 463 148
CHNV2-Variation des autres provisions techniques	-405 696	0	-405 696	-8 645	-101 734
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	247 338	0
CHNV4-Frais d'exploitation					
CHNV 41-Frais d'acquisition	-10 734 782		-10 734 782	-8 739 249	-9 738 851
CHNV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	507 815		507 815	-291 191	194 123
CHNV 43-Frais d'administration	-16 759 026		-16 759 026	-13 672 570	-12 792 961
CHNV 44-Commissions reçues des réassureurs		412 890	412 890	349 721	347 322
	-26 985 993	412 890	-26 573 103	-22 353 289	-21 990 367
CHNV5-Autres charges techniques					
RTNV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-5 304 234	-2 882 100	-8 186 334	2 508 784	12 728 991

5.3.1.3. Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie

Annexe 4

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2012			2011	2010
ETAT DE RESULTAT TECHNIQUE DE L'ASSURANCE ET/OU DE LA REASSURANCE VIE	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1-Primes					
PRV 11-Primes émises et acceptées	7 926 273	-943 162	6 983 110	5 878 676	5 607 851
	7 926 273	-943 162	6 983 110	5 878 676	5 607 851
PRV2-Produits des placements					
PRV 21-Revenus des placements	665 477		665 477	499 744	436 057
PRV 22-Produits des autres placements	38 181		38 181	0	0
PRV 23-Reprise de corrections de valeurs sur placements	54 591		54 591	5 994	4 049
PRV 24-Profits provenant de la réalisation des placements			0	31 192	122 358
	758 249	0	758 249	536 930	562 464
CHV1-Charges de sinistres					
CHV 11-Montants payés	-1 064 701	222 581	-842 120	-419 274	-356 521
CHV 12-Variation de provision pour sinistres	-342 221	204 627	-137 594	-519 447	-624 141
	-1 406 922	427 208	-979 714	-938 721	-980 662
CHV2-Variation des autres provisions techniques					
CHV 21-Provisions d'assurance vie	-4 723 518	348 429	-4 375 089	-5 206 861	-5 326 674
CHV 22-Autres provisions techniques				3 181 852	
	-4 723 518	348 429	-4 375 089	-2 025 009	-5 326 674
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	579 364	0
CHV4-Frais d'exploitation					
CHNV 41-Frais d'acquisition	-1 353 069		-1 353 069	-1 239 738	-1 084 136
CHNV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-52 634		-52 634	205 041	0
CHNV 43-Frais d'administration	-570 365		-570 365	-495 896	-467 511
CHNV 44-Commissions reçues des réassureurs		253 211	253 211	249 183	455 336
	-1 976 068	253 211	-1 722 857	-1 281 410	-1 096 311
CHV5-Autres charges techniques					
CHV9-Autres charges techniques					
CHV 91-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-40 594		-40 594	-23 828	-26 456
CHV 92-Correction de valeur sur placements	-79 900		-79 900	-27 169	-17 987
CHV 93-Pertes provenant de la réalisation des placements	-23 424		-23 424	-18 952	-1 858
	-143 919	0	-143 919	-69 949	-46 301
RTV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	434 095	85 685	519 781	2 679 880	-1 279 633

5.3.1.4. Etat de résultat

Annexe 5

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2012	2011	2010
ETAT DE RESULTAT			
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-8 186 334	2 508 784	12 728 991
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	519 781	2 679 880	-1 279 633
PRNT1-Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)			
PRNT11-Revenus des placements	5 238 536	5 089 591	6 363 060
PRNT12-Produits des autres placements			
PRNT13-Reprise de corrections de valeurs sur placements	300 555	61 042	59 078
PRNT14-Profits provenant de la réalisation des placements	429 730	317 672	1 785 475
	5 968 821	5 468 305	8 207 613
CHNT1-Charges des placements			
CHNT11-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-319 551	-242 671	-386 052
CHNT12-Correction de valeur sur placements	-628 960	-276 699	-262 465
CHNT13-Pertes provenant de la réalisation des placements	-184 394	-193 011	-27 116
	-1 132 905	-712 381	-675 633
CHNT2-Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-4 590 809	-4 616 152	-7 321 456
PRNT2-Autres produits non techniques	4 000	5 174	4 270
CHNT3-Autres charges non techniques			
Résultat provenant des activités ordinaires	-7 417 448	5 333 611	11 664 152
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-7 417 448	5 333 611	11 664 152
Résultat net de l'exercice	-7 417 448	5 333 611	11 664 152

5.3.1.5. Tableau des engagements reçus et donnés

Annexe 6

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2012	2011	2010
TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES			
HB1-Engagements reçus	762 218	727 525	109 345
HB2-Engagements donnés			
HB21-Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées			
HB22-Titres et actifs acquis avec engagement de revente			
HB23-Autres engagements sur titres, actifs ou revenus			
HB24-Autres engagements donnés			
HB3-Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires			
HB4-Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution			
HB5-Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance			
HB6-Autres valeurs détenues pour compte de tiers			

5.3.1.6. Etat de flux de trésorerie

Annexe 7

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE	2012	2011	2010
Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT			
Flux de trésorerie liés à l'exploitation			
Encaissements des primes reçues des assurés	109 369 893	96 930 453	102 515 697
Sommes versées pour paiements des sinistres	-70 581 398	-74 172 861	-67 698 543
Commissions versées aux intermédiaires	-10 788 260	-1 744 272	-2 443 432
Encaissements des sinistres pour cessions	8 280	173 364	322 090
Décaissements des primes pour cessions	-1 362 396	-917 147	-2 433 352
Commissions reçues des cessions	79 299	92 685	291 676
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 640 065	-11 226 172	-9 008 817
Variation des espèces reçues des cessionnaires	645 192	714 619	658 934
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-84 798 655	-51 404 290	-77 840 678
Encaissements liés à la cession de placements financiers	86 687 496	48 710 302	67 528 200
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-16 165 789	-14 065 332	-14 493 146
Produits financiers reçus	6 578 517	5 410 709	5 432 561
Autres mouvements	454 200	-27 781	-12 610
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 486 314	-1 525 726	2 818 580
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement			
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 415 253	-3 267 036	-2 192 235
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-62 900		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières			
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation			
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation			
Autres mouvements			
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7 478 153	-3 267 036	-2 192 235
Flux de trésorerie liés aux activités de financement			
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	369 002	336 140	371 980
Encaissements provenant d'emprunts	0	3 000 000	
Remboursement d'emprunts	-1 008 291		
Augmentations/Diminution des ressources spéciales			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-639 289	3 336 140	371 980
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités			
Variation de trésorerie	2 368 872	-1 456 622	998 325
Trésorerie de début d'exercice	6 042 001	7 498 623	6 500 298
Trésorerie de fin d'exercice	8 410 873	6 042 001	7 498 623

5.3.2. Notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

L'Assurance Mutuelle El Ittihaq « AMI » est une mutuelle dont le fonds commun s'élève à 6 183 142 DT au 31 Décembre 2012. Il représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1^{er} Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 122 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

A travers ce réseau, AMI répond aux besoins de sa clientèle que se soit des Entreprises ou des Particuliers.

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- L'augmentation des règlements sinistres de 7,4 MDT par rapport à 2011 passant ainsi de 65,5 MDT en 2011 à 72,9 MDT en 2011.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de 8,7 MDT par rapport à 2011 passant ainsi de 91,3 MDT en 2011 à 100 MDT en 2012
- La constatation d'un résultat déficitaire de 7,4 MDT résultant notamment de l'augmentation de la sinistralité et des frais généraux.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2012, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes telles que définies par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2012 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2011.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus values latentes ne sont pas constatées et les moins values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre :

- Le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2009 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2010	: 50%
▪ créances de 2011	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques** : Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer** : Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises** : La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) /2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2012 sur 2011 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2012 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

D – DEROGATIONS

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- ***Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques*** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- ***Provision pour frais de gestion*** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- ***Provision pour participation aux bénéfices*** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- ***Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques*** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- *Provision pour égalisation vie* : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

IV-CHANGEMENT DE PRESENTATION :

Les placements en SICAV obligataires et les fonds communs de placements ont été présentés au 31/12/2011 au niveau du poste « Obligations et autres titres à revenus fixes ». Ces montants ont été reclassés au 31/12/2012 dans la rubrique « Actions et autres titres à revenus variables ».

Les placements en bons de trésor et BTA ont été présentés au 31/12/2011 au niveau du poste « dépôts auprès des établissements bancaires et financiers ». Ces montants ont été reclassés dans la rubrique « Obligations et autres titres à revenus fixes » au 31/12/2012.

Les soldes de ces rubriques au 31/12/2011 ont été retraités pour les besoins de la comparabilité.

III - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Le solde brut de ce poste est de 1 024 537 DT à la fin de l'exercice 2012 contre 1 032 859 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 8 322 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Logiciels	886 811	861 977	24 834
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	137 725	170 882	-33 157
Total	1 024 537	1 032 859	-8 322

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2012 est de 859 063 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2012 s'élève à 3 204 273 DT contre 3 022 235 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 182 038 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ AAI siège	832 580	790 055	42 525
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 130 242	1 101 041	29 201
▪ Matériel et mobilier de bureau	863 405	830 994	32 411
▪ Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900
Total	3 204 273	3 022 235	182 038

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2012 est de 1 748 693 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 170 724 122 DT en 2012 contre 170 002 620 DT en 2011, soit une augmentation de 721 502 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2012	Amort/Prov. 2012	Placement Net 2012	Placement Net 2011	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	20 781 903	443 082	20 338 822	13 145 268	7 193 554
▪ Parts dans les entreprises liées et participations	60 000	0	60 000	0	60 000
▪ Titres à revenus variables	26 080 306	2 258 184	23 822 123	8 965 462	14 856 661
▪ Titres à revenus fixes	122 291 591	0	122 291 591	143 256 814	-20 965 223
▪ Autres dépôts et Prêts	4 211 586	0	4 211 586	4 635 076	-423 490
Total	173 425 388	2 701 265	170 724 122	170 002 620	721 502

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Placements immobiliers :

Le solde brut de ce poste s'élève à 20 781 903 DT au 31/12/2012. Le détail de ce poste se présente ainsi :

▪ Terrains	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 899
▪ Immeuble siège	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 732
▪ Immeuble Sousse	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300
▪ Immeuble encours LAC	13 533 813
Total	20 781 903

L'amortissement des immeubles au 31/12/2012 s'élève à 443 082 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 080 306 DT au 31/12/2012 contre 25 337 501 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 742 805 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Actions cotées	11 359 768	9 348 180	2 011 588
▪ Actions non cotées	1 319 608	1 319 608	0
▪ SICAV obligataire	4 134 912	6 352 858	-2 217 946
▪ Fond commun de placement	9 266 018	8 316 855	949 163
Total	26 080 306	25 337 501	742 805

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2012 pour 2 258 184 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 -Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 122 291 591 DT au 31/12/2012 contre 128 587 101 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 6 295 510 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Emprunts obligataires	27 321 365	19 347 935	7 973 430
▪ Bons de trésors et assimilés	38 235 226	37 679 166	556 060
▪ Comptes de dépôts placements	45 475 000	42 110 000	3 365 000
▪ Bons de caisse	11 260 000	29 450 000	-18 190 000
Valeur brute	122 291 591	128 587 101	-6 295 510

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 1 412 199 DT contre 978 606 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 433 593 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 611 854 DT au 31/12/2012 contre 3 489 717 DT au 31/12/2011, soit une diminution -877 863 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪Dépôt auprès de la TGT	2 611 854	3 489 717	-877 863
Total	2 611 854	3 489 717	-877 863

AC34 – Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à 187 533 DT contre 166 754 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 20 779DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 716 108 DT au 31/12/2012 contre 10 567 916 DT au 31/12/2011, soit une variation négative de 851 808 DT.

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	1 010 381	840 885	169 496
▪ Provision d'assurances vie (1)	3 530 281	3 181 851	348 430
▪ Provision pour sinistres vie	349 017	144 390	204 627
▪ Provision pour sinistres non vie	4 826 430	6 400 790	-1 574 360
Total	9 716 108	10 567 916	-851 808

(1) Ce montant concerne la part des réassureurs dans les provisions mathématiques vie et ce suite à la précision des termes des traités avec les réassureurs. Ce montant s'analyse comme suit :

Année	TUNIS RE	HANNOVER LIFE	SCOR	AFRICA RE	TOTAL
2006	6 792		8 490	1 698	16 980
2007	38 826		48 532	9 706	97 064
2008	73 588		91 985	18 397	183 970
2009	215 860		269 825	53 965	539 650
2010	500 856	250 428	500 856		1 252 140
2011	267 154	133 577	267 154		667 885
2012	309 036	154 518	309 036		772 590
TOTAL	1 412 112	538 523	1 495 879	83 766	3 530 281

AC6 – Créances

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 423 734 DT au 31/12/2012 contre 974 499 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 449 235 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2012	2011	Variation
▪ Groupe	1 279 052	860 416	418 636
▪ Vie	144 682	114 083	30 599
Total	1 423 734	974 499	449 235

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2012 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 29 827 475 DT au 31/12/2012 contre 22 489 772 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 7 337 703 DT et se détaille ainsi :

Libellés		31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Primes à annuler	(a)	- 1 124 659	-1 144 698	20 039
▪ Agences-succursales	(b)	30 952 134	23 634 470	7 317 664
Total		29 827 475	22 489 772	7 337 703

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 2.915.514 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à -1 124 658 DT au 31/12/2012. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2011 effectué en 2012 multiplié par les émissions terme 2012.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 30 952 135 DT au 31/12/2012. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales. Les données extracomptables montrent un solde plus élevé que le solde comptable d'un montant de 99 025 DT.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 8 416 325 DT au 31/12/2012 contre 6 856 667 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 1 559 658 DT et se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Comptes de liaison autres compagnies	6 370 907	4 811 249	1 559 658
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (a)	2 045 418	2 045 418	
Total	8 416 325	6 856 667	

(a) Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2012 et n'a pas varié par rapport à 2011. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
Total	2 045 418

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 618 127 DT au 31/12/2012 contre 8 847 761 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 5 229 634 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2012	31/12/2011	Variation
1 TUNIS RE	9 201	1 925 474	- 1 916 273
1 AFRICA RE	180 965	361 269	-180 304
1 WAULBAUM	93 105	141 007	-47 902
1 NASCO	242 250	290 212	-47 962
1 BEST RE	2 947 025	3 839 564	-892 539
1 MARE	140 465	291 090	-150 625
1 KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
1 ARC		81 392	-81 392
1 HANOVER		150 121	-150 121
1 SCOR		1 425 071	-1 425 071
1 HANNOVERLIFE		337 446	-337 446
1 AUTRES	262	262	0
Total	3 618 127	8 847 761	-5 229 634

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 636 863 DT au 31/12/2012 contre 3 097 204 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 460 341 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
Personnel	357 264	370 926	-13662
Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 400	1 134 400	0
Autres débiteurs	1 784	6 109	-4 325
Compte d'attente (a)	1 123 786	1 585 769	- 461 983
Amort DIFF/Prix de remboursement	19 629	-	19 629
Total	2 636 863	3 097 204	-460 341

(a) Le solde de ce compte est constitué essentiellement des saisies arrêt pour un montant de 922 220 D.

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 8.410.873 DT au 31/12/2012 contre 6 197 892 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 2 212 981 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	1 706 805	1 497 727	209 078
▪ Banques AMI	6 096 076	4 092 173	2 003 903
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	606 948	606 948	0
▪ CCP	1 044	1 044	0
Total	8 410 873	6 197 892	2 212 981

(a) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 107 211
Solde non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	606 948

AC72 – Frais d'acquisitions reportées

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition tel qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève à 4 439 700 DT au 31/12/2012 contre 3 984 520 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 455 180 DT.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 694 319 DT au 31/12/2012 contre 4 140 841 DT au 31/12/2011, soit une diminution de 446 522 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	3 674 535
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	19 784
Total	3 694 319

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2012 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable (*)	Résultat 2012	Situation au 31/12/2011
Fonds commun	5 814 140	-	369 000		-	6 183 140
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Modification comptable				-487 468		-487 468
Report à nouveau	-386 212	5 333 611	-		-	4 947 400
Résultat de l'exercice	5 333 611	-5 333 611	-		-7 417 447	-7 417 447
Total	10 761 540	0	369 000	487 468	-7 413 509	3 225 627

Le Fonds commun est composé des parts de 20 dinars chacune.

(*) La modification comptable concerne la provision pour risques en cours de la branche « incendie » non constatée au titre de l'exercice 2011.

PA1 – Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 1 991 709 DT au 31/12/2012. Ce montant correspond au reste d'un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%.

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 50 000 DT au 31/12/2012. Il s'agit d'une provision pour risques fiscal et social.

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 226 018 974 DT au 31/12/2012 contre 209 276 903 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 16 742 071 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	38 025 848	33 590 269	5 049 287
▪ Provision mathématique vie	(a)	24 262 109	19 538 591	4 723 518
▪ Provision pour sinistres à payer vie		2 413 501	2 071 280	342 221
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	160 313 973	153 966 383	6 347 590
▪ Provision pour égalisation			110 379	-110 379
▪ Provision pour risques en cours		1 003 543		1 003 543
Total		226 018 974	209 276 903	16 742 071

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 4 471 794 DT pour passer à 5 418 592 DT au 31/12/2012 contre 9 890 386 DT au 31/12/2011.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes	1 010 381	840 885	127 695
▪ Dettes pour dépôt de sinistre	4 408 211	9 049 501	4 532 890
Total	5 418 592	9 890 386	4 660 585

PA6 – Autres dettes**PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances**

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 714 676 DT au 31/12/2012 contre 458 422 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 256 254 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 2 892 278 DT au 31/12/2012 contre 2 461 670 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 430 608 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	72 096	57 696	14 400
▪ Etat, impôt et taxes	2 105 966	1 689 977	415 989
▪ Créiteurs divers EL ITTIHAD	687 450	687 450	0
▪ Autres créiteurs divers	26 766	26 547	219
Total	2 892 278	2 461 670	430 608

PA7 - Autres Passifs**PA 71 - Comptes de régularisation passif**

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 851 375 DT en 2011 à 1 104 985 DT en 2012, soit une augmentation de 253 610 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
▪Provision pour congés payés	294 713	213 244	81 469
▪Charges à payer	743 242	638 131	105 111
▪Amort. Diff / prix de remboursement	13 641	0	13 641
▪Intérêts précompte UBCI Tunis	53 388	0	53 388
Total	1 104 985	851 375	253 610

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2012 la somme nette de réassurances de 93 436 062 DT contre 81 906 682 DT en 2011 soit une variation nette de 11 529 381 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
Primes émises et acceptées (a)	100 089 498	-2 387 352	97 702 146	81 700 879	16 001 267
Variation de la PPNA (a)	-4 435 579	169 496	-4 266 083	205 803	-4 471 886
Total	95 653 919	-2 217 856	93 436 062	81 906 682	11 529 381

(a) Le détail par branche est présenté dans l'annexe 13

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 616 152 DT en 2011 à 4 590 809 DT en 2012 soit une variation négative de 25 343 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 79 234 409 DT en 2012 contre 61 899 454 DT en 2011 soit une variation négative de 17 334 955 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
Sinistres payés (a)	-71 809 685	497 226	-71 312 459	-61 524 601	-9 787 857
Variation de la PSAP (a)	-6 347 590	-1 574 360	-7 921 950	-374 853	-7 547 097
Total	-78 157 275	-1 077 135	-79 234 409	-61 899 454	-17 334 955

(a) Le détail par branche est présenté dans l'annexe 13

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de 8 645 en 2011 à 405 696 DT en 2012 soit une variation de 397 051 DT détaillée comme suit :

Libellés	2012	2011	Variation
Var. Provisions pour égalisation	-110 379	8 645	-119 024
Var. Provisions pour risque en cours Incendie	-144 192		-144 192
Var. Provisions pour risque en cours Auto	660 267		660 267
Total variation	405 696	8 645	397 051

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 26 573 103 DT en 2012 contre 22 353 389 DT en 2011 soit une variation de 4 219 714 DT détaillée comme suit :

Libellés	2012	2011	Variation
▪ Frais d'acquisition	10 734 782	8 739 249	1 995 533
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-507 815	291 191	-799 006
▪ Frais d'administration	16 759 026	13 672 570	3 086 456
▪ Commissions reçues des réassureurs	-412 890	- 349 721	-63 169
Total	26 573 103	22 353 389	4 219 714

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 5 878 676 DT nettes de réassurances en 2011 à 6 983 110 DT nettes de réassurances en 2012 soit une augmentation nette de 1 104 434 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 536 930 DT en 2011 à 758 249 DT en 2012 soit une variation positive de 221 319 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 979 714 DT en 2012 contre 938 721 DT en 2011 soit une variation nette de 40 993 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
Sinistres payés	- 1064 701	222 581	-842 120	-419 274	-422 846
Variation de la PSAP	-342 221	204 627	-137 594	-519 447	381 853
Total	-1 406 922	427 208	-979 714	-938 721	-40 993

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -2 025 009 DT en 2011 à -4 375 089 DT en 2012 soit une diminution de 2 350 080 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 722 857 DT en 2012 contre 1 281 410 DT en 2011 soit une variation de 441 447 DT détaillée comme suit :

Libellés	2012	2011	Variation
▪ Frais d'acquisition	1 353 069	1 239 738	113 331
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	52 634	-205 041	257 675
▪ Frais d'administration	570 364	495 896	74 468
▪ Commissions reçues des réassureurs	-253 211	-249 183	-4 028
Total	1 722 857	1 281 410	441 447

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 69 949 DT en 2011 à 143 919 DT en 2012 soit une variation de 73 970 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 2 508 784 DT en 2011 à – 8 186 334 DT en 2012 soit une variation négative de 10 695 118 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 2 679 880 DT en 2011 à 519 781 DT en 2012 soit une variation négative de 2 160 099 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 468 305 DT en 2011 à 5 968 821 DT en 2012 soit une variation positive de 500 516 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 712 381 DT en 2011 contre 1 132 905 DT en 2012 soit une variation de 420 524 DT.

Frais généraux par nature

Ces frais généraux par nature sont affectés aux diverses destinations et présentés au niveau des rubriques CHV 9 et CHNV 9. Ces frais sont détaillés en 2012 comme suit :

Désignation	2012
Salaires et compléments de salaires	7 905 756
Charges sociales	1 739 792
Autres charges	392 224
Total charges du personnel	10 037 772
Assurances	721 585
Honoraires	701 981
Contribution organismes professionnels	467 585
Impôts et taxes	2 223 924
Dotations aux amortissements	452 612
Autres frais généraux	2 970 644
Total frais par nature	17 576 103

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 285 331 D en 2012

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2012 se présente comme suit :

Libellés	2012
- Trésorerie au début de l'exercice	6 042 001
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	10 486 314
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-7 478 153
- Trésorerie provenant des activités de financement	-639 289
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 410 873

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Il y a lieu de signaler que l'A.G.E du 29 Juin 2013 a approuvé la proposition de restructuration de la Mutuelle qui lui a été soumise par le conseil d'administration et comprenant le changement de la forme juridique en société anonyme, la répartition du capital entre les adhérents, le personnel et l'UGTT et l'entrée d'un partenaire stratégique.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affecté les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	861 977	24 834	0	886 811	779 781		55 819				835 600		51 211
Fonds commercial	170 882		33 157	137 725	18 668		4 794				23 462		114 263
Total actifs incorporels	1 032 859	24 834	33 157	1 024 536	798 449	0	60 613	0	0	0	859 062	0	165 474
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 191 241	71 727		2 262 968	1 014 104		258 277				1 272 381		990 587
Autres installations, outillage et mobilier	830 994	32 411		863 405	392 241		84 071				476 312		387 093
Dépôts et cautionnements	0	77 900		77 900									77 900
Total actifs corporels d'exploitation	3 022 235	182 038	0	3 204 273	1 406 345	0	342 348	0	0	0	1 748 693	0	1 455 580
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	13 137 561	7 243 112		20 380 673	361 966		43 871				405 837		19 974 836
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	401 230			401 230	31 558		5 687				37 245		363 985
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	0	60 000		60 000									60 000
Autres placements financiers				0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	10 667 788	15 412 518		26 080 306		1 702 326		555 858				2 258 184	23 822 122
Obligations et autres titres à revenus fixe	105 577 648	16 713 943		122 291 591									122 291 591
Autres prêts	978 606	433 593		1 412 199									1 412 199
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	41 168 888	0	38 557 034	2 611 854									2 611 854
Créances pour espèces déposés auprès des entreprises cédantes	166 754	20 779		187 533		0						0	187 533
Total placements	172 098 475	39 883 945	38 557 034	173 425 386	393 524	1 702 326	49 558	555 858	0	0	443 082	2 258 184	170 724 120
Total Général	176 153 569	40 090 817	38 590 191	177 654 195	2 598 318	1 702 326	452 519	555 858	0	0	3 050 837	2 258 184	172 345 174

ANNEXE 9

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	20 781 903	20 338 822		443 081
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	11 985 018	9 726 834		2 258 184
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe	4 775 681	4 775 681		0
Autres parts d'OPVCM	8 000 000	8 000 000		0
Titres non cotés	1 319 607	1 319 607		0
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291 591	122 291 591		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	1 412 199	1 412 199		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	187 533	187 533		0
Autres dépôts	2 611 854	2 611 854		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	173 365 386	170 664 121	0	2 701 265
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions technique	173 365 386	170 664 121	0	2 701 265
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 319 099	23 122 753		196 346
TOTAL	173 365 386	170 664 121	0	2 701 265

ANNEXE 10

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
<i>Inventaire 2009</i>					
Règlements cumulés	22 443 914	17 402 448	4 946 643		
Provisions pour sinistres	21 294 043	40 249 906	64 331 711		
Total charges des sinistres	43 737 957	57 652 354	69 278 354		
Primes acquises	66 172 839	76 275 813	85 913 779		
% sinistres / primes acquises	66,10%	75,58%	80,64%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	30 591 193	32 610 688	21 677 489	7 497 023	
Provisions pour sinistres	8 881 187	26 144 880	45 932 927	60 676 636	
Total charges des sinistres	39 472 380	58 755 568	67 610 416	68 173 659	
Primes acquises	66 172 839	76 275 813	85 913 779	86 821 207	
% sinistres / primes acquises	59,65%	77,03%	78,70%	78,52%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 007	2 008	2 009	2 010	2 011
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	34 423 819	42 296 498	43 432 043	26 062 203	9 027 975
Provisions pour sinistres	4 542 553	11 514 775	23 487 008	42 749 219	68 186 151
Total charges des sinistres	38 966 372	53 811 273	66 919 051	68 811 422	77 214 126
Primes acquises	66 172 839	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149
% sinistres / primes acquises	58,89%	70,55%	77,89%	79,26%	91,21%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	47 485 807	55 594 424	45 611 118	29 461 765	10 098 768
Provisions pour sinistres	5 319 260	9 317 169	22 591 150	49 309 743	71 169 442
Total charges des sinistres	52 805 067	64 911 593	68 202 268	78 771 508	81 268 210
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920
% sinistres / primes acquises	69,23%	75,55%	78,55%	93,05%	84,96%

ANNEXE 11

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus Frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		32 778	32 778
Revenu des participations		2 126 863	2 126 863
Revenu des autres placements		5 685 881	5 685 881
Autres revenus financiers			0
Total produits des placements	0	7 845 522	7 845 522
Intérêts		211 125	211 125
Frais externes		0	0
Autres frais		356 839	356 839
Total charges des placements	0	567 964	567 964

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES	TOTAL
Primes	7 926 273	7 926 273
Charges de prestations	-1 064 701	-1 064 701
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-5 065 739	-5 065 739
Solde de souscription	1 795 833	1 795 833

Frais d'acquisition	-1 405 703	-1 405 703
Autres charges de gestion nettes	-570 364	-570 364
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 976 067	-1 976 067

Produits nets de placements	901 198	901 198
Solde financier	901 198	901 198

Primes cédées et/ou rétrocédées	-943 162	-943 162
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	222 581	222 581
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	553 054	553 054
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	253 211	253 211
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	85 684	85 684
Résultat technique	806 648	806 648

Informations complémentaires		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	26 675 610	26 675 610
Provisions techniques brutes à l'ouverture	21 609 871	21 609 871
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
Primes acquises	914 124	1 546 671	5 741 484	1 661 479	545 318	85 244 842	95 653 919
Primes émises	940 252	1 507 494	5 741 484	1 562 152	385 284	89 952 831	100 089 498
Variation des primes non acquises	-26 128	39 177	0	99 327	160 034	-4 707 988	-4 435 579
Charges de prestations	118 119	-99 354	-4 957 243	-644 779	19 883	-72 999 596	-78 562 970
Prestations et frais payés	-57 923	-30 413	-4 714 063	-224 421	-172 858	-66 610 006	-71 809 685
Charges des provisions pour prestation et diverses	176 042	-68 941	-243 180	-420 357	192 741	-6 389 590	-6 753 286
Solde de souscription	1 032 243	1 447 317	784 241	1 016 700	565 201	12 245 246	17 090 948
Frais d'acquisition	-191 906	-235 527	-63 424	-403 644	-325 777	-9 006 689	-10 226 967
Autres charges de gestion nettes	-173 295	-296 110	-1 473 006	-398 578	-34 659	-14 383 378	-16 759 026
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-365 200	-531 637	-1 536 430	-802 222	-360 436	-23 390 067	-26 985 993
Produits nets de placements	69 401	14 355	27 847	34 094	13 753	4 431 358	4 590 809
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	69 401	14 355	27 847	34 094	13 753	4 431 358	4 590 809
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-598 910	-876 973	0	-498 520	-269 900	-143 049	-2 387 352
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	48 136	21 774	0	101 639	155 115	170 561	497 226
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-52 977	67 899	0	147 265	-64 035	-1 503 016	-1 404 864
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0				0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	193 191	77 651	0	85 027	57 020		412 890
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-410 560	-709 649	0	-164 589	-121 799	-1 475 505	-2 882 101
Résultat technique	325 884	220 386	-724 342	83 984	96 719	-8 188 967	-8 186 335
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	373 452	293 206	0	495 563	169 556	36 694 072	38 025 848
Provisions pour primes non acquises ouverture	347 324	332 382	0	594 889	329 590	31 986 084	33 590 269
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	2 595 693	328 782	1 291 973	1 097 888	232 078	154 767 561	160 313 974
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 517 163	259 841	1 048 793	677 530	424 819	149 038 238	153 966 384
Autres provisions techniques clôture	343 276					660 267	1 003 543
Autres provisions techniques ouverture	487 469						487 469

5.3.3. Notes complémentaires aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

a) Note complémentaire sur les frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

b) Note complémentaire sur le tableau de raccordement du résultat technique par
catégorie d'assurance aux états financiers, Catégorie : Vie au 31 décembre 2012

ANNEXE 15

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2012

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colone	7 926 273
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colone	-1 406 922
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colone	-4 723 518
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colone	0
Solde de souscription		1 795 833
Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-1 405 703
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-570 365
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 976 068
Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	614 330
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colone	0
Solde financier	0	614 330
Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colone	-943 162
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colone	427 208
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colone	348 429
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colone	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colone	253 211
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	0	85 685
Résultat technique	0	519 781
Informations complémentaires		
Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		24 262 109
Provisions techniques brutes à l'ouverture		19 538 591
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

c) Note complémentaire sur le tableau du raccordement du résultat technique par
catégorie d'assurances aux états financiers, Catégorie Non Vie au 31/12/2012

ANNEXE 16

Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2012

LIBELLES	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1°colonne	100 089 498
Variation des primes non acquises	PRNV12 1°colonne	-4 435 578
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1°colonne	-71 809 685
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1°colonne	-6 347 590
Solde de souscription		17 496 645
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-10 226 967
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-16 759 026
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-26 985 993
Produits nets de placements	PRNT3	4 590 809
Participation aux résultats	CHNV3 1°colonne	0
Solde financier		0 4 590 809
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2°colonne	-2 217 856
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2°colonne	497 226
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2°colonne	-1 980 056
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2°colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHNV44	412 890
Solde de réassurance et/ou de rétrocession		0 -3 287 796
Résultat technique		0 -8 186 334
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		38 025 848
Provisions pour primes non acquises ouverture		33 590 269
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		160 313 974
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		153 966 384
Autres provisions techniques clôture		1 003 543
Autres provisions techniques ouverture		487 469
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

d) Note complémentaire sur les parties liées**Annexe 17- Note sur les parties liées****1. Informations sur les engagements**

1.1. Reçus :

	Prêts accordés au 31/12/2012	Engagement par signature	Escompte	Portage	Total encours
Les entreprises dont l'un des membres du Conseil d'Administration est propriétaire ou associé					
NEANT	-	-	-	-	-
Les filiales ou les entreprises dans lesquelles la détient une participation au capital et exerce un contrôle					
- GMP*	60 000,000	-	-	-	60 000,000
Membres du Conseil d'Administration et de Direction					
Mr Abdessalem Jrad	-	-	-	-	-
Mr Mouldi Jendoubi	-	-	-	-	-
Mr Mohamed moussa	-	-	-	-	-
Mr Noureddine taboubi	-	-	-	-	-
Mr Ferjani Ben Mbarek	-	-	-	-	-
Mr H'ssen Aissaoui	-	-	-	-	-
Mr Lamine Tlili	-	-	-	-	-
Mr Mohamed Moncef Ezzahi	-	-	-	-	-
Mr Mohamed Saad	-	-	-	-	-
Mr Tarek el ghandri	-	-	-	-	-
Mr Lamjed Boukhris (Directeur Général)	17 181,250	-	-	-	17 181,250
Total Général	77 181,250	-	-	-	77 181,250
(*) Prêt sous forme d'avance sur compte courant associé					

1.2. Donnés :

43% des actions souscrites pour participer à l'augmentation du capital de GMP en 2011 ne sont pas encore libérées soient 64 977 Dinars.

2. Les garanties, sûretés réelles et cautions reçues ou données

2.1. Reçues : Néant

2.2. Données : Néant

3. Transferts de ressources

3.1. Reçues : Néant

3.2. Données :

AMI Assurances détient des participations directes dans le capital de la société Groupement Mutualiste pour la Prévoyance « GMP » représentant ainsi 21,7% des parts sociales.

En 2009, l'apport en capital dans la société « GMP » a atteint 108 330 Dinars, divisé en 10833 actions nominatives de 10 Dinars chacune, souscrites en numéraires et libérées en totalité.

En 2011, AMI Assurances a participé à l'augmentation du capital de la société « GMP » par la souscription en numéraires à 15166 actions de nominal 10 Dinars chacune, libérées à concurrence de 57% de la souscription soit 86 663 Dinars.

4. Relations commerciales

4.1. Chiffre d'affaires réalisé avec les autres parties liées au 31/12/2012 : Néant

4.2. Les achats ou ventes d'immobilisations corporelles, incorporelles, financières ou autres éléments d'actifs avec les autres parties liées : Néant

4.3 Les prestations de services reçues ou données

4.3.1. Reçues :

AMI Assurances a conclu en 2012 avec la société GMP, une convention de délégation de gestion de son portefeuille assurances vie.

En rémunération de ses services, GMP perçoit au titre de sa gestion :

- Une commission de gestion de 2,5% du chiffre d'affaires prévoyance réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues ;
- Une commission de 0,5% du chiffres d'affaires capitalisation réalisé par AMI Assurances au cours de l'exercice clos précédent celui au titre duquel les échéances sont dues.

Lesdites commissions s'élèvent à 140 536,929 Dinars au titre de l'exercice 2012.

4.3.2. Données : Néant

e) Note complémentaire sur les ratios réglementaires liés à la représentation des provisions techniques 2012

ANNEXE 18

Ratios réglementaires à la représentation des provisions techniques 2012

DESIGNATIONS	VALEUR AU BILAN	PROVISION / AMORTISS	VALEUR NETTE	QUOTA CALCUL E	QUOTAS REGLEMENT
1/ TITRES EMIS PAR L'ETAT OU JOUISSANT DE SA GARANTIE	38 235 226	0	38 235 226	16,92%	20% (Min)
. BONS TRESOR ASSIMILABLES (BTA)	38 235 226		38 235 226		
2/ EMPRUNTS OBLIGATAIRES	27 321 365	0	27 321 365	12,09%	50% (Max)
<i>OBLIGATIONS EMISES PAR D'AUTRES ENTREPRISES</i>					
. A COURT TERME					
. A LONG TERME	27 321 365		27 321 365		
. EMPRUNT FONDS DE GARANTIE DES ASSURES					
3/ PLACEMENTS IMMOBILIERS	20 781 903	433 051	20 348 852	9,00%	20% (Max)
<i>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS D'EXPLOITATION</i>			0		
. TERRAIN	464 500	0	464 500		
. IMMEUBLE SIEGE	696 300	114 918	581 382		
. IMMEUBLE SOUSSE	349 800	57 717	292 083		
. IMMEUBLE SFAX	684 400	112 926	571 474		
. IMMEUBLE GABES	87 100	14 371	72 729		
. IMMEUBLE BIZERTE	327 660	54 064	273 596		
<i>TERRAINS ET CONSTRUCTIONS HORS EXPLOITATION</i>	13 533 813	39 527	13 494 286		
. GARAGE RUE MZ BOURGUIBA	104 000	17 131	86 869	0,04%	10% (Max)
. IMMEUBLE NABEUL	48 300	7 970	40 331	0,02%	10% (Max)
. TERRAIN SFAX B ABDESSALEM	116 899	0	116 899	0,05%	10% (Max)
. IMMEUBLE SFAX B ABDESSALEM	180 332	14 427	165 905	0,07%	10% (Max)
. TERRAIN AU LAC DE TUNIS	4 188 800		4 188 800	1,85%	
4/ ACTIONS DE SOCIETES COTEES EN BOURSE	11 985 018	1 217 470	10 767 547	4,76%	50% (Max)
ACTIONS ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	625 249	0	625 249	0,28%	10% (Max)
ACTIONS SFBT	253 612	30 827	222 785	0,10%	10% (Max)
ACTIONS ATTIJARI BANK	1 310 754	108 274	1 202 480	0,53%	10% (Max)
ACTIONS CIL	281 367	30 519	250 848	0,11%	10% (Max)
ACTIONS MONOPRIX	379 775	0	379 775	0,17%	10% (Max)
ACTIONS SIMPAR	416 951	7 895	409 056	0,18%	10% (Max)
ACTIONS SOTRAPIL	276 706	39 226	237 480	0,11%	10% (Max)
ACTIONS GROUPE POULINA	95 057	43 071	51 985	0,02%	10% (Max)
ACTIONS STB (ATTIJARI INTERMEDIATION)	0	0	0	0,00%	10% (Max)
ACTIONS SOTUVER	481 427	37 827	443 600	0,20%	10% (Max)
ACTIONS BNA (ATTIJARI INTERMEDIATION)	0	0	0	0,00%	10% (Max)
ACTIONS BIAT (ATTIJARI INTERMEDIATION)	637 672	31 782	605 890	0,27%	10% (Max)
ACTIONS CIMENT DE BIZERTE	1 169 122	422 989	746 132	0,33%	10% (Max)
DESIGNATIONS	VALEUR AU BILAN	PROVISION / AMORTISS	VALEUR NETTE	QUOTA CALCUL E	QUOTAS REGLEMENT
ACTIONS AMS	201 512	47 059	154 453	0,07%	10% (Max)
ACTIONS AMEN BANK	520 808	54 383	466 425	0,21%	10% (Max)
ACTIONS STAR	140 578	0	140 578	0,06%	10% (Max)

<i>ACTIONS BTEI</i>	0		0	0,00%	10% (Max)
<i>ACTIONS ASSURANCE SALIM</i>	0		0	0,00%	10% (Max)
<i>ACTIONS TUNIS RE</i>	3 479 191	288 813	3 190 378	1,41%	10% (Max)
<i>ACTIONS CARTHAGE CIMENT</i>	838 450	23 588	814 862	0,36%	10% (Max)
<i>ACTIONS ENNAKL</i>	744 155	22 850	721 305	0,32%	10% (Max)
<i>ACTIONS TELNET HOLDING</i>	132 632	28 367	104 265	0,05%	10% (Max)
5/ PARTS DANS LES OPCVM	12 775 681	0	12 775 681	5,65%	= 50% (Max)
<i>FOND COMMUN PLACEMENT SECURITE BNA</i>	8 000 000		8 000 000	3,54%	10% (Max)
<i>SICAV TRESOR (BIAT)</i>	1 160 183		1 160 183	0,51%	10% (Max)
<i>TUNISIO EMIRATIE SICAV (BTE)</i>	2 349 480		2 349 480	1,04%	10% (Max)
<i>FOND COMMUN PLACEMENT VALEUR QUIETUDE 2017</i>	220 000		220 000	0,10%	10% (Max)
<i>FOND COMMUN PLACEMENT MAXULA CROISSANCE</i>	200 007		200 007	0,09%	10% (Max)
<i>FOND COMMUN PLACEMENT AXIS CAPITAL</i>	346 011		346 011	0,15%	10% (Max)
<i>FOND COMMUN DE PLACEMENT FCPR MAX-ESPOIR</i>	500 000		500 000	0,22%	10% (Max)
6/ PARTS DANS LES SICAR/SICAF	0	0	0	0,00%	10% (Max)
7/AUTRES ACTIONS ET VALEURS MOBILIERES	1 319 608	1 038 832	280 776	0,12%	> 20% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE S.T.M</i>	1 860	1 860	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE COPHUTOUR</i>	17 430	17 430	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE S.T.SUCRE</i>	6 168		6 168	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE STIL</i>	718		718	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE LOISIR</i>	2 000	2 000	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE ISKEN</i>	8 000	8 000	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE WARAK</i>	9 000	9 000	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE HOTEL AMILCAR</i>	969 992	969 992	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE SOTOUTOUR</i>	5 000	5 000	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE IMPRIMERIE U.G.T.T</i>	20 000	20 000	0	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE SODAT</i>	1 950		1 950	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE BTS</i>	10 000		10 000	0,00%	5% (Max)
<i>ACTIONS NON COTEE S.D.A</i>	7 500	5 550	1 950	0,00%	5% (Max)
<i>PARTICIP CAPITAL DAMAN TUNISIE(GMP)</i>	259 990		259 990	0,12%	5% (Max)
8/ACTIONS DES STES D'ASSURA ET DE RESSURANCE ETRANGERES	0	0	0	0,00%	50% (Max)
9/ PLACEMENTS SUR LE MARCHE MONETAIRE ET DEPOTS AUPRES DES ETABLISSEMENTS BANCAIRES ET FINANCIERS	59 346 854	0	59 346 854	26,26%	50% (Max)
10/ FRAIS D'ACQUISITION REPORTES NON VIE	4 287 294	0	4 287 294	11,27%	22% (Max)
11/ AUTRES	10 041 917	0	10 041 917	10,00%	
<i>.AVANCES SUR CONTRATS VIE</i> <i>.QUITTANCES NON ENCAISSEES NETTES DE TAXES ET DE COMMISSIONS DE TROIS MOIS DE DATE AU PLUS</i>	10 041 917	0	10 041 917	10,00%	10% (Max)
TOTAL GENERAL	186 094 866	2 689 354	183 405 512	81,15%	

f) Note complémentaire sur la ventilation des créances sur les agents

Annexe 19

Ventilation des créances sur les agents

Code:	Désignation de l'intermédiaire:	Créances					Total:
		2008 et ant	2009	2010	2011	2012	
100	Succursale de TUNIS	442 501	69 659	103 571	181 988	1 397 068	2 194 788
314	MONGI B. BRAHAM	680	-369	26	26	8 572	8 935
355	ALI DJDIA	123	136	0	0	15 593	15 852
377	LAMAIRI MOKHTAR	-5 927	-17 330	-15 530	1 893	230 426	193 532
383	ZAYANI ABDELLATIF	-9 545	-1 864	-2 490	-2 294	27 683	11 490
385	ABDELMAJID ESSAIED	-1 362	0	-490	-284	15 984	13 847
387	MEDHIOUB LOTFI	2 743	-75	-389	-1 011	130 703	131 970
397	TRIGUI MED EL ARBI	3 431	-1 015	0	-2 206	101 646	101 857
400	ALI CHIBANI	-14 684	-8 673	-7 544	-11 864	93 684	50 920
401	CHOKRI LOUATI	-3 922	-895	-5 063	-3 582	114 932	101 470
409	HATTAB SBOUI	12 494	8 430	10 838	2 729	15 638	50 128
431	HANAN SEKMA BEDOUI	-8 801	-699	-1 035	-1 554	36 505	24 416
505	BOULAABA FAOUZI	-3 394	-572	-680	-294	73 779	68 839
508	TURKI NOURI	-3 270	-197	-579	-2 331	51 062	44 686
515	BOUATTOUR MED ADEL	-1 688	0	-584	-891	16 234	13 071
537	NOUREDDINE JEBALI	-10 355	-2 535	-702	151	72 358	58 918
551	FARHAT KDISSA	-2 765	-25	-2 733	-5 132	89 453	78 797
553	WAHID DHIAB	-2 196	0	-1 231	-998	11 051	6 626
554	MASTOURI MED	482	0	0	0	6 394	6 877
556	HACHANI DHIAB	-1 139	-158	-2 580	1 888	57 095	55 106
561	BOUGADDIMA MOSBAH	3 234	0	-188	-994	12 984	15 035
572	BEN BRAIEK FREDJ	-3 376	0	-274	0	18 090	14 440
576	GADDOUR BADREDDINE	-9 627	0	-341	-1 249	70 499	59 282
579	GUETTAT KAMEL	-4 838	-1 915	-2 508	-1 847	34 383	23 276
582	LETAIEF LAAMOURI	398	-33	0	0	63 661	64 026
585	DERGAA AKRAM	-21 354	-3 024	-13 205	-9 551	180 189	133 054
590	CHELBI AHMED	7 607	6 818	9 558	9 125	52 997	86 105
595	HADDAJI ALI	2 841	-1 408	-185	-2 753	28 998	27 493
599	MAHA ZOUABI	-62	-1 294	-425	8 326	151 338	157 883
607	B.FARHAT ABDELKRIM	2 156	0	-267	45 324	13 536	60 749
610	OLFA RIADH	-3 225	-1 357	-1 788	-3 978	27 718	17 371
613	ABASSI AJIMI	-3 730	-93	-726	72 164	452 021	519 637
614	ELLOUZE NOURI	1	0	0	0	11 353	11 354
623	CHAMSEDDINE SAKLY	3 142	63	3 453	97	39 927	46 683
626	AGHLEB JERBI	10 903	1 438	3 854	5 624	195 582	217 401
628	SFAXI HASSEN	-709	-96	-292	-145	41 574	40 333
630	TRIAA IMED	474	-1 689	-1 130	-699	393 662	390 618
632	MED HEDI AMMAR	519	113	16 589	13 825	41 909	72 954
633	ADNENE SOUSSI	3 713	-382	-575	-1 008	93 897	95 644
636	ADEL FERJAOUI	1 700	973	0	0	77 651	80 324
637	TAREK AZOUZ	617	443	0	1 024	36 194	38 278
638	ABDERRAZAK GHEZAIEL	0	0	0	0	1 189	1 189
640	SOFIENE AKOURI	-135	1 748	-959	-1 083	35 974	35 545
641	FARHAT BOURGUIBA	2 720	-1 368	-1 206	-2 286	41 704	39 563
643	TRIAA IMED	-5 859	-2 998	-2 933	-6 160	120 348	102 398
644	RIADH AISSA	27	0	0	-241	45 210	44 995
645	CHAMSEDDINE JELASSI	-3 611	1 997	-2 910	688	101 262	97 426
647	ATTAOUI FAHED	0	0	0	0	30 002	30 002

648	LATIFA HADRICH	-6 564	-1 565	-1 981	-2 766	20 422	7 546
649	HABIB SAHBANI	-3 006	0	0	0	55 008	52 002
651	AMOR BEN SAAD	4 082	2 732	4 959	85 003	23 600	120 376
652	SAADALLAH AMARA	0	0	0	1 464	34 946	36 410
653	BEDOU FETHI	-3 728	-893	-1 705	-2 715	41 120	32 079
655	BAKHLOUTI WIDED	-303	-100	-1 213	-100	113 900	112 183
657	ANIS ESSAIED	0	0	0	1 446	32 941	34 387
658	SONDOS AYOUB	2 262	1 902	2 175	3 507	64 334	74 180
660	MOHAMED CHABCHOUB	-7 838	-1 732	-7 516	-3 880	60 989	40 023
662	MOEZ KHEMIRI	4 091	5 186	3 382	7 025	27 783	47 467
663	NASSIMA BOUGOSSA	15 150	14 319	4 626	4 204	54 643	92 942
664	AFEF B. GHORBAL	1 830	1 527	1 277	2 658	22 491	29 783
665	DOUHA BOUMIZA	5 864	4 066	5 919	6 427	25 870	48 148
668	BOUABDALLAH HAYET	2 171	5 030	8 592	8 732	96 314	120 839
669	SAMI HMILA	-5 187	-1 018	-3 049	-3 572	25 155	12 328
670	ATEF ZARROUK	-162	-758	-6 212	-1 451	33 258	24 674
672	SONIA NCIB	-468	0	-217	-1 372	5 808	3 750
673	LETAIEF GRAMI	14 978	11 353	11 942	12 326	52 883	103 482
675	RADHIA REGUEZ	-3 551	-1 052	-2 101	-2 061	83 787	75 022
676	LOTFI BEN CHAABANE	11 379	18 102	21 894	33 675	45 412	130 463
678	ADNENE SOUSSI	-429	0	-431	916	25 203	25 260
679	CHARFEDDINE BEN FEKIH	-1 039	-676	37	620	26 742	25 685
680	AWATEF KDISSA	-1 227	1 898	1 184	49 300	89 512	140 667
681	HABIB SAHBANI	-16 143	-2 363	-1 822	-15 262	191 380	155 790
682	CHOKRI OUESLATI	-2 864	0	-2 017	-1 537	25 278	18 860
683	HACHEMI BRIGUI	-20	0	0	-226	14 524	14 279
684	YASSINE ZINOUBI	-6 579	-1 253	-2 104	-7 293	38 231	21 003
685	FATHI AISAOU	-5 626	-1 212	-3 098	-3 465	39 910	26 509
686	MOEZ GHAZOUANI	1 208	4 436	0	-7 091	36 427	34 980
687	MANSOUR BEN LAGHA	1 774	154	17 088	128	86 703	105 846
688	KHALED FRIOUI	-1 877	-7 127	-2 463	2 158	87 519	78 209
689	THOURAYA KLILA	-10 286	9 542	12 156	11 006	82 190	104 608
690	AFEF B. GHORBAL	7 276	4 660	18 233	4 473	31 961	66 603
691	HADDAJI ALI	-92	0	-1 499	-1 174	5 528	2 764
692	HAFFEDH SAHBANI	-4 221	-1 214	-2 682	36 314	169 782	197 980
693	TAIEB BSISSA	4 544	14 946	11 600	30 332	64 722	126 144
694	ANOUAR HADDAJI	-2 316	-925	0	-2 091	17 183	11 851
695	ABDELMAJID BEN AHMED	10 421	2 950	1 206	4 179	12 676	31 433
696	NAJET GADER VEUVE AFFI	-4 765	521	5 616	2 987	92 122	96 481
697	MOHAMED BEN GHOULA	2 555	0	0	258	11 529	14 341
698	SABER AMRI	-2 309	-154	-511	-503	53 873	50 396
699	FAYCAL AZOUZ	-626	0	0	-3 022	17 124	13 477
702	MED ALI LOUHICHI	4 110	-246	1 879	-545	46 846	52 043
703	NABIL MAHMOUD	-1 526	0	-669	-2 161	8 776	4 420
707	ADLA HMAIDIA	2 392	2 738	4 464	6 631	51 670	67 896
709	KARIM SAHLI	-1 918	-177	-598	2 893	30 470	30 669
710	MOCHREK REBAI	-11 062	-2 814	-5 087	-16 667	330 887	295 257
716	CHOUGHANE HATEM	10 335	6 717	12 256	12 757	85 556	127 622
721	MEHREZ MANSOURI	-3 910	-996	2 775	-9 985	124 328	112 212
722	LAAJILI MAROUE	-579	-217	0	37 090	68 887	105 181
724	MOHAMED H'HMAIED	953	706	911	20 779	61 626	84 974
725	M'HIRSI SOUAD	-1 662	4 016	6 836	7 992	163 210	180 393
728	LAFI SOUHILA	3 873	5 507	10 355	16 089	84 306	120 130
730	MNASER ANNOUAR	-6 427	-205	-300	-2 140	45 217	36 145
731	NAJOUA SIFI	1 786	9 360	17 166	13 450	80 046	121 809
732	NAWEL KHAYAT	-6 368	-2 675	-1 305	-5 242	34 026	18 436
733	NAJOUA BOUZAFFOUR	-662	1 112	2 238	2 132	72 464	77 283
734	JAMEL M'HIMDI	-18 463	-2 307	-1 666	-876	97 387	74 075
735	LAADHARI RIADH	16 150	82 362	24 638	10 407	285 982	419 539
736	ABDELKADER JEBALI	-1 299	-23	-2 207	38 837	81 187	116 494
737	AYARI FOUED	-2 566	9 047	15 458	10 887	57 997	90 823
747	HANEN HADDAD	23	221	11 479	692	61 554	73 970
748	BADREDDINE M'ZOUGH	-447	72	92	67	15 504	15 288
749	HASSENJ SOUSSI	-869	-1 023	-2 944	-3 143	56 780	48 801
750	MOSBEH SALHI	-9 211	-1 351	-1 494	-1 405	38 612	25 151
751	ADLA HMAIDIA	-5 570	-2 076	-2 362	-4 583	46 515	31 925
752	FADHILA MACHRAOUI	4 621	3 496	1 744	228	118 840	128 929
753	RAJA ROMDHANI	0	218	2 604	11 530	61 025	75 377
754	WALID K'TTAT	0	103	264	921	43 232	44 519
755	HELA LOUATI	0	-500	544	1 625	13 339	15 009

756	LOBNA HARGUEFI LOULOU	0	-1 357	-1 061	-3 734	16 367	10 214
757	HAMED BENZARTI	0	-466	-633	-598	11 774	10 078
758	SENDA JAMMELI	0	0	749	2 918	155 677	159 344
759	THAMEUR MOALLA	0	0	5 767	5 468	64 478	75 713
762	AMOR FERCHICHI	0	0	0	0	7 000	7 000
763	fedj mnejja	0	0	0	0	8 674	8 674
764	abd hamid ben cherifa	0	0	0	-4 865	49 443	44 578
765	aymen ferjani	0	0	0	3 446	25 838	29 284
766	MOHAMED MESSELMANI	0	0	0	0	7 818	7 818
767	hichem ben oun	0	-152	0	-1 379	8 561	7 030
768	SAMIA BEN SALEM	0	0	0	-974	35 590	34 616
769	SAHBI MEDIMAGH	0	0	0	-2 836	15 874	13 038
770	tarek mansour	0	0	0	0	41 998	41 998
772	zied abdennadher	0	0	0	0	7 680	7 680
773	mohamed ali kamoun	0	0	0	-1 036	12 103	11 067
774	NACEUR SAHBANI	0	0	0	0	5 451	5 451
775	MALEK EZZAHI	0	0	0	0	13 248	13 248
776	WAJIH LAAMIRI	0	0	0	0	48 551	48 551
777	HEDI LAHWAR	-3 470	-1 690	0	0	20 164	15 004
778	LAZHER BOUYAHIA	0	0	0	0	2 743	2 743
780	MOHAMED BOUSSAA	0	0	0	0	1 140	1 140
627	A.B.I. " COURTIER"	1 432	235	209	209	0	2 085
677	MOUFIDA EL IBDILLI	10 024	349	404	92	-2 197	8 672
708	ARCO	104 665	5 114	7 390	179 972	416 379	713 520
711	CABINET CHIBOUB ASSURANCE	3 089	432	84 185	24 732	168 252	280 689
712	PROTECTINS & RE	0	0	0	0	-10 342	-10 342
713	SOCIETE « SECA »	23 563	0	4 637	0	0	28 200
715	CABINET HAMZI DE COURTAGES EN ASSURANCES	897	156	336	746	580	2 715
717	MAJDI KHALIFI	4 405	6 096	11 248	12 390	2 916 763	2 950 902
718	SOCIETE SOCOASS	0	0	0	0	180 263	180 263
719	AKROUT JAOUHAR	304	1 080	0	416	493	2 293
720	SOCIETE FIRST	0	0	0	0	-1 388	-1 388
723	socar tunisie	92	92	92	92	92	459
726	AON SOCART GEST TUNISIA'A	23 106	0	990	0	234 464	258 559
727	EL BARAKA	3 102	0	0	0	15 473	18 575
729	CABINET BOUCHIBA	7 093	4 291	1 906	-7 086	102 470	108 673
740	HACHICHA ZOUHEIR "TICAR"	0	0	0	40 330	67 323	107 653
743	BIRD Courtage et Conseil	-1 295	-18 577	-46 787	-6 487	476 166	403 020
744	Global Assurance	1 725	603 969	3 124 088	4 014 849	5 414 509	13 159 139
746	LA PROTECTRICE	21	11 664	2 796	11 310	52 056	77 847
760	AL WAKIAH	0	0	0	0	42 719	42 719
779	ACAR	0	0	0	0	28 148	28 148
Total Général		525 750	845 339	3 460 993	4 946 232	20 049 161	29 827 475

g) Note relative à la présentation de l'entreprise

Dénomination sociale : Assurance Mutuelle El Ittihad

Siège social : 15, rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Téléphone : +216 71 78 39 95/ 71 78 45 44

Fax : +216 71 78 88 10

Email : ami.ass@planet.tn

Site web : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 183 142 DT au 31 Décembre 2012. Il représente les droits d'adhésion de 20 DT chacun.

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1^{er} Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 122 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

Effectif au 31/12/2012 :

Cadres	178
Employés	110
Contractuels	44
Total	332

h) Note complémentaire des placements immobiliers

Le solde brut de ce poste s'élève à 20 781 903 DT au 31/12/2012. Le détail de ce poste se présente ainsi :

	2012	2011
▪ Terrains	464 500	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 900
▪ Immeuble siège	696 300	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 730
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300
▪ Immeuble encours LAC	13 533 813	6 290 701
Total	20 781 903	13 538 791

L'amortissement des immeubles au 31/12/2012 s'élève à 443 082 DT.

i) Note complémentaire sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 17 329 391 DT et se détaille comme suit :

CHNV43 Frais d'administration non vie	16 759 026
CHV43 Frais d'administration vie	570 365
Total	17 329 391

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2012
Salaires et compléments de salaires	7 905 756
Charges sociales	1 739 792
Autres charges	392 224
Total charges du personnel	10 037 772
Assurances	721 585
Honoraires	701 981
Contribution organismes professionnels	467 585
Impôts et taxes	2 223 924
Dotations aux amortissements	452 612
Autres frais généraux	2 723 932
Total frais par nature	17 329 391

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 285 331 DT en 2012.

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises brutes se présente comme suit :

Zone / délégation	Montant
- Tunis	53 339 717
- Sfax	15 642 234
- Sousse	18 665 488
- Bizerte	10 083 773
- Gabés	10 284 559
Total	108 015 771

j) Note complémentaire de l'état des flux de trésorerie

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2012 se présente comme suit :

Libellés	2012
- Trésorerie au début de l'exercice	6 042 001
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	10 486 314
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-7 478 153
- Trésorerie provenant des activités de financement	-639 289
Trésorerie à la clôture de l'exercice	8 410 873

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellés	31/12/2012
▪ Effets et chèques en caisses	1 706 805
▪ Banques AMI	6 096 076
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	606 948
▪ CCP	1 044
Total	8 410 873

5.3.4. Note explicative aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

a) Note explicative relative au changement de présentation

- La variation des autres provisions techniques concerne uniquement des provisions d'assurance vie et non pas comme présentée en 2011, défalqué entre « provisions d'assurance vie » et « autres provisions techniques »
- Les créances indemnisées subrogées à l'entreprise ont été présentés au 31/12/2011 parmi « les autres créances nées d'opération d'assurance directe ». Ces créances sont présentées dans une rubrique distincte en 2012 (AC612).

5.3.5. Notes rectificatives aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2012

a) Note rectificative de l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie

ANNEXE 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31/12/2012	Opérations brutes 2012	Cessionset/ou rétrocessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011
PRNV1- Primes acquises				
PRNV 11- Primes émises et acceptées	100 089 498	-2 387 352	97 702 146	81 700 879
PRNV 12- Variation de la provision pour primes non acquises	-4 435 578	169 496	-4 266 082	205 803
	95 653 920	-2 217 856	93 436 064	81 906 682
PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 590 809	0	4 590 809	4 616 152
PRNV2- Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1- Charges de sinistres				
CHNV 11- Montants payés	-71 809 685	497 226	-71 312 459	-61 524 601
CHNV 12- Variation de la provision pour sinistres	-6 347 590	-1 574 360	-7 921 950	-374 853
	-78 157 275	-1 077 134	-79 234 409	-61 899 454
CHNV2- Variation des autres provisions techniques	-405 696	0	-405 696	-496 113
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	247 338
CHNV4- Frais d'exploitation				
CHNV 41- Frais d'acquisition	-10 734 782		-10 734 782	-8 739 249
CHNV 42- Variation du montant des frais d'acquisition reportés	507 815		507 815	-291 191
CHNV 43- Frais d'administration	-16 759 026		-16 759 026	-13 672 570
CHNV 44- Commissions reçues des réassureurs		412 890	412 890	349 721
	-26 985 993	412 890	-26 573 103	-22 353 289
CHNV5- Autres charges techniques				
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-5 304 234	-2 882 100	-8 186 334	2 021 316

b) Note rectificative des Faits marquants de l'exercice

- L'augmentation des règlements sinistres de 7,4 MDT par rapport à 2011 passant ainsi de 65,5 MDT en 2011 à 72,9 MDT en 2012.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de 16,7 MDT par rapport à 2011 passant ainsi de 91,3 MDT en 2011 à 108 MDT en 2012
- La constatation d'un résultat déficitaire de 7,4 MDT résultant notamment de l'augmentation de la sinistralité et des frais généraux.

c) Note rectificative de la note AC3 Placements

Les placements nets totalisent la somme de 170 724 122 DT en 2012 contre 170 002 620 DT en 2011, soit une augmentation de 721 502 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2012	Amort/Prov. 2012	Placement Net 2012	Placement Net 2011	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	20 781 903	443 082	20 338 822	13 145 268	7 193 554
▪ Parts dans les entreprises liées et participations	60 000	0	60 000	0	60 000
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	26 080 306	2 258 184	23 822 123	23 635 175	186 948
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	122 291 591	0	122 291 591	128 587 101	-6 295 510
▪ Autres dépôts et Prêts	4 211 586	0	4 211 586	4 635 076	-423 490
Total	173 425 388	2 701 265	170 724 122	170 002 620	721 502

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

d) Note rectificative de la note AC613 des créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 8 416 325 DT au 31/12/2012 contre 6 856 667 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 1 559 658 DT et se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
• Comptes de liaison	6 370 907	4 811 249	1 559 658
• Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (a)	2 045 418	2 045 418	0
Total	8 416 325	6 856 667	1 559 658

(a) Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2012 et n'a pas varié par rapport à 2011. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA. Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
Total	2 045 418

e) **Note rectificative de la Note AC721 Frais d'acquisitions reportées**

AC721 Frais d'acquisitions reportées

Les frais d'acquisition reportés correspondent à la fraction non imputable à l'exercice en cours des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition tel qu'ils ressortent de la répartition des charges de l'exercice.

Le solde de ce compte s'élève à 4 439 700 DT au 31/12/2012 contre 3 984 520 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 455 180 DT.

f) **Note rectificative de la Note CP Capitaux propres**

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2012 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable (*)	Résultat 2012	Situation au 31/12/2012
Fonds commun	5 814 140	-	369 002		-	6 183 142
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Modification comptable				-487 468		-487 468
Report à nouveau	-386 212	5 333 611	-		-	4 947 400
Résultat de l'exercice	5 333 611	-5 333 611	-		-7 417 447	-7 417 447
Total	10 761 540	0	369 002	- 487 468	-7 417 447	3 225 627

L'augmentation du Fonds commun provient des parts versés par les nouveaux adhérents (20 dinars chacune).

(*) La modification comptable concerne la provision pour risques en cours de la branche « incendie » non constatée au titre de l'exercice 2011.

g) **Note rectificative de la Note PA3 Provisions techniques brutes**

Cette rubrique totalise 226 018 974 DT au 31/12/2012 contre 209 764 371 DT au 31/12/2011, soit une augmentation de 16 254 603 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2012	31/12/2011	Variation
• Provision pour primes non acquises	(*)	38 025 848	33 590 269	4 435 579
• Provision mathématique vie	(a)	24 262 109	19 538 591	4 723 518
• Provision pour sinistres à payer vie		2 413 501	2 071 280	342 221
• Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	160 313 973	153 966 383	6 347 590
• Provision pour égalisation			110 379	-110 379
• Provision pour risques en cours		1 003 543	597 847	405 696
Total		226 018 974	209 764 371	16 254 603

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

h) Note rectificative de la provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

i) Note rectificative de la Note PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 4 471 794 DT pour passer à 5 418 592 DT au 31/12/2012 contre 9 890 386 DT au 31/12/2011.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2012	31/12/2011	Variation
• Dettes pour dépôt de primes	1 010 381	840 885	169 496
• Dettes pour dépôt de sinistre	4 408 211	9 049 501	-4 641 290
Total	5 418 592	9 890 386	- 4 471 794

j) Note rectificative des primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2012 la somme nette de réassurances de 93 436 062 DT contre 81 906 682 DT en 2011 soit une variation nette de 11 529 381 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
Primes émises et acceptées	100 089 498	-2 387 352	97 702 146	81 700 879	16 001 267
Variation de la PPNA	-4 435 579	169 496	-4 266 083	205 803	-4 471 886
Total	95 653 919	-2 217 856	93 436 062	81 906 682	11 529 381

k) Note rectificative de la Note CHNV1 Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 79 234 409 DT en 2012 contre 61 899 454 DT en 2011 soit une variation négative de 17 334 955 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
Sinistres payés	-71 809 685	497 226	-71 312 459	-61 524 601	-9 787 857
Variation de la PSAP	-6 347 590	-1 574 360	-7 921 950	-374 853	-7 547 097
Total	-78 157 275	-1 077 135	-79 234 409	-61 899 454	-17 334 955

l) Note rectificative de la note CHNV2 Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de -8 645 en 2011 à -405 696 DT en 2012 soit une variation de -397 051 DT détaillée comme suit :

Libellés	2012	2011	Variation
Var. Provisions pour égalisation	110 379	-8 645	119 024
Var. Provisions pour risque en cours Incendie	144 192		144 192
Var. Provisions pour risque en cours Auto	-660 267		-660 267
Total variation	-405 696	-8 645	-397 051

m) Note rectificative de la Note CHNV4 Frais d'exploitations

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 26 573 103 DT en 2012 contre 22 353 289 DT en 2011 soit une variation de 4 219 714 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2012	Cessions 2012	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-10 734 782		-10 734 782	-8 739 249	-1 995 533
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	507 815		507 815	-291 191	799 006
▪ Frais d'administration	-16 759 026		-16 759 026	-13 672 570	-3 086 456
▪ Commissions reçues des réassureurs		412 890	412 890	349 721	63 169
Total	-26 985 993	412 890	-26 573 103	-22 353 289	-4 219 814

n) Note rectificative de la Note CHV4 Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 722 857 DT en 2012 contre 1 281 410 DT en 2011 soit une variation de 441 447 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations nettes 2012	Opérations nettes 2011	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-1 353 069	-1 239 738	-113 331
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-52 634	205 041	-257 675
▪ Frais d'administration	-570 365	-495 896	-74 469
▪ Commissions reçues des réassureurs	253 211	249 183	4 028
Total	-1 722 857	-1 281 410	-441 447

o) Note rectificative de la ventilation des charges et des produits des placements

ANNEXE 11

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		32 778	32 778	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 + PRV23
Revenu des participations		6 656 111	6 656 111	
Revenu des autres placements		38 181	38 181	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		4 000	4 000	PRNT2
Total produits des placements	0	6 731 070	6 731 070	
Intérêts		916 678	916 678	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		360 145	360 145	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 276 824	1 276 824	

5.3.6. Rapport général et spécial des commissaires aux comptes au 31 décembre 2012



FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn

Tunis, le 25 Septembre 2013

**A MESSIEURS LES ADHERENTS DE
L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD
« AMI »**

OBJET : Rapport général des commissaires aux comptes sur les états financiers de l'exercice clos le 31/12/2012

Messieurs,

1- En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » arrêtés au 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2- Ces états financiers qui font ressortir un total net de bilan de 241.416.840 dinars et un résultat déficitaire de 7.417.447 dinars, ont été arrêtés sous la responsabilité des organes de direction et d'administration de la Mutuelle. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité des co-commissaires aux comptes

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

5- Les états financiers arrêtés à la date du 31/12/2012 ont été établis et présentés selon les méthodes et principes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes relatives au secteur d'assurances et de réassurances.

Nos travaux d'audit de l'exercice 2012 nous ont permis de dégager les situations suivantes :

6- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile a été déterminée à partir des coûts des sinistres, dossier par dossier, obtenus de l'inventaire permanent, diminués des règlements cumulés enregistrés en comptabilité depuis la création de l'AMI et non des règlements, dossier par dossier. En effet, les règlements constatés dans l'inventaire permanent comportent des erreurs qui font l'objet actuellement d'une action spéciale d'analyse et de justification. L'impact des résultats de cette action sur les états financiers ne peut être actuellement appréhendé.

Par ailleurs, la provision pour sinistres à payer « auto matériel » a été déterminée compte tenu d'un ajustement du coût de certains dossiers, soit en raison de leur prescription, soit du fait que la responsabilité de l'assuré AMI n'est pas totale. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude ou le bien-fondé de ces ajustements.

7- Les provisions pour sinistres à payer auto corporel et matériel n'incluent pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). Cette minoration se compense en partie par un chargement au titre des dossiers de même nature à la charge des compagnies adverses. Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI ne nous permet pas d'évaluer leur impact sur les états financiers

8- Les situations suivantes ayant pour origine les exercices précédents demeurent non suivies d'effet :

8-1-La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 30.952 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

8-2- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD vers la Mutuelle, ne sont pas recouvrés à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :

- a- Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71).

- b- La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).
- c- Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

Opinion sur les états financiers

9- A notre avis, sous réserve de l'impact des situations indiquées dans les paragraphes 6 à 8 ci-dessus, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de l'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI » ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observation

10- Sans remettre en cause notre avis mentionné ci-dessus, nous attirons l'attention sur le fait que la Mutuelle a enregistré en 2012, au débit du compte « modifications comptables » un montant de 487 mDT au titre de la provision pour risques en cours de la branche incendie non constatée en 2011. Contrairement à la norme comptable n°11, les états financiers de l'exercice 2011 n'ont pas été retraités pour les besoins de la comparaison.

Vérifications spécifiques

11- Nous avons examiné le rapport annuel du conseil d'administration destiné à l'assemblée générale des adhérents. Nous n'avons pas d'observations à formuler sur les informations d'ordre comptable contenues dans ce rapport.

12- Conformément à l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 Novembre 1994 et à l'article 266 du code des sociétés commerciales, nous avons vérifié l'efficacité du contrôle interne. Nos observations et nos recommandations afférentes aux procédures administratives, financières et comptables font l'objet d'un rapport distinct « lettre de direction ».

Nous signalons que notre examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation et la présentation des états financiers n'a pas révélé d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les états financiers.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES





FMBZ-KPMG TUNISIE

*B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis*

*Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn*



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, AvAlain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

*Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn*

Tunis, le 25 Septembre 2013

*A MESSIEURS LES ADHERENTS DE
L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD
« AMI »*

OBJET : Rapport spécial - Exercice 2012

Messieurs,

En application de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations conclues en 2012

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations conclues en 2012 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

B- Conventions et opérations conclues antérieurement à 2012

La direction générale ne nous a pas informés de l'existence de conventions ou opérations en cours en 2012 et rentrant dans le cadre des articles cités ci-dessus

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

1. La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 et la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe des indemnités brutes annuelles de 98.309 DT, une voiture de fonction et la prise en charge des frais de Téléphone.

Une prime de bilan a été accordée en 2012 au directeur général suivant la décision du président du conseil d'administration en date du 09/07/2012.

En somme, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un brut annuel en 2012 de 121.646 DT.

2. Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par personne et par séance du conseil.

Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1 000 DT payable en quatre parts égales.

La charge constatée par la mutuelle en 2012 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 11.950 DT.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants du code des sociétés commerciales.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE
Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI



■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES



5.3.7. Tableau de mouvement des capitaux propres

Libellés (en DT)	Solde avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2010	-6 944 344	0	371 980	0	11 664 152	5 091 788
Fonds commun	5 106 020	0	371 980		0	5 478 000
Réserves légales	0	0	0		0	0
Réserves facultatives	0	0	0		0	0
Report à nouveau	-23 451 873	11 401 509	0		0	-12 050 364
Résultat de l'exercice	11 401 509	-11 401 509	0		11 664 152	11 664 152
Solde au 31/12/2011	5 091 788	0	366 140	487 468	5 333 611	10 761 540
Fonds commun	5 478 000	0	366 140		0	5 844 140
Réserves légales	0	0	0		0	0
Réserves facultatives	0	0	0		0	0
Report à nouveau	-12 050 364	11 664 152	0		0	-386 212
Résultat de l'exercice	11 664 152	-11 664 152	0		5 333 611	5 333 611
Solde au 31/12/2012	10 761 540	0	369 000	487 468	-7 417 447	3 225 627
Fonds commun	5 814 140	0	369 000		0	6 183 142
Réserves légales	0	0	0		0	0
Réserves facultatives	0	0	0		0	0
Modification comptable				-487 468		-487 468
Report à nouveau	-386 212	5 333 611	0		0	4 947 400
Résultat de l'exercice	5 333 611	-5 333 611	0		-7 417 447	-7 417 447

5.3.8. Affectation des résultats des trois dernières années

En DT	2010	2011	2012
Résultat net de l'exercice	11 664 152	5 333 611	-7 417 447
Résultats reportés à l'ouverture	-12 050 364	-386 212	4 947 399
Résultats reportés à la clôture	-386 212	4 947 399	-2 470 048

5.3.9. Evolution du résultat net et du résultat technique

En DT	2010	2011	2012
Fonds de dotation	5 478 000	5 814 140	6 183 140
Résultat technique vie	-1 279 634	2 679 880	519 781
Résultat technique non vie	12 728 991	2 508 784	-8 186 334
Résultat des activités ordinaires avant impôt	11 664 152	5 333 611	-7 417 448
Résultat net	11 664 152	5 333 611	-7 417 448

5.3.10. Principaux indicateurs

Ratios prudentiels 2010 :

- Marge de solvabilité*: elle couvre le minimum réglementaire requis à raison de 23%
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 81,60%.

Ratios prudentiels 2011 :

- Marge de solvabilité*: elle couvre le minimum réglementaire requis à raison de 48,57%
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 81,23%.

Ratios prudentiels 2012:

- Marge de solvabilité*: elle couvre le minimum réglementaire requis à raison de 12,29%
- Taux de couverture des provisions techniques par les placements : 82%.

* les entreprises d'assurances doivent constituer une marge de solvabilité suffisante pour toutes les opérations dont le mode de calcul est défini par l'article 58 nouveau du code des assurances. Cette marge ne doit pas être inférieure à un minimum réglementaire déterminé selon les dispositions de l'article 58 bis dudit code.

Indicateurs d'activité (en mDT)	2010	2011	2012
<u>Principaux indicateurs:</u>			
Actifs corporels d'exploitation	1 486	1 616	1 456
Part des réassureurs dans les provisions techniques	5 400	10 568	9 716
Capitaux propres avant affectation	5 092	10 762	3 226
Passifs	210 370	225 938	238 142
Placements	164 341	170 003	170 724
Provisions techniques	201 387	209 277	226 019
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-
Dettes pour dépôts en espèces reçues des récessionnaires	5 230	9 890	5 419
Autres Dettes	2 719	2 920	3 607
Total Bilan	215 461	236 931	241 417
Capitaux permanents	206 479	220 039	229 245
Frais d'administration	13 261	14 169	17 329
Frais d'acquisition	10 823	9 979	12 088

Indicateurs d'activité propres au secteur de l'assurance (en mDT)	2010	2011	2012
Primes cédées (a)	3 272	3 556	3 161
Primes acceptées (b)	92 592	91 263	108 015
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	93 840	91 341	103 579
Sinistres réglés	53 643	61 944	72 154
Primes nettes des cessions	90 568	87 785	100 418
Provisions techniques + Capitaux propres	206 479	220 039	229 245
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	86 859	88 498	112 885

5.3.11. Principaux ratios

Ratio de structure	2010	2011	2012
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,69%	0,68%	0,60%
Placements / Total Bilan	76,27%	71,75%	70,72%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	2,51%	4,46%	4,02%
Créances / Total Bilan	12,94%	17,03%	17,81%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	2,36%	4,54%	1,34%
Passifs / Total Bilan	97,64%	95,36%	98,64%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	-	-	-
Autres Dettes / Capitaux propres avant affectation	53,40%	27,13%	111,81%
Autres Dettes / Capitaux permanents	1,32%	1,33%	1,57%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	-177,48%	98,27%	-69,69%
Frais d'administration / Chiffre d'affaires	14,32%	15,53%	16,04%
Frais d'acquisition / Chiffre d'affaires	11,69%	10,93%	11,19%

Ratios financiers propres à l'assurance	2010	2011	2012
Taux de cession = (a) / (b)	3,53%	3,90%	2,93%
Ratio combiné = (d) / (c)	92,56%	96,89%	108,98%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	-1378,09%	1617,26%	943,51%
Provisions techniques / Total Bilan	93,47%	88,33%	93,62%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	-3064,32%	3855,51%	2123,64%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	227,98%	250,66%	228,29%
Résultat technique / Primes acceptées	12,36%	5,68%	-7,10%
Provisions techniques / Primes acceptées	217,50%	229,31%	209,25%
Frais d'administration / Primes acceptées	14,32%	15,53%	16,04%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	11,69%	10,93%	11,19%

Les ratios de sinistralité par branche d'activité

Branches d'assurances	Les ratios de sinistralité par branche d'activité		
	2012	2011	2010 ⁽¹⁾
	S/P (%)	S/P (%)	S/P (%)
Incendie	15	341	
Transport	6	9	
Risques divers	39	57	
Risques spéciaux	-4	34	
Automobile	85	82	
Vie	20	15	
Maladie	86	-	

(1) Les pourcentages par branche pour l'année 2010 ne figurent pas dans le rapport du comité général des assurances pour l'année 2010.

5.4. Renseignements sur les états financiers provisoires au 31 décembre 2013, ayant fait l'objet d'un examen limité

5.4.1. Etats financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013

5.4.1.1. Bilans provisoires au 31 décembre 2013

Annexe 1

Bilan arrêté au 31/12/2013 (provisoire)
(Exprimé en dinars)

ACTIF	2013			2012
	Brut	Amortissements et provisions	Net	Net
Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT				
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	904 925	891 420	13 505	51 211
AC13- Fonds commercial	297 034	28 534	268 500	114 263
	1 201 959	919 954	282 005	165 474
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 329 256	1 568 228	761 028	990 587
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	877 085	560 383	316 702	387 093
AC23- Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900	77 900
	3 284 241	2 128 611	1 155 630	1 455 580
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311 -Terrains et constructions d'exploitation	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	140 000	0	140 000	60 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331 - Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FC.P	27 968 542	2 478 142	25 490 400	23 822 123
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	119 215 551		119 215 551	122 291 591
AC334- Autres prêts	1 889 607		1 889 607	1 412 199
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504		1 978 504	2 611 854
AC33- Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	37 044		37 044	187 533
	177 363 939	2 970 782	174 393 157	170 724 122
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	983 109		983 109	1 010 381
AC520-Provision d'assurance vie	3 812 215		3 812 215	3 530 281
AC530-Provision pour sinistres vie	544 525		544 525	349 017
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 597 623		4 597 623	4 826 430
	9 937 472		9 937 472	9 716 108
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 026 037		1 026 037	1 423 734
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	38 222 183	3 915 514	34 306 668	26 911 961
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	10 015 026		10 015 026	8 416 325
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 283 960		3 283 960	3 618 127
AC63-Autres créances				
AC631 -Personnel	387 932		387 932	357 264
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633-Débiteurs divers	1 786 864		1 786 864	2 279 599
	54 722 001	3 915 514	50 806 487	43 007 010
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 272 038	196 346	7 075 692	8 214 527
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 905 019		4 905 019	4 439 700
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731 -Intérêts et loyers acquis et non échus	3 874 841		3 874 841	3 674 535
AC733-Autres comptes de régularisation	19 784		19 784	19 784
	16 071 682	196 346	15 875 336	16 348 546
Total de l'actif	262 581 294	10 131 207	252 450 087	241 416 840

Annexe 2

Bilan arrêté au 31/12/2013 (provisoire)

(Exprimé en dinars)

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	2013	2012
Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT		
Capitaux propres		
CP1-Fonds communs	6 503 402	6 183 142
CP2-Réserves et primes liées au capital	0	0
CP3-Résultats reportés	-2 957 517	4 459 932
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice	3 545 885	10 643 074
CP6-Résultat de l'exercice	434 144	-7 417 447
Total capitaux propres avant affectation	3 980 029	3 225 627
PA1-Autres passifs financiers		
PA13-Autres emprunts	924 072	1 991 709
	924 072	1 991 709
PA2-Provisions pour autres risques et charges		
PA23-Autres provisions	50 000	50 000
	50 000	50 000
PA3-Provisions techniques brutes		
PA310-Provisions pour primes non acquises	40 758 836	38 025 848
PA320-Provisions assurance vie	26 744 691	24 262 109
PA330-Provision pour sinistre (vie)	3 295 057	2 413 501
PA331-Provision pour sinistres (non vie)	164 796 664	160 313 973
PA361-Autres provisions techniques (non vie)	603 746	1 003 543
	236 198 994	226 018 974
PA5-Dettes pour dépôts en espèces reçues des réassureurs	4 313 428	5 418 591
PA6-Autres dettes		
PA61-Dettes nées d'opérations d'assurance directe	0	0
PA62-Dettes nées d'opérations de réassurance	1 784 092	714 676
PA63-Autres dettes		
PA631-Dépôts et cautionnements reçus	74 400	72 096
PA632- Personnel	0	0
PA633-Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques	2 394 986	2 105 966
PA634-Créditeurs divers	1 297 846	714 216
	5 551 324	3 606 954
PA7-Autres passifs		
PA71-Comptes de régularisation Passif	53 389	53 389
PA712-Autres comptes de régularisation Passif	1 378 852	1 051 596
	1 432 241	1 104 985
Total du passif	248 470 058	238 191 214
Total des capitaux propres et du passif	252 450 087	241 416 840

5.4.1.2. Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance
Non Vie provisoire, arrêté au 31 décembre 2013

Annexe 3

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non Vie (provisoire)

(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2013			2012
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRNV1-Prime acquises				
PRNV 11-Primes émises et acceptées	112 600 281	-4 005 296	108 594 985	97 702 146
PRNV 12-Variation de la provision pour primes non acquises	-2 732 988	-27 272	-2 760 259	-4 266 082
	109 867 293	-4 032 567	105 834 726	93 436 064
PRNT3-Primes de placements alloués, transférés de l'état de résultat	4 975 194	0	4 975 194	4 590 809
PRNV2-Autres produits techniques	0	0	0	0
CHNV1-Charges de sinistres				
CHNV 11-Montants payés	-81 518 486	3 058 894	-78 459 592	-71 312 459
CHNV 12-Variation de provision pour sinistres	-4 482 690	-228 807	-4 711 496	-7 921 950
	-86 001 176	2 830 087	-83 171 089	-79 234 409
CHNV2-Variation des autres provisions techniques	399 797	0	399 797	-405 696
CHNV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	0	0	0
CHNV4-Frais d'exploitation				
CHNV 41-Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782
CHNV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815
CHNV 43-Frais d'administration	-17 241 289		-17 241 289	-16 759 026
CHNV 44-Commissions reçues des réassureurs		612 229	612 229	412 890
	-29 435 625	612 229	-28 823 396	-26 573 103
CHNV5-Autres charges techniques				
RTNV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-194 516	-590 251	-784 768	-8 186 334

5.4.1.3. Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie provisoire, arrêté au 31 décembre 2013

Annexe 4

Etat de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance Vie (provisoire) (Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2013			2012
	Opérations brutes	Cessions et/ou rétrocessions	Opérations nettes	Opérations nettes
PRV1-Primes				
PRV 11-Primes émises et acceptées	6 392 121	-937 903	5 454 218	6 983 110
	6 392 121	-937 903	5 454 218	6 983 110
PRV2-Produits des placements				
PRV 21-Revenus des placements	806 018		806 018	665 477
PRV 22-Produits des autres placements	61 122		61 122	38 181
PRV 23-Reprise de corrections de valeurs sur placements	11 960		11 960	54 591
PRV 24-Profits provenant de la réalisation des placements			0	0
	879 101	0	879 101	758 249
CHV1-Charges de sinistres				
CHV 11-Montants payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120
CHV 12-Variation de provision pour sinistres	-881 555	195 508	-686 047	-137 594
	-2 062 460	532 520	-1 529 940	-979 714
CHV2-Variation des autres provisions techniques				
CHV 21-Provisions d'assurance vie	-2 482 582	281 934	-2 200 648	-4 375 089
CHV 22-Autres provisions techniques				
	-2 482 582	281 934	-2 200 648	-4 375 089
CHV3- Participation aux bénéfices et ristournes	0	727	727	0
CHV4-Frais d'exploitation				
CHV 41-Frais d'acquisition	-921 211		-921 211	-1 353 069
CHV 42-Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634
CHV 43-Frais d'administration	-632 887		-632 887	-570 365
CHV 44-Commissions reçues des réassureurs		251 335	251 335	253 211
	-1 567 455	251 335	-1 316 120	-1 722 857
CHV5-Autres charges techniques				
CHV9-Autres charges techniques				
CHV 91-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-35 394		-35 394	-40 594
CHV 92-Correction de valeur sur placements	-88 125		-88 125	-79 900
CHV 93-Pertes provenant de la réalisation des placements	-30 639		-30 639	-23 424
	-154 158	0	-154 158	-143 919
RTV-Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 004 566	128 614	1 133 180	519 781

5.4.1.4. Etat de résultat provisoire, arrêté au 31 décembre 2013

Annexe 5

Etat de résultat (provisoire)
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2013	2012
RTNV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-784 768	-8 186 334
RTV- Sous total (Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie)	1 133 180	519 781
PRNT1-Produits des placements (assurances et/ou réassurance non vie)		
PRNT11-Revenus des placements	5 626 749	5 238 536
PRNT12-Produits des autres placements		
PRNT13-Reprise de corrections de valeurs sur placements	426 691	300 555
PRNT14-Profits provenant de la réalisation des placements	83 493	429 730
	6 136 933	5 968 821
CHNT1-Charges des placements		
CHNT11-Charges de gestion des placements y compris les charges d'intérêts	-247 083	-319 551
CHNT12-Correction de valeur sur placements	-615 193	-628 960
CHNT13-Pertes provenant de la réalisation des placements	-213 890	-184 394
	-1 076 167	-1 132 905
CHNT2-Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	-4 975 194	-4 590 809
PRNT2-Autres produits non techniques	160	4 000
CHNT3-Autres charges non techniques		
Résultat provenant des activités ordinaires	434 144	-7 417 447
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	434 144	-7 417 447
Résultat net de l'exercice	434 144	-7 417 447

5.4.1.5. **Tableau des engagements reçus et donnés provisoires, arrêté au
31 décembre 2013**

Annexe 6

**Tableau des engagements reçus et donnés (provisoire)
(Exprimé en dinars)**

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2013	2012
HB1-Engagements reçus	1 446 814	762 218
HB2-Engagements donnés		
HB21-Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées		
HB22-Titres et actifs acquis avec engagement de revente		
HB23-Autres engagements sur titres, actifs ou revenus		
HB24-Autres engagements donnés		
HB3-Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires		
HB4-Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution		
HB5-Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance		
HB6-Autres valeurs détenues pour compte de tiers		

5.4.1.6. Etat de flux de trésorerie provisoires, arrêté au 31 décembre 2013

Annexe 7

Etat de flux de trésorerie (provisoire)
(Exprimé en dinars)

Situation arrêtée au 31 Décembre / en DT	2013	2012
Flux de trésorerie liés à l'exploitation		
Encaissements des primes reçues des assurés	122 064 806	109 369 893
Sommes versées pour paiements des sinistres	-79 957 565	-70 581 398
Commissions versées aux intermédiaires	-12 338 670	-10 788 260
Encaissements des sinistres pour cessions	8 823	8 280
Décaissements des primes pour cessions	-1 794 305	-1 362 396
Commissions reçues des cessions	84 497	79 299
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 459 277	-9 640 065
Variation des espèces reçues des cessionnaires	687 484	645 192
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-56 674 105	-84 798 655
Encaissements liés à la cession de placements financiers	54 496 759	86 687 496
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-18 207 243	-16 165 789
Produits financiers reçus	5 989 813	6 578 517
Autres mouvements	397 323	454 200
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	5 298 340	10 486 314
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-5 610 177	-7 415 253
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-80 000	-62 900
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation		
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation		
Autres mouvements		
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-5 610 177	-7 478 153
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	320 260	369 002
Encaissements provenant d'emprunts	0	0
Remboursement d'emprunts	-1 067 257	-1 008 291
Augmentations/Diminution des ressources spéciales		
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-746 997	-639 289
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	-1 138 835	2 368 872
Trésorerie de début d'exercice	8 410 873	6 042 001
Trésorerie de fin d'exercice	7 272 038	8 410 873

5.4.2. Notes aux états financiers provisoires, arrêtés au 31 décembre 2013

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

Dénomination sociale : Assurances Mutuelles El Ittihad

Siège social : 15, rue de Mauritanie, 1002 Tunis

Téléphone : +216 71 78 39 95/ 71 78 45 44

Fax : +216 71 78 88 10

Email : ami.ass@planet.tn **Site web** : www.assurancesami.com

Emanation de la coopérative d'assurance El Ittihad, Assurances Mutuelles Ittihad « AMI » a été créée en 2003 dans le cadre d'un assainissement technique et financier. Elle a pour objet en Tunisie comme à l'étranger, la réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances.

Le fonds commun s'élève à 6 503 402 DT au 31 Décembre 2013. Il représente le cumul des droits d'adhésion de 20 DT chacun versés par tous les adhérents depuis la création de l'AMI et qui sont actuellement assurés ou non assurés .

La mutuelle est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92-24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94-10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97-24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002-37 du 1^{er} Avril 2002.

La mutuelle distribue ses produits et services à travers un groupe de professionnel composant son réseau de souscription qui comprend 120 agences, 07 point de vente, 29 courtiers, 6 conseillers clients et une succursale répartis sur tout le territoire Tunisien.

L'effectif du personnel au 31/12/2013 se présente comme suit :

Cadres	183
Employés	120
Contractuels	20
Total	323

II – FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Dans le cadre de sa restructuration financière et juridique, l'AGE tenue le 28/12/2013 a pris les décisions suivantes qui sont actuellement en cours d'exécution :
 - L'approbation du rapport du conseil d'administration portant sur l'opération de restructuration d'AMI Assurances ;
 - La transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme ;
 - La conversion du fonds commun en capital social ;
 - L'ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;
 - La fixation du prix de souscription par action ;
 - La modification des statuts d'AMI Assurances.
- L'augmentation des règlements sinistres de 9,8 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 72,9 MDT en 2012 à 82,7 MDT en 2013.

- L'augmentation du chiffre d'affaires de 11 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 108 MDT en 2012 à 119 MDT en 2013
- La constatation d'un résultat bénéficiaire de 434 144 DT.

III - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

A - NOTE SUR LE RESPECT DES NORMES COMPTABLES TUNISIENNES

Les états financiers relatifs à la période allant du 1^{er} janvier au 31 Décembre 2013, ont été arrêtés conformément aux principes et méthodes comptables prévus par les normes comptables tunisiennes tels que définis par la loi 96-112 et le décret 96-2459 du 30 décembre 1996 et notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, 27, 28, 29, 30 et 31) relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ ou de réassurance (arrêté du ministre de finances du 26 juin 2000).

B - BASE DE MESURE

Les éléments inscrits en comptabilité sont évalués au coût historique.

Les méthodes d'évaluation et de présentation adoptées pour l'arrêté des comptes de 2013 n'ont pas connu de changement par rapport à celles retenues pour l'arrêté des comptes de 2012.

C - METHODES COMPTABLES PERTINENTES

C 1 : Les actifs incorporels et corporels

Les immobilisations sont inscrites à l'actif à leurs coûts historiques (valeurs du transfert ou d'acquisition).

Les immobilisations sont amorties linéairement compte tenu des taux pratiqués ci après :

▪ Fonds commercial	5%
▪ Logiciels	33%
▪ Constructions	5%
▪ Matériels de transport	20%
▪ Matériel et mobilier de bureau	10%
▪ Matériel informatique	15%
▪ Agencements et Aménagements	10%

La gestion des actifs admis en représentation des provisions techniques n'est pas organisée selon le principe du cantonnement tel que prévu par l'article 30 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 2 : Les placements

C 2-1- Les placements immobiliers :

Les terrains et les constructions figurent au bilan pour leur valeur nette comptable. Les valeurs brutes correspondent à leur valeur d'évaluation lors du transfert (anciens biens immobiliers), ou à leur coût d'acquisition (nouvelles acquisitions). Les constructions font l'objet d'un amortissement sur une base linéaire.

C 2-2- Autres placements

- Coût d'entrée des titres

Les titres cotés et les titres non cotés sont comptabilisés en participations pour leurs coûts d'acquisition (valeur boursière ou valeur d'émission).

Les frais accessoires, tels que les commissions boursières et les frais de courtage, sont comptabilisés en charges.

Les emprunts obligataires et les bons de trésor (titres à revenus fixes) sont comptabilisés à leur prix d'acquisition hors frais accessoires sur achats et hors coupons courus à l'achat.

- Evaluation à la date de clôture

Les titres des sociétés cotées en bourse font l'objet d'une évaluation selon le cours boursier moyen du mois de décembre.

Les titres des sociétés non cotées font l'objet d'une évaluation à la valeur mathématique.

Aussi bien pour les titres cotés que les titres non cotés, les plus-values latentes ne sont pas constatées et les moins-values latentes sont provisionnées.

- Revenus des actions

Les dividendes sont constatés parmi les produits de l'exercice au cours duquel le droit au dividende est établi (décision de distribution par l'organe compétent).

C 3 : Les créances

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

- Les créances nées d'opérations d'assurance directe enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance (IDA, FTUSA...).
- Les créances nées d'opération de réassurance enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.
- Les autres créances enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et/ou de réassurance, tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

La provision pour dépréciation des créances, constatée et présentée à l'actif en diminution des postes concernés, couvre le risque de non recouvrement, calculé sur la base de la balance par âge des créances et des taux de risque de non recouvrement estimé en fonction de l'antériorité des créances. Ces taux sont les suivants :

▪ créances de 2010 et antérieur	: 100%
▪ créances de 2011	: 50%
▪ créances de 2012	: 20%

C 4 : Les provisions techniques

C 4-1 : Provisions spécifiques à l'assurance vie :

- **Les provisions mathématiques :** Les provisions mathématiques correspondent à la date d'inventaire à la différence entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés. Elles sont déterminées par la direction vie contrat par contrat conformément aux notes techniques certifiées par un actuaire et en respect du décret du ministre des finances du 25 janvier 2009.
- **Provision pour sinistres à payer :** Cette provision enregistre le montant estimé de la dette de l'AMI envers les assurés au titre des sinistres survenus, rachats et arrivés à échéance déclarés jusqu'à la date de clôture des états financiers mais non encore réglés à cette date. Elle est évaluée dossier par dossier. Elle tient compte également des sinistres survenus mais non déclarés à la date de clôture du bilan (IBNR) conformément à l'article 21 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27/02/2001.

C 4-2 : Provisions spécifiques à l'assurance non vie :

- **Provisions pour primes non acquises :** La provision pour primes non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de la prime. Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du Ministre des Finances du 27 février 2001.

En réassurance conventionnelle, la provision pour primes non acquises à la charge des réassureurs est calculée selon les méthodes stipulées dans les traités de réassurance.

- **Provisions pour sinistres à payer :** Les sinistres à payer sont évalués dossier par dossier et donnent lieu à une mise à jour permanente.

La provision pour sinistres à payer des diverses branches tient compte également des tardifs qui sont évalués selon l'expérience de la société et en application de la circulaire n°258 de l'année 2010 du ministre des finances.

Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre (2% pour la PSAP auto corporelle et 5% pour les autres).

La provision pour sinistres à payer à la charge des réassureurs est calculée par application des traités de réassurance.

- **Provision pour risques en cours :** Elle est calculée selon la démarche suivante :
 - Le total de la charge de sinistre et de 50% des frais d'administration et d'acquisition rattachés à l'exercice est rapporté au total des primes acquises relatives à la même période.
 - Le rapport défini précédemment est établi par branche d'assurance. L'écart constaté par rapport à 100 % est appliqué à la prime non acquise. Le résultat de cette opération constitue la provision pour risque en cours.
- **Provision d'égalisation :** Cette provision comprend tous les montants qui sont provisionnés conformément aux dispositions légales et réglementaires permettant d'égaliser les fluctuations des taux de sinistres pour les années à venir ou de couvrir des risques spéciaux notamment grêle, assurance crédit et assurance caution.

Elle est alimentée pour chacun des exercices successifs par un prélèvement de 75% sur l'excédent technique éventuel apparaissant dans la catégorie jusqu'au moment où la provision sera égale ou supérieure à 200% des primes ou cotisation d'assurance de l'exercice.

C 5- Les revenus :

Les revenus sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente.

Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

C 6- Les charges par destination :

Les charges de fonctionnement sont considérées comme des charges techniques qui contribuent à la formation du résultat technique.

Ces charges comptabilisées initialement dans les comptes de la classe 9 sont réparties suivant les destinations suivantes :

- Frais d'acquisition
- Frais d'administration.

L'affectation des frais généraux par nature aux diverses destinations s'effectue directement par l'application informatique. La répartition des charges par destination entre les branches est proportionnelle au chiffre d'affaires.

C 7- Affectation des produits nets des placements :

Les produits nets de placements incluent les charges et produits des placements, les profits et pertes de change, les dotations aux amortissements des immeubles de placement, les provisions pour dépréciation des titres et leurs reprises, les plus ou moins values de cession des titres.

Ils sont répartis entre les états techniques non-vie et vie et l'état de résultat au prorata des provisions techniques et des capitaux propres.

L'affectation de ces produits nets non-vie à chaque catégorie est effectuée au prorata des provisions techniques moyennes ((provisions techniques à l'ouverture + provisions techniques à la clôture) / 2).

C 8- Primes à annuler :

Le montant des primes à annuler au titre de l'exercice est égal à celui le plus élevé entre :

- Les primes émises nettes d'annulation de l'exercice multipliées par le taux des annulations réalisées en 2013 sur 2012 et antérieurs.
- Les primes annulées effectivement du 1^{er} janvier 2013 jusqu'à la date de l'arrêté des états financiers.

C 9- Frais d'acquisition reportés :

Les frais d'acquisition des contrats, incluant notamment les commissions d'acquisition et les frais internes liés à l'établissement des contrats, sont répartis sur la durée de vie des contrats selon les mêmes règles que la provision pour primes non acquises.

La part des frais d'acquisition relative à la période comprise entre la date de clôture de l'exercice et la date d'échéance de la prime est constatée à l'actif du bilan dans le poste « frais d'acquisition

reportés » inclus dans les autres éléments d'actif. La variation des frais d'acquisition reportés est comprise dans les frais d'exploitation au compte de résultat.

Ces frais sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient des frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition aux primes émises.

D – DEROGATIONS

Par dérogation aux dispositions de l'arrêté du ministre des finances du 27 février 2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation et de la norme comptable n° 29 relative aux provisions techniques, il n'a pas été procédé au calcul des provisions techniques suivantes en raison de l'absence d'informations nécessaires et de leur impact non significatif sur les états financiers:

- **Provision pour risque d'exigibilité des engagements techniques** : Elle correspond à la différence, calculée pour les placements, entre le montant global de la valeur de marché et la valeur comptable nette des placements concernés quand cette différence est négative.

L'absence d'un marché actif notamment pour les placements immobiliers rend difficile la détermination de cette provision.

- **Provision pour frais de gestion** : Elle a pour objet de couvrir les charges de gestion futures des contrats non couverts par des chargements sur primes ou par des prélèvements sur produits financiers.

Les charges de gestion futures des contrats correspondent à la valeur actuelle probable de l'ensemble des frais qui seront engagés après la date de clôture pour couvrir les charges de gestion des contrats et le règlement des sinistres et des rachats.

- **Provision pour participation aux bénéfices** : Elle comprend les montants destinés aux assurés ou aux bénéficiaires sous la forme de participations aux bénéfices et de ristournes dans la mesure où ces derniers n'ont pas été crédités aux assurés ou ne sont pas inclus dans un fonds spécial. Le montant de la participation aux bénéfices est déterminé par rapport aux obligations contractuelles.

- **Provision pour sinistres à payer (sinistres matériels - branche auto) selon les méthodes statistiques** : L'AMI calcule la provision pour sinistres à payer en se basant uniquement sur la méthode d'évaluation par dossier et non pas la plus élevée des trois méthodes réglementaires suivantes :

- ✓ évaluation par dossier
- ✓ évaluation par référence au coût moyen des sinistres des exercices antérieurs
- ✓ évaluation basée sur les cadences de règlement

- **Provision pour égalisation vie** : Elle est destinée à faire face aux fluctuations de sinistralité afférentes aux opérations d'assurance de groupe contre le risque décès.

III - NOTES SUR LE BILAN :**AC1 – Actifs incorporels**

Le solde brut de ce poste est de 1 201 959 DT à la fin de l'exercice 2013 contre 1 024 537 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 177 422 DT et il se détaille comme suit :

Désignations	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Logiciels	904 925	886 812	18 113
▪ Indemnité compensatrice (fonds commercial)	297 034	137 725	159 309
Total	1 201 959	1 024 537	177 422

Le total des amortissements des actifs incorporels au 31/12/2013 est de 919 954 DT.

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Le solde brut de cette rubrique au 31/12/2013 s'élève à 3 284 241 DT contre 3 204 273 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 79 968 DT se détaillant comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ AAI siège	835 574	832 580	2 994
▪ Matériel de transport	300 146	300 146	0
▪ Matériel informatique	1 193 536	1 130 242	63 294
▪ Matériel et mobilier de bureau	877 085	863 405	13 680
▪ Dépôts et cautionnements	77 900	77 900	0
Total	3 284 241	3 204 273	79 968

Le total des amortissements des actifs corporels d'exploitation au 31/12/2013 est de 2128 611 DT.

AC3 – Placements

Les placements nets totalisent la somme de 174 393 157 DT en 2013 contre 170 724 122 DT en 2012, soit une augmentation de 3 669 035 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2013	Amort/Prov. 2013	Placement Net 2013	Placement Net 2012	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822	5 303 229
▪ Parts dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	60 000	1 639 990
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123	1 668 277
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	119 215 551	0	119 215 551	122 291 591	-3 076 040
▪ Autres dépôts et Prêts	3 905 155	0	3 905 155	4 211 586	-306 431
Total	177 363 939	2 970 782	174 393 157	170 724 122	3 669 035

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

AC31- Terrains et constructions :

Le solde brut de ce poste s'élève à 26 134 690 DT au 31/12/2013. Le détail de ce poste se présente ainsi :

	31/12/2013	31/12/2012
▪ Terrains	464 500	464 500
▪ Terrain aux jardins du Lac de Tunis	4 188 800	4 188 800
▪ Terrain à Sfax	116 899	116 899
▪ Immeuble siège	696 300	696 300
▪ Garage rue MZ Bourguiba	104 000	104 000
▪ Immeuble Sfax	864 732	864 732
▪ Immeuble Sousse	349 800	349 800
▪ Immeuble Bizerte	327 660	327 660
▪ Immeuble Gabès	87 100	87 100
▪ Immeuble Nabeul	48 300	48 300
▪ Immeuble encours LAC	18 878 536	13 533 813
▪ Immeuble encours Menzel Bourguiba	8 064	0
Total	26 134 690	20 781 903

L'amortissement des immeubles au 31/12/2013 s'élève à 492 640 DT.

AC331- Actions et autres titres à revenus variables :

Le solde brut de ce poste s'élève à 27 968 542 DT au 31/12/2013 contre 26 080 306 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 888 236 DT.

Cette rubrique englobe les parts sociales et actions détenues dans le capital des sociétés sur lesquelles l'AMI n'exerce ni un contrôle ni une influence notable.

Le détail de cette rubrique se présente ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Actions cotées	15 442 988	11 359 768	4 083 220
▪ Actions non cotées	1 319 608	1 319 608	0
▪ SICAV obligataire	1 638 657	4 134 912	-2 496 255
▪ Fond commun de placement	9 567 289	9 266 018	301 271
Total	27 968 542	26 080 306	1 888 236

Cette rubrique est provisionnée au 31/12/2013 pour 2 478 142 DT constituée essentiellement sur la participation « l'hôtel AMILCAR » (969 992 DT).

AC332 - Obligations et autres titres à revenus fixes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 119 215 551 DT au 31/12/2013 contre 122 291 591 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 3 076 040 DT.

Cette rubrique englobe les emprunts obligataires, les comptes à terme et les bons de caisse et se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Emprunts obligataires	26 567 335	27 321 365	-754 030
▪ Bons de trésors et assimilés	35 913 216	38 235 226	-2 322 010
▪ Comptes de dépôts placements	49 605 000	45 475 000	4 130 000
▪ Bons de caisse	7 130 000	11 260 000	-4 130 000
Valeur brute	119 215 551	122 291 591	-3 076 040

AC334 - Autres Prêts :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 1 889 607 DT contre 1 412 199 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 477 408 DT due essentiellement aux prêts accordés sur fonds social.

AC 335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers :

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 1 978 504 DT au 31/12/2013 contre 2 611 854 DT au 31/12/2012, soit une diminution 633 350 DT. Ce solde se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Dépôt auprès de la TGT	1 978 504	2 611 854	- 633 350
Total	1 978 504	2 611 854	- 633 350

AC34 - Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes :

Le solde brut de cette rubrique s'élève au 31/12/2013 à 37 044 DT contre 187 533 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 150 489 DT.

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques s'élève à 9 937 472 DT au 31/12/2013 contre 9 716 108 DT au 31/12/2012, soit une variation positive de 221 364 DT.

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	983 109	1 010 381	-27 272
▪ Provision d'assurances vie	3 812 215	3 530 281	281 934
▪ Provision pour sinistres vie	544 525	349 017	195 508
▪ Provision pour sinistres non vie	4 597 623	4 826 430	-228 807
Total	9 937 472	9 716 108	221 364

AC6 – Créances

AC611- Primes acquises et non émises :

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 026 037 DT au 31/12/2013 contre 1 423 734 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 397 697 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2013	2012	Variation
▪ Groupe	1 026 037	1 279 052	-253 015
▪ Vie	0	144 682	-114 083
Total	1 026 037	1 423 734	-397 697

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2013 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

AC612- Créances nées d'opérations d'assurance directe

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 38 222 183 DT au 31/12/2013 contre 29 827 475 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 8 394 708 DT et se détaille ainsi :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Primes à annuler	(a)	- 1 108 526	- 1 124 659	16 133
▪ Agences-succursales	(b)	39 330 709	30 952 134	8 378 575
Total		38 222 183	29 827 475	8 394 708

La provision relative à l'ancienneté des créances nées d'opérations d'assurance directe s'élève à 3 915 514 DT.

(a) Primes à annuler

Le solde de ce poste s'élève à - 1 108 526 DT au 31/12/2013. Ce montant est déterminé en appliquant le même taux d'annulation des primes 2012 effectué en 2013 multiplié par les émissions terme 2013.

(b) Agences- succursales

Ce poste présente un solde compensé de 39 330 709 DT au 31/12/2013. Il comprend les soldes débiteurs et créditeurs des agents et succursales.

AC613- Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

La valeur brute de cette rubrique s'élève à 10 015 026 DT au 31/12/2013 contre 8 416 325 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 598 701 DT et se détaille ainsi :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Comptes de liaison		7 969 608	6 370 907	1 598 701
▪ Créances ind. Sub. à la sté d'assurance (a)		2 045 418	2 045 418	0
Total		10 015 026	8 416 325	1 598 701

(a) Le solde de ce poste s'élève à 2 045 418 DT au 31/12/2013 et n'a pas varié par rapport à 2012. Il représente la créance de la société AMI dans le cadre de la convention IDA et hors IDA.

Le règlement de cette créance est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés (F.G.A) de la dette d'EL ITTIHAD envers les autres compagnies. Le solde de ce poste se détaille comme suit :

Compagnie	Montant
▪ STAR	931 339
▪ COMAR	227 015
▪ GAT	192 474
▪ MAE	153 238
▪ CARTE	64 663
▪ CTAMA.MGA	42 348
▪ DAHMAN.UAP	707
▪ MAGHREBIA	274 069
▪ LLOYD	149 962
▪ SALIM	9 603
Total	2 045 418

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 3 283 960 DT au 31/12/2013 contre 3 618 127 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 334 167 DT et s'analyse comme suit :

Désignation	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ TUNIS RE	0	9 201	-9 201
▪ AFRICA RE	74 898	180 965	-106 067
▪ WAULBAUM	0	93 105	-93 105
▪ NASCO	194 384	242 250	-47 866
▪ BEST RE	2 831 140	2 947 025	-115 885
▪ MARE	0	140 465	-140 465
▪ KOLNISCHE RUCK	4 854	4 854	0
▪ SCOR	129 039	0	129 039
▪ HANNOVERLIFE	49 383	0	49 383
▪ AUTRES	262	262	0
Total	3 283 960	3 618 127	-334 167

AC63 – Autres créances

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 2 174 796 DT au 31/12/2013 contre 2 636 863 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 462 067 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
Personnel	387 932	357 264	30 668
Débiteurs divers EL ITTIHAD	1 134 400	1 134 400	0
Autres débiteurs	24 375	1 784	22 591
Compte d'attente	608 460	1 123 786	-515 326
Amort DIFF/Prix de remboursement	19 629	19 629	0
Total	2 174 796	2 636 863	-462 067

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoirs en banques, CCP, chèques et caisses

Le solde brut de cette rubrique s'élève à 7 272 038 DT au 31/12/2013 contre 8 410 873 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 1 138 835 DT. Le solde de cette rubrique se détaille comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 626	1 706 805	107 821
▪ Banques AMI	4 847 421	6 096 076	-1 248 655
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767	606 948	1 819
▪ CCP	924	1 044	-120
▪ Caisse	298	0	298
Total	7 272 038	8 410 873	-1 138 835

(a) Le montant des banques non encore transférées au nom de l'AMI se détaille comme suit :

Désignation	Montant
Montant des comptes bancaires transférés	1 714 159
Montant réellement transféré aux comptes bancaires de l'AMI	-1 105 392
Soldes non encore transférés aux comptes bancaires de l'AMI	608 767

AC721 – Frais d'acquisition reportés

Le solde de ce compte s'élève à 4 905 019 DT au 31/12/2013 contre 4 439 700 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 465 319 DT.

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Le solde de cette rubrique qui s'élève à 3 894 625 DT au 31/12/2013 contre 3 694 319 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 200 306 DT et se détaillant comme suit :

Désignation	Montant
▪ Intérêts courus et non échus	3 874 841
▪ Charges payées ou comptabilisées d'avance	19 784
Total	3 894 625

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat 2013	Situation au 31/12/2013
Fonds commun	6 183 142	-	320 260	-	-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-	-	-	0
Réserves facultatives	0	-	-	-	-	0
Modification comptable	-487 468	487 468	-	-	-	0
Report à nouveau	4 947 400	-7 904 917	-	-	-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-	-	434 144	434 144
Total	3 225 627	0	320 260	0	434 144	3 980 029

Le Fonds commun est composé des parts de 20 dinars chacune.

PA1 – Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 924 072 DT au 31/12/2013. Ce montant correspond au reste d'un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%.

PA2 – Provisions pour autres risques et charges

Les provisions pour autres risques et charges totalisent 50 000 DT au 31/12/2013. Il s'agit d'une provision pour risques fiscal et social.

PA3 – Provisions techniques brutes

Cette rubrique totalise 236 198 994 DT au 31/12/2013 contre 226 018 974 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 10 180 020 DT détaillée comme suit :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Provision pour primes non acquises	(*)	40 758 836	38 025 848	2 732 988
▪ Provision mathématique vie	(a)	26 744 691	24 262 109	2 482 582
▪ Provision pour sinistres à payer vie		3 295 057	2 413 501	881 556
▪ Provision pour sinistres à payer non vie	(*)	164 796 664	160 313 973	4 482 691
▪ Provision pour égalisation		0	0	0
▪ Provision pour risques en cours		603 746	1 003 543	-399 797
Total		236 198 994	226 018 974	10 180 020

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

(a) Provision mathématique vie

Cette provision a été déterminée conformément aux notes techniques. La société a appliqué les dispositions du décret du ministre des finances du 05 janvier 2009, modifiant l'arrêté du 27 février 2001, fixant la liste, le mode du calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont diminué de 1 105 163 DT pour passer à 4 313 428 DT au 31/12/2013 contre 5 418 591 DT au 31/12/2012.

Cette rubrique comprend les sommes prélevées sur les cessionnaires en garantie de leurs engagements envers les assurés de la mutuelle et se détaille comme suit :

Libellés		31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Dettes pour dépôt de primes		983 109	1 010 380	-27 271
▪ Dettes pour dépôt de sinistre		3 330 319	4 408 211	-1 077 892
Total		4 313 428	5 418 591	-1 105 163

PA6 – Autres dettes

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurances

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont 1 784 092 DT au 31/12/2013 contre 714 676 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 1 069 416 DT.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes s'élèvent à 3 767 232 DT au 31/12/2013 contre 2 892 278 DT au 31/12/2012, soit une augmentation de 874 954 DT. Cette rubrique se détaille ainsi :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪ Dépôts et cautionnements reçus	74 400	72 096	2 304
▪ Etat, impôt et taxes	2 394 986	2 105 966	289 020
▪ Crédoeurs divers EL ITTIHAD	629 973	687 450	-57 477
▪ Autres crédoeurs divers	667 873	26 766	641 107
Total	3 767 232	2 892 278	874 954

PA7 - Autres Passifs

PA 71 - Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs sont passés de 1 104 985 DT en 2012 à 1 432 241 DT en 2013, soit une augmentation de 327 256 DT et s'analyse comme suit :

Libellés	31/12/2013	31/12/2012	Variation
▪Provision pour congés payés	456 825	294 713	162 112
▪Charges à payer	908 386	743 242	165 144
▪Amort. Diff / prix de remboursement	13 641	13 641	0
▪Intérêts précompte UBCI Tunis	53 389	53 389	0
Total	1 432 241	1 104 985	327 256

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1- Primes acquises

Les primes acquises non vie totalisent en 2013 la somme nette de réassurances de 105 834 726 DT contre 93 436 064 DT en 2012 soit une variation nette de 12 398 662 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Primes émises et acceptées	112 600 281	-4 005 296	108 594 985	97 702 146	10 892 839
Variation de la PPNA	-2 732 988	-27 272	-2 760 259	-4 266 082	1 505 823
Total	109 867 293	-4 032 567	105 834 726	93 436 064	12 398 662

PRNT3- Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 4 590 809 DT en 2012 à 4 975 194 DT en 2013 soit une variation positive de 384 385 DT.

CHNV1- Charges de sinistres

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 83 171 089 DT en 2013 contre 79 234 409 DT en 2012 soit une variation négative de 3 936 680 DT Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-81 518 486	3 058 894	-78 459 592	-71 312 459	-7 147 133
Variation de la PSAP	- 4 482 690	-228 807	-4 711 496	-7 921 950	3 210 454
Total	- 86 001 176	2 830 087	-83 171 089	-79 234 409	-3 936 680

CHNV2- Variation des autres provisions techniques

Le poste Variation des autres provisions techniques est passé de -405 696 en 2012 à 399 797 DT en 2013 soit une variation positive de 805 493 DT détaillée comme suit :

Libellés	2013	2012	Variation
Var. Provisions pour égalisation	0	110 379	-110 379
Var. Provisions pour risque en cours Incendie	343 276	144 192	199 084
Var. Provisions pour risque en cours Auto	56 521	-660 267	716 788
Total variation	399 797	-405 696	805 493

CHNV4 - Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 28 823 396 DT en 2013 contre 26 573 103 DT en 2012 soit une variation négative de 2 250 293 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-12 673 011		-12 673 011	-10 734 782	-1 938 229
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	478 675		478 675	507 815	-29 140
▪ Frais d'administration	-17 241 289		-17 241 289	-16 759 026	-482 263
▪ Commissions reçues des réassureurs		612 229	612 229	412 890	199 339
Total	-29 435 625	612 229	-28 823 396	-26 573 103	-2 250 293

PRV1 - Primes vie

Les primes émises et acceptées de la branche vie sont passées de 6 983 110 DT nettes de réassurances en 2012 à 5 454 218 DT nettes de réassurances en 2013 soit une diminution nette de 1 528 892 DT.

PRV2 - Produits de placements

Les produits de placements vie sont passés de 758 249 DT en 2012 à 879 101 DT en 2013 soit une variation positive de 120 852 DT.

CHV1 - Charges de sinistres

Les charges de sinistres de la branche vie totalisent la somme nette de 1 529 940 DT en 2013 contre 979 714 DT en 2012 soit une variation négative nette de 550 226 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
Sinistres payés	-1 180 904	337 012	-843 893	-842 120	-1 773
Variation de la PSAP	-881 555	195 508	-686 047	-137 594	-548 453
Total	-2 062 460	532 520	-1 529 940	-979 714	-550 226

CHV2 - Variation des autres provisions techniques

La rubrique variation de la provision d'assurance vie est passé de -4 375 089 DT en 2012 à -2 200 648 DT en 2013 soit une variation positive de 2 174 441 DT.

CHV4 - Frais d'exploitation:

Les frais d'exploitation vie totalisent la somme de 1 316 120 DT en 2013 contre 1 722 857 DT en 2012 soit une variation de positive 406 737 DT détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2013	Cessions 2013	Opérations nettes 2013	Opérations nettes 2012	Variations nettes
▪ Frais d'acquisition	-921 211		-921 211	-1 353 069	431 858
▪ Variation des frais d'acquisition reportés	-13 357		-13 357	-52 634	39 277
▪ Frais d'administration	-632 887		-632 887	-570 365	-62 522
▪ Commissions reçues des réassureurs		251 335	251 335	253 211	-1 876
Total	-1 567 455	251 335	-1 316 120	-1 722 857	406 737

CHV9 - Charges de placements

Les charges de placements sont passées de 143 919 DT en 2012 à 154 158 DT en 2013 soit une variation négative de 10 239 DT.

RTNV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de - 8 186 334 DT en 2012 à -784 768 DT en 2013 soit une variation positive de 7 401 566 DT.

RTV - Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance vie :

Le résultat technique vie est passé de 519 781 DT en 2012 à 1 133 180 DT en 2013 soit une variation positive de 613 399 DT.

PRNT1 - Produits des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 5 968 821 DT en 2012 à 6 136 933 DT en 2013 soit une variation positive de 168 112 DT.

CHNT1 - Charges des placements :

Les charges des placements sont de 1 132 905 DT en 2012 contre 1 076 167 DT en 2013 soit une variation positive de 56 738 DT.

Frais généraux par nature

Désignation	2013
Salaires et compléments de salaires	8 413 924
Charges sociales	1 422 851
Autres charges	292 463
Total charges du personnel	10 129 238
Assurances	298 962
Honoraires	408 847
Contribution organismes professionnels	383 443
Impôts et taxes	2 229 804
Dotations aux amortissements	490 367
Autres frais généraux	2 933 514
Total frais par nature	16 874 175

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 532 236 D en 2013

Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises nettes de taxes, d'annulations et de ristourne se présente comme suit :

Zone / délégation	Montant
- Tunis	58 988 346
- Sfax	17 465 195
- Sousse	19 741 356
- Bizerte	11 812 694
- Gabés	10 984 809
Total	118 992 402

VI - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

L'état de flux de trésorerie est présenté en annexe N°7. Les composantes des liquidités ou équivalents de liquidités sont déterminées sur la base d'un système de recensement individuel par flux dont l'imputation au niveau des rubriques correspondantes se fait systématiquement après comptabilisation du flux.

Le détail de l'état des flux de trésorerie au titre de l'exercice 2013 se présente comme suit :

Libellés	2013
- Trésorerie au début de l'exercice	8 410 873
- Trésorerie affectée aux activités d'exploitation	5 298 340
- Trésorerie affectée aux activités d'investissement	-5 690 177
- Trésorerie provenant des activités de financement	-746 997
Trésorerie à la clôture de l'exercice	7 272 038

La trésorerie à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Libellés	31/12/2013
▪ Effets et chèques en caisses	1 814 626
▪ Banques AMI	4 847 421
▪ Banques non encore transférées au nom d'AMI (a)	608 767
▪ CCP	924
▪ Caisse	298
Total	7 272 038

VII - EVENTUALITES ET EVENEMENTS POSTERIEURS :

Aucun événement significatif de nature à affecter l'activité et la situation financière de l'AMI n'est intervenu depuis la date de clôture de l'exercice.

Toutefois, l'AGE tenue le 28/12/2013 a décidé :

- L'approbation du rapport du conseil d'administration portant sur l'opération de restructuration d'AMI Assurances ;
- La transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme ;
- La conversion du fonds commun en capital social ;
- L'ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;
- La fixation du prix de souscription par action ;
- La modification des statuts d'AMI Assurances.

VIII- NOTES COMPLEMENTAIRES

- Annexe 8 : Mouvements ayant affectés les éléments d'actif
- Annexe 9 : Etat récapitulatif des placements
- Annexe 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer
- Annexe 11 : Ventilation des charges et des produits des placements
- Annexe 12 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Vie
- Annexe 13 : Résultat technique par catégorie d'assurance- Non Vie
- Annexe 15 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Vie au 31/12/2013
- Annexe 16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Catégorie : Non Vie au 31/12/2013

MOUVEMENTS AYANT AFFECTE LES ELEMENTS DE L'ACTIF (provisoire)

Désignations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Cloture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	886 811	18 113		904 925	835 600		55 820				891 420		13 505
Fonds commercial	137 725	159 309		297 034	23 462		5 072				28 534		268 500
Total actifs incorporels	1 024 536	177 423	0	1 201 959	859 062	0	60 892	0	0	0	919 954	0	282 005
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	2 262 968	66 288		2 329 256	1 272 381		295 847				1 568 228		761 028
Autres installations, outillage et mobilier	863 405	13 680		877 085	476 312		84 071				560 383		316 702
Dépôts et cautionnements	77 900	0		77 900									77 900
Total actifs corporels d'exploitation	3 204 273	79 968	0	3 284 241	1 748 693	0	379 918	0	0	0	2 128 611	0	1 155 630
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 380 673	5 352 787		25 733 460	405 837		43 871				449 708		25 283 753
Terrains et constructions d'exploitaion et hors exploitation	401 230	0		401 230	37 245		5 687				42 932		358 298
Parts dans les entreprises avec un lien de participation	60 000	1 499 990		1 559 990									1 559 990
Obligations et autres titres à revenus fixe		140 000		140 000									140 000
Autres placements financiers	0			0									0
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 080 306	328 246		26 408 552		2 258 184		219 958				2 478 142	23 930 410
Obligations et autres titres à revenus fixe	122 291 591		3 076 040	119 215 551									119 215 551
Autres prêts	1 412 199	477 408		1 889 607									1 889 607
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	2 611 854		633 350	1 978 504									1 978 504
													0
Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	187 533		150 489	37 044		0						0	37 044
Total placements	173 425 386	7 798 431	3 859 879	177 363 938	443 082	2 258 184	49 558	219 958	0	0	492 640	2 478 142	174 393 157
Total Général	177 654 195	8 055 822	3 859 879	181 850 138	3 050 837	2 258 184	490 368	219 958	0	0	3 541 205	2 478 142	175 830 792

ANNEXE 9

ETAT RECAPITULATIF DES PLACEMENTS (provisoire)

Désignation	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	26 134 690	25 642 051		492 640
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	17 081 645	15 643 053		1 438 592
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				0
Autres parts d'OPVCM	9 567 289	9 567 289		0
Titres non cotées	1 319 608	280 058		1 039 550
Obligations et autres titres à revenus fixe	119 215 551	119 215 551		0
Prêts hypothécaires	0	0		0
Autres prêts et effets assimilés	1 889 607	1 889 607		0
Dépôts auprès des entreprises cédantes	37 044	37 044		0
Autres dépôts	1 978 504	1 978 504		0
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				0
Total placements	177 223 939	174 253 157	0	2 970 782
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	177 223 939	174 253 157	0	2 970 782
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	23 581 977	23 385 631		196 346
TOTAL	177 223 939	174 253 157	0	2 970 782

ETAT DES REGLEMENTS ET DES PROVISIONS POUR SINISTRES A PAYER (provisoire)

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2010</i>					
Règlements cumulés	32 610 688	21 677 489	7 497 023		
Provisions pour sinistres	26 144 880	45 932 927	60 676 636		
Total charges des sinistres	58 755 568	67 610 416	68 173 659		
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207		
% sinistres / primes acquises	77,03%	78,70%	78,52%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2011</i>					
Règlements cumulés	42 296 498	43 432 043	26 062 203	9 027 975	
Provisions pour sinistres	11 514 775	23 487 008	42 749 219	68 186 151	
Total charges des sinistres	53 811 273	66 919 051	68 811 422	77 214 126	
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	
% sinistres / primes acquises	70,56%	77,89%	79,26%	91,21%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 008	2 009	2 010	2 011	2 012
<i>Inventaire 2012</i>					
Règlements cumulés	47 485 807	55 594 424	45 611 118	29 461 765	10 098 768
Provisions pour sinistres	5 319 260	9 317 169	22 591 150	49 309 743	71 169 442
Total charges des sinistres	52 805 067	64 911 593	68 202 268	78 771 508	81 268 210
Primes acquises	76 275 813	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920
% sinistres / primes acquises	69,23%	75,55%	78,55%	93,05%	84,96%

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	2 009	2 010	2 011	2 012	2 013
<i>Inventaire 2013</i>					
Règlements cumulés	61 551 553	58 258 627	48 715 037	35 128 931	13 525 168
Provisions pour sinistres	2 727 044	8 470 590	27 221 365	52 558 546	69 378 429
Total charges des sinistres	64 278 597	66 729 217	75 936 402	87 687 477	82 903 597
Primes acquises	85 913 779	86 821 207	84 655 149	95 653 920	109 867 293
% sinistres / primes acquises	74,82%	76,86%	89,70%	91,67%	75,46%

VENTILATION DES CHARGES ET DES PRODUITS DES PLACEMENTS (provisoire)

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus et Frais financiers	Total	Raccordement
Revenu des placements immobiliers		26 980	26 980	PRNT11 + PRNT13 + PRNT14 + PRV21 +
Revenu des participations		6 927 932	6 927 932	PRV23
Revenu des autres placements		61 122	61 122	PRNT12 + PRV22
Autres revenus financiers		160	160	PRNT2
Total produits des placements	0	7 016 194	7 016 194	
Intérêts		947 848	947 848	CHNT12 + CHNT13 + CHV92 + CHV93
Frais externes		0	0	CHNT3
Autres frais		282 477	282 477	CHV91+CHNT11
Total charges des placements	0	1 230 325	1 230 325	

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE VIE (provisoire)

LIBELLES	TEMPORAIRES DECES	TOTAL
Primes	6 392 121	6 392 121
Charges de prestations	-1 180 904	-1 180 904
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	-3 364 137	-3 364 137
Solde de souscription	1 847 079	1 847 079

Frais d'acquisition	-934 568	-934 568
Autres charges de gestion nettes	-632 887	-632 887
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-1 567 455	-1 567 455

Produits nets de placements	724 942	724 942
Solde financier	724 942	724 942

Primes cédées et/ou rétrocédées	-937 903	-937 903
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	337 012	337 012
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	477 442	477 442
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	727	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	251 335	251 335
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	128 614	128 614

Résultat technique	1 133 180	1 133 180
---------------------------	------------------	------------------

Informations complémentaires		
Montant des rachats		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture	30 039 748	30 039 748
Provisions techniques brutes à l'ouverture	26 675 610	26 675 610
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE (provisoire)

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
	1 281 947	1 487 300	5 593 142	1 689 556	497 181	99 318 167	109 867 293
Primes émises	1 307 522	1 412 643	5 593 142	1 759 367	440 728	102 086 879	112 600 281
Variation des primes non acquises	-25 575	74 657	0	-69 811	56 453	-2 768 712	-2 732 988
Charges de prestations	1 405 858	-1 788 762	-4 707 951	-259 483	63 288	-80 314 329	-85 601 379
Prestations et frais payés	-113 389	-787 645	-4 997 173	-227 212	-20 610	-75 984 238	-82 130 266
Charges des provisions pour prestation et diverses	1 519 247	-1 001 117	289 223	-32 271	83 897	-4 330 091	-3 471 113
Solde de souscription	2 687 805	-301 462	885 192	1 430 073	560 468	19 003 838	24 265 914
Frais d'acquisition	-286 469	-185 456	-87 100	-345 979	-189 579	-11 099 752	-12 194 336
Autres charges de gestion nettes	-180 825	-271 237	-1 537 011	-415 897	-36 165	-14 800 154	-17 241 289
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-467 294	-456 694	-1 624 111	-761 876	-225 744	-25 899 907	-29 435 625
Produits nets de placements	58 978	26 689	28 267	40 458	8 166	4 812 636	4 975 194
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	58 978	26 689	28 267	40 458	8 166	4 812 636	4 975 194
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 148 075	-938 195	0	-566 226	-324 959	-1 055 111	-4 032 567
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	89 464	898 552	0	149 689	13 536	1 907 653	3 058 894
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-726 209	912 887	0	241 364	141 477	-798 326	-228 806
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0				0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	345 798	85 676	0	109 765	70 990		612 229
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 439 022	958 919	0	-65 408	-98 957	54 216	-590 251
Résultat technique	840 468	227 454	-710 652	643 246	243 934	-2 029 217	-784 768
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	399 027	218 549	0	565 373	113 103	39 462 784	40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture	373 452	293 206	0	495 563	169 556	36 694 072	38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 419 722	1 328 013	1 002 750	1 127 871	148 181	159 770 127	164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 595 693	328 782	1 291 973	1 097 888	232 078	154 767 561	160 313 974
Autres provisions techniques clôture	0					603 746	603 746
Autres provisions techniques ouverture	343 276					660 267	1 003 543

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Vie au 31/12/2013 (provisoire)

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes	PRV 1 1 ^o colonne	6 392 121
Charges de prestations	CHV1 1 ^o colonne	-2 062 460
Charges des provisions d'assurance vie et autres provisions techniques	CHV2 1 ^o colonne	-2 482 582
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	CHV10 - PRV3 1 ^o colonne	0
Solde de souscription		1 847 079

Frais d'acquisition	CHV41 + CHV42	-934 568
Autres charges de gestion nettes	CHV43 + CHV5 - PRV4	-632 887
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-1 567 455

Produits nets de placements	PRV2 - CHV9	724 942
Participation aux résultats et intérêts techniques	CHV3 1 ^o colonne	0
Solde financier	0	724 942

Primes cédées et/ou retrocédées	PRV1 2 ^o colonne	-937 903
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHV1 2 ^o colonne	532 520
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHV2 2 ^o colonne	281 934
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	CHV3 2 ^o colonne	727
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	CHV44 2 ^o colonne	251 335
Solde de réassurance et/ou de récession		128 614

Résultat technique		1 133 180
---------------------------	--	------------------

Informations complémentaires

Montants des rachats Vie		
Intérêts techniques bruts de l'exercice		
Provisions techniques brutes à la clôture		26 744 691
Provisions techniques brutes à l'ouverture		24 262 109
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers
Catégorie : Non Vie au 31/12/2013 (provisoire)

LIBELLES	Rattachement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRNV11 1 ^o colonne	112 600 281
Variation des primes non acquises	PRNV12 1 ^o colonne	-2 732 988
Charges de prestations		
Prestations et frais payés	CHNV11 1 ^o colonne	-81 518 486
Charges des provisions pour prestations et diverses	CHNV12 + CHNV6 1 ^o colonne	-4 482 690
Solde de souscription		23 866 117
Frais d'acquisition	CHNV41 + CHNV42	-12 194 336
Autres charges de gestion nettes	CHNV43 + CHNV5 - PRNV2	-17 241 289
Charges d'acquisition et de gestion nettes		-29 435 625
Produits nets de placements	PRNT3	4 975 194
Participation aux résultats	CHNV3 1 ^o colonne	0
Solde financier	0	4 975 194
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les primes acquises	PRNV1 2 ^o colonne	-4 032 567
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les prestations payées	CHNV11 2 ^o colonne	3 058 894
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHNV12 + CHNV2 + CHNV6 2 ^o colonne	170 990
Part des réassureurs et/ou des récessionnaires dans la participation aux résultats	CHNV3 2 ^o colonne	0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des récessionnaires	CHNV44	612 229
Solde de réassurance et/ou de récession	0	-190 454
Résultat technique	0	-784 768
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture		38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		160 313 974
Autres provisions techniques clôture		603 746
Autres provisions techniques ouverture		1 003 543
A déduire		
Provisions devenues exigibles		

5.4.3. Notes rectificatives aux états financiers provisoires au 31 décembre 2013

a) Bilan rectificatif 2013 (provisoire)

ANNEXE 1

BILAN ARRETE AU 31/12/2013 (provisoire)

(Exprimé en dinars)

ACTIF Situation arrêtée au 31/12/2013	2013			2012
	Brut	Amortissement et provision	Net	Net
AC1-Actifs incorporels				
AC12- Concessions, brevets, licences, marques	904 925	891 420	13 505	51 211
AC13- Fonds commercial	297 034	28 534	268 500	114 263
	1 201 959	919 954	282 005	165 474
AC2-Actifs corporels d'exploitation				
AC21-Installations techniques et machines	2 329 256	1 568 228	761 028	990 587
AC22-Autres installations, outillage et mobilier	877 085	560 383	316 702	387 093
AC23- Dépôts et cautionnements	77 900	0	77 900	77 900
	3 284 241	2 128 611	1 155 630	1 455 580
AC3-Placements				
AC31-Terrains et constructions				
AC311-Terrains et constructions d'exploitation	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822
AC312-Terrains et constructions hors exploitation				
AC32-Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323- Parts dans les entreprises avec un lien de participation	1 559 990		1 559 990	
AC324- Obligation et autres titres à revenus fixes	140 000	0	140 000	60 000
AC33-Autres placements financiers				
AC331- Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123
AC332- Obligations et autres titres à revenus fixe	119 215 551		119 215 551	122 291 591
AC334- Autres prêts	1 889 607		1 889 607	1 412 199
AC335- Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	1 978 504		1 978 504	2 611 854
AC34-Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	37 044		37 044	187 533
	177 363 939	2 970 782	174 393 157	170 724 122
AC5-Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510-Provision pour primes non acquises	983 109		983 109	1 010 381
AC520-Provision d'assurance vie	3 812 215		3 812 215	3 530 281
AC530-Provision pour sinistres vie	544 525		544 525	349 017
AC531-Provision pour sinistres non vie	4 597 623		4 597 623	4 826 430
	9 937 472		9 937 472	9 716 108
AC6-Créances				
AC61-Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611-Primes acquises et non émises	1 026 037		1 026 037	1 423 734
AC612-Autres créances nées d'opération d'assurance directe	38 222 183	3 915 514	34 306 668	26 911 961
AC613-Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	10 015 026		10 015 026	8 416 325
AC62- Créances nées d'opérations de réassurance	3 283 960		3 283 960	3 618 127
AC63-Autres créances				
AC631-Personnel	387 932		387 932	357 264
AC632-Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques				
AC633-Débiteurs divers	1 786 864		1 786 864	2 279 599
	54 722 001	3 915 514	50 806 487	43 007 010
AC7-Autres éléments d'actif				
AC71-Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	7 272 038	196 346	7 075 692	8 214 527
AC72-Charges reportées				
AC721-frais d'acquisition reportés	4 905 019		4 905 019	4 439 700
AC73-Comptes de régularisation Actif				
AC731-Intérêts et loyers acquis et non échus	3 874 841		3 874 841	3 674 535
AC733-Autres comptes de régularisation	19 784		19 784	19 784
	16 071 682	196 346	15 875 336	16 348 546
Total de l'actif	262 581 294	10 131 207	252 450 087	241 416 840

b) Note complémentaire sur les faits marquants de l'exercice

- Dans le cadre de sa restructuration financière et juridique, l'AGE tenue le 28/12/2013 a pris les décisions suivantes qui sont actuellement en cours d'exécution :
 - L'approbation du rapport du conseil d'administration portant sur l'opération de restructuration d'AMI Assurances ;
 - La transformation d'AMI Assurances d'une mutuelle en une société anonyme ;
 - La conversion du fonds commun en capital social ;
 - L'ouverture des souscriptions au capital et fixation de la répartition des titres offerts ;
 - La fixation du prix de souscription par action ;
 - La modification des statuts d'AMI Assurances.

- L'AMI a participé dans le capital de la compagnie d'assurance Ettakafoulia créée en 06/2013 pour un montant de 1.300.000 D représentant 13% dans le capital de la compagnie qui s'élève à 10.000.000 D
- L'augmentation des règlements sinistres de 9,8 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 72,9 MDT en 2012 à 82,7 MDT en 2013.
- L'augmentation du chiffre d'affaires de 11 MDT par rapport à 2012 passant ainsi de 108 MDT en 2012 à 119 MDT en 2013
- La constatation d'un résultat bénéficiaire de 434 144 DT

c) Note rectificative sur les placements

Les placements nets totalisent la somme de 174 393 157 DT en 2013 contre 170 724 122 DT en 2012, soit une augmentation de 3 669 035 DT se détaillant comme suit :

Libellés	Placement Brut 2013	Amort/Prov 2013	Placement Net 2013	Placement Net 2012	Variation Nette
▪ Terrains et constructions	26 134 690	492 640	25 642 051	20 338 822	5 303 229
▪ Placements dans les entreprises liées et participations	1 699 990	0	1 699 990	60 000	1 639 990
▪ Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP.	26 408 552	2 478 142	23 930 410	23 822 123	108 287
▪ Obligations et autres titres à revenus fixes.	119 215 551	0	119 215 551	122 291 591	-3 076 040
▪ Autres dépôts et Prêts	3 905 155	0	3 905 155	4 211 586	-306 431
Total	177 363 939	2 970 782	174 393 157	170 724 122	3 669 035

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2 et AC3 est présenté au niveau de l'annexe 8.

d) Note rectificative sur les primes acquises et non émises

La valeur des primes acquises et non émises (PANE) s'élève à 1 026 037 DT au 31/12/2013 contre 1 423 734 DT au 31/12/2012, soit une diminution de 397 697 DT et se détaillant comme suit :

Branches	2013	2012	Variation
● Groupe	1 026 037	1 279 052	-253 015
● Vie	0	144 682	-144 682
Total	1 026 037	1 423 734	-397 697

La valeur relative à la branche groupe arrêtée au 31/12/2013 correspond au bordereau terme échu 4^{ème} trimestre.

e) Note complémentaire sur les capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	01/01/2013 avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat 2013	Situation au 31/12/2013
Fonds commun	6 183 142	-	320 260	-	-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-	-	-	0
Réserves facultatives	0	-	-	-	-	0
Modification comptable	-487 468	487 468	-	-	-	0
Report à nouveau	4 947 400	-7 904 917	-	-	-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-	-	434 144	434 144
Total	3 225 627	0	320 260	0	434 144	3 980 029

L'augmentation du Fonds commun provient des parts versés par les nouveaux adhérents (20 dinars chacune).

f) Note complémentaire de la Note PA1 Autres passifs financiers

Cette rubrique totalise 924 072 DT au 31/12/2013. Ce montant correspond au reste d'un prêt accordé par la Banque Internationale Arabe de Tunisie (BIAT) le 14/11/2011 échelonné sur 34 mois à partir du 31/01/2012 avec un taux d'intérêt annuel de 4,22%.

Le montant remboursé en 2013 s'élève à 1.067.037 D

Note complémentaire et rectificative sur la répartition des charges par nature en charges par destination

Le total des charges par nature s'élève à 17 874 175 DT et se détaille comme suit :

CHNV43 Frais d'administration non vie	17 241 289
CHV43 Frais d'administration vie	632 887
Total	17 874 175

Les charges par nature se détaillent comme suit :

Désignation	2013
Salaires et compléments de salaires	8 413 924
Charges sociales	1 422 851
Autres charges	292 463
Total charges du personnel	10 129 238
Assurances	298 962
Honoraires	408 847
Contribution organismes professionnels	383 443
Impôts et taxes	2 229 804
Dotations aux amortissements	490 367
Autres frais généraux	3 933 514
Total frais par nature	17 874 175

Les charges de commissions

Les charges de commissions des agents d'assurances et des intermédiaires totalisent 13 532 236 D en 2013

Note rectificative Ventilation des primes par zone géographique

La ventilation par zone géographique des primes émises brutes comme suit :

Zone / délégation	Montant
- Tunis	58 988 346
- Sfax	17 465 195
- Sousse	19 741 356
- Bizerte	11 812 694
- Gabès	10 984 809
Total	118 992 402

g) Note rectificative sur le résultat technique par catégorie d'assurance non vie (provisoire)

ANNEXE 13

RESULTAT TECHNIQUE PAR CATEGORIE D'ASSURANCE NON VIE (provisoire)

LIBELLES	INCENDIE	TRANSPORT	MALADIE	RISQ.DIVERS	RISQ.SPX	AUTOMOBILE	TOTAL
	1 281 947	1 487 300	5 593 142	1 689 556	497 181	99 318 167	109 867 293
Primes émises	1 307 522	1 412 643	5 593 142	1 759 367	440 728	102 086 879	112 600 281
Variation des primes non acquises	-25 575	74 657	0	-69 811	56 453	-2 768 712	-2 732 988
Charges de prestations	1 405 858	-1 788 762	-4 707 951	-259 483	63 288	-80 314 329	-85 601 379
Prestations et frais payés	-113 389	-789 531	-4 997 173	-229 500	-20 610	-75 368 284	-81 518 486
Charges des provisions pour prestation et diverses	1 519 247	-999 231	289 223	-29 983	83 897	-4 946 045	-4 082 893
Solde de souscription	2 687 805	-301 462	885 192	1 430 073	560 468	19 003 838	24 265 914
Frais d'acquisition	-286 469	-185 456	-87 100	-345 979	-189 579	-11 099 752	-12 194 336
Autres charges de gestion nettes	-180 825	-271 237	-1 537 011	-415 897	-36 165	-14 800 154	-17 241 289
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-467 294	-456 694	-1 624 111	-761 876	-225 744	-25 899 907	-29 435 625
Produits nets de placements	58 978	26 689	28 267	40 458	8 166	4 812 636	4 975 194
Participations aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Solde financier	58 978	26 689	28 267	40 458	8 166	4 812 636	4 975 194
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-1 148 075	-938 195	0	-566 226	-324 959	-1 055 111	-4 032 567
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	89 464	898 552	0	149 689	13 536	1 907 653	3 058 894
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	-726 209	912 887	0	241 364	141 477	-798 326	-228 806
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0				0
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	345 798	85 676	0	109 765	70 990		612 229
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	-1 439 022	958 919	0	-65 408	-98 957	54 216	-590 251
Résultat technique	840 468	227 454	-710 652	643 246	243 934	-2 029 217	-784 767,584
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	399 027	218 549	0	565 373	113 103	39 462 784	40 758 836
Provisions pour primes non acquises ouverture	373 452	293 206	0	495 563	169 556	36 694 072	38 025 848
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	1 419 722	1 328 013	1 002 750	1 127 871	148 181	159 770 127	164 796 664
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	2 595 693	328 782	1 291 973	1 097 888	232 078	154 767 561	160 313 974
Autres provisions techniques clôture	0					603 746	603 746
Autres provisions techniques ouverture	343 276					660 267	1 003 543

5.4.4. Rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers provisaires au 31 décembre 2013



FMBZ-KPMG TUNISIE

*B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis*

*Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com.tn*



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

*Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uat@gnet.tn*

Tunis, le 21 Avril 2014

***A MESSIEURS LES ADHERENTS DE
L'ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD - AMI »***

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PROVISAIRES ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

OBJET : Avis sur les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013

Messieurs,

1- Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes de la Société ASSURANCE MUTUELLE EL ITTIHAD « AMI », nous avons procédé à un examen limité des états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 qui font apparaître un total bilan net de 252 450 087 dinars et un résultat bénéficiaire de 434 144 dinars.

2- Ces états financiers relèvent de la responsabilité des organes de Direction et d'Administration de votre société. Notre responsabilité consiste à émettre un avis sur ces états sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

3- Nous avons effectué notre examen limité selon la norme ISRE 2410 «Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité ». Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la société et des procédures analytiques appliquées aux données financières, il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit proprement dit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

4- Les états financiers provisoires arrêtés au 31 décembre 2013 ont été préparés et présentés conformément aux normes comptables et notamment les normes sectorielles n° 26 à 31 relatives aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.

Fondement de notre conclusion avec réserves

5- L'audit des provisions techniques a permis de dégager les réserves suivantes :

a- L'inventaire permanent permettant de calculer la provision pour sinistres à payer de la branche automobile fait actuellement l'objet d'une action spéciale d'analyse et de justification en raison d'erreurs constatées dans la prise en compte des règlements. Par conséquent, l'impact des résultats de cette action sur le montant de la provision ne peut actuellement être appréhendé.

b- La provision pour sinistres à payer de la branche automobile n'inclut pas les frais non récupérables relatifs aux dossiers recours (frais d'avocats et d'experts). L'effet de cette minoration pourrait se compenser par un chargement au titre des dossiers de même nature à la charge des compagnies adverses. Le défaut de détermination de ces éléments par l'AMI ne nous permet pas d'évaluer leur impact net sur les états financiers

c- la provision pour sinistres à payer « auto-matériel » a été déterminée compte tenu d'un ajustement du coût de certains dossiers, soit en raison de leur prescription, soit du fait que la responsabilité de l'assuré AMI n'est pas totale. Nous n'avons pas été en mesure de vérifier l'exactitude ou le bien-fondé de ces ajustements.

6- La rubrique « autres créances nées d'opérations de réassurance » (note AC62) comporte une créance sur la Best Ré pour d'un montant de 2.831 mDT. Compte tenu de certains facteurs de risques, nous estimons que cette créance devrait faire l'objet d'une provision de l'ordre de 50% soit 1.415 mDT.

7- Les situations suivantes, ayant pour origine les exercices antérieurs, demeurent non suivies d'effet :

a- La justification des comptes agences et succursales qui totalisent 39.259 mDT n'est pas encore réalisée à la date de notre intervention. Certaines différences ont été relevées entre les données comptables et celles extracomptables (note AC612).

b- Les actifs suivants, ayant été transférés de la coopérative EL ITTIHAD à la Mutuelle, ne sont pas recouvrés à ce jour et nécessitent d'être provisionnés :

i. Les avoirs en banques, CCP et caisses, figurant à l'actif, comprennent un montant égal à 607 mDT correspondant au solde des comptes bancaires transférés par la coopérative EL ITTIHAD. La réalité de ce solde n'a pas été établie (note AC71)

ii. La rubrique créances nées d'opérations d'assurance directe comprend un montant de 2.045 mDT correspondant aux créances transférées par EL ITTIHAD sur les autres compagnies dans le cadre des conventions IDA et Hors IDA. Le règlement de ces créances est tributaire du règlement par le fonds de garantie des assurés de la dette de l'EL ITTIHAD envers les autres compagnies (note AC613).

iii. Les comptes « débiteurs et créditeurs divers » font état d'une créance ancienne non provisionnée envers EL ITTIHAD pour un solde total net de 446 mDT (notes AC63/PA63).

Conclusion

8- Sur la base de notre examen limité, et sous réserve des situations décrites dans les paragraphes 5 à 7 ci-dessus, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers provisoires au 31 décembre 2013, ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Paragraphe d'observations :

9- Sans remettre en cause notre conclusion précitée, nous informons que les provisions sur les dossiers déclarés tardivement (IBNR) ont été estimées sur la base de la méthode des fréquences qui a fait l'objet de retraitements pour tenir compte de l'amélioration de la sinistralité en 2013 et des actions mises en place durant cette année, notamment la fermeture de deux agences assez déficitaires. Lors de l'arrêté des états financiers définitifs, les provisions ainsi constituées pourraient être ajustées compte tenu des sinistres à déclarer jusqu'à la date de cet arrêté. Selon les informations disponibles, l'effet de cette actualisation ne risquerait pas d'être significatif.

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE

Emna Rachikou



■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

Abdellatif ABBES



5.4.5. Tableau de mouvements des capitaux propres

Libellés	Solde avant affectation	Affectations et imputations	Augmentation du fonds commun	Modification comptable	Résultat	Total Capitaux propres
Solde au 31/12/2011	5 091 788	0	366 140	487 468	5 333 611	10 761 540
Fonds commun	5 478 000	-	366 140		-	5 844 140
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Report à nouveau	-12 050 364	11 664 152	-		-	-386 212
Résultat de l'exercice	11 664 152	-11 664 152	-		5 333 611	5 333 611
Solde au 31/12/2012	10 761 540	0	369 000	487 468	-7 417 447	3 225 627
Fonds commun	5 814 140	-	369 000		-	6 183 142
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Modification comptable				-487 468	-	-487 468
Report à nouveau	-386 212	5 333 611	-		-	4 947 400
Résultat de l'exercice	5 333 611	-5 333 611	-		-7 417 447	-7 417 447
Solde au 31/12/2013 (P)	3 225 627	0	320 260	0	434 144	
Fonds commun	6 183 142	-	320 260		-	6 503 402
Réserves légales	0	-	-		-	0
Réserves facultatives	0	-	-		-	0
Modification comptable	-487 468	784 468	-		-	0
Report à nouveau	4 947 400	-7 904 917	-		-	-2 957 517
Résultat de l'exercice	-7 417 447	7 417 447	-		434 144	434 144

5.4.6. Affectation des résultats des deux dernières années

	2011 (retraité)	2012	2013 (P)
Résultat net de l'exercice	5 333 611	-7 417 447	434 144
Résultats reportés à l'ouverture	-873 679	4 459 932	-2 957 515
Résultats reportés à la clôture	4 459 932	-2 957 515	-2 523 371

5.4.7. Evolution du résultat net et du résultat technique

	2011	2012	2013 (P)
Fonds de dotation	5 814 140	6 183 140	6 503 402
Résultat technique vie	2 679 880	519 781	1 133 180
Résultat technique non vie	2 508 784	-8 186 334	-784 768
Résultat des activités ordinaires avant impôt	5 333 611	-7 417 447	434 144
Résultat net	5 333 611	-7 417 447	434 144

CHAPITRE 6. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE CONTROLE DES COMPTES

6.1. Membre des organes d'administration et de direction

6.1.1. Membre des organes d'administration

MEMBRE	QUALITE	DATE	ADRESSE
Abdessalem Jrad*	Président	12/10/2013	CITE ETTAHRIR - TUNIS
Mouldi Jendoubi*	Vice président	12/10/2013	TUNIS REPUBLIQUE
Mohamed moussa**	Membre	12/11/2011	KHEZAMA OUEST - SOUSSE
Noureddine taboubi**	Membre	12/11/2011	FOUCHANA - BEN AROUS
Ferjani Ben Mbarek****	Membre	12/11/2011	AIN TEBOURNOK- GROMBALIA - NABEUL
H'ssen Aissaoui*	Membre	12/10/2013	LA MARSA
Lamine Tlili***	Membre	30/06/2012	TUNIS REPUBLIQUE
Mohamed Moncef Ezzahi****	Membre	12/11/2011	TUNIS REPUBLIQUE
Mohamed Saad****	Membre	12/11/2011	EL MOUROUJ - BEN AROUS
Tarek El Ghandri**	Membre	12/11/2011	ZRIG EL GHANDRI - MARETH - GABES

*Renouvelés par l'AGO du 12/10/2013

**Nommés par l'AGO du 12/11/2011

***Nommé par l'AGO du 30/06/2012

****Nommés par l'AGO du 09/07/2009 pour 6 ans

6.1.2. Fonctions des membres des organes d'administration et de direction dans la société

Les membres du Conseil d'administration n'exercent aucune fonction au sein d'AMI Assurances.

MEMBRE	FONCTION	DATE D'ENTREE EN FONCTION	ADRESSE
Lamjed Boukhris	Directeur Général*	07/03/2007	TUNIS

*Nommé par le Conseil d'Administration du 28/06/2007

6.1.3. Principales activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années par les membres des organes d'Administration et de Direction

MEMBRE	Activités exercées en dehors de la société au cours des trois dernières années
Abdessalem Jrad	Retraité de la SNTRI, Ex secrétaire Général de l'UGTT et secrétaire Général de l'USTMA à ce jour
Mouldi Jendoubi	Secrétaire général adjoint (UGTT)
Mohamed Moussa	Homme d'affaires
Noureddine Taboubi	Secrétaire général adjoint (UGTT)
Ferjani Ben Mbarek	Transport Rural
H'ssen Aissaoui	Ingénieur Adjoint à la CPG
Lamine Tlili	Professeur retraité
Mohamed Moncef	Enseignant du primaire retraité
Mohamed Saad	Secrétaire général adjoint (UGTT) retraité
Tarek El Ghandri	Transport Rural

6.2. Intérêts des dirigeants dans la société au 31/12/2012

6.2.1. Rémunérations et avantages en nature attribués aux Membres des organes d'Administration et de Direction au titre de l'exercice 2012

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- La rémunération du Directeur Général est fixée par le contrat de travail conclu le 23/04/2007 et l'avenant du 09 février 2012, les décisions du Président du conseil d'administration du 12 septembre 2007, du 16 février 2009 et du 23 Juin 2012 et la décision du conseil d'administration du 03 mai 2010. Cette rémunération englobe des indemnités brutes annuelles de 98.309 DT, une voiture de fonction et la prise en charge des frais de Téléphone.
Une prime de bilan a été accordée en 2012 au directeur général suivant la décision du président du conseil d'administration en date du 09/07/2012.
En somme, le montant des rémunérations et indemnités servies au directeur général s'élève à un brut annuel en 2012 de 121.646 DT.
- Les membres du conseil d'administration sont remboursés des frais qu'ils sont amenés à engager dans l'intérêt de la société et ce dans la limite fixée par l'Assemblée Générale Ordinaire du 01/12/2006 qui est de 200 DT par personne et par séance du conseil.
Les membres du comité permanent d'audit perçoivent chacun une indemnité annuelle de 1 000 DT payable en quatre parts égales.
La charge constatée par AMI Assurances en 2012 au titre des frais payés aux membres du conseil d'administration et du comité permanent d'audit s'élève à 11.950 DT.

6.2.2. Prêts et garanties accordés en faveur des membres des organes d'Administration et de Direction au 31/12/2012

Le Directeur Général, M. Lamjed Boukhris est bénéficiaires des prêts suivants :

-Redevance téléphonique d'un montant de 1 300 DT ;

-Avance sur salaire d'un montant de 15 881,250 DT.

Le bénéficiaire s'engage à rembourser la somme empruntée mensuellement à hauteur de 1 227,303 DT sur une période de 14 mois.

6.3. Contrôle

Commissaires Aux Comptes	Adresse	Mandat
Moncef Boussannouga Zammouri - FMBZ-KPMG Tunisie*	B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis	2010 - 2012
Abdellatif Abbes - UNION AUDIT Tunisie**	67, Avenue Alain Savary - Bloc B, 4ème étage 1082 Tunis	2012 - 2014
Emna Rachikou FMBZ-KPMG Tunisie***	B.P N° 317 Publiposte, Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis	2013 - 2015

* Nommé par l'AGO du 29/05/2010

**Mandat renouvelé par l'AGO du 30/06/2012

***Nommé par l'AGO du 12/10/2013

CHAPITRE 7. LES PERSPECTIVES D'AVENIR

7.1. Evolution récente et orientation

7.1.1. Evolution récente

Les indicateurs d'activité d'AMI Assurances arrêtés au 31 Mars 2014 font ressortir une évolution des primes acceptées de 1,26% toutes branches confondues.

Par ailleurs, les primes cédées se sont établies à 1 200 mDT contre 1 188 mDT une année auparavant, soit une légère amélioration de 1,04%.

Au niveau des sinistres réglés, la sinistralité a augmenté de 10,32% suite à la survenance de plusieurs sinistres spécialement au niveau de la branche automobile.

SITUATION PROVISOIRE

Primes Emises Nettes d'Annulations en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	629 280	601 044	4,70%	1 350 753
Transport	200 656	251 536	-20,23%	1 402 643
Risques divers	2 079 727	2 346 300	-11,36%	7 732 612
Risques spéciaux	66 857	61 218	9,21%	454 159
Automobile	24 814 006	23 254 360	6,71%	102 390 609
Total non vie	27 790 526	26 514 458	4,81%	113 330 776
Vie	906 082	1 824 369	-50,33%	6 392 121
Total général	28 696 608	28 338 827	1,26%	119 722 897

Primes cédées en DT				
Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	541 181	518 243	4,43%	1 157 367
Transport	59 475	79 440	-25,13%	938 195
Risques divers	458 398	352 060	30,20%	569 763
Risques spéciaux	42 828	40 260	6,38%	284 859
Automobile	0	0	-	1 055 111
Total non vie	1 101 882	990 003	11,30%	4 005 296
Vie	98 205	197 732	-50,33%	937 903
Total général	1 200 087	1 187 735	1,04%	4 943 199

Commissions en DT

Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	145 469	57 724	152,01%	286 469
Transport	48 607	58 979	-17,59%	185 456
Risques divers	166 689	162 639	2,49%	433 079
Risques spéciaux	4 867	5 333	-8,74%	189 579
Automobile	3 015 514	2 764 822	9,07%	11 099 752
Total non vie	3 381 146	3 049 497	10,88%	12 194 336
Vie	55 633	218 083	-74,49%	934 568
Total général	3 436 779	3 267 580	5,18%	13 128 904

Sinistres réglés en DT

Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	109 025	1 375	7829,09%	113 389
Transport	39 217	2 321	1589,66%	789 531
Risques divers	1 278 505	1 278 497	0,00%	5 226 673
Risques spéciaux	0	0	-	20 610
Automobile	16 770 607	15 327 519	9,42%	75 368 284
Total non vie	18 197 354	16 609 712	9,56%	81 518 486
Vie	337 461	191 898	75,85%	2 062 460
Total général	18 534 815	16 801 610	10,32%	83 580 946

Sinistres déclarés (nombre)

Branches	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
Incendie	11	22	-50,00%	57
Transport	1	10	-90,00%	25
Risques divers	73	69	5,80%	269
Risques spéciaux	3	1	200,00%	4
Automobile	6 477	5 994	8,06%	24 283
Total non vie	6 565	6 096	7,69%	24 638
Vie	0	0	-	0
Total général	6 565	6 096	7,69%	24 638

Revenus Financiers en DT

	1er trimestre 2014	1er trimestre 2013	Variation	31-déc-13
TOTAL	2 010 455	1 766 076	13,84%	7 016 033

7.1.2. Stratégie de développement

L'objectif principal de la compagnie AMI Assurances est d'améliorer sa performance et son positionnement tout en capitalisant et valorisant ses principaux atouts. A cet effet, la compagnie AMI Assurances se fixe les objectifs suivants, pour la période allant de 2013 à 2017 :

- Atteindre des parts de marché de 16,7% pour la branche automobile, 5,4% pour la branche Groupe Maladie, 4,6% pour la branche Incendie, 5% pour chacune des branches Transport et Risques Techniques et 4,1% pour la branche Vie, à fin de 2017,
- Réaliser un taux de croissance de 12,6% au niveau du chiffre d'affaires, sur la période 2013-2017, avec une croissance annuelle moyenne de 30,48% pour la branche Vie contre 11,29% pour la branche non vie,
- Améliorer sa structure du chiffre d'affaires avec notamment une part prépondérante de la branche automobile (76%), un meilleur positionnement de la branche Vie (10%), une part plus intéressante de la branche Groupe Maladie (7%) à fin 2017,

Pour atteindre ces objectifs, la stratégie de développement de la société sera axée sur trois volets :

- Positionnement stratégique et efficacité opérationnelle;
- Optimisation organisationnelle,
- Amélioration de la gouvernance.

Positionnement stratégique et efficacité opérationnelle

- Repositionnement sur les marchés porteurs de l'assurance, qui présentent en même temps un taux de sinistralité faible et une marge technique intéressante, via une segmentation plus fine de la clientèle,
- Instauration de la gestion des risques au niveau de tous les métiers et spécialement au cœur de l'activité automobile,
- L'automatisation des procédures comptables afin de minimiser le traitement manuel de certaines opérations de saisie et de traitement de dossiers qui permet d'améliorer la qualité de l'information financière générée et de mieux maîtriser le risque opérationnel lié au traitement manuel de certaines opérations notamment une meilleure estimation des risques encourus,
- Mise en place d'un système d'objectifs (déclinaison de la stratégie commerciale de la Société en objectifs par agent),
- Création d'actions d'animations commerciales à destination des réseaux de distribution,
- Actions de formations aux produits de la Société,
- Développement d'autres canaux de distribution (internet, agences bancaires),
- Amélioration de la rentabilité financière des placements à travers l'adoption d'une gestion dynamique du portefeuille des investissements (structure dédiée au monitoring et au suivi),
- Mise en place d'un plan de développement des RH (gestion des carrières, système de formation...).

Optimisation organisationnelle

Adoption d'un nouvel organigramme qui permettra de palier aux principales insuffisances de l'organigramme existant en vue de réorganiser la Société.

Amélioration de la gouvernance

La conformité aux pratiques de bonne gouvernance permettront :

- D'apporter un regard neutre à même d'éclairer et d'enrichir la réflexion stratégique sur les orientations de la Société,
- De s'aligner sur les standards internationaux en matière de gouvernance et de renforcer la notoriété de la Société par l'implication de personnalités de renom,
- De faire du Conseil d'Administration un espace de réflexions et de débats ainsi qu'un cadre propice pour des propositions, orientations voire d'innovations dont peut bénéficier la Société pour soutenir son développement futur.

7.2. Perspectives d'avenir

7.2.1. Principales hypothèses de prévision retenues

Les perspectives d'avenir de la société « AMI Assurances » ont été établies sur la base des états financiers au 31/12/2012 certifiés tels qu'approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 12/10/2013 et un certain nombre d'hypothèses macroéconomiques, commerciales et opérationnelles.

Le Business Plan, tel qu'arrêté par la société « AMI Assurances » a été préparé sur un horizon de 5 ans pour la période allant de 2013 à 2017 et approuvé par le conseil d'administration du 24 Avril 2014.

La société s'engage à actualiser ses prévisions chaque année sur un horizon de trois ans et à les porter à la connaissance des actionnaires et du public.

Elle est tenue, à cette occasion, d'informer ses actionnaires et le public sur l'état de réalisation de ses prévisions.

L'état des réalisations par rapport aux prévisions et l'analyse des écarts doivent être insérés au niveau du rapport annuel.

7.2.1.1. Chiffre d'affaires

Pour la prévision du chiffre d'affaires d'AMI Assurances, un taux moyen d'évolution annuel de 12,60% a été retenu pour la période 2013-2017.

La société table sur :

- Une part de marché pour la branche automobile de 16,7% à fin 2017, une évolution moyenne de 9,1% entre 2013 et 2017 contre un taux de croissance de 8,6% entre 2007 et

2012. Le taux de croissance des primes de la branche Automobile du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 8,2% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
- Une part de marché pour la branche Groupe Maladie de 5,4% à fin 2017, soit une évolution moyenne de 24,7% entre 2013 et 2017 contre une évolution moyenne de 15,9% entre 2007 et 2012. Le taux de croissance des primes de la branche Groupe Maladie du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 6,8% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
 - Une part de marché de 4,6% pour la branche Incendie à fin 2017, soit une évolution moyenne de 29,9% entre 2013 et 2017 contre une évolution moyenne de 0,8% entre 2007 et 2012. Le taux de croissance des primes de la branche Incendie du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 2,2% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
 - Une part de marché de 5% pour la branche Transport à fin 2017, soit une évolution moyenne de 31,3% entre 2013 et 2017 contre une évolution moyenne de -15,2% entre 2007 et 2012. Le taux de croissance des primes de la branche Transport du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 2,2% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
 - Une part de marché de 5% pour la branche Risques techniques à fin 2017, soit une évolution moyenne de 32,9% entre 2013 et 2017 contre une évolution moyenne de -16,2% entre 2007 et 2012. Le taux de croissance des primes de cette branche du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 2,1% (le TCAM historique sur les cinq dernières années),
 - Une part de marché de 4,1% pour la branche Vie à fin 2017, soit une évolution moyenne de 30,5% entre 2013 et 2017 contre un taux de croissance annuel moyen de 31,6% entre 2007 et 2012. Le taux de croissance des primes de la branche Vie du secteur retenu entre 2013 et 2017 est de 16,8% (le TCAM historique sur les cinq dernières années).

Le tableau suivant récapitule les objectifs du chiffre d'affaires sur cette période :

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Assurance Automobile	89 953	102 087	111 292	121 320	132 338	144 450	9,07%
Assurance Groupe Maladie	5 741	5 593	7 162	8 919	11 018	13 505	24,66%
Assurance Risques Techniques et Divers	1 947	2 200	3 223	4 289	5 500	6 866	32,91%
Assurance Incendie	940	1 308	1 619	2 232	2 930	3 718	29,85%
Assurance Transport	1 507	1 413	2 023	2 660	3 385	4 202	31,32%
Total Non Vie	100 088	112 600	125 319	139 420	155 171	172 741	11,29%
Assurance Vie	7 926	6 392	7 598	10 444	14 031	18 527	30,48%
Total	108 014	118 992	132 917	149 864	169 203	191 268	12,60%

Passant de 118 992 mDT à 191 268 mDT entre 2013 et 2017 le chiffre d'affaires de la compagnie AMI Assurances affiche un taux de croissance annuel moyen de 12,60% entre 2013 et 2017.

7.2.1.2. Les prévisions de la sinistralité et de la provision technique

A/ Les prévisions au titre des indemnisations

Sinistralité non Vie : La sinistralité d'AMI Assurances, dans les branches non vie, se rapprochera de la sinistralité du secteur entre 2013 et 2017 et ce dans le cadre du développement et de la diversification de son portefeuille. Toutefois ce scénario ne tient pas compte d'une

éventuelle révision en profondeur du portefeuille automobile visant à en redresser rapidement la rentabilité qui pourrait résulter suite à l'engagement d'un plan de redressement technique.

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Sinistralité Automobile	73 000	80 314	91 875	98 941	106 604	114 915	9,37%
S/P	85,64%	80,87%	82,55%	81,55%	80,55%	79,55%	-
Sinistralité Groupe Maladie	4 957	4 708	6 245	7 806	9 680	11 910	26,12%
S/P	86,34%	84,17%	87,20%	87,52%	87,86%	88,19%	-
Sinistralité Transport	99	1 789	2 023	328	518	767	-19,08%
S/P	6,42%	120,27%	100,00%	12,33%	15,30%	18,25%	-
Sinistralité Incendie	-118	-1 406	1 619	757	1 301	2 041	-
S/P	-12,92%	-109,67%	100,00%	33,92%	44,40%	54,90%	-
Sinistralité Risques Techniques et Divers	645	259	3 223	1 275	1 687	2 169	70,03%
S/P	38,81%	15,36%	100,00%	29,73%	30,67%	31,59%	-
Sinistralité Risques Spéciaux	-20	-63	-	-	-	-	-
S/P	-3,65%	-12,73%	-	-	-	-	-
Total Sinistralité Non Vie	78 563	85 601	104 985	109 107	119 790	121 872	9,23%
S/P non vie	82,13%	77,91%	83,77%	78,26%	77,20%	70,55%	

La moyenne historique de la sinistralité automobile d'AMI Assurances, entre 2007 et 2012, est de 79% et son aggravation en 2012 (86%) est due à un effet purement conjoncturel. En effet, la société a entamé à partir de 2013 un assainissement du portefeuille par les actions suivantes :

- Fermeture de 4 points de vente dont 2 qui génèrent à eux seuls plus de 4,5 MDT de pertes annuellement,
- Redressement tarifaire pour tout le réseau (décision prise par tout le secteur).

Une optimisation de la gestion du risque de la branche automobile devrait aboutir à une réduction importante de la sinistralité à partir de 2015. A cet effet, AMI Assurances s'est fixé comme objectif de ramener sa sinistralité à fin 2018 à la moyenne historique enregistrée sur la période 2007-2012 soit un ratio moyen S/P de 79%.

Sinistralité Vie : La sinistralité de AMI Assurances, dans la branche vie se rapproche d'une sinistralité prévisionnelle telle que prévue dans le cadre de la convention GMP (Groupement Mutualiste pour la Prévoyance) conclue entre trois sociétés mutuelles tunisiennes (dont AMI Assurances) et la MACIF.

L'objectif de cette convention est de doter les 3 mutuelles d'un Back office Vie afin d'externaliser cette tâche et de bénéficier ainsi de l'expertise de la MACIF. Le GMP prend ainsi en charge les domaines suivants:

- La Conception technique et la mise en place des nouveaux produits vie et décès (conditions générales, tarifs, dépôt au CGA),
- L'accès à un progiciel de gestion des Produits Vie (Souscription, Produits, Acceptation, Comptabilité, Sinistre, Provisionnement...),
- Formation commerciale et technique des formateurs logiciel et aux nouveaux produits GMP,

- Gestion et suivi de la production vie (souscriptions, sinistres, reporting, traitement des incidents, ...).

La charge sinistre totale composée des sinistres réglés et de la variation de la provision pour sinistres à payer entre la date d'ouverture et celle de la clôture de l'exercice, est estimée à un montant 134 472 mDT à l'horizon 2017.

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Sinistralité Vie	6 130	4 545	5 683	7 434	9 699	12 600	29,04%
S/P Vie	77,35%	71,10%	74,80%	71,18%	69,13%	68,01%	-1,11%
Sinistralité Totale (Vie + Non Vie)	84 693	90 146	110 668	116 541	129 489	134 472	10,51%

⇔ La répartition entre sinistres réglés et provisions pour sinistres à payer a été calculé en fonction de leurs proportions moyennes dans les charges de prestation par branche d'AMI Assurances observées entre 2008 et 2012.

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Sinistralité Automobile	73 000	80 314	91 875	98 941	106 604	114 915	9,37%
Sinistres réglés	66 610	75 368	80 672	86 876	93 604	100 902	7,57%
Provisions PSAP	6 390	4 946	11 204	12 066	13 000	14 013	29,74%
Sinistralité Groupe Maladie	4 957	4 708	6 245	7 806	9 680	11 910	26,12%
Sinistres réglés	4 714	4 997	5 854	7 318	9 074	11 165	22,26%
Provisions PSAP	243	-289	391	488	606	745	
Sinistralité Risques Techniques et Divers	645	259	929	1 276	1 687	2 169	70,11%
Sinistres réglés	224	229	361	496	655	843	38,52%
Provisions PSAP	420	30	568	780	1 032	1 326	157,84%
Sinistralité Incendie	-118	-1 406	379	757	1 301	2 041	
Sinistres réglés	58	113	179	357	614	963	70,86%
Provisions PSAP	-176	-1 519	200	400	687	1 078	
Sinistralité Transport	99	1 789	190	328	518	767	-19,08%
Sinistres réglés	30	790	70	121	191	284	-22,57%
Provisions PSAP	69	999	120	207	327	483	-16,61%
Sinistralité risques spéciaux	-20	-63	0	0	0	0	
Sinistres réglés	173	21					
Provisions PSAP	-193	-84					
Total Sinistralité Non Vie	78 157	85 601	99 619	109 109	119 789	131 802	11,39%
Sinistres réglés	71 810	81 518	87 136	95 168	104 138	114 157	8,78%
Provisions PSAP	6 348	4 082	12 483	13 941	15 651	17 645	44,19%
Sinistralité Vie	6 130	4 545	5 683	7 435	9 699	12 600	29,04%
Sinistres réglés	1 065	1 181	642	840	1 095	1 423	4,77%
Provisions PSAP	342	882	316	413	540	701	-5,58%
Provisions Mathématique	4 724	2 483	4 725	6 182	8 064	10 476	43,32%

B/ Les provisions techniques

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Provisions Pour pour primes non acquises	38 026	40 759	45 511	50 881	56 940	63 766	11,84%
Provisions Mathématique Vie	24 262	26 745	31 470	37 651	45 716	56 192	20,40%
Provisions pour sinistres à payer Vie	2 414	3 295	3 401	3 540	3 721	3 956	4,68%
Provisions pour sinistres à payer Non Vie	160 314	164 797	175 200	186 633	199 235	213 164	6,65%
Autres provisions techniques non vie	1 003	604					
Provisions Techniques Brutes	226 019	236 199	255 582	278 705	305 612	337 078	9,30%
PT/CA	209,25%	198,50%	192,29%	185,97%	180,62%	176,23%	

Les Provisions techniques prévisionnelles évolueront au taux de croissance annuel moyen de 9,30%, sur la période 2013-2017, et représenteront en moyenne 190,48% du chiffre d'affaires total de l'exercice.

7.2.1.3. Les prévisions de la réassurance

Les cessions des primes entre 2013 et 2017 suivront les taux moyens de cessions observés au niveau de la société entre 2008 et 2012.

La participation des réassureurs dans les sinistres réglés et les provisions pour sinistres à régler suivront les proportions moyennes des participations observées dans la Société rapportées respectivement aux sinistres réglés et provisions pour sinistres à régler entre 2008-2012.

Les commissions reçues suivront les proportions moyennes des commissions rapportées aux primes cédées de la Société entre 2008-2012.

Compte prévisionnel de la réassurance Vie

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Primes cédées aux réassureurs	-943	-938	-1 072	-1 473	-1 979	-2 614	-10,27%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	223	337	99	130	169	220	-48,24%
Part des réassureurs dans les Provisions	553	477	210	274	358	465	-
Commissions reçues des réassureurs	253	251	319	438	588	777	6,13%
Solde de réassurance	85	128	-444	-632	-864	-1 152	18,20%

Il est à noter que l'évolution moyenne des primes cédées Vie, pour la période 2013-2017, serait de l'ordre de 10,27% avec un taux de cession constant de 14,11% sur la période 2014-2017. La part prévisionnelle des réassureurs dans les sinistres payés vie va se situer aux alentours de 220 mDT, à fin 2017. La commission moyenne prévisionnelle serait de l'ordre de 29,72% des primes cédées Vie.

Compte prévisionnel de la réassurance Non Vie

L'évolution moyenne des primes cédées Non Vie, pour la période 2013-2017, serait de l'ordre de 21,64% avec un taux de cession moyen de 4,48%. La part prévisionnelle des réassureurs dans les

sinistres payés non vie va se situer aux alentours de 6 213 mDT, à fin 2017. La commission moyenne prévisionnelle serait de l'ordre de 13,02% des primes cédées Non Vie.

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Primes cédées aux réassureurs	-2 218	-4 033	-5 297	-6 339	-7 513	-8 829	21,64%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	497	3 059	4 334	4 856	5 478	6 213	19,38%
Part des réassureurs dans les PSAP	-1 574	-229	2 079	2 508	3 048	3 717	-
Commissions reçues des réassureurs	413	612	562	762	989	1 245	19,42%
Solde de réassurance Non Vie	-2 882	-590	1 676	1 787	2 002	2 346	-

Compte prévisionnel de la réassurance globale

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Primes cédées aux réassureurs	-3 161	-4 970	-6 369	-7 812	-9 493	-11 443	23,18%
Part des réassureurs dans les sinistres à payer	720	3 396	4 433	4 986	5 647	6 433	17,32%
Part des réassureurs dans les PSAP	-1 022	-33	2 289	2 782	3 406	4 182	102,52%
Commissions reçues des réassureurs	666	863	881	1 200	1 577	2 022	23,71%
Solde de réassurance	-2 797	-744	1 232	1 155	1 137	1 194	-

Il est à noter que la part des sinistres à la charge des réassureurs va progresser au taux moyen de 17,32% pour la période 2013-2017. Quant aux primes cédées, elles vont évoluer au rythme moyen de 23,18% avec un taux de cession moyen de 5,17%.

7.2.1.4. Les frais d'exploitation

Les frais d'exploitation d'AMI Assurances, sur la période 2013-2017, ont été estimés sur la base de la marge moyenne des frais d'exploitation rapportée au chiffre d'affaires telle que observée pour la Société entre 2007 et 2012 avec une tendance vers la marge du secteur.

Les frais d'exploitation représentent en moyenne 26% du chiffre d'affaires d'AMI Assurances en 2007 et 2012. En se fixant un objectif de maîtrise des charges de gestion, les frais d'exploitation ne représenteront que 20,91% du chiffre d'affaires en 2017.

Frais d'exploitation mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Frais d'exploitation Non vie	26 986	29 436	29 145	31 282	33 508	35 811	5,02%
Frais d'exploitation Vie	1 976	1 567	1 712	2 354	3 163	4 176	27,76%
Total des Frais d'exploitation	28 962	31 003	30 857	33 636	36 671	39 987	6,57%
Frais d'exploitation/CA	27,96%	26,67%	23,22%	22,44%	21,67%	20,91%	-

7.2.1.5. Résultat technique net de cession

Le résultat technique global de l'exercice 2013 provisoire est à 348 mDT. Durant ce plan, le résultat évoluerait en moyenne de 171,5% pour atteindre 18 932 mDT en 2017.

Ces prévisions se basent, d'une part, sur l'accroissement annuel moyen de 20,91% au niveau du résultat technique de l'activité vie, et d'autre part, sur la croissance du résultat technique non vie

de -785 mDT à 16 510 mDT sur la période prévisionnelle. Cette dernière est boostée par l'amélioration de l'activité technique de toutes les branches non vie d'AMI Assurances et spécialement de celle de la branche automobile.

Résultat Technique mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Total Non vie	-8 186	-785	5 874	8 614	12 230	16 510	-
Vie	520	1 133	905	1 296	1 811	2 422	20,91%
Résultat Technique Total	-7 666	348	6 779	9 910	14 041	18 932	171,50%

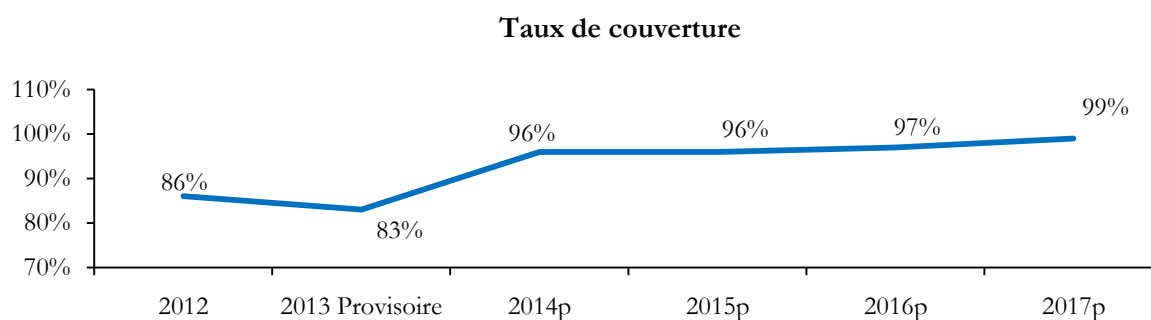
7.2.1.6. Activité Financière

Les placements d'AMI Assurances sont passés de 111 514 mDT en 2007 à 170 724 mDT en 2012, ils atteindront 304 076 mDT en 2017 suivant un taux de croissance annuel moyen de 12,18% entre 2013 et 2017.

Les produits de placements d'AMI Assurances atteindront les 11 490 mDT à fin 2017. Le calcul des produits de placements s'est basé sur le taux de rendement du secteur qui est aux alentours de 4%.

mDT	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p	TCAM 2013-2017
Placements N-1	-	194 658	195 490	245 397	266 753	295 535	11,00%
Placement N	194 658	195 490	245 397	266 753	295 535	332 323	14,18%
Placement Moyen	-	195 074	220 444	256 075	281 144	313 929	12,63%
Taux de rendement moyen	2,7%	2,88%	4,07%	4,07%	4,08%	4,08%	
Revenus des placements	5 239	5 627	8 983	10 435	11 457	12 793	22,79%

L'évolution du taux de couverture des engagements techniques est présentée comme suit :



Le taux de couverture d'AMI Assurances, qui traduit la capacité de la société d'honorer ses engagements et qui représente le rapport entre les placements et les provisions techniques, est passé de 81% en 2007 à 86% en 2012, il atteindra 99% à l'horizon 2017.

7.2.2. Etats financiers prévisionnels

7.2.2.1. Bilans prévisionnels

Bilan en mDT	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Actifs						
Actifs incorporels	165	282	295	321	355	400
Actifs corporels d'exploitation	1 456	1 156	1 870	2 032	2 252	2 532
Placements	170 724	174 393	224 539	244 080	270 415	304 076
Part des réassurances dans les provisions techniques	9 716	9 937	12 350	15 298	18 918	23 368
Provisions pour primes non acquises	1 010	983	1 107	1 273	1 487	1 755
Provisions pour sinistre à payer VIE	3 879	4 357	4 567	4 841	5 199	5 664
Provisions pour sinistre à payer Non Vie	4 826	4 598	6 677	9 184	12 232	15 949
Créances	43 007	50 806	49 818	56 815	62 424	67 249
Autres éléments d'actifs	16 349	15 875	20 858	22 673	25 120	28 247
Total actif	241 417	252 450	309 730	341 219	379 484	425 871

*2013 P : Etats Financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

Capitaux propres	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Fonds commun	6 183	6 503	37 903	37 903	37 903	37 903
Résultats reportés	4 460	-2 958	-2 523	1 287	7 820	17 091
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice	10 643	3 546	35 380	39 190	45 723	54 994
Résultat de l'exercice	-7 417	434	3 810	6 533	9 271	12 544
Total des capitaux propres avant affectation	3 226	3 980	39 190	45 723	54 994	67 538
Passifs	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Autres passifs Financiers	1 992	924	0	0	0	0
Provisions pour autres risques et charges	50	50				
Provisions techniques brutes	226 019	236 199	255 581	278 705	305 612	337 078
Provisions pour primes non acquises	38 026	40 759	45 511	50 881	56 940	63 766
Provisions Mathématiques Vie	24 262	26 745	31 470	37 651	45 716	56 192
Provisions Pour sinistres à payer Vie	2 414	3 295	3 401	3 540	3 721	3 956
Provisions Pour sinistres à payer non Vie	160 314	164 797	175 200	186 633	199 235	213 164
Autres provisions techniques non vie	1 003	604	-	-	-	-
Dettes pour dépôts en espèces	5 419	4 313	7 678	8 618	9 689	10 910
Autres Dettes	3 607	5 551	5 056	5 676	6 381	7 185
Autres passifs	1 105	1 432	2 225	2 497	2 808	3 161
Total Passif	238 191	248 470	270 540	295 496	324 490	358 334
Total Capitaux propres et Passifs	241 417	252 450	309 730	341 219	379 484	425 871

*2013 P : Etats Financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

7.2.2.2. Etats de Résultats techniques Non Vie prévisionnels

Résultat technique non vie en mDT	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Primes émises et acceptées	100 089	112 600	130 071	144 790	161 231	179 566
Variation de la provision PPNA	-4 436	-2 733	-4 752	-5 370	-6 059	-6 825
Primes acquises brutes	95 653	109 867	125 319	139 420	155 171	172 741
Cession	2 218	4 033	5 297	6 339	7 513	8 829
Primes acquises nettes de cession	93 435	105 834	120 022	133 081	147 658	163 912
Primes de placements alloués, transférés de l'Etat de Résultat	4 591	4 975	7 639	7 797	8 354	9 036
Charges de sinistres	79 234	83 171	93 205	101 744	111 263	121 872
Montants payés	71 312	78 460	82 802	90 312	98 661	107 943
Variation de la provision pour sinistres	7 922	4 711	10 703	11 433	12 602	13 929
Variation des autres provisions techniques	406	400				
Frais d'exploitation	26 573	28 823	28 581	30 519	32 518	34 565
Frais d'acquisition	10 735	12 673	13 768	14 702	15 665	16 651
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	-508	-479	220	235	251	266
Frais d'administration	16 759	17 241	15 133	16 160	17 218	18 302
Commissions reçues des réassureurs	413	612	562	762	989	1 245
Résultat technique non vie	-8 186	-785	5 874	8 614	12 230	16 510

*2013 P : Etats Financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

7.2.2.3. Etats de Résultats techniques Vie prévisionnels

Résultat technique vie en mDT	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Primes émises et acceptées brutes	7 926	6 392	7 598	10 444	14 031	18 527
Cession	943	938	1 072	1 473	1 979	2 614
Primes acquises nettes de cession	6 983	5 454	6 526	8 971	12 052	15 913
Produits de placements	758	879	1 207	1 352	1 612	1 963
Charges de sinistres	979	1 530	649	849	1 107	1 438
Montants payés	842	844	543	710	926	1 203
Variation provisions pour sinistres	138	686	106	139	181	235
Variation des autres provisions techniques	4 375	2 201	4 725	6 182	8 064	10 476
Frais d'exploitation	1 723	1 316	1 394	1 916	2 574	3 399
Frais d'acquisition	1 353	921	1 006	1 384	1 859	2 454
Variation du montant des frais d'acquisition reportés	53	13	0	0	0	0
Frais d'administration	570	633	691	950	1 277	1 686
Commissions reçues des réassureurs	253	251	319	438	588	777
Charges de placement	144	154	60	80	106	140
Résultat technique vie	520	1 133	905	1 296	1 811	2 422

*2013 P : Etats Financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

7.2.2.4. Etats de Résultats prévisionnels

Résultat global en mDT	2012	2013 P*	2014p	2015p	2016p	2017p
Résultat technique non vie	-8 186	-785	5 874	8 614	12 230	16 510
Résultat technique vie	520	1 133	905	1 296	1 811	2 422
Produits de placement	5 969	6 137	7 776	9 083	9 845	10 830
Charges de placement	-1 132	-1 076	-1 055	-1 146	-1 270	-1 428
Produits des placements alloués, transférés à l'ER	-4 591	-4 975	-7 639	-7 797	-8 354	-9 036
Autres produits non techniques	4	0,160				
Résultat provenant des activités ordinaires	-7 417	434	5 862	10 051	14 263	19 298
Impôt sur le résultat	0	0	2 052	3 518	4 992	6 754
Taux d'imposition	0%	0%	35%	35%	35%	35%
Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	-7 417	434	3 810	6 533	9 271	12 544
Effet des modifications comptables	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice	-7 417	434	3 810	6 533	9 271	12 544

*2013 P : Etats Financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

7.2.2.5. Etat des flux prévisionnels

Flux de trésorerie en mDT	2012	2013P*	2014	2015	2016	2017
Flux de trésorerie liés à l'exploitation						
Encaissements des primes reçues des assurés	109 370	122 065	127 771	133 743	139 995	146 538
Sommes versées pour paiement des sinistres	-70 581	-79 958	-83 695	-87 607	-91 702	-95 989
Commissions versées aux intermédiaires	-10 788	-12 339	-12 915	-13 519	-14 151	-14 813
Encaissements des sinistres pour cessions	8	9	9	10	10	11
Décaissements des primes pour cessions	-1 362	-1 794	-1 878	-1 966	-2 058	-2 154
Commissions reçues des cessions	79	84	88	93	97	101
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	-9 640	-9 459	-9 901	-10 364	-10 849	-11 356
Variation des espèces reçues des cessionnaires	645	687	720	753	788	825
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	-84 799	-56 674	-92 415	-66 731	-69 535	-72 460
Encaissements liés à la cession de placements financiers	86 687	54 497	57 044	59 711	62 502	65 423
Taxes sur les assurances versées au Trésor	-16 166	-18 207	-19 058	-19 949	-20 882	-21 858
Produits financiers reçus	6 579	5 990	6 270	6 563	6 870	7 191
Autres mouvements	454	397	416	435	456	477
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	10 486	5 298	-27 546	1 170	1 541	1 938
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement						
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	-7 415	-5 610	-727	-188	-254	-325
Encaissement provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles						
Décaissements provenant de l'acquisition des immobilisations financières	-63	-80				
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinés à l'exploitation						
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation						
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation						
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	-7 478	-5 690	-727	-188	-254	-325
Flux de trésorerie liés aux activités de financement						
Encaissements suite à l'émission d'actions (Adhésion)	369	320	31 400			
Encaissement provenant d'emprunts						
Remboursements d'emprunts	-1 008	-1 067	-924			
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	-639	-747	30 476			
Variation de trésorerie	2 369	-1 139	2 203	982	1 287	1 613
Trésorerie de début de l'exercice	6 042	8 411	7 272	9 475	10 457	11 744
Trésorerie de fin d'exercice	8 411	7 272	9 475	10 457	11 744	13 357

*2013P: Etats financiers provisoires arrêtés au 31/12/2013

7.2.3. Indicateurs prévisionnels

Indicateurs d'activité (en mDT)	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p
Principaux indicateurs :						
Actifs corporels d'exploitation	1 456	1 156	1 870	2 032	2 252	2 532
Part des réassureurs dans les provisions techniques	9 716	9 937	12 350	15 298	18 918	23 368
Capitaux propres avant affectation	3 226	3 980	39 190	45 723	54 994	67 538
Passifs	238 142	248 419	270 540	295 496	324 490	358 334
Placements	170 724	174 393	224 539	244 080	270 415	304 076
Provisions techniques	226 019	236 199	255 581	278 705	305 612	337 078
Provisions pour autres risques et charges	-	-	-	-	-	-
Dettes pour dépôts en espèces reçues des récessionnaires	5 419	4 313	7 678	8 618	9 689	10 910
Autres Dettes	3 607	5 551	5 056	5 676	6 381	7 185
Total Bilan	241 417	252 450	309 730	341 219	379 484	425 871
Capitaux permanents	229 245	240 179	294 771	324 428	360 606	404 616
Frais d'administration	17 329	17 874	15 824	17 110	18 495	19 988
Frais d'acquisition	12 088	13 594	14 774	16 086	17 524	19 105

Indicateurs prévisionnels propres au secteur de l'assurance (en mDT)	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p
Primes cédées (a)	3 161	4 971	6 369	7 812	9 492	11 443
Primes acceptées (b)	108 015	118 992	137 669	155 234	175 262	198 093
Primes nettes des variations des provisions pour primes non acquises (c)	103 579	116 259	132 917	149 864	169 202	191 268
Sinistres réglés	72 154	79 304	83 345	91 022	99 587	109 146
Primes nettes des cessions	100 418	111 288	126 548	142 052	159 710	179 825
Provisions techniques + Capitaux propres	229 245	240 179	294 771	324 428	360 606	404 616
Charges de sinistres + Frais d'exploitation (d)	112 885	117 041	123 829	135 028	147 462	161 274

7.2.4. Ratios prévisionnels

Ratio de structure	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p
Actifs corporels d'exploitation / Total Bilan	0,60%	0,46%	0,60%	0,60%	0,59%	0,59%
Placements / Total Bilan	70,72%	69,08%	72,50%	71,53%	71,26%	71,40%
Part des réassureurs dans les provisions techniques / Total Bilan	4,02%	3,94%	3,99%	4,48%	4,99%	5,49%
Créances / Total Bilan	17,81%	20,13%	16,08%	16,65%	16,45%	15,79%
Capitaux propres avant affectation / Total Bilan	1,34%	1,58%	12,65%	13,40%	14,49%	15,86%
Passifs / Total Bilan	98,64%	98,40%	87,35%	86,60%	85,51%	84,14%
Provisions pour autres risques et charges / Total Bilan	-	-	-	-	-	-
Autres Dettes / Capitaux propres avant affectation	111,81%	139,47%	12,90%	12,41%	11,60%	10,64%
Autres Dettes / Capitaux permanents	1,57%	2,31%	1,72%	1,75%	1,77%	1,78%
Bénéfice net / Capitaux propres avant résultat	-69,69%	12,25%	10,77%	16,67%	20,28%	22,81%
Frais d'administration / Chiffre d'affaires	16,04%	15,02%	11,49%	11,02%	10,55%	10,09%
Frais d'acquisition / Chiffre d'affaires	11,19%	11,42%	10,73%	10,36%	10,00%	9,64%

Ratios financiers propres à l'assurance	2012	2013 Provisoire	2014p	2015p	2016p	2017p
Taux de cession = (a) / (b)	2,93%	4,18%	4,63%	5,03%	5,42%	5,78%
Ratio combiné = (d) / (c)	108,98%	100,67%	93,16%	90,10%	87,15%	84,32%
Primes nettes des cessions / Capitaux propres avant résultat	943,51%	3138,42%	357,68%	362,47%	349,30%	326,99%
Provisions techniques / Total Bilan	93,62%	93,56%	82,52%	81,68%	80,53%	79,15%
Provisions techniques / Capitaux propres avant résultat	2123,64%	6661,00%	722,39%	711,16%	668,40%	612,94%
(Provisions techniques + Capitaux propres) / Primes nettes des cessions	228,29%	215,82%	232,93%	228,39%	225,79%	225,01%
Résultat technique / Primes acceptées	-7,10%	0,29%	4,92%	6,38%	8,01%	9,56%
Provisions techniques / Primes acceptées	209,25%	198,50%	185,65%	179,54%	174,37%	170,16%
Frais d'administration / Primes acceptées	16,04%	15,02%	11,49%	11,02%	10,55%	10,09%
Frais d'acquisition / Primes acceptées	11,19%	11,42%	10,73%	10,36%	10,00%	9,64%

7.2.5. Avis des commissaires aux comptes sur les informations financières prévisionnelles de la période allant de 2013 à 2017



FMBZ-KPMG TUNISIE

B.P N° 317 Publiposte
Les berges du Lac, Rue Lac Eschkel 1053 Tunis

Tél : 71 194 344
Fax : 71 194 328
Email : fmbz@kpmg.com



Cabinet UNION AUDIT TUNISIE

67, Av Alain Savary- Bloc B 4^{ème} étage 1082 Tunis

Tél : 71 787 233
Fax : 71 796 147
Email : uaf@gnet.tn

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS PREVISIONNELS DE L'AMI COUVRANT LA PERIODE 2013-2017

En notre qualité de commissaires aux comptes, nous avons examiné les informations financières prévisionnelles couvrant la période 2013-2017, telles qu'elles figurent dans le présent rapport. Ces informations financières prévisionnelles ont été établies sous la responsabilité de la Direction et du Conseil d'Administration de l'AMI à partir des hypothèses traduisant la situation future estimée la plus probable à la date de leur établissement. Les états prévisionnels de l'année 2013 sont conformes aux états financiers provisoires de cet exercice qui ont fait l'objet d'un examen limité ayant donné lieu à une opinion assortie de réserves.

Notre examen des informations financières prévisionnelles a été effectué conformément aux normes internationales en vigueur dont notamment ISAE 3400 « examen d'informations financières prévisionnelles »

Ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'apprécier si les hypothèses retenues par la direction et sur lesquelles se basent les informations prévisionnelles sont raisonnables, de vérifier la traduction chiffrée de ces hypothèses et de s'assurer que les informations prévisionnelles sont correctement présentées et qu'elles sont préparées de manière cohérente avec les états financiers historiques

Notre mission ne couvre pas la mise à jour du présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Sur la base des éléments corroborant les hypothèses retenues, rien ne nous est apparu qui nous conduit à penser que celles-ci ne constituent pas une base raisonnable pour les prévisions, étant toutefois rappelé qu'elles reposent sur des hypothèses théoriques.

A notre avis, ces prévisions sont correctement préparées sur la base des hypothèses décrites et sont présentées conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

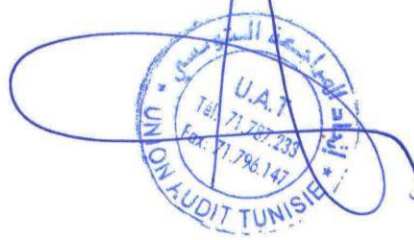
Par ailleurs, nous rappelons que s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations sont susceptibles d'être différentes des prévisions, parfois de manière significative, dès lors que les événements ne se produisent pas toujours comme prévu.

Tunis, le 24 Avril 2014

■ Cabinet FMBZ-KPMG TUNISIE
Emna Rachikou



■ Cabinet UNION AUDIT TUNISIE
Abdellatif ABBES



Demande de souscription

Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances-

Société Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme

Siège Social : 15, rue de Mauritanie, 1002, Tunis

Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10

Registre de Commerce n° B138682003

Projet des Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 29/01/2014

Objet Social conformément au projet des Statuts: La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances

Souscription au capital, de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT par émission en numéraire de 31 400 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 et du Conseil d'Administration du 10/12/2013
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis en date du 29/01/2014

Visa du Conseil du Marché Financier n° 14-0862 du 30 AVR 2014
Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 08/05/2014

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de AMEN BANK agence de Place Pasteur sous le n° 0700 1000 134 000 096 529

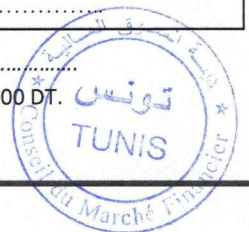
Catégories de la demande (1) :

- Catégorie A** : 20% des titres offerts au plus, soit un maximum de 314 000 actions réservées à l'U.G.T.T.
- Catégorie B** : 10% des titres offerts au plus, soit un maximum de 157 000 actions réservées au personnel d'AMI Assurances et répartis selon les modalités qui seront fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.
- Catégorie C** : 10% des titres offerts au plus, soit un maximum de 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.
- Catégorie D** : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

Identité du demandeur :

Nom & Prénom : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> M.	
Nationalité : Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passport	
N°..... Délivrée le/...../..... à	
Police d'assurance N°	
Profession/activité :	
Adresse : Code postal : Pays : Tél :	
Agissant pour le compte : (1) <input type="checkbox"/> De moi-même	
<input type="checkbox"/> Du mandant en qualité de :	
<input type="checkbox"/> Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente	
<input type="checkbox"/> Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont copie originale ou conforme est jointe à la présente.	
Identité du mandant :	
Personne physique : (1) <input type="checkbox"/> Mme <input type="checkbox"/> Mlle <input type="checkbox"/> Mr	Personne morale :
Nom & Prénom :	Raison Sociale :
Pièce d'identité : (1) <input type="checkbox"/> CIN <input type="checkbox"/> Carte de séjour <input type="checkbox"/> Passport	
N°..... Délivrée le :..... à	
Profession / activité :	

Demande par la présente la souscription à (2) :
(en chiffres)actions émises de la société AMI Assurances au prix d'émission de 20,000 DT.



Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu un prospectus d'émission relatif à la souscription au capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez
agence

La somme de (2) représentant le montant des actions souscrites, à raison de 20 DT par action, soit 1 DT de nominal et 19 DT de prime d'émission et autorise l'intermédiaire en bourse **MAXULA BOURSE** à souscrire en mes lieu et place , au lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis le

Signature (3)

Cachet et signature
de l'intermédiaire en bourse

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Demande de souscription (copie)

Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances-

Société Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme

Siège Social : 15, rue de Mauritanie, 1002, Tunis

Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10

Registre de Commerce n° B138682003

Projet des Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 29/01/2014

Objet Social conformément au projet des Statuts: La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances

Souscription au capital, de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT par émission en numéraire de 31 400 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 et du Conseil d'Administration du 10/12/2013
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis en date du 29/01/2014

Visa du Conseil du Marché Financier n° 14 0862 du 30 AVR 2014

Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 08/05/2014

DEMANDE DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de AMEN BANK agence de Place Pasteur sous le n° 0700 1000 134 000 096 529

Catégories de la demande (1) :

Catégorie A : 20% des titres offerts au plus, soit un maximum de 314 000 actions réservées à l'U.G.T.T.

Catégorie B : 10% des titres offerts au plus, soit un maximum de 157 000 actions réservées au personnel d'AMI

Assurances et répartis selon les modalités qui seront fixées par la Direction Générale d'AMI Assurances.

Catégorie C : 10% des titres offerts au plus, soit un maximum de 157 000 actions réservées aux agents généraux d'AMI Assurances.

Catégorie D : 60% des titres offerts, soit 942 000 actions réservées aux assurés adhérents et non adhérents d'AMI Assurances.

Identité du demandeur :

Nom & Prénom : (1) Mme Mlle M.
Nationalité : Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passport
N°..... Délivrée le/...../..... à
Police d'assurance N°
Profession/activité :
Adresse : Code postal : Pays : Tél :

Agissant pour le compte : (1) De moi-même
 Du mandant en qualité de :
 Tuteur et dont copie d'un extrait de naissance est jointe à la présente
 Mandataire en vertu de pouvoir donné en date du et dont
copie originale ou conforme est jointe à la présente.

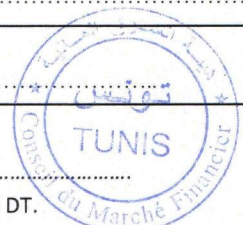
Identité du mandant :

Personne physique : (1) Mme Mlle Mr
Nom & Prénom :
Pièce d'identité : (1) CIN Carte de séjour Passport
N°..... Délivrée le : à

Personne morale :
Raison Sociale :

Profession / activité :
.....

Demande par la présente la souscription à (2) :
(en chiffres)actions émises de la société AMI Assurances au prix d'émission de 20,000 DT.



Je (nous) reconnais (sons) avoir reçu un prospectus d'émission relatif à la souscription au capital sus indiquée et pris connaissance de son contenu. Sur cette base, j'ai (nous avons) accepté de souscrire au nombre d'actions ci-dessus indiqué. Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de ma (notre) part au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'informations incomplètes ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé ma (notre) décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je (nous) verse (ons) (1) :

- En espèces
- Par chèque n° Tiré sur Agence
- Par virement en date du effectué sur mon (notre) compte n° ouvert chez
agence

La somme de (2) représentant le montant des actions souscrites, à raison de 20 DT par action, soit 1 DT de nominal et 19 DT de prime d'émission et autorise l'intermédiaire en bourse **MAXULA BOURSE** à souscrire en mes lieu et place , au lieu et place de mon mandant (1) aux actions qui me seront attribuées par la commission de dépouillement et à accomplir les formalités conséquentes.

Fait en double exemplaires dont un en ma (notre) possession

Le second servant de souche

Tunis le

Signature (3)

Cachet et signature
de l'intermédiaire en bourse

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Remplir la ligne appropriée (en toutes lettres)
- (3) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Bulletin de souscription

Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances-

Société Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme

Siège Social : 15, rue de Mauritanie, 1002, Tunis

Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10

Registre de Commerce n° B138682003

Projet des Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 29/01/2014

Objet Social conformément au projet des Statuts: La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les sociétés d'assurances

Souscription au capital, de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT par émission en numéraire de 31 400 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 et du Conseil d'Administration du 10/12/2013
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance de Tunis en date du 29/01/2014

Visa du Conseil du Marché Financier n° 14 0862 du 30 AVR. 2014
Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 08/05/2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de AMEN BANK agence de Place Pasteur sous le n° 0700 1000 134 000 096 529

Je soussigné

Nom & Prénom :

.....

Représentant l'intermédiaire en bourse Maxula Bourse

RC..... Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint, dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)

.....

(en chiffres) (.....) actions nouvelles entièrement libérées, portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'information incomplète ou erronées, soit d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

(.....) En espèces ;

(.....) Par chèque n°..... tiré sur agence

.....

(.....) Par virement en date du effectué sur notre compte

n°..... ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

.....

(en chiffres) (.....) représentant le montant des actions souscrites à raison de 20,000 dinars par action, soit 1,000 dinar de nominal majoré d'une prime d'émission de 19,000 dinars par action.

Fait en double exemplaire, dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche

A, le

Signature (2)



(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »

Bulletin de souscription (copie)

Assurances Mutuelle Ittihad -AMI Assurances-
Société Mutuelle en cours de transformation en Société Anonyme
Siège Social : 15, rue de Mauritanie, 1002, Tunis
Tél : +216 71 78 39 95 / 71 78 45 44 Fax : +216 71 78 88 10
Registre de Commerce n° B138682003

Projet des Statuts déposés aux greffes du Tribunal de première instance de Tunis, le 29/01/2014
Objet Social conformément au projet des Statuts: La réalisation et la gestion des contrats ou de convention d'assurance et
de réassurance de toute nature ainsi que toutes autres opérations ou contrats pouvant être légalement réalisés par les
sociétés d'assurances

Souscription au capital, de 1 735 140 DT à 3 305 140 DT par émission en numéraire de 31 400 000 DT

Décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 et du Conseil d'Administration du 10/12/2013
Le procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 28/12/2013 a été déposé au greffe du Tribunal de première instance
de Tunis en date du 29/01/2014
Visa du Conseil du Marché Financier n° 14-0862 du 30 AVR 2014
Notice Légale publiée au JORT n° 55 du 08/05/2014

BULLETIN DE SOUSCRIPTION N°

Les fonds provenant de la souscription seront déposés au compte indisponible ouvert sur les livres de AMEN BANK agence de Place Pasteur
sous le n° 0700 1000 134 000 096 529

Je soussigné

Nom & Prénom :

.....

Représentant l'intermédiaire en bourse Maxula Bourse

RC..... Adresse

Agissant pour le compte des clients m'ayant chargé de la souscription pour compte, dont les identités figurent sur l'état ci-joint,
dûment rempli et signé par moi-même.

Déclare souscrire (en toutes lettres)

.....

(en chiffres) (.....) actions nouvelles entièrement libérées, portant jouissance en dividendes à partir du 01/01/2014.

Etant signalé que cette souscription ne vaut pas renonciation de la part d'un ou de certains de mes clients au recours par tous
moyens pour la réparation des dommages qui pourraient résulter soit de l'insertion d'information incomplète ou erronées, soit
d'une omission d'informations dont la publication aurait influencé sa ou leur décision de souscrire.

En vertu de tout ce qui précède, je verse : (1)

(.....) En espèces ;

(.....) Par chèque n°..... tiré sur agence

.....

(.....) Par virement en date du effectué sur notre compte

n°..... ouvert chez agence

La somme de (en toutes lettres)

.....

(en chiffres) (.....) représentant le montant des actions souscrites à raison de 20,000 dinars par
action, soit 1,000 dinar de nominal majoré d'une prime d'émission de 19,000 dinars par action.

**Fait en double exemplaire, dont un en ma (notre) possession
le second servant de souche**

A, le

Signature (2)

(1) Cocher la case correspondante

(2) Faire précéder la signature de la mention « Lu et Approuvé »



Etat des souscripteurs

Intermédiaire en Bourse

Banque

Nom et Prénom Dénomination sociale (1)	Nature juridique	Référence		Nationalité	Adresses	Nombre d'actions souscrites	Montants
		Nature de la référence (2)	Numéro				
					TOTAL		

Utiliser les abréviations suivantes :

(1) PP : Personne Physique
PM : Personne Morale

(2)CIN : Carte d'Identité Nationale
DN : Date de Naissance
RC : Registre de Commerce
Au : Autre (à préciser)



Tunis, le

Cachet et signature